

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

4

255.7806
C1322
T. 4
9

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

Frère Bernard, FSC.

Conduite admirable de la Divine Providence
en la personne du vénérable Serviteur de Dieu
Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie,
ancien chanoine de l'église cathédrale de Reims
et Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes

Edition du ms. 1721

4

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, - 476, VIA AURELIA, ROME

UNIVERSIDAD DE LA SALLE
BIBLIOTECA P. T.



BIBLIOTECA

UNIVERSIDAD DE LA SALLE

INGRESO

V 07 / 97

COMPRADO A

Vicerrectoría A.

DONADO POR

CANJE CON

FACULTAD

esla

PRECIO

REGISTRO

77543

Permis d'imprimer,

Rome, le 6 février 1965.

F. Nicet-Joseph, supérieur général

Imprimatur :

E Vicariatu Urbis, die 8 mart. 1965.

Aloysius Card. Provicarius

Vers une biographie critique de saint Jean-Baptiste de La Salle

Il y a près de dix ans déjà, le Père ANDRÉ RAYEZ rédigeait pour la *Revue d'Ascétique et de Mystique*, un article qui reste le meilleur guide de quiconque souhaite aborder les textes lasalliens ¹. Signalant comme une très heureuse initiative et une remarquable réussite, l'*Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes* ², alors en voie d'achèvement, reconnaissant les quelques mérites des divers essais consacrés à la pensée lasallienne, l'auteur disait son espoir de pouvoir bientôt « feuilleter des *Monumenta lasalliana* et étudier sur documents critiques la vie et la spiritualité de saint Jean-Baptiste de La Salle » ³.

Ce souhait, le plus récent des chapitres généraux de l'Institut des Frères le formulait à son tour, demandant que soient entreprises les recherches, études et publications qui rendraient possibles la présentation d'une biographie critique du saint, et une édition complète autant que rigoureuse de ses divers écrits ⁴. C'est sur cette décision capitulaire que les *Cahiers lasalliens* ont aligné leur programme ⁵. Les lignes qui suivent voudraient introduire plus particulièrement aux problèmes d'ordre biographique et signaler à ce même propos les réalisations en cours et divers projets actuellement à l'étude.

Saint Jean-Baptiste de La Salle est mort à Rouen, le 7 avril 1719. Moins de quinze ans plus tard, en 1733, chez Jean-Baptiste Machuel, libraire de la même ville, paraissait, en deux volumes in-quarto : *La Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*. L'existence du saint était contée au long des trois premières parties de l'ouvrage; y faisait suite « une quatrième partie, contenant ses vertus » ⁶.

Aux pages de titres, pas plus qu'en la formule du privilège, l'auteur n'était nommé. Sept ans plus tard, et toujours à Rouen, un *Éloge historique de Monsieur*

¹ André RAYEZ, *Études lasalliennes*, dans la *Revue d'Ascétique et de Mystique*, n° 109 (janvier-mars 1952), pp. 18-63. L'article est daté de décembre 1951. Plus que d'autres, nous sommes redevables à ces très bonnes pages. Nous supposons connues du lecteur celles au moins qui traitent des sources biographiques. *Op. cit.*, pp. 28-36.

² Georges RIGAUT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, Paris, 1937-1953, 9 vol. in-8°.

³ André RAYEZ, *op. cit.*, p. 28.

⁴ « Que soient poursuivies les études critiques de tous les écrits de notre saint Fondateur et que se continuent les publications et les écrits cherchant à approfondir et à faire connaître sa spiritualité. » *Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, Circulaires instructives et administratives*, n. 354, 16 juillet 1956, *Résultats du chapitre général*, vœux de la neuvième commission, p. 99. Ailleurs, le même compte-rendu relevait la suggestion suivante : « La poursuite des travaux de recherches sur la vie et les écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle, par des études critiques dont l'ensemble constituera les *Monumenta lasalliana*, base de départ d'une future biographie critique et d'une étude approfondie de la spiritualité du saint ». *Op. cit.*, p. 52.

⁵ *Cahiers lasalliens*, 1, *Lettre du Très Honoré Frère Nicet-Joseph, supérieur général*, Rome, 30 avril 1959.

⁶ Le Père RAYEZ énumère les principaux sous-titres de l'ouvrage. *Op. cit.*, pp. 29-30. Un *Avis au lecteur*, placé en tête de la quatrième partie de l'Histoire de la vie de Monsieur de La Salle, annonçait en celle-ci « beaucoup de redites ». On le vérifie aisément. Mais du simple point de vue historique, il faut tout de même regretter que l'on ait, depuis 80 ans, retranché ces 300 pages aux rééditions de la « Vie » pour en faire un ouvrage complètement distinct : *Esprit et vertus du Vénérable Jean-Baptiste de La Salle*, par le chanoine Blain, Paris, Procure des Frères et Poussielgue; Tours, Mame, 1882, XXXIX-768 p.

Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes, se présente comme « l'abrégé d'un ouvrage fort diffus, donné en deux volumes in-quarto, au public, en 1733, par M. l'abbé BLAIN, docteur de la maison de Sorbonne »¹. En 1760, chez Laurent Dumesnil, à Rouen cette fois encore, le Père JEAN-CLAUDE GARREAU publiait : *La Vie de Monsieur de La Salle, Prêtre, Docteur en Théologie, ancien chanoine de l'église métropolitaine de Reims et Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*². Deux approbations recommandaient son ouvrage : toutes deux avaient été accordées dès 1753; la plus ancienne, le 16 avril de cette année³. En sa préface, le nouveau biographe justifiait ainsi son entreprise :

« Nous avons une vie de M. de La Salle, imprimée à Rouen en 1733. Mais l'auteur bien respectable qui l'a composée, en voulant dire absolument tout ce qui avait rapport à son sujet, a fait deux grands volumes in-4^o, que peu de gens ont été en état de se procurer. D'où il est arrivé que la vie de M. de La Salle n'a guère été plus connue que si elle n'avait jamais été écrite : d'ailleurs, les faits n'y sont pas tous mis exactement à leur place naturelle. Il a donc été nécessaire de réduire l'ouvrage de M. Bellin, chanoine de Rouen, et Instituteur des Ecoles gratuites des Filles d'Ernemont et d'y mettre un certain ordre qu'il a un peu trop négligé. C'est ce que j'ai fait avec tout le soin que je devais. »⁴

En 1768, rééditant la *Bibliothèque historique de la France*, FEVRET DE FONTETTE signalait sous la cote 11 435 de ce premier volume : *La Vie de Jean-Baptiste de La Salle (Docteur en théologie), Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*, par M. *** (BLAIN), Rouen, 1733, in-4^o, 2 vol. « L'auteur, précisait-on, auparavant chanoine de Noyon, alla à Rouen avec M. d'Aubigné qui fut transféré de l'évêché de Noyon à l'archevêché de Rouen... »⁵. Placées entre parenthèses, les indications complémentaires attirent l'attention sur la probité de l'éditeur et sur la qualité de son information.

Entre-temps, le 4 septembre 1742, un acquéreur d'un exemplaire de *La Vie*, signalait aux deux pages de titre, avoir payé 12 livres pour les deux tomes. La même plume, et à la même date semble-t-il, complétait le titre du tome II d'un BLAIN, transcrit à la suite de la suscription imprimée : par Monsieur ***⁶.

D'autres indices corroborent ces éléments de preuve⁷. Une tradition constante qui reconnaît à Jean-Baptiste BLAIN, chanoine de Noyon, puis de Rouen, la paternité

¹ Paris, Bibliothèque de la Chambre des Députés, ms. 1242, 180 p. Avertissement. Une édition a été donnée à Paris, Procure générale, 1934, 179 p.

² Rouen, Laurent Dumesnil, 1760, in-12, 2 tomes en 1 vol., LX-611 p.

³ *Op. cit.*, p. 607.

⁴ *Op. cit.*, p. XLV-XLVI.

⁵ Paris, Hérisant, 1768, in-fol.; le cinquième et dernier volume de l'ouvrage ne serait publié qu'en 1778. La première édition de la *Bibliothèque historique* due à Jacques LELONG, datait de 1719; elle n'avait pas été réimprimée depuis.

⁶ Exemplaire conservé à la maison généralice. Le nom de l'acquéreur — J. Audet — la date et le prix de l'ouvrage sont, dans les deux volumes, de la même encre et de la même main. Le BLAIN qui figure dans le tome II seul, a été transcrit par la même plume et au même moment, semble-t-il, que les autres indications.

⁷ « Ecclésiastique de Rouen » (Maillefer, ms. Reims, p. IV), l'auteur fait l'éloge des supérieurs externes nommés en l'absence de M. de La Salle, en des termes qui invitent à penser qu'il avait partie liée avec eux (BLAIN, II, p. 115). Il est difficile d'autre part, de ne pas le reconnaître en ce « chanoine ami de M. de La Salle » (*id.* p. 169), « ami de l'Institut » (*id.* p. 183) qui intervient plus d'une fois dans la Vie. Une « relation » imprimée du transfert des restes de notre saint en date du

de l'œuvre, a donc pour elle les meilleures garanties. Le personnage reste peu et mal connu¹. Mais son titre de supérieur ecclésiastique des Frères avait dû lui ouvrir plus qu'à nul autre les portes de la maison généralice au cours des dernières années de l'existence terrestre de son héros². Bien plus tard, en 1745, lors d'une enquête menée par l'Ordinaire, plus d'un Frère de Rouen en appellerait encore au témoignage de Monsieur Blain comme à celui d'un homme exceptionnellement informé des choses de la Congrégation³.

Représentant l'Institut à l'archevêché, le chanoine biographe avait été, par surcroît, le confident du saint : à l'étonnement des Frères eux-mêmes, il pourrait faire état de certains faits connus de lui seul et de son saint ami⁴. Ces titres exceptionnels ne supléeront pas, hélas ! aux carences de l'écrivain. Désordonné, prolix, notre auteur a irrité sans doute, découragé en tout cas, des générations de lecteurs de bon vouloir. Il a déconcerté, il continue d'égarer toute une lignée de biographes qui tentent, depuis deux siècles, de le débarrasser de ses longueurs et de ses lieux communs. Le Frère

16 juillet 1734 (Pièce, format 4°, 4 p., souvent jointe à BLAIN II) signale : « Quatre autres [ecclésiastiques] se firent honneur de porter les quatre coins du Drap, M. l'abbé Térisset, Grand-Vicaire, archidiacre et chanoine, et M. l'abbé Dossemont aussi archidiacre et chanoine de l'église métropolitaine, portaient ceux de derrière, deux autres chanoines de la même église qui connaissaient particulièrement M. de La Salle, portaient ceux de devant ». Divers procès verbaux de la cérémonie nous sont connus par ailleurs. L'un d'eux, celui des Registres de Saint-Sever, révèle précisément les noms de ces porteurs : les abbés Térisset et Dosmont, chanoines et archidiacres, Blain et Deschamps, chanoines de la cathédrale de Rouen (Copie collationnée par Dujarier-Bresnard, lui-même, Archives de la maison généralice, BCE, dossier : inhumation et exhumation de M. de La Salle). Un autre, celui du vicaire général Bridelle, porte les signatures de ces quatre témoins, donc celle de J.-B. Blain (copie par F. LUCARD, Archives de la maison généralice, id.).

¹ On trouvera la petite somme des informations recueillies dans : F. Émile LETT, *Les premiers biographes de saint Jean-Baptiste de La Salle*, Liget, Paris, 1956, pp. 285-343; cf. également : André FOURÉ, *Jean-Baptiste Blain, chanoine de Rouen*, *Bulletin des Frères des Écoles chrétiennes*, n° 161 (avril 1960), pp. 68-79.

² Le 4 décembre 1716, J.-B. Blain, « supérieur des Frères des Écoles chrétiennes de Rouen, nommé par Mgr l'archevêque », visait un acte de délégation du Frère Barthélemy, chargé de la visite des maisons de l'Institut (AMG, SBb).

³ Dans un *Mémoire contenant plusieurs abus et dérèglements qui s'introduisent dans l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, le Frère Polycarpe prétendait que les vœux faits depuis dix-huit ans dans la communauté n'étaient point valides; il souhaitait que « Mgr l'archevêque (de Rouen) voulut bien se donner la peine de faire examiner de près cet article, et d'en faire conférer avec Monsieur Blain qui est au fait de cet abus » (Rouen, Archives départementales de la Seine maritime, D. 538, f. 49). Des *Réponses* [anonymes] aux plaintes du Frère Polycarpe, commençaient ainsi : « On a appris de M. Blain que le Frère Polycarpe a écrit à Monsieur l'archevêque de Rouen pour se plaindre de la conduite du Frère supérieur de Saint-Yon » (id. f. 74). Ailleurs, le même dossier faisait intervenir l'auteur ou l'éditeur de la *Vie de Monsieur de La Salle* : s'élevant contre l'autorité de la règle du Frère Directeur, le Frère Polycarpe insinue qu'en 1717, cette règle « avait été anéantie depuis plus de dix-sept ans, ainsi que le déclare l'auteur de la *Vie de Monsieur de La Salle* » (id. f. 42). La minute d'un interrogatoire conduit par l'Ordinaire, porte, parmi les réponses du Frère Zacharie : « Note que l'éditeur de la *Vie de M. de La Salle* a observé que la règle de ne pas manger des œufs a été abrogée depuis longtemps » (id. ff. 142-143). Le *Mémoire* n'est point daté : des lettres qui l'accompagnent, il est permis de conclure qu'il fut présenté en juin ou juillet 1745. L'interrogatoire eut lieu le 2 août de la même année (id. ff. 14, 41, et passim). On ne trouve point, dans ce dossier, le texte invoqué — ou supposé — par le F. Émile LETT et qui serait décisif encore pour une attribution à J.-B. Blain des deux titres de supérieur ecclésiastique des Frères et d'éditeur de la *Vie de M. de La Salle* (*Les premiers biographes*, p. 294).

⁴ « Il y a même quelques faits rapportés ici dont aucun des Frères n'avait connaissance ou n'en avait qu'une connaissance confuse; mais celui-là même qui a écrit cette Histoire, en ayant été témoin, il n'a pas cru devoir les omettre » (BLAIN, I, p. 115).

LUCARD¹ et Jean GUIBERT² l'ont lu trop vite : ils le suivent de façon assez libre, puis l'abandonnent ou même le contredisent par endroits sans raisons plausibles. D'autres vulgarisateurs ont été plus rapides encore : peut-être ne se sont-ils même pas donné la peine de le lire entièrement³. Plus patient que d'autres, Georges RIGAULT est loin pourtant d'avoir accordé aux pages de son devancier toute l'attention qu'elles méritent, tout le prix qu'elles continuent de valoir. Dans l'ensemble, notre historien reconnaissait d'ailleurs et exprimait avec un rare bonheur les mérites de ce « livre de bonne foi », mais « de style négligé » :

« ne sachant se borner, le chanoine ne sait guère écrire. Il est prédicateur, beaucoup plus qu'historien. Il fatigue, il irrite, à force de longueurs et de délayages. Et l'amplification continuelle dans la forme le pousse à l'exagération dans certains épisodes. Il reconnaît lui-même qu'il n'est pas très rigoureux sur les dates. Mais, sous le bénéfice de ces observations, il faut bien déclarer que son ouvrage atteint le but que l'auteur se proposait : il met parfaitement en lumière la grandeur et la sainteté de Jean-Baptiste de La Salle. Il apporte en outre, sur les origines et les premières années de l'Institut, sur le caractère des luttes que le Fondateur eut à soutenir, une masse de renseignements qu'il serait difficile ou impossible de trouver ailleurs. »⁴

Plus brièvement, le Père RAYEZ soulignerait de même les défauts de cet irremplaçable ouvrage :

« Biographe à l'ancienne mode, panégyriste diffus trop souvent, apologiste maladroit parfois, le bon chanoine brode ses souvenirs, enjolive ceux des autres, noie les difficultés et pourfend avec maestria les adversaires de son héros, fussent-ils sulpiciens, évêques ou cardinaux, a fortiori, jansénistes ou quiétistes. Que le cher homme me pardonne ! Si proche de la mort du saint, cette vie, cependant, par un contemporain et un témoin, qui a, au surplus, interrogé les familiers, reste, quoi qu'on en ait, précieuse à l'égal d'une source. »⁵

Gardons-nous d'ajouter à de tels témoignages. Ils signalent pertinemment le premier nœud du problème. Lisible avec peine par les plus courageux, tant il est maladroit dans sa forme, le livre du chanoine BLAIN reste néanmoins indispensable, tant il apporte au dossier biographique de notre saint. Apologétique autant et plus qu'historique, son œuvre doit être passée au crible d'une saine critique; mais, sortie de la plume d'un témoin particulièrement autorisé, elle a pour elle, dès l'abord, de très favorables présomptions, sinon toujours de solides garanties.

¹ *Vie du vénérable J.-B. de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, suivie de l'histoire de cet Institut jusqu'en 1734*, par un Frère des Écoles chrétiennes, Rouen, Fleury, 1874, XLIV-507 p. — *Vie du vénérable J.-B. de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, par un membre de cet Institut, 2 tomes, Paris, Poussielgue, 1876. — Même titre, même éditeur, mais tome I seul, en 1884. — Volumineux projet d'une quatrième édition profondément retravaillée (AMG, HAb).

² *Histoire de saint Jean-Baptiste de La Salle, ancien chanoine de l'église métropolitaine de Reims, fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, par J. GUIBERT, prêtre de Saint-Sulpice, Supérieur du séminaire de l'Institut catholique de Paris, Paris, Poussielgue, 1900, XLVII-725 p. La seconde édition, 1901, est de loin la plus répandue. C'est elle que nous citerons.

³ Pour une bibliographie des biographies lasalliennes, cf. *Rivista lasalliana*, Torino, vol. II (1935), p. 35-44; vol. XXXII (1958), pp. 6-15. Sans accentuer le raccourci, on peut adopter la perspective du Père RAYEZ : « J. GUIBERT distance tous ses prédécesseurs; ceux-ci avaient pillé BLAIN à qui mieux mieux, sauf LUCARD qui avait dépouillé les archives; désormais, on pillera GUIBERT » (*op. cit.*, p. 29, n. 26).

⁴ G. RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, I, p. VI.

⁵ A. RAYEZ, *op. cit.*, pp. 29-31.

Ces premières observations suffiraient à elles seules à justifier le programme que nous nous sommes tracé : réimpression intégrale et parfaitement fidèle de l'ouvrage du biographe rouennais, établissement des index qui le rendront pleinement utilisable, publication de toutes les autres sources biographiques qui permettront de le contrôler, et, le cas échéant, de le compléter à bon escient.

I. RÉIMPRESSION DU BLAIN 1733.

De l'édition princeps, quelques exemplaires sont encore accessibles¹. D'une réédition indiscrètement retouchée par Auguste CARION², est-il besoin de dire qu'elle ne satisfait plus, depuis longtemps, les lecteurs les moins difficiles ? S'il parle avec complaisance de la valeur historique et littéraire de l'œuvre rouennaise³, l'éditeur de 1887 avoue avoir dû rajeunir des expressions, modifier des tours de phrase, redresser certaines inexactitudes théologiques, rectifier des erreurs de fait⁴. On est porté à le regretter aujourd'hui, et l'on recevra moins encore, cette manière de justification :

« Nous n'avons pas cru devoir prévenir chaque fois le lecteur de ces rectifications; ce ne sont pas des changements, mais plutôt des corrections d'auteur dans une seconde édition revue avec soin. »⁵

¹ La maison généralice en possède 9 exemplaires complets et 5 volumes dépareillés. D'autres exemplaires sont signalés dans les maisons principales de France, de Belgique et d'Italie notamment. En 1887 déjà, l'abbé CARION remarquait : « La première Vie du Vénérable de La Salle, qui est sans contredit la meilleure et la plus complète, publiée à Rouen en 1733, n'a jamais été réimprimée : elle est devenue tellement rare que, même pour la plupart des maisons des Frères, c'est comme si elle n'existait pas » (*La Vie du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*, Paris, Procure générale, 1887, LXVI-876 p.; p. VII).

² L'édition de 1887 (cf. note précédente) « étant épuisée depuis longtemps, nous la faisons réimprimer aujourd'hui, avec l'introduction qui la précédait ». *La Vie du Bienheureux serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*, par M. l'abbé Jean-Baptiste BLAIN, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, supérieur de la communauté des Sœurs d'Ernemont, publiée pour la première fois en 1733, rééditée conformément au vœu du chapitre général de 1884, troisième édition, Paris, Procure générale, 1889, LIV-775 p. L'introduction que nous achevons de citer était signée Auguste CARION (p. XXXVI).

³ « Convaincu de la haute valeur historique de l'ouvrage de M. BLAIN, nous nous sommes fait un devoir d'en reproduire le texte avec la fidélité requise pour la transcription des paroles d'un témoin grave et digne de foi. Nous n'avons rien ajouté, rien modifié dans le sens de la pensée; notre travail s'est borné à rendre la lecture plus facile, en remplaçant par un équivalent les expressions vieillies, et en remaniant les tours de phrases qui pourraient embarrasser ou choquer ceux qui ne sont point familiarisés avec la langue du XVII^e siècle, encore en usage au commencement du XVIII^e » (*Op. cit.*, édit. 1887, p. XXXIII; édit. 1889, p. XXVII). « Orateur distingué, à une époque où l'on ne se hasardait à parler ou à écrire qu'après s'y être préparé par de fortes études, M. BLAIN assurément ne manque pas de style : il a la justesse de l'expression, l'ampleur de la phrase, d'heureuses métaphores, et ces réminiscences de l'Écriture et des classiques, si pleines de charmes pour tous ceux qui ont étudié ces types parfaits de la vraie beauté littéraire. » (*Op. cit.*, édit. 1887, pp. XXXV-XXXVI; édit. 1889, p. XXIX).

⁴ « Quand nous avons dû rajeunir une expression ou modifier un tour de phrase, nous nous sommes astreints à choisir le synonyme le plus approchant ou l'équivalent le plus exact, de façon à ne pas altérer le sens, et à conserver même la nuance de la pensée... Dans les rares passages où, par inadvertance, la rédaction du texte offrait un sens théologique peu exact, nous n'avons pas hésité à la modifier; bien convaincu que c'était, non altérer, mais restituer la véritable pensée de l'auteur; car l'ensemble de l'ouvrage atteste la solidité et l'orthodoxie de sa doctrine. Certaines erreurs de fait ont été aussi rectifiées » (*Op. cit.*, édit. 1887, p. XXXIV; édit. 1889, pp. XXVII-XXVIII).

⁵ *Op. cit.*, édit. 1887, p. XXXIV; édit. 1889, p. XXVIII.

Les lignes suivantes annonçaient d'autres exécutions, plus sommaires encore :

« Nous avons supprimé quelques dissertations où il n'y a rien de spécial qui puisse s'appliquer au Vénéral. »¹

Du coup disparaîtraient, par exemple, les 111 pages du *Discours sur l'institution des maîtres et des maîtresses d'écoles chrétiennes et gratuites*² : introduction farcie d'aperçus divers sur l'époque et le milieu, le morceau le plus précieux peut-être pour étudier la culture de l'auteur, la rigueur de ses citations, son sens de l'Histoire et sa probité littéraire. C'est le seul endroit de son livre, en effet, dont toutes les sources nous demeurent accessibles, le seul endroit où peuvent se démarier presque sans peine, les emprunts généralement explicites et les gloses apologétiques ou moralisatrices du biographe³.

Rien de moins prudent, on s'en rend compte, que les tailles et retouches de l'abbé CARION. Lui-même, n'avait-il pas prévu que nous serions scandalisés par cette espèce de vandalisme littéraire ?⁴ Nous estimerons d'autant plus nécessaire, en tout cas, de revenir sans délai au texte même de l'édition princeps. Nous avons donc envisagé depuis peu la reproduction par procédé photomécanique des deux in-quarto de 1733 : d'un volume exceptionnel, les fascicules 7 et 8 de nos *Cahiers* offriront intégralement et identiquement les 1100 pages de l'édition Machuel⁵.

D'aucuns, songeant à la maniabilité des volumes, suggéraient une présentation en trois ou quatre tomes. Il paraîtra plus sûr de garder les divisions primitives, ne serait-ce que pour éviter d'inutiles complications, voire de dangereuses confusions, dans la manière de renvoyer au texte de l'ouvrage. Les index en cours de réalisation, par exemple, s'en trouveront utilement simplifiés.

II. INDEX ET TABLES.

Index des noms de personnes et des noms de lieux, tables détaillées des sujets abordés par l'auteur devraient accompagner la nouvelle publication : ils paraissent indispensables pour guider le lecteur dans ce labyrinthe, lui permettre de regrouper aisément des informations éparées et lui faciliter un premier examen critique des données qui lui sont fournies⁶.

Ces index réduiraient à peu de chose les nombreux et médiocres morceaux d'éloquence du chanoine : ils mettraient surtout en lumière la documentation exceptionnelle

¹ *id. ibid.*

² L'éditeur conservait, par contre, l'*Épître dédicatoire au Très Saint Enfant Jésus* et le *Dessein de cet ouvrage*, soit les trois premiers feuillets non paginés et les pages 112-115 de l'édition princeps.

³ Nous espérons étudier dans l'un de nos *Cahiers*, cette manière dont BLAIN traitait ses sources.

⁴ « Nous le savons fort bien, les délicats seront scandalisés de cette espèce de vandalisme littéraire, si contraire au goût de l'époque qui s'indigne devant un mot ou un tour de phrase rajeunis, comme à la vue d'un bronze antique dépouillé de sa précieuse patine par une main inintelligente. Mais ce n'est pas pour les délicats que nous travaillons; l'immense majorité des lecteurs auxquels ce livre est destiné n'y cherchera que de saintes inspirations et des exemples édifiants. Le mérite ici consiste donc à éviter tout ce qui pourrait arrêter le lecteur, ou le distraire des pieuses réflexions, des généreux mouvements que l'exposition des actes et des pensées d'un saint doit faire naître dans des cœurs simples et bien préparés. » A. CARION, *La Vie du Vénéral...*, édit. 1887, pp. XXXIII-XXXIV; édit. 1889, p. XXVII).

⁵ Plusieurs raisons nous ont même conduit à anticiper la publication de ces deux *Cahiers*.

⁶ Ces *Index* et *Tables* constitueront nos *Cahiers* 9 et 10.

ment riche de sa longue histoire. BLAIN n'est point qu'un mauvais prédicateur; s'il est prolixe et désordonné, il n'est point du tout prouvé qu'il soit infidèle vis-à-vis de ses sources. Lui-même s'en est défendu. Regrettant la disparition prématurée des directeurs spirituels de Monsieur de La Salle, déplorant le manque quasi complet d'écrits autobiographiques de ce dernier¹, il affirme n'avoir écrit que sur la foi de mémoires exacts ou de souvenirs personnels².

Les Frères, plus particulièrement, ont fait l'éloge de leur Père :

« Ces témoins fidèles ont rapporté ce qu'ils ont vu et ce qu'ils ont vu de leurs yeux. Si leur témoignage peut être suspect, personne ne mérite créance désormais. Si cette Histoire de la vie de Monsieur de La Salle, composée sur leurs mémoires, recueillies avec soin par feu le Frère Barthélemy, aussitôt que le saint homme fut mort, et mis ensuite en ordre par un des Frères : si, dis-je, une pareille Histoire trouve les lecteurs incrédules, ou en défiance contre les faits qui y sont rapportés, quel est l'historien qui mérite autorité, et dont on ne puisse soupçonner la bonne foi ou l'exactitude? »³

Si notre biographe se répète à plaisir en maints endroits de son copieux ouvrage, n'est-ce point surtout par souci de produire successivement divers mémoires couvrant les mêmes périodes de la vie de son héros ? Défaut de méthode qu'il faut regretter, mais aussi, garantie de véracité qui a son prix. S'il se contredit plus d'une fois, mais sur des questions de détail généralement, ce serait tout aussi bien, croyons-nous, par ce même souci de fidélité aux textes qui sont sous ses yeux. Les Frères qui le documentaient ne tenaient pas nécessairement leurs informations des mêmes sources. Témoins oculaires, peut-être, ils n'avaient pas vu les faits des mêmes yeux; surtout, ils n'en avaient pas également fixé les circonstances, et n'évoqueraient ni les mêmes impressions, ni les mêmes souvenirs. Notre auteur les suivra, semble-t-il, en leurs plus ou moins graves discordances, nous restituant ainsi leurs dépositions et parfois leurs erreurs⁴.

En d'autres endroits, le biographe s'appuie sur des textes plus autorisés encore : contrats ou lettres de fondations, copies d'actes divers, mémoires justificatifs de Monsieur de La Salle. On peut regretter qu'il n'ait pas toujours encadré ses emprunts; on peut même, ici ou là, lui reprocher d'avoir écourté des citations bien plus précieuses pour nous que ses verbiages... Mais on ne pourrait gratuitement l'accuser de manquer de rigueur, ou se croire en droit de retravailler son texte. L'on peut ne point admettre à

¹ Dans le corps de son ouvrage, le biographe cite pourtant deux de ces textes, signalés à notre particulière attention par le Père RAYEZ (*op. cit.*, pp. 28-29) : un *Mémoire pour apprendre aux Frères par quelles voies la divine Providence avait donné naissance à leur Institut* (BLAIN, I, p. 169) et des *Règles que je me suis imposées* (BLAIN, II, pp. 318-319).

² « Ceux des Directeurs qui l'ont le mieux connu, et en qui il avait une parfaite confiance, étant morts avant lui, ont enseveli avec eux tout ce qu'ils auraient pu révéler de l'intérieur de cet homme de grâce, s'ils lui avaient survécu. Nul écrit de sa main ne nous a rendus plus savants sur ce sujet... On ne sache pas qu'il en ait fait la moindre confiance à d'autres... C'est sur les mémoires exacts de ces témoins fidèles (ceux qui le connaissaient, ses disciples principalement) que cette vie est composée » (BLAIN, I, pp. 112-113). — « L'auteur n'a travaillé que sur les mémoires que vous [le supérieur général] et les principaux Frères lui ont fourni, dans lesquels ce qu'on reprend se trouve en termes formels ou équivalents » (*Lettre de l'auteur de la Vie de Monsieur de La Salle au Frère supérieur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, pièce in-4°, [1734]).

³ BLAIN, I, p. 113.

⁴ Des études ultérieures justifieront par le menu ces observations sommaires.

l'aveugle tout ce qui est prêté à Madame Maillefer, par exemple, mais pourra-t-on produire des témoins plus qualifiés que ceux qu'il eut le loisir d'interroger ?

« Nous devons ce que nous en avons écrit, précisait Blain, à la vertueuse Mademoiselle de Monville, tante de M. de Monville, Président à mortier, âgée de 85 ans, qui connaissait fort bien Madame de Maillefer, comme ayant le même directeur; et à la sœur Marie-Anne de Darnétal, par elle établie maîtresse d'école en ce lieu, où elle est encore; et enfin à quelques autres personnes, qui l'ont vue et connue. »¹

La formulation de simples hypothèses de travail, conduisait récemment l'un ou l'autre chercheur à solliciter un texte de notre auteur relatif à l'affaire Clément². Témérité d'autant moins excusable que BLAIN lui-même disait devoir le détail de sa narration à une pièce d'indiscutable autorité :

« Nous avons entre les mains, écrivait-il, le mémoire justificatif que M. de La Salle a fait sur ce sujet, avant que de prendre la fuite. Il suffit d'en faire l'extrait; nous ne pouvons pas avoir un meilleur garant de la vérité. S'il avait été produit en justice, comme M. de La Salle l'attendait de la charité de ceux entre les mains desquels il le laissa avant son départ, il n'aurait pas sorti du tribunal où cette affaire fut portée, une sentence si ignominieuse à sa mémoire. »³

Il serait inutile d'insister : plus que d'autres, parce qu'il fatigue rapidement, l'ouvrage du chanoine rouennais exige une lecture patiente, un examen minutieux. A le lire un peu vite d'ailleurs, on ne parviendra presque jamais à faire le compte exact des renseignements qu'il apporte sur un sujet donné. C'est en trois ou quatre endroits de son œuvre, qu'il faudra parfois glaner ces informations plutôt complémentaires que contradictoires. Seul un examen d'ensemble des données recueillies permettra de dégager ensuite des éléments de certitude, tout au moins, de sérieuses probabilités. La plupart de ses épigones se sont contentés de suivre, et parfois d'un peu loin, sa chronologie trop peu rigoureuse. Ils se sont préoccupés moins encore de ses digressions et de ses redites, ils ont négligé, trop aisément, les nombreux apports de la dernière partie de l'ouvrage : du seul point de vue historique, leur travail y a perdu...

Nos index devraient permettre d'éviter de pareilles méprises. Certes, à eux seuls, ils ne suffiront pas : de délicats problèmes de concordance resteront ouverts. Nos tables les auront du moins posés en termes précis, et ce sera déjà très bien. Des études plus poussées devront ensuite s'attacher à les résoudre à l'aide surtout des données fournies par ailleurs.

III. AUTRES SOURCES BIOGRAPHIQUES.

BLAIN lui-même y faisait allusion dans un passage que nous venons de citer : dès le lendemain de la mort de M. de La Salle, le Frère Barthélemy, qui devait lui survivre 14 mois à peine, avait pris soin de recueillir divers mémoires rédigés par les Frères; l'un d'eux les avait mis en ordre; plus tard, le chanoine biographe en aurait communication.

¹ BLAIN, I, p. 159.

² Depuis 1956 seulement, six projets de publications malmenaient l'une ou l'autre des affirmations du biographe dans l'exposé de cette affaire.

³ BLAIN, II, p. 72.

Un cahier manuscrit, conservé aux archives de la maison généralice, atteste de plus que dès 1721, un projet d'une *Conduite admirable de la divine Providence en la personne du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle...* était en voie de réalisation ¹. Deux autres pièces permettent d'affirmer que le Frère BERNARD en était l'auteur et qu'à la date du 4 mai 1723, le manuscrit entier pouvait être soumis à la censure du chanoine Jean-Louis de La Salle, l'un des frères de notre saint ². Les 86 pages qui nous restent de la rédaction du Frère BERNARD présentent un certain nombre de retouches : des additions révèlent la plume de Louis de La Salle. S'il n'a point utilisé ce texte, BLAIN a pris connaissance des mémoires qui avaient permis de l'établir ³.

Avant lui, DOM FRANÇOIS ELIE MAILLEFER, propre neveu du saint, avait fait de même. Terminé dès 1723, son premier manuscrit serait mis entre les mains des Frères de Saint-Yon ⁴. BLAIN l'aurait pillé, nous dit-on, sans jamais l'avouer pourtant ⁵. Dix-sept ans plus tard, en 1740, le bénédictin déposerait en la bibliothèque de l'archimonastère Saint-Remi, une nouvelle rédaction de *La Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Prêtre, Docteur, ancien chanoine de la cathédrale de Reims et Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes* ⁶. Nous étudierons ailleurs, avec le détail qui convient, chacun de ces trois manuscrits : celui du Frère BERNARD et les deux de DOM MAILLEFER ⁷. Qu'il suffise, pour le moment, d'attirer l'attention sur l'intérêt particulier que pourrait offrir leur prochaine publication.

A simple lecture, en effet, nous achevons de le dire, il se révèle que les trois premiers biographes de notre saint ne se sont point contentés d'interroger les mêmes témoins : visiblement, MAILLEFER et BLAIN suivent plus ou moins docilement un même texte déjà composé : celui du Frère BERNARD, ou peut-être, telle autre ébauche antérieure encore. S'il accuse BLAIN de plagiat, MAILLEFER oublie peut-être de dire que sa deuxième rédaction est redevable au chanoine de plus d'une opportune rectification. On ne pourrait guère discriminer ces interférences ni démêler ces petites controverses dans l'état actuel des choses. Les meilleurs parmi nos historiens ont demandé trop peu aux textes de BERNARD et de MAILLEFER; leurs quelques citations ne nous sont d'ailleurs qu'un très faible secours, originaux et copies manuscrites étant peu accessibles ou restant même

¹ AMG, SCa.

² Ce sont d'une part, les *Remarques sur la Vie de Monsieur de La Salle*, pièce autographe, signée du Frère BERNARD, et d'autre part, une *Lettre*, autographe elle aussi, du Frère JEAN, à Monsieur (Jean Louis) de La Salle, chanoine de l'église métropolitaine de Notre-Dame à Reims. AMG, SBb.

³ Sur ces questions, cf. F. Émile LETT, *Les premiers biographes*, p. 305, ss.

⁴ « Dès l'année 1723... on était résolu de le faire imprimer... Mais l'an 1724, les Frères des Écoles chrétiennes découvrirent que j'étais l'auteur de la vie de leur Instituteur. Ils se donnèrent bien des mouvements pour en avoir communication. Ils m'adressèrent un des leurs nommé Frère Thomas qui fit tant par ses sollicitations et ses importunités, que je lui lâchai mon manuscrit... ». MAILLEFER, ms. Reims, Avant-propos, p. IV.

⁵ « Quoi qu'il n'ait pas fait scrupule de me copier mot pour mot dans quelques endroits, il n'a pas cru devoir en avertir. » *id.* p. V.

⁶ Reims, Bibliothèque de la ville, ms. 1426.

⁷ Le texte de 1723 étant gardé, semble-t-il, par deux copies anciennes conservées en nos AMG, SCa.

d'identification douteuse¹. Avant toute chose, il serait opportun de publier les textes que nous gardons : le présent *Cahier* reproduira intégralement la seule copie de BERNARD actuellement connue, l'un des fascicules suivants offrira, en édition confrontée, les deux compositions de MAILLEFER².

Des index plutôt réduits seront joints à chacune des biographies. Des tables plus développées seront éditées par la suite. Elles renverront à la fois aux quatre publications : s'incorporant les index des deux volumes de BLAIN dont il a été parlé plus haut, elles reprendront, mais cette fois avec tout le détail souhaitable, les références aux textes du Frère BERNARD et aux deux rédactions de DOM MAILLEFER. Ces index cumulatifs ne feront pas qu'orienter le lecteur; ils constitueront déjà une première édition comparée des quatre récits les plus autorisés de la vie de saint Jean-Baptiste de La Salle. Ils permettront en tout cas, de contrôler sans peine les dires de BLAIN, par les affirmations des trois autres témoins.

Indispensable, ce premier contrôle ne peut suffire. Divers documents déposés en nos archives ou retrouvés depuis peu confirment parfois très opportunément l'unanimité de ces premiers témoignages; d'autres fois, faut-il le dire, des pièces de ce genre permettent de décider entre les divergences ou les oppositions des divers récits. Des *Lettres* de notre saint, le regretté Frère FÉLIX-PAUL a montré tout le parti qu'elles pourraient offrir aux futurs biographes³. Aux trop rares documents connus jusqu'ici, des recherches systématiques pourraient joindre, sans doute, plus d'une pièce de bon prix⁴. Nos *Cahiers* publieront les unes et les autres. Des actes moins immédiatement liés à la personne du saint, mais éclairant le contexte assez large de son existence, ils donneront des répertoires commodes et périodiquement mis à jour.

Viendrait alors la publication d'une chronologie basée à la fois sur les données fournies par les biographes et les informations recueillies dans les documents d'archives. La publication de ces tables chronologiques exigerait probablement deux de nos *Cahiers* : elle serait la meilleure préface à cette biographie critique qu'il nous serait permis dès lors, d'attendre avec une plus juste confiance.

Rome, le 25 février 1961.

F. MAURICE-AUGUSTE.

¹ Certains auteurs citent l'une ou l'autre des copies déposées en nos AMG, mais sans prendre la peine de préciser le manuscrit de leur choix. D'autres citent le manuscrit de la bibliothèque de Reims. GUIBERT cite une copie établie par ses soins, puis déposée à la Bibliothèque nationale. G. RIGAUT utilise très peu MAILLEFER; il n'y renvoie pas une seule fois de façon précise.

² *Cahiers lasalliens*, 4 et 6.

³ Institut des Frères des Écoles chrétiennes, *Les Lettres de saint Jean-Baptiste de La Salle, édition critique par le Frère FÉLIX-PAUL*, FSC, Paris, Procure générale, 1954, 415 p. — Décédé prématurément, l'auteur n'a pu contrôler lui-même l'édition de son manuscrit. Présentation scolaire, bibliographie tronquée, index incomplet et presque illusoire tant il est incommode, déparent cet ouvrage. Quelques légères défaillances dans les notes critiques ou explicatives eussent été corrigées par l'auteur, sans nul doute, s'il avait eu le temps de se relire. Tel quel, l'ouvrage reste le meilleur des travaux publiés depuis l'inventaire dressé par le Père André RAYEZ.

⁴ Les Frères LUCARD, CASIMIR-VINCENT, DONAT-CHARLES, MAXIME, Émile LETT, d'autres encore, Monsieur GUIBERT et surtout peut-être ses collaborateurs avaient déjà tenté quelques recherches. Des explorations plus systématiques sont entreprises depuis peu : si elles ne promettent pas nécessairement de sensationnelles découvertes, elles verseront certainement au dossier de notre cause bien des précisions utiles. Elles permettront d'établir en tout cas des inventaires moins incomplets des sources actuellement accessibles.

Le manuscrit du Frère Bernard

Peu de temps après la mort du Fondateur, le Frère BERNARD¹ fut chargé par ses supérieurs de « mettre en ordre la *Vie de Monsieur de La Salle* »². Pour lui faciliter la tâche, on lui remit « un grand nombre de témoignages » et notamment un « manuscrit assez long, écrit de la propre main de Monsieur de La Salle ». Jugeant ces documents « insuffisants », il chercha à compléter son information en s'adressant à « Monsieur son frère, et à Monsieur Jean-François son cousin »³ ainsi qu'à « la communauté des sœurs des orphelins » et au « supérieur du séminaire de Saint-Sulpice ». Une partie de son travail étant achevée, il l'envoya à Louis de La Salle en vue d'une correction. Comme le chanoine tardait à lui renvoyer son manuscrit, le Frère BERNARD, impatienté, résolut de « recommencer tout de nouveau cet ouvrage »⁴. Ce deuxième essai ne nous est pas parvenu⁵.

Le manuscrit de 1721. De toute l'œuvre biographique du Frère BERNARD, il ne reste, en effet, qu'un court manuscrit de quatre-vingt six pages et qui ne couvre que la période de 1651 à 1688 de la vie du Fondateur⁶. Dans sa *Préface*, le Frère BERNARD annonçait la division de son ouvrage en quatre parties. Nous ne connaissons rien des deux dernières.

¹ Frère Bernard, dans le siècle Jean D'AUGE (ou DAUGE), né à Fribourg (Suisse) le 24 juin 1697, entré dans la Société au mois de mars 1713 (*Catalogue des Frères des Écoles chrétiennes*, BN, ms. fr. n. a. 11.122; *Cahiers lasalliens*, 3, p. 55); signe à Grenoble, le 26 janvier 1717, l'acte de visite du Frère Barthélemy (AMG, SBg); transcrit et signe la formule de ses vœux perpétuels, le 16 juin 1726 (AMG, HAm, EE, p. 38). Le *Catalogue* le mentionne comme *sorti*, sans autre précision — Au dos d'une lettre adressée par saint Jean-Baptiste de La Salle au Frère Joseph, on lit, écrit de la main de ce dernier : « A l'égard du Frère Bernard, il n'agit que par caprice. Je n'ai nul pouvoir sur son esprit et quelque chose qu'on lui puisse dire, cela ne fait aucune impression. Il sort seul quand bon lui semble, fait tout ce qu'il veut et agit beaucoup plus absolument qu'un Frère directeur. L'on dit qu'il projette d'aller encore à Paris incessamment. Jugez, mon cher Frère, comment des écoles peuvent aller pendant de telles absences. Je n'ai jamais vu dans nos Frères ce que je vois dans ce Frère. Nos Frères ont toujours gardé la règle et l'observaient bien d'une autre manière que depuis que Frère Bernard dérègle tout par sa tête » (*Lettres, Édition critique*, p. 227). D'après ses *Remarques sur la Vie de Monsieur de La Salle*, Frère Bernard était à Paris en 1721-1723; il fut transféré à Reims au cours de cette même année 1723 (cfr. ici-même, *Pièces annexes*, p. 102-103).

² On rapprochera cette confiance du Frère BERNARD de ces lignes de BLAIN, parlant de son propre ouvrage : « ... cette Histoire de la Vie de Monsieur de La Salle, composée sur leurs *Mémoires* (des Frères) recueillis avec soin par feu le Frère Barthélemy, aussitôt que le saint homme fut mort et mis ensuite en ordre par un des Frères... » (BLAIN, *Vie*, I, p. 113).

³ C'est *neveu* qu'il eût fallu écrire. Jean-François était fils de Marie de La Salle, sœur de notre Saint.

⁴ F. BERNARD, *Remarques sur la Vie de Monsieur de La Salle*, pièce manuscrite autographe conservée aux AMG. cfr. ici-même, *Pièces annexes*, pp. 102-103.

⁵ De la comparaison entre les *Remarques sur la Vie de M. de La Salle* et la *Lettre* du 4 mai 1723 adressée par le Frère Jean à Louis de La Salle, il résulte que cette dernière fut écrite pour accompagner un deuxième ouvrage du Frère BERNARD. Quant au biographe, il rédigea ses *Remarques* pour justifier la reprise de son premier projet. Cfr. ici-même, *Pièces annexes*, pp. 102-104.

⁶ AMG, SCA. Registre, 28,5 cm × 19 cm reliure cuir noir, fortifiée par une double feuille de garde en papier kraft et quelques feuillets blancs. La reliure actuelle paraît plutôt récente. Elle a donné lieu à une légère réduction des feuillets. Le haut de la p. 13 a été replié et fortifié : il porte une note signée J [ean] G [uibert] SS [Saint-Sulpice]. Le manuscrit est couché sur papier vergé, quelque peu jauni; la p. 8 est restée vierge; des points et taches de rousseur apparaissent en divers endroits; une mouillure marginale a marqué bon nombre de feuillets; quelques mouillures dans le texte, aux pp. 68 et suivantes; ces divers accidents laissent le texte entièrement et parfaitement lisible.

La première partie comprend six chapitres (pp. 9 à 31) et la deuxième, inachevée ¹, en compte neuf (pp. 32 à 86). Entre la *Préface* et le récit proprement dit s'intercalent un *Avis au lecteur* et une *Protestation* de soumission au Saint-Siège. Le millésime M D CC XXI s'inscrit au bas de la page de titre.

Tel qu'il se présente à nos yeux, le manuscrit ne constitue pas un texte définitif, mais bien un texte corrigé, qu'il sera, par conséquent, nécessaire de reprendre, afin de le parfaire. Il ne s'agit pas de l'original du Frère BERNARD, mais d'une copie. L'écriture, relativement bien soignée, en tout identique à celle de divers documents signés *Frère Romain* apporte une certitude quant à l'identité du copiste ². C'est une sorte de bâtarde qui se maintient dans ce genre pendant les cinquante premières pages du cahier. Puis, progressivement, le copiste — hâte ou fatigue — se laisse aller à une « expédiée », dans tous les sens du terme !... Il y a bien quelques reprises passagères ³, mais à partir de la page quatre-vingt, c'est une graphie courante. Parallèlement à ce relâchement du copiste, il est facile de remarquer la raréfaction de toutes les retouches — signes marginaux, ratures ou additions... Particulièrement abondantes dans la première partie du manuscrit — on en compte 112 dans les quarante-trois premières pages — il ne s'en trouve plus, en effet, que 17 dans les quarante-trois suivantes ! et parmi celles-ci, les vingt dernières sont à peu près vierges.

Corrections de Louis de La Salle. La plupart des retouches visibles sur le texte proviennent du Chanoine Louis de La Salle. Rien d'étonnant à cela, puisque le manuscrit lui avait été envoyé à cette fin. « Je fis donc mon projet de la première partie et de quelques chapitres de la seconde, écrit le Frère BERNARD dans ses *Remarques*, qui fut envoyé à M. de La Salle, afin qu'il vît s'il n'y avait rien qui pût faire peire à sa famille... ». Propre frère de Jean-Baptiste, il était normal, en effet, que cet essai de biographie fut soumis à son examen.

Il est d'ailleurs aisé de constater la similitude de l'écriture, ferme, épaisse et carrée des corrections avec celle de la lettre que Louis DE LA SALLE adressa à son frère Jean-Baptiste le 3 janvier 1719 ⁴. Un examen attentif du manuscrit révèle le passage d'autres correcteurs — nous y reviendrons ultérieurement.

¹ « Je fis mon projet de la première partie et de quelques chapitres de la seconde, qui fut envoyé à M. de La Salle » (F. BERNARD, *Remarques*).

² Outre la copie du seul cahier connu de la *Conduite admirable*, les AMG conservent : les *Méditations pour les Frères maîtres des écoles charitables*, transcription adaptée des *Méditations* du Père GIRY (AMG, ABp), une *Copie de la Lettre envoyée à Rome à l'abbé Vivant pour les Bulles de 1725* (AMG, CGi, 1), divers *Mémoires* ou *Extraits de délibérations* intéressants les Frères de Dijon (AMG, HAq. 16 : dossier Dijon). Dans le *Registre des vœux de Saint-Yon*, le F. Romain a transcrit tout entière, avant de la signer, la formule de ses engagements perpétuels, tandis qu'il transcrivait ensuite, pour le F. Pacôme, la formule des vœux d'un Frère Servant (AMG, HAM, Registre EE, pp. 86-87). Cfr. *Cahiers lasalliens*, 11, p. 118, n. 4, 119, n. 2. — Frère Romain dans le siècle Charles Plansson, était né à Charly, diocèse de Soissons, le 28 octobre 1671. Entré dans la Société le 9 octobre 1719, il décède à Saint-Yon, le 29 janvier 1738 (*Catalogue des Frères, Cahiers lasalliens*, 2, p. 64).

³ v. g. *Conduite admirable*, p. 61.

⁴ Lettre du 3-1-1719, AMG, SBb, 34.

L'interprétation de tous les signes marginaux — ceux du Chanoine Louis DE LA SALLE comme les autres — s'avère particulièrement difficile et il faut renoncer à vouloir les grouper selon diverses significations. Dans le texte, ils sont placés indifféremment soit dans la marge de gauche, soit dans celle de droite. A 11 de ces signes, dûs à la plume de Louis DE LA SALLE, correspondent des corrections sous forme de ratures, éliminant ainsi tel mot ou tel membre de phrase jugés inutiles, ou d'additions apportant quelques précisions de détails ¹... Dans la partie supérieure de la page 25, on peut lire la mention « *abrégé* » — et qui se retrouve aux pages 28 et 29, mais le texte reste inchangé. Sans doute faut-il interpréter dans ce sens tous les traits marginaux verticaux accompagnant certains paragraphes particulièrement longs ou entrecoupés d'apostrophes au lecteur plutôt agaçantes ². Mais dans la majorité des cas (une quarantaine) le signe n'entraîne aucune correction. Louis DE LA SALLE les a-t-il placés là au cours d'une première lecture avec l'intention de reprendre le texte coché et de le remanier ? Inutile de multiplier les hypothèses. Tout au plus peut-on supposer que le chanoine désirait modifier tel passage d'un réalisme plutôt indélicat et exagéré ³, vérifier certaines allégations concernant M. de La Salle ⁴ ou des personnes de son entourage ⁵, attirer l'attention sur le non-sens de l'une ou l'autre expression ⁶, éliminer d'autres pieuses considérations, outre celles déjà signalées par un trait marginal ⁷, stigmatiser les répétitions

¹ Ratures : p. 13, l. 14-15 : des buches *de bois*; p. 14, l. 22-23 : parenthèse encadrant un éloge du séminaire de Saint-Sulpice; p. 19, l. 10-28 : croix et suppression d'un paragraphe entier de considérations jugées sans doute peu utiles; p. 24, l. 14 : croix et suppression du mot *orphelines*; p. 29, l. 30 : croix et rature d'un passage parlant d'un fonds de 10.000 livres; p. 53, l. 13 : croix au niveau de la suppression de *et son directeur*.

— Additions-précisions : p. 12, l. 14 : concernant l'âge de la collation du canonicat; p. 16, l. 12-13 : triangle au niveau d'une correction précisant que Jean-Baptiste reprit ses études théologiques à Reims en vue du doctorat.

— Rectifications : p. 17, l. 20 : croix devant la correction de *orphelines* en *orphelins*; p. 23, l. 6-7 : croix au niveau d'une rectification : Nyel est natif non *de la ville*, mais *du diocèse* de Laon; p. 49, l. 2 : croix et rectification de *Messière* en *Mezière*.

² Lignes marginales : p. 14-15 : long passage consacré à M. Boim (= Baühin); p. 17, l. 24-30 : considérations pieuses; p. 19, l. 10-28 : détails sur les habits et la pauvreté du saint; p. 20, l. 23-29 : exclamation vers Dieu et apostrophe au lecteur; p. 26, l. 1-7 : longueurs inutiles; p. 30, l. 19-26 : condition grossière des premiers maîtres.

³ p. 21, l. 4 : « car le chemin par où il passait était assez marqué par ses vomissements ».

⁴ p. 13, l. 1-2 : croix au niveau de la mention du départ de Jean-Baptiste pour Cambrai où il devait recevoir les ordres mineurs; p. 15, l. 28 : croix au niveau de « ce fut là (à Cambrai) où il reçut le diaconat »; p. 16, l. 15 : croix au niveau de « il s'y prépara (à la prêtrise) en se retirant dans le séminaire de Reims »; p. 35, l. 15 : croix au niveau de « louant une maison derrière Saint-Symphorien »; p. 37, l. 3 : croix à la fin du paragraphe marquant la peine causée à Jean-Baptiste par la conduite grossière des maîtres; p. 51, l. 13 : croix au niveau de « toutes les fois que notre serviteur de Dieu venait à Paris, il logeait au séminaire de Saint-Sulpice ».

⁵ p. 18, l. 1 : croix : attitude du Parlement de Champagne et de la ville de Reims envers la Communauté des Sœurs de l'Enfant-Jésus; p. 23, l. 17 : croix barrée : M. Maillefer est qualifié « maître des Comptes au Parlement de Rouen »; p. 30, l. 19-26 : croix barrée et trait marginal attirant l'attention sur un passage décrivant la condition grossière des premiers maîtres.

⁶ p. 64, l. 19 : croix au niveau du « chant » d'un Frère à l'agonie : « belle éternité qu'il disait n'avoir pas de séjour, amour, amour, amour ».

⁷ p. 17, l. 24-30 : ligne marginale devant des considérations jugées inutiles; voir aussi, p. 82, l. 5 : croix au début d'un paragraphe parlant de l'action du démon.

les plus lassantes¹, atténuer enfin certains détails trop personnels ou trop gênants touchant Jean-Baptiste ou sa famille².

Plus significatives sont les corrections qui apparaissent, sinon spontanées, du moins fermes et irrévocables, et qui, de plus, permettent de découvrir un peu de la personnalité du chanoine Louis de La Salle. Car il est curieux de remarquer que ces corrections concernent moins Jean-Baptiste lui-même que son propre frère. Dans sa *Protestation*, par exemple, F. BERNARD reconnaissait au Saint-Siège l'autorité pour « décider infailliblement de la sainteté d'une personne ». La plume du chanoine a rayé l'adverbe³. Ailleurs, cette même plume s'impatiente, par deux fois, devant les éloges adressés au séminaire Saint-Sulpice⁴. Plus loin, dans le cours même du récit, le lecteur a la surprise de constater comment LOUIS DE LA SALLE réduit de deux tiers un paragraphe décrivant son activité au service des écoles. F. BERNARD, cependant, semblait suffisamment précis. Il donne des indications de temps, de personne et de lieu : Louis de La Salle aurait interrompu ses propres études pour aller avec Monsieur Nyel, exercer son zèle, envers les enfants de l'école de Guise⁵. Tout cela serait-il donc inexact ou cet élagage doit-il être mis au compte de l'humilité du frère de Jean-Baptiste qui ne pensait pas mériter un tel éloge ? Déjà, le deuxième paragraphe de la page 43 avait subi une coupure substantielle. Ici encore F. BERNARD s'était plu à souligner la docilité de Louis à suivre le règlement des Maîtres, son affection envers son frère aîné et sa résolution de ne point le quitter malgré les pressions de sa famille qui entraînent par contre le départ de ses deux plus jeunes frères⁶. Voulut-il éliminer des détails trop personnels, éviter de dévoiler une opposition familiale vis-à-vis de celui qui invitait les Maîtres à manger à sa table, ou couvrir un reproche implicite à l'encontre des deux frères dégoûtés par les manières grossières de ces nouveaux invités ? Et c'est sans doute dans le même sens qu'il faut interpréter la suppression d'une expression plutôt maladroite et peu flatteuse : « ce fut dans cette maison où déchargé de tout ce qui pouvait lui être à charge et surtout de Messieurs ses frères »⁷. On sait en effet que Louis était resté très attaché à son frère aîné...

¹ p. 50, l. 1 : croix au niveau de « exigeait de lui qu'il y fût fort assidu », sans doute pour signaler la répétition de ce dernier mot déjà écrit au bas de la page précédente, dans la même phrase; p. 50, l. 18 : croix voulant probablement signaler la seconde mention des écoles de filles du P. Barré.

² p. 20, l. 2 : croix au niveau de « on était souvent obligé de l'éveiller plusieurs fois, mais en vain, car il s'endormait toujours contre sa volonté »; p. 42, l. 22 : croix, passage rapportant le témoignage d'une tante du saint sur la patience de ce dernier en face des reproches que lui adresse sa famille; p. 42, l. 27 : croix, mention des repas de famille et des discussions qu'ils attiraient.

³ *Protestation*, p. 7.

⁴ p. 14, l. 22-23 : encadrement d'une phrase qualifiant le séminaire de Saint-Sulpice : « Maison qu'on peut appeler fort justement l'arsenal des bons ecclésiastiques à cause de la piété... »; p. 15, l. 8 : toujours à propos de Saint-Sulpice : rature du mot *incomparable* séminaire.

⁵ p. 67, l. 10-16 : rature de tout le passage concernant Louis.

⁶ p. 43, l. 3-17 : « Et ce qui augmentait encore plus la peine de ses parents était qu'il n'y avait qu'une table, c'est-à-dire que lui et Messieurs ses frères mangeaient en même réfectoire avec les maîtres. L'aîné des trois suivait volontiers de lui-même les règles que les maîtres d'école observaient; et cela, autant que ses études le lui pouvaient permettre; et il ne voulut point se séparer de Monsieur de La Salle pour qui il avait une grande affection, quoiqu'on le portât à le quitter à l'exemple de deux de Messieurs ses frères qui le quittèrent : le premier des deux fut, six mois après tout ce que l'on vient de remarquer, et alla demeurer chez son beau-frère, par le dégoût qu'on lui avait donné de Monsieur de La Salle; et quelque temps après, le cadet fut retiré d'avec lui pour être mis en pension à Senlis chez les chanoines réguliers; ainsi il ne lui resta donc que l'aîné qui ne voulut point le quitter ainsi qu'on a dit ci-dessus ».

⁷ p. 62, l. 13-15.

Ces quelques exemples suffisent à montrer la nature des corrections du Chanoine Louis DE LA SALLE et peuvent aider le lecteur à poursuivre lui-même, éventuellement, le travail d'interprétation ¹...

D'autres retouches, de la même main, et visant plutôt la forme, consistent essentiellement en des suppressions de mots ou de membres de phrases inutiles ² et en corrections orthographiques ³...

Autres correcteurs. Vingt et un signes — croix, traits, parenthèses — et trois mots ⁴ placés dans la marge ne sont certainement pas de la main de Louis de La Salle. D'ailleurs, la plupart de ces signes sont au crayon noir, bleu ou rouge et généralement très fins, à peine visibles. De qui sont-ils ? Du F. BERNARD ? Du F. ROMAIN ? Peut-être aussi d'un lecteur beaucoup plus récent qui aurait coché très discrètement tel ou tel passage retenant son attention ! Inutile de chercher à identifier leurs auteurs, d'autant plus que ces marques n'appellent jamais de corrections, sauf en deux endroits ⁵.

Par contre, l'écriture du F. BERNARD, plus fine, plus effilée et assez difficile à lire se reconnaît ⁶ indiscutablement en une cinquantaine d'endroits. Relisant la copie du F. ROMAIN, ce sont surtout des fautes d'orthographe ou de style qui l'ont frappé ⁷; parfois, il ajoute ici ou là quelques précisions ⁸ ou modère certaines expres-

¹ p. 25, l. 1-3 : suppression du rappel de l'opposition faite par la ville de Reims à l'établissement des écoles de filles; p. 26, l. 23-25 : id. à l'égard des écoles de garçons; p. 11, l. 4 : « 20 avril 1651 » corrigé en « 30 avril 1651 ».

² p. 13, l. 14-15 : suppression du mot formant pléonasmе dans l'expression « bûches *de bois* »; p. 18, l. 11 : rature de ce début de phrase pour le moins emphatique et inutile : « préparez-vous, mon cher lecteur, à entendre des choses... »; p. 23, l. 6 : suppression de l'inutile mention de l'âge de M. de La Salle : « ayant *alors* atteint l'âge de 28 ans ».

³ *Ce* corrigé en *se* : p. 2, l. 10; p. 3, l. 21; p. 21, l. 25; p. 44, l. 24. *Si* corrigé en *s'y* : p. 49, l. 11; p. 51, l. 23.

Autres corrections : p. 4, l. 3 : « monstre » au lieu de « montre »; p. 39, l. 22 : « tout ce qu'il put »; p. 49, l. 2 : « Meziere » au lieu de « Messiere »; p. 51, l. 21 : « il ne put »; p. 52, l. 3 : « *l'un des* supérieurs du séminaire de Reims »; p. 58, l. 15-16 : « c'est ce qu'ont fait les Apôtres... qui se sont employés au ministère... »

⁴ Ces trois mots sont : *civilité*, p. 72, vers le haut; *vœu*, p. 73, au niveau de la l. 22; *sup*, p. 74, au niveau de la l. 9.

⁵ p. 34, point rouge au niveau de la ligne 14 : « en vingt-deux des *principales* villes de France »; p. 67, l. 14 : parenthèse bleue encadrant des mots qui forment répétition.

⁶ Pour s'en convaincre, il suffit de la comparer avec celle des *Remarques* que le F. BERNARD a d'ailleurs pris soin de signer.

⁷ Fautes d'orthographe corrigées : p. 49, l. 23 : « il les surmontent »; p. 71, l. 29 : « geneureusement »; p. 49, l. 26-27 : « exercices qu'il avait établies », mais la suppression trop généreuse introduit une nouvelle faute.

Amélioration du style : p. 19, l. 2 : « qui méritaient d'être sensurées » changé en : « qui méritaient *de l'être* »; p. 20, l. 12 : « étant d'un bon expédient de le rendre » remplacé par « le rendait »; p. 32, l. 19 : pour éviter un pléonasmе, il transforme « bonheur de cet heureux choix de travailler » en « bonheur d'être choisi pour travailler »; p. 34, l. 19 : « comme il a été dit » au lieu de « comme il est dit ».

⁸ p. 13, l. 10-11 : précisions ajoutées dans la marge concernant M. Roland, « chanoine et théologal de la cathédrale »; p. 72, l. 32 : les Frères commencèrent une retraite un jour de Pentecôte « de l'an 1687 ». Voir aussi, p. 74, l. 8.

sions¹. Comme certains développements du récit évoquent des réminiscences bibliques, il en indique les références dans la marge².

Enfin, F. ROMAIN, lui-même, s'est corrigé. Mais corrections sans importance qui ne consistent, bien souvent, que dans le changement d'un mot par un autre³ ou dans une rectification orthographique⁴...

Analyse littéraire. S'il fallait féliciter le F. BERNARD sur un point particulier, nous le ferions volontiers pour le titre qu'il donna à son ouvrage : *Conduite admirable de la divine Providence en la personne du Serviteur de Dieu Jean-Baptiste de La Salle*. Véritable trait de lumière qui permet de comprendre tout le déroulement de la vie du Fondateur. Les Écoles chrétiennes sont issues de la volonté de Dieu et Jean-Baptiste s'est laissé prendre dans l'engrenage de cette volonté. Lui-même l'avoua d'ailleurs très clairement « Dieu, dit-il, qui conduit toutes choses sagement et suavement, et qui n'a point coutume de forcer l'inclination des hommes, voulant m'engager tout à fait à prendre soin des écoles, l'a fait d'une manière fort imperceptible et en peu de temps, de telle sorte qu'un engagement m'a conduit à un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement... »⁵ Ainsi, le F. BERNARD sut dégager le caractère essentiel, original de la réponse de Jean-Baptiste à l'appel imperceptible de Dieu : l'abandon total à la Providence. Dieu agit à travers les événements et Jean-Baptiste se soumet à l'action divine, devenant ainsi l'instrument providentiel de l'institution des Frères des Écoles chrétiennes. Ce titre ramasse donc en quelques mots l'œuvre du Fondateur et, dans la pensée du F. BERNARD, il veut servir de fil conducteur à tout l'ouvrage. Malheureusement l'auteur déçoit, car de son texte n'éclate pas suffisamment la force de l'action divine. Certes les expressions « divine Providence », « abandon à Dieu », « conduite de Dieu »⁶ abondent, mais cette

¹ p. 5, l. 14 : les termes « oppositions qu'il a rencontrées dans son entreprise » adoucissent ceux primitivement écrits : « persécutions qu'on lui a suscité[s] » ; p. 21, l. 17 : BERNARD remplace *gros-sière* par *commune* pour caractériser la nourriture des maîtres ; p. 30, l. 23 : atténuation dans l'expression de la peine occasionnée au saint par la vie en commun avec les premiers maîtres : « il en aurait reçu » devient « ce lui aurait été ». Peine due, en effet, non à une mauvaise intention des maîtres, mais au fait de leur niveau social peu élevé.

² Références bibliques : p. 22, Jérémie 4 : 4 ; Isaïe 6 : 8 ; p. 46, Matthieu 22 : 14 ; p. 48, Luc 9 : 58. Cfr. aussi p. 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 12, 14, 15, 19, 20, etc.

³ p. 1, l. 27 : « miséricorde » biffé et remplacé par « mémoire » ; p. 18, l. 18 : « degré » biffé et remplacé par « état » ; p. 24, l. 16-17 : « et l'autre » biffé ; p. 42, l. 29 : « place » biffé et remplacé par « rang » ; p. 76, l. 22 : « choses » biffé et remplacé par « exemptions » ; p. 82, l. 7 : « faisait » biffé et remplacé par « avait ».

⁴ p. 46, l. 30 : « quelques uns qui n'avaient » ; p. 50, l. 15 « un certain nombre de frères ».

⁵ p. 33.

⁶ Le chanoine BLAIN rapporte qu'« un chanoine » (de la cathédrale de Laon) affirmait « que le grand principe de religion de M. de La Salle était de s'abandonner à la Providence » (*Vie*, II, p. 263). C'est un fait et BERNARD l'a très bien compris. Mais il y a une différence entre suggérer une disposition intérieure ou une intervention providentielle et l'affirmer platement, à chaque instant par des phrases telles que celles-ci : p. 14, l. 17-20 : « C'est ainsi que la divine Providence le disposait dès sa tendre jeunesse aux afflictions et aux traverses qui ne lui manqueront point le reste de sa vie, ainsi qu'on le verra dans la troisième partie de ce livre » ; p. 22, l. 5-6 : « Dieu lui suscita une occasion qui lui devait faire exécuter ce qu'Il avait prévu de toute éternité... » C'est un peu lourd ! et p. 44, l. 11-13 : « C'a été sans doute un effet de la divine Providence que M. de La Salle ait été comme obligé de confesser et de diriger les consciences des maîtres... » C'est vraiment vouloir enfoncer le clou avec un bon marteau ! — On préfère à ces expressions par trop exagérées, celles, plus discrètes et mieux venues, qui soulignent l'action divine à l'occasion d'un fait vraiment exceptionnel comme, par exemple, la rencontre de M. de La Salle avec M. Nyel qui allait décider de la fondation de

lourde insistance, ce besoin d'utiliser trop fréquemment de telles expressions présentent quelque chose d'artificiel et de fastidieux. Tout cela, en définitive manque de spontanéité et révèle la difficulté de l'auteur à s'effacer, à se dégager du récit. Malhabile dans l'art de suggérer, de laisser percer le mystère de la Providence agissant dans l'histoire humaine, F. BERNARD ne parvient que difficilement au but qu'il s'était fixé.

La marche hésitante du récit accentue encore cette impression de malaise et laisse penser que le premier biographe ne maîtrise pas pleinement son sujet. D'où ces fréquents rappels de ce qui a déjà été écrit ¹, et de nombreuses incursions dans l'avenir ². Le tout assaisonné de transitions épaisses ³ ou de digressions, pieuses, certes, mais bien souvent inutiles et ennuyeuses ⁴.

En admettant que la *Préface* soit un morceau plus élaboré, ce qui est normal; qu'elle témoigne d'une certaine volonté de plaire au lecteur pour le bien impressionner et le gagner tant à la grandeur du héros qu'à la valeur du biographe, on doit constater que la période n'en reste pas moins d'une construction embarrassée, d'allure lourde et de vocabulaire pauvre.

La simple lecture, à haute voix de préférence, des premiers paragraphes, renseigne, en effet, sur leur qualité proprement littéraire. La multiplicité des conjonctions et des pronoms ne doit cependant pas surprendre outre mesure : on la retrouve dans les auteurs appréciés comme dans les représentants de l'art classique.

l'Institut. « Il arriva par un effet de la divine Providence (et non point par hasard), que lorsque M. Nyl était prêt d'entrer dans la maison des Sœurs (Orphelines), M. de La Salle y entra en même temps que lui, sans que ni l'un ni l'autre se connussent... » (p. 24, l. 12-16). De même, le paragraphe qui termine la première partie, malgré le ton un peu emphatique, rend-t-il compte assez justement de la conduite de Dieu à l'égard de Jean-Baptiste : « Ne vous apercevez-vous pas de quelle manière Dieu l'attire à lui, sans qu'il s'en aperçoive?... vous remarquerez que Dieu le dispose, sans qu'il y pense, à faire ce qui lui répugne si fort. Car aujourd'hui, il fait une démarche, le jour suivant, il en fait une autre; de sorte que sans s'en apercevoir, il se trouve sortir et quitte de son indifférence, et il se trouve heureusement pris dans les filets de Dieu » (p. 31, l. 8-18).

¹ Rappels du passé : « Comme nous avons déjà dit »; cette expression, identiquement ou sous une forme approchée, revient plus de douze fois. Elle est parfois biffée par Louis de La Salle (p. 44, l. 31). Elle s'additionne plus d'une fois d'un « ci-devant » bien inutile : « comme nous avons déjà dit *ci-devant* » (p. 48, l. 1). Les deux derniers mots ont d'ailleurs été biffés. — Le début du chapitre III reprend inutilement le chapitre II qui lui-même avait annoncé la suite : « c'est ce que l'on verra dans le chapitre suivant » (p. 41, l. 4-5); « on a fait voir dans le chapitre précédent » (p. 41, l. 18-19). — « Mgr Le Tellier qui occupait alors le siège archiépiscopal de Reims... » (p. 83, l. 17-18); information donnée dès la p. 16, l. 21-22.

² Incursion dans le futur : « ainsi qu'on le verra dans la troisième partie de ce livre » (p. 14, l. 19-20); le saint rend grâce à Dieu d'avoir assisté sa Communauté au cours de « deux années de cherté » (p. 60, l. 1-3), dont il ne sera parlé que dans la suite du récit; « nous nous réservons de leur faire voir ailleurs » (p. 79, l. 1); « c'est ce qu'on peut remarquer dans ce que nous allons dire » (p. 84, l. 13-14).

³ Transitions « épaisses » : « mais sans nous éloigner davantage de notre sujet, il faut y rentrer promptement » (p. 33, l. 32-33); « mais retournons à notre assemblée » (p. 27, l. 31); « préparez-vous, mon cher lecteur, à entendre des choses encore plus merveilleuses dans la suite de ce livre » (p. 18, l. 11-12); « l'esprit de Dieu qui le conduit les lui fera terminer heureusement ainsi que nous allons voir » (p. 17, l. 29-30).

⁴ Digressions : « que dites-vous, mon cher lecteur, de la sagesse et de la prudence de cet homme de Dieu... » (p. 27, l. 23, ss; une partie de ce « morceau » d'ailleurs est supprimée par Louis de La Salle); tout le début du chapitre I de la deuxième partie (p. 32-33); digression sur les tentatives de démission de la supériorité, alors que commence à peine le récit de l'institution des écoles (p. 33, l. 26, ss); on nous apprend que Jean-Baptiste descendait au séminaire de Saint-Sulpice, chaque fois qu'il se rendait à Paris : cette information s'insère malencontreusement dans la narration de la démission du canonat (p. 51, l. 13-16).

C'est le cheminement pénible de l'idée qui heurte le lecteur, d'autant que cette progression lente s'accompagne de répétitions ajoutant la banalité du vocabulaire à la pesanteur de l'expression.

En se limitant aux cinquante premières lignes du F. BERNARD, il est aisé de relever de fastidieuses litanies. Le premier paragraphe réunit à lui seul : *loue, louange, loue, éloge, louons, louanges, louange...* Cette accumulation laudative intéresse *ces grands hommes* mis deux fois en vedette, à deux lignes d'intervalle; le mot *homme*, employé trois fois par ailleurs, accentue encore la monotonie d'une période de 18 lignes, divisée en membres qu'unissent dix *que* ou composés de *que*, sept *qui* et quatre *dont* !

Avec le paragraphe suivant, nous abordons, dans un même décor de conjonctions et de pronoms, une procession de *dit, dire, disons, dis-je, dire*. Les formes des verbes auxiliaires sont de toutes les lignes et *faite, fait, fait*, se suivent à peu de distance. *Parfum, parfumeur, parfums* voisinent et *semblable* fait écho presque immédiatement à *semblable...* On est malicieusement tenté de renvoyer à BERNARD lui-même une tournure qui flaire la recherche — à moins qu'elle ne soit qu'un lapsus : « si le *nombre* des vertus (du Fondateur) est *innombrable* »¹, c'est, chez le biographe, la quantité des répétitions qui brouille désespérément le calcul ! Dans la douzaine de lignes suivantes, on relève, avec stupeur, de grossières redites, telles que *disons-dire, conquérant-conquérant, subjugué-subjugué*. Quant à *royaume*, il s'impose quatre fois au regard tenu à l'attention ! On le croirait incapable de se séparer du mot qu'il vient d'écrire et qui le poursuit irrésistiblement. Ceci ajouté à d'autres *fréquences*, telle celle des pronoms relatifs : neuf *qui* ou *que* !... Cette *Préface* est suivie d'un *Avis au lecteur* qui aurait également toutes les raisons imaginables de manifester un grand souci de composition et de rédaction. Mais que le lecteur juge lui-même :

« Car ils ne voudroit pas que l'on parlât des *choses faciles à faire* que les Saints ont *fait*, par ce que n'ayant pas envie de les imiter, ils ont honte de voir qu'on leur mette devant les yeux des *choses* qu'ils peuvent facilement *faire* sans avoir envie de les faire; Toutes ces considérations, Cher lecteur, m'ont *fait* prendre la résolution de *faire* ce que dit Jésus-Christ, qui est de ne pas *jetter* les perles devant les pourceaux »²

La suite de la rédaction ne témoigne pas d'une amélioration de style, mais bien au contraire d'une détérioration. Une lecture attentive suffit pour remarquer la banalité effarante d'un grand nombre de phrases, la pauvreté exaspérante du vocabulaire et l'orthographe plus que fantaisiste³. On comprend plus facilement maintenant pourquoi Louis DE LA SALLE n'a pas poussé à fond son travail de correction. Le style du manuscrit est propre, en effet, à désarmer la meilleure bonne volonté !...

¹ p. 1, l. 24-25.

² p. 6, l. 15-21.

³ Banalité des phrases : narration de l'accident survenu à M. de La Salle (p. 14, l. 9-16); tout le début du chapitre IV : « ce n'est pas d'aujourd'hui... accomplissement de ces paroles » (p. 46, l. 5-7); « il consulta plusieurs personnes entre lesquelles il y en eut plusieurs qui approuvèrent son dessein et les autres non » (p. 50, l. 5-7); « consulta encore de nouveau » (p. 52, l. 1); nombreuses répétitions dans un passage particulièrement obscur et banal (p. 52, l. 30. — p. 53, l. 14); « il voyait visiblement » (p. 67, l. 23-24); « les règles qu'il a depuis rédigées par écrit » (p. 75, l. 34).

Faut-il imputer toutes ces fautes au F. BERNARD ? Cela serait sans doute injuste. Le F. ROMAIN partage certainement la responsabilité de l'orthographe déplorable. Quant au style, le F. BERNARD, tout en reconnaissant son « insuffisance »¹, affirme qu'il s'est appliqué à suivre « fort fidèlement les mémoires qui lui ont été donnés »² et qu'il lui en coutât, d'ailleurs, d'être obligé d'écrire non pas selon son style, mais selon celui des autres³... Manque de temps, crainte de s'attirer des reproches et de susciter des mécontentements, lié au texte des témoignages, tout cela s'ajoute à l'incapacité du F. BERNARD. Car il faut tout de même bien admettre que notre biographe ne se révèle pas écrivain de talent ! Quel est son niveau de culture et d'instruction ? — Pas très élevé sans doute ! et il ne compense guère cette déficience par des dons exceptionnels. Qu'il ait passé, par rapport aux autres Frères de son époque, pour une bonne plume, qu'il ait possédé et opportunément utilisé les tournures courantes en des lettres, des adresses, des requêtes..., cette bien modeste aisance en des travaux de routine ne lui donnait, en effet, aucune compétence particulière pour se lancer dans un travail de biographe, d'historien et d'hagiographe... Mais puisqu'il ne s'agissait, selon les désirs des Supérieurs que de constituer un recueil des témoignages les plus autorisés et les mieux informés sur la vie du Fondateur, on peut supposer que la question « compétence » ne posa pas de problèmes particuliers.

L'apport du premier biographe.

L'intérêt de notre manuscrit n'est donc pas d'ordre littéraire. Ce qui fait son prix c'est bien plutôt sa qualité de premier témoin. Écrit dès le lendemain de la mort du

— Pauvreté du vocabulaire : multiples répétitions : *fort* est un des mots le plus fréquemment employé ; par exemple : « Monsieur son aïeul, homme *fort* pieux et qui s'était fait une obligation de réciter l'office divin lui avait appris la manière de le faire avant même qu'il eût reçu la tonsure et il le récitait *fort* bien quoi qu'il fût encore *fort* jeune... » (p. 12, l. 21-24) ; « il sortait *fort* rarement et lorsqu'il était obligé de le faire, c'était toujours *fort* brièvement » (p. 65, l. 18-19). Nombreux *bien* et *tout* (v. p. 44, l. 15-21). En sept lignes de texte, on trouve : *commencement*, *commençat*, *commencement*, *commença* (p. 47, l. 3-9) ; ailleurs, en une quinzaine de lignes, on rencontre 12 formes du verbe *faire* (p. 66, l. 26 — p. 67, l. 9).

— Orthographe fantaisiste : *Roland* » (p. 30, l. 12) ; « *Rolland* » (id. l. 14) ; « son exactitude fut *si* grande et son humilité *sy* profonde » (p. 74, l. 31) ; « il fallait *commancer* » (p. 38, l. 1) ; « ce petit commencement » (id. l. 3) ; « commencements » (p. 14, l. 3) ; « *commençait* » (id. l. 5-6) ; « les trois maisons dont ont vient de parler » (p. 45, l. 27-28) ; « nous les nommeront » (p. 47, l. 13) ; « il fesaît » (p. 61, l. 5) ; « il *faisait* » (id. l. 8) ; « il mourrut » (p. 64, l. 5) ; « un... frère mourut » (id. l. 16). On pourrait citer à l'infini !

— Majuscules commandées par l'arbitraire ou par la fantaisie du copiste : « *Ecoles* » (p. 34, l. 4) ; « *Egard* » (id. l. 6) ; « *Etablir des Ecoles* » (id. l. 10-11) ; mais « pâques » (p. 41, l. 24) ; « le supérieur de *Son séminaire* » (p. 55, l. 19-20) ; « nouvellement *Etablie* » (p. 64, l. 6) ; « *laon* » (id. l. 3) ; « supérieur de *L'institut* » (p. 74, l. 13-14).

— Autres incorrections : « un simple frère... couvert d'un grand chapeau *et* des souliers *fort* grossiers » (p. 66, l. 22-24) ; abondance des *ils* et des *lui* ne se rapportant pas au même antécédent (p. 52, l. 26 — p. 53, l. 9) ; « lorsque notre serviteur de Dieu *le* proposa à son Archevêque » (p. 54, l. 24) ; « *le* » remplace *Faubert* désigné 13 lignes plus haut ! ; « *conseillait fort* à M. de La Salle de *le* quitter » (p. 50, l. 11-12) ; « *le* » remplace *benefice* employé 10 lignes plus haut) ; « le très Révérend Père Barré qu'il voyait *fort souvent* en venant de *temps en temps* de Reims à Paris » (p. 48, l. 5-6). Comme logique !

¹ F. BERNARD, *Remarques sur la Vie de Monsieur de La Salle*.

² F. BERNARD, *Conduite admirable, Avis au lecteur*, p. 6.

³ F. BERNARD, *Remarques*.

Fondateur, il garde pour nous, et jusqu'en ses gaucheries, une sincérité et une fraîcheur d'émotion qui ne se retrouveront pas ailleurs.

Sans doute bien des faits rapportés par BERNARD seront consignés par MAILLEFER; plus nombreux encore seront les passages de BLAIN qui reprendront BERNARD. MAILLEFER élague le plus souvent; BLAIN amplifie au-delà de toute mesure; leur technique et leur métier font également disparaître la spontanéité des propos et témoignages recueillis dès 1721.

Sur les de La Salle, BERNARD nous renseigne jusqu'à l'indiscrétion : l'une des tantes de notre Saint a narré pour lui ces conseils de famille où, sans mot dire, les bras modestement croisés, Jean-Baptiste subissait reproches et condamnations ¹; un beau-frère entre, lui aussi, en compétition et finit par emmener, pour le soustraire à son influence, l'un des jeunes frères du chanoine ². Notre Saint lui-même n'est pas toujours ménagé : on dut lui reprocher, nous dit-on, certaine recherche dans le vêtir ³; il lui arrivait d'être en retard aux Matines, le lever tôt lui étant particulièrement pénible ⁴; alors même qu'il vivait déjà parmi les maîtres, il garda pendant quelque temps un régime de table plus soigné ⁵. Il est vrai que ces traits d'ombre relèvent singulièrement autant d'exemples de vertu : M. de La Salle eut tellement raison du sommeil qu'il consacra bien des nuits à la prière ou à la composition de ses ouvrages ⁶; il fit les plus généreux, et parfois les plus imprudents efforts pour s'astreindre à la table commune ⁷. Sur ce dernier point nous nous serions volontiers privés de certains détails : le biographe a jugé ne pas devoir nous en faire grâce. Au total, il est plus discret, et probablement plus vrai que le chanoine BLAIN ⁸.

Sur la topographie rémoise, BERNARD multiplie les précisions. Il connaît la ville. Il est en état d'évaluer les distances, de situer exactement les divers habitats de Nyel et des premiers maîtres. « La maison du sieur Curé de Saint-Maurice était fort éloignée de celle de M. de La Salle » ⁹. On loue donc « une maison derrière Saint-Symphorien, proche le rempart », tandis que « la maison de M. de La Salle, qui était celle de M. son Père, était proche Sainte-Marguerite, et ainsi, il n'était que fort peu éloigné de la maison de ces maîtres » ¹⁰. Peu après, le Saint « leur ordonna de venir chez lui à la fin de la messe au lieu de retourner chez eux, n'y ayant pas plus loin pour aller de l'église à une maison qu'à l'autre » ¹¹. Enfin, en 1682, « il en loua une autre vis-à-vis Sainte-Claire, qui est celle où ils demeurent encore aujourd'hui, laquelle fut achetée depuis par la libéralité

¹ *Conduite admirable*, pp. 42-43.

² *Id.*, p. 43.

³ *Id.*, p. 19.

⁴ *Id.*, p. 20.

⁵ *Id.*, p. 71.

⁶ *Id.*, p. 20.

⁷ *Id.*, p. 21, 72.

⁸ Comparer *Conduite admirable*, pp. 71-72 : « il alla jusque là que d'avaler quelquefois ce que son cœur ne pouvait pas supporter et qu'il était prêt de jeter par terre », et BLAIN, I, p. 227 : « Les vomissements commencés à la vue et à l'odeur du potage deviennent si furieux quand il mange qu'il rejette presque jusqu'au sang...; pour remporter une victoire entière sur lui-même, il reprend ce qu'il a rendu, et à mesure qu'il mange et qu'il vomit, il continue à reprendre ce qu'il a rejeté ».

⁹ *Conduite admirable*, p. 34.

¹⁰ *Conduite admirable*, p. 35.

¹¹ *Id.*, p. 39.

des amis du Serviteur de Dieu »¹. Devenue le théâtre des mortifications les plus généreuses, cette même maison conserve, nous assure-t-on, « des disciplines de fer... au nombre de 5 ou 6, lesquelles font peur à voir, y en ayant une entre les autres avec des rosettes de fer au bout, aussi bien que des ceintures de fer et des cilices dont le Serviteur de Dieu tourmentait sa chair délicate pour la dompter »².

Les événements des premières années de communauté sont, eux aussi, rendus d'une manière simple et franche, ingénue parfois, qui semble bien ne laisser place à aucune retouche. Ce qu'on nous livre ici, c'est bien le témoignage à l'état brut, le récit de première main d'un acteur ou tout au moins, d'un tiers, mêlé alors de très près à l'événement. La confrontation de certains passages parallèles est éclairante à cet égard. Qu'il suffise de renvoyer aux pages de BERNARD et de BLAIN qui mettent en scène Adrien Nyel et ses premiers compagnons³, les ecclésiastiques consultés par M. de La Salle⁴, la généreuse fondatrice de l'école Saint-Jacques⁵, un Frère enseignant dans la même école⁶, les confesseurs de la communauté⁷, le Frère Bourlette⁸, telle personne de piété⁹ ou même Mgr le duc de Mazarin¹⁰. Un peu partout, le rapprochement nous paraît décisif : BLAIN est plus élaboré, moins proche des sources, matériellement moins fidèle semble-t-il.

Et plus d'une fois, dans le cours du récit, tel détail, heureusement livré, nous vaut le plaisir d'une petite découverte. D'un *Mémoire* autographe du Fondateur, nous apprenons qu'il faisait le récit des commencements de l'Institut, « jusqu'à la quatorzième année de son institution » ; « tenu caché pendant plus de vingt ans », il aurait été « heureusement découvert pendant le voyage de son auteur en Provence »¹¹. A propos des maîtres groupés autour de Nyel, deux petites indications combien révélatrices : ils étaient fantaisistes quant à l'heure du coucher¹², ils prenaient plus de liberté encore, pour s'autoriser de sortir à toute heure¹³.

S'il veut caractériser l'obéissance du Saint durant la période très brève où le gouvernement de la petite communauté fut entre les mains du Frère L'Heureux, BERNARD épingle ce trait : « on voyait ce saint personnage s'assujettir à ne rien faire qu'après en avoir obtenu la permission du Frère supérieur, et il n'aurait pas voulu sortir pour aller

¹ *Conduite admirable*, p. 62.

² *Id.*, p. 62.

³ *Id.*, pp. 24-25; BLAIN, I, pp. 161-163.

⁴ *Conduite admirable*, p. 27; BLAIN, I, pp. 163-165.

⁵ *Conduite admirable*, pp. 29-30; BLAIN, I, pp. 166-167.

⁶ *Conduite admirable*, p. 43; BLAIN, I, pp. 177-178.

⁷ *Conduite admirable*, pp. 66-67; à rapprocher de BLAIN, II, p. 101.

⁸ *Conduite admirable*, p. 63; BLAIN, I, pp. 252-255;

⁹ *Conduite admirable*, p. 81; à rapprocher de BLAIN, II, p. 409.

¹⁰ *Conduite admirable*, p. 80; BLAIN, I, p. 181.

¹¹ *Conduite admirable*, p. 22. Louis de La Salle, il est vrai, a supprimé ce dernier trait. Mais pourquoi ? A-t-il trouvé le biographe inexact ou simplement indiscret ?

¹² *Conduite admirable*, p. 35.

¹³ *Id.*, p. 36.

dire la messe, sans en avoir obtenu de bouche la permission »¹. Chacun des derniers mots est singulièrement évocateur. M. de La Salle n'eut pas, à Reims, le privilège de la chapelle domestique. Il devait donc sortir pour aller célébrer. Et cette sortie, il la faisait autoriser, chaque fois, d'une permission explicite.

Quelques pages plus loin, parlant de l'ouverture du noviciat, BERNARD note expressément : « un jeune homme âgé de 15 ans s'était présenté pour être reçu... et quelque temps après il s'en présenta encore trois pour le même sujet. Alors le Serviteur de Dieu, reconnaissant en la réception de ces jeunes hommes que Dieu lui fournissait cette occasion pour le bien de son Institut, prit résolution de faire une petite communauté de ces quatre et de ceux qui dans la suite pourraient se présenter. De sorte qu'en deux mois, Dieu bénit tellement son entreprise, que cette petite communauté fut composée de douze jeunes hommes... »². Était-il possible de nous faire suivre de plus près les débuts de cette œuvre ? et quel biographe reprendra à son compte d'aussi minutieuses précisions ?

On ne peut tout citer de ce qui mériterait de l'être. Tant d'autres traits révèlent de la sorte la proximité des sources, la vigueur des témoignages recueillis. Un souffle vivant parcourt l'ensemble du récit : celui-là même qui dut animer, autour de M. de La Salle, la vie simple, courageuse et fervente de ses premiers disciples.

Pardonnerons-nous au biographe sa chronologie hésitante, fantaisiste et même par endroits, franchement erronée ? Il est très mauvais guide, par exemple, quand il nous conduit à Cambrai ou à Paris pour telles ordinations de M. de La Salle, quand il date du séjour à Saint-Sulpice, la réception du sous-diaconat, quand il parle de la vacance du siège de Reims à propos du diaconat³. Reproduisant le texte de BERNARD, nous ne prenons évidemment pas à notre compte de telles affirmations. Ces inexactitudes se sont glissées sous la plume d'un apprenti biographe trop prompt à retranscrire certains *Mémoires* eux-mêmes trop peu rigoureux. Elles affectent surtout des événements étrangers à la fondation et à la vie de l'Institut. Chemin faisant, nous en relevons l'une ou l'autre. Une critique exhaustive ne sera possible qu'après publication des manuscrits MAILLEFER et autres pièces d'archives.

La présente édition.

Ce que nous avons dit des défauts et insuffisances du manuscrit BERNARD suffit à justifier les craintes d'éventuels éditeurs, voire des Supérieurs de l'Institut qui avaient misé sur les capacités du Frère biographe⁴.

Le manuscrit entier, livré lui aussi à la famille de La Salle en 1723¹, a-t-il fait retour à l'Institut à l'époque où BLAIN élaborait ces deux volumineux in-4^o ? C'est fort pro-

¹ *Conduite admirable*, p. 75.

² *Id.*, p. 84.

³ *Id.*, pp. 13-15.

⁴ En mars 1725, une *Vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes* est présentée pour l'octroi d'un privilège général, et remise pour examen à M. Regery (Bibliothèque nationale, ms. fr. 21.995, f^o 55', n^o 693). Ces renseignements gravement incomplets pourraient faire la preuve d'une tentative de publication du ms. MAILLEFER; ils ne valent certainement pas pour le ms. BERNARD dont le titre est tout différent.

bable. Mais il ne nous est parvenu que si peu de chose de l'immense documentation fournie au chanoine rouennais ! Le manuscrit entier de BERNARD pourrait bien avoir eu le même sort que tous autres *Mémoires* utilisés par BLAIN. Celui-ci définitivement élu comme biographe officiel, BERNARD devenait d'ailleurs de très pauvre intérêt.

Nous jugeons autrement depuis près d'un siècle. Depuis LUCARD ², aucun biographe sérieux de Jean-Baptiste de La Salle n'a pu se dispenser de lire les 86 pages de BERNARD. Aucun projet d'édition semble-t-il. Un certain espoir de retrouver le texte entier déconseillait peut-être la publication de ce premier opuscule. Le modeste cahier du Frère biographe a donc attendu près de 250 ans !

Les nombreuses retouches, la signification particulière des corrections apportées par le chanoine Louis DE LA SALLE nous ont décidé à mettre sous les yeux du lecteur la gravure intégrale du manuscrit. Seules quelques indications au crayon n'ont pu être rendues : elles sont peu nombreuses, relativement récentes semble-t-il, et apparemment, superflues pour l'intelligence du texte. En regard des gravures, nous reproduisons, page par page, et ligne par ligne, le texte transcrit en caractères typographiques usuels : l'orthographe et la ponctuation sont conformes, autant que possible, aux règles actuellement en usage; les mots ou passages biffés sur l'original sont rétablis en caractères italiques; lorsque le sens de la phrase l'exige, nous proposons, entre crochets, quelques très légères additions ou modifications, dans le seul but de permettre une lecture plus aisée. Enfin quelques notes attirent l'attention sur l'une ou l'autre particularité du manuscrit. Ces notes ont été réduites à l'indispensable : notre but n'est nullement de donner une édition critique; nous nous limitons à présenter un texte qui soit à la fois matériellement fidèle (gravure) et directement lisible (composition).

Le présent travail a été réalisé en collaboration par les Frères Clément-Marcel, Armand-Xavier, Maurice-Auguste et Olivier-Noël, FSC.

Rome, 25 février 1961 — 7 juillet 1964.

¹ Cfr. *Lettre* du Frère Jean à Louis de La Salle.

² Une note manuscrite du Frère LUCARD, insérée actuellement entre les feuilles de garde de la *Conduite admirable*, fait justement remarquer que c'est en 1869 seulement que le manuscrit du Frère BERNARD attira l'attention des promoteurs de la cause de béatification de Jean-Baptiste de La Salle.

Conduite

Admirable de la Divine Providence,
en la personne du venerable Serviteur de
Dieu, Jean Baptiste de la Salle, prêtre
Docteur en Theologie, ancien chanoine de
L'Eglise Cathédrale de Reims

& Instituteur des freres des Ecoles
Chrétiennes, divisé en quatre parties.

Celui qui observera et qui apprendra aux autres à
observer les Commandemens sera grand dans le
Royaume du Ciel, en S. Ed. cath. ch. 5. §. 19.

(M)N. DCC. XXI.

Conduite

*admirable de la divine Providence,
en la personne du vénérable serviteur de
Dieu, Jean-Baptiste de La Salle, prêtre,
docteur en théologie, ancien chanoine de
l'église cathédrale de Reims
et instituteur des Frères des Ecoles
chrétiennes, divisé en quatre parties.*

5

Celui qui observera et qui apprendra aux autres à
observer les commandements sera grand dans le
Royaume du ciel, en st Matthieu, ch. 5. v. 19.

10

M.DCC.XXI.

Preface

1

S'il n'y a que ceux que Dieu louë qui soient dignes de loüange, nous pouvons dire avec verité que le Venerable Seruiteur de Dieu Jean Baptiste de la Salle est digne qu'on le louë; puis que sans doute il est d'un nombre de ceux dont le S.^t Esprit fait l'éloge par la bouche du fils de Sirach. loüons (dit il) ces hommes pleins de gloire, qui sont nos Peres, et dont nous sommes la race: ces hommes qui ont été grands en vertu et ornés de prudence: ces hommes de Charité et de misericorde; les œuvres de leur pieté subsisteront pour jamais. C'est ainsi que ces grands hommes se sont attirés les loüanges de Dieu même par leur S.^te vie. loüange qui convient fort bien à celui dont nous écrivons la vie, parce qu'il a excellé en tout ce qui est attribué à ces grands hommes, tant en ce qui regarde la gloire de Dieu dont il étoit rempli que dans le nom de Dieu qui ne lui convient pas moins qu'à eux par ce qu'il a laissé une heureuse posterité après luy, posterité spirituelle qui lui est mille fois plus glorieuse que la temporelle qu'il eut, put avoir, quel que nombreuse qu'elle eût été.

Que s'il est dit de ces saints Personages qu'ils ont été grands en vertu et ornés de prudence, qu'ils ont été pleins de Charité et de misericorde, et que ce la est cause que leurs œuvres seront à jamais en benediction, nous en pourrions autant dire de notre Seruiteur de Dieu, car le nombre de ses vertus est innombrable, sa Charité n'a point eu de borne et sa misericorde a été excessive, ainsi disons donc de lui aussi bien que des autres, que sa misericorde memoire est digne d'être honorée, mais que dis-je elle est semblable à celle du S.^t Roy Jodias, et l'on peut dire de lui aussi bien que de ce grand Prince, que sa memoire est semblable à une composition de parfums faite par un habile parfumeur car le souvenir des vertus qu'il a pratiquées, fait le même

Préface

S'il n'y a que ceux que Dieu loue qui soient dignes de louange, nous pouvons dire avec vérité que le vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle, est digne qu'on le loue; puisque, sans doute, il est du nombre de ceux dont le Saint-Esprit fait l'éloge par la bouche du fils de Sira. Louons, dit-il, ces hommes pleins de gloire, qui sont nos pères, et dont nous sommes la race; ces hommes qui ont été grands en vertu et ornés de prudence; ces hommes de charité et de miséricorde : les œuvres de leur piété subsisteront pour jamais. C'est ainsi que ces grands hommes se sont attiré les louanges de Dieu même par leur sainte vie. Louange qui convient fort bien à celui dont nous écrivons la vie, parce qu'il a excellé en tout ce qui est attribué à ces grands hommes, tant en ce qui regarde la gloire de Dieu dont il était rempli, que dans le nom de père qui ne lui convient pas moins qu'à eux, parce qu'il a laissé une heureuse postérité après lui, postérité spirituelle qui lui est mille fois plus glorieuse que la temporelle qu'il eut pu avoir quelque nombreuse qu'elle eût été.

Que s'il est dit de ces saints personnages qu'ils ont été grands en vertu et ornés de prudence, qu'ils ont été pleins de charité et de miséricorde, et que cela est cause que leurs œuvres seront à jamais en bénédiction, nous en pouvons autant dire de notre serviteur de Dieu. Car le nombre de ses vertus est innombrable, sa charité n'a point eu de borne et sa miséricorde a été excessive. Ainsi, disons donc de lui aussi bien que des autres, que sa [*miséricorde*] mémoire est digne d'être honorée. Mais que dis-je, elle est semblable à celle du saint roi Josias; et l'on peut dire de lui aussi bien que de ce grand prince, que sa mémoire est semblable à une composition de parfums faite par un habile parfumeur; car le souvenir des vertus qu'il a pratiquées fait le même

effet. Sur les esprits qu'on excellent par fum fait Sur le Corps
 Il ne vous sera pas fort difficile, de confirmer ce que nous
 faisons de ce grand homme, et il n'y a qu'à lire, l'avis pour dire
 que nous n'avancions rien qui n'ait été conforme à la vérité, nous ne
 5 prétendons pas cependant de dépendre dans ce livre un grand
 conquérant, qui par la force de ses armes a subjugué les Rois
 et les peuples entiers, mais bien un conquérant des âmes et un ouvrier
 l'évangélique, qui ne s'est pas borné à subjugué un Royaume,
 mais à bien le détruire. C'est le Royaume de Satan qui
 10 commença dès la jeunesse à se former dans les âmes, et qui se for-
 tifie de jour en jour par l'ignorance et le péché, il s'est dit je
 propose de détruire ce Royaume infernal par le moyen qui l'a
 pris, pour instruire la jeunesse de la religion, qui a été instruite
 15 une Société qui n'a point d'autre fin que d'instruire aux Enfan-
 tement devoirs envers Dieu et le prochain, de sorte que ces
 ces mêmes Enfants n'aient plus maintenant lieu de crier et de
 demander du pain, car cet Homme de Dieu leur en a procu-
 ré en abondance.

Form.
 1794

On ne saurait croire le bien qu'a porté à l'Eglise une telle
 20 institution, que par l'estime que JESUS CHRIST plusieurs grands
 Saints en ont fait, pour ce qui est de N. S. J. C. il a tant eu à
 cœur qu'on lui amenât les enfants, que voyant qu'un jour ce
 Disciple les empêchoient de s'approcher de lui, il s'en facha et les
 25 aiant fait approcher il les embrassa tendrement et les benit,
 St. Cyrille de Jérusalem et St. Augustin. en témoignent leur Zèle
 pour ce sujet par les Catechismes qu'ils ont composés et qu'ils
 faisoient enseigner et enseignoient eux mêmes; que j'iray
 du grand St. Jerome et du ^{Scavant} ~~Scavant~~ Jerson lesquels s'étoient plus
 heureux d'instruire un enfant qui doit être à J. C. que d'instruire
 30 des Imperateurs, et le grand Saint Ignace d'Esp. fait gloire
 de faire avec ses Disciples le Catechisme aux petits Enfans
 mais sans mécombre, si loin afaire voir le Zèle de la part de
 grands personnages pour instruire la jeunesse, je m'arrête

effet sur les esprits qu'un excellent parfum fait sur le corps.

Il ne nous sera pas fort difficile de confirmer ce que nous disons de ce grand homme, et il n'y a qu'à lire sa vie pour dire que nous n'avançons rien qui ne soit conforme à la vérité. Nous ne prétendons pas cependant de dépeindre dans ce livre un grand conquérant, qui, par la force de ses armes, ait subjugué les royaumes entiers, mais bien un conquérant des âmes et un ouvrier évangélique qui ne s'est pas borné à subjuguier un royaume, mais bien à le détruire. C'est le royaume de Satan qui commence dès la jeunesse à se former dans les âmes et qui se fortifie de jour en jour par l'ignorance et le péché. Il s'est, dis-je, proposé de détruire ce royaume infernal par le moyen qu'il a pris, pour instruire la jeunesse de sa religion, qui a été [d'instituer]¹ une société qui n'a point d'autre fin que d'enseigner aux enfants leurs devoirs envers Dieu et le prochain. De sorte que ces² mêmes enfants n'auront plus maintenant lieu de crier et de demander du pain, car cet homme de Dieu leur en a procuré en abondance.

On ne saurait croire le bien qu'apporte à l'Eglise une telle institution, que par l'estime que Jésus-Christ et plusieurs grands saints en ont fait. Pour ce qui est de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il a tant eu à cœur qu'on lui amenât les enfants, que voyant qu'un jour ses disciples les empêchaient de s'approcher de lui, il s'en fâcha, et les ayant fait approcher, il les embrassa tendrement et les bénit. Saint Cyrille de Jérusalem et saint Augustin ont témoigné leur zèle pour ce sujet, par les catéchismes qu'ils ont composés et qu'ils faisaient enseigner, et enseignaient eux-mêmes. Que dirai-je du grand saint Jérôme et du [dévot] savant Gerson, lesquels s'estiment plus heureux d'instruire un enfant qui doit être à Jésus-Christ, que d'instruire des empereurs! Et [*le grand*] dans ces derniers temps, saint Ignace s'est fait gloire de faire avec ses disciples le catéchisme aux petits enfants. Mais sans m'étendre si loin à faire voir le zèle de tant de grands personnages pour instruire la jeunesse, je m'arrête

¹ [d'instituer]; *pour* : d'instruire.

² *Le pronom ces est répété au début de la ligne suivante.*

Seulement a faire voir en peu de mots ce qu'on fait S. Charles
Baromée. le R. P. fourrier eile venerable Pere Bar. ^{et autres} pour
ce sujet

5 Pour ce qui est du premier il établit dans son Diocese un
grand nombre d'Écoles, pour y instruire les enfans, ce qui produisit
vn fruit merueilleux; Il paroit par la que ce grand saint étoit
bien persuadé du fruit que produit dans l'Église une telle œuvre,

10 Quand au second le même Zele qui le porta a reformer les
= tudaer une Communauté de filles pour instruire, celles de leur
Sexe, maist ce saint perdonnage ne se borna pas la, car le Zele
de la gloire de Dieu qui le devoit lui fist entreprendre d'instru-
= tuer des freres pour enseigner les jeunes garçons, maist il ne fut
pas le bon heur dy reussir. La même chose arriva au tres R. P.
15 Bar. de l'ordre des minimes, car aiant assemblé de jeunes
hommes pour ce sujet comme il avoit assemblé des filles, Il ne fut
pas non plus que le precedent, le bon heur dy reussir, quand a
ce qui regarde les jeunes hommes, car il reussit par fait em.^t
à l'égard des filles

20 Disons donc à la Gloire de notre S. Serviteur de Dieu
que le bon heur dy reussir lui étoit réservé, et que c'étoit
lui qui étoit destiné de Dieu dès le ventre de sa mere, pour
procurer vn si grand bien à l'Église.

25 De sorte que nous pouvons dire de lui ce que l'écriture
dit d'un autre ^{1. Reg. 10} voiez, voiez celui qui a choisi le Seigneur, et
qu'il n'y a perdonne dans tout le peuple qui lui soit semblable

30 Mais qu'est il besoin de faire voir l'importance eile
necessité d'une chose qui porte avec elle, et sa loüange et son
aprobation. J. C. l'approuve en ordonnant de lui amener les
Enfans. S.aint Paul excite ce semblable de l'entreprendre
lors qu'il dit que sans la foy il est impossible de plaire à
Dieu, faisant assés entendre par la, qu'on doit instruire les
Enfans d'une chose dont l'ignorance les empêcheroit d'être

1. Reg. 10
Math. ch. 19
v. 14
hebr. ch. 11
v. 6

seulement à faire voir en peu de mots ce qu'ont fait saint Charles Borromée, le Révérend Père Fourier et le vénérable Père Barré et autres pour ce sujet.

Pour ce qui est du premier, il établit dans son diocèse un grand nombre d'écoles pour y instruire les enfants; ce qui produisit un fruit merveilleux. Il paraît par là que ce grand saint était bien persuadé du fruit que produit dans l'Eglise une telle œuvre. Quant au second, le même zèle qui le porta à réformer les désordres de sa paroisse et de son ordre, le porta aussi à instituer une communauté de filles pour instruire celles de leur sexe. Mais ce saint personnage ne se borna pas là; car le zèle de la gloire de Dieu qui le dévorait lui fit entreprendre d'instituer des Frères pour enseigner les jeunes garçons. Mais il n'eut pas le bonheur d'y réussir. La même chose arriva au très révérend Père Barré, de l'ordre des Minimes. Car, ayant assemblé de jeunes hommes pour ce sujet comme il avait assemblé des filles, il n'eut pas non plus que le précédent, le bonheur d'y réussir quant à ce qui regarde les jeunes hommes; car il réussit parfaitement à l'égard des filles.

Disons donc à la gloire de notre serviteur de Dieu, que le bonheur d'y réussir lui était réservé, et que c'était lui qui était destiné de Dieu, dès le ventre de sa mère, pour procurer un si grand bien à l'Eglise.

De sorte que nous pouvons dire de lui ce que l'Ecriture dit d'un autre : voyez, voyez celui qu'a choisi le Seigneur et qu'il n'y a personne dans tout le peuple qui lui soit semblable.

Mais qu'est-il besoin de faire voir l'importance et la nécessité d'une chose qui porte avec elle et sa louange et son approbation. Jésus-Christ l'approuve en ordonnant de lui amener les enfants. Saint Paul excite, ce semble, de l'entreprendre, lorsqu'il dit que, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu; faisant assez entendre par là qu'on doit instruire les enfants d'une chose dont l'ignorance les empêcherait d'être

4
agréables à Dieu. Et enfin ce qui porte le plus à estimer cette
œuvre, C'est le préjudice qu'elle apporte au Démon, car ce
monstre d'iniquité n'a jamais mieux fait voir l'horreur qu'il
a d'une chose, si sainte, que par le détestable. Et dit qu'il inspira
5 de faire à Jullien l'apostat par le quel il défendoit qu'aucun ne
se mêla plus d'enseigner la jeunesse, ce perfide ne pouvoit essem-
bler trouver de moien plus propre, que celui là pour éteindre
le Christianisme.

10 On peut juger par tout ce que nous venons de dire, combien
l'auteur d'une œuvre si agréable à Dieu, approuvée des
et contraire au Démon] est digne de louange

15 Aussi est ce pour ce sujet que nous entreprenons d'écrire
sa vie, vie si sainte et si admirable, et dans laquelle la divine
Providence paroit d'une manière si particulière, que ce sont ces
qui nous a obligé de donner à ce livre le titre de conduite admi-
rable, de la divine Providence. Car on y peut remarquer
que ce ^{est} personnage à toujours été dans un grand abandon
à Dieu dans tous les evenements de sa vie, laquelle a été
traversée autant que le peut être la vie d'un homme, mais
20 bien loin de s'abatre de tant de contradictions, il a genereuse-
ment pris les armes en main, et ne s'est pas laissé ^{brutalement} ~~molester~~
comme un lâche et un poltron, sans se défendre, mais de
quelles armes s'est il servi! ah! C'est des armes les plus fortes
25 qui furent jamais, en un mot c'est les armes de Dieu, avec
lesquelles il a soutenu vigoureusement le combat contre le
Démon, Il s'est tenu debout et a porté sur ses reins la
30 cuirasse de vérité, et s'en revêtu de la cuirasse de justice, En
tous les combats qu'il a eu à soutenir, il a pris le bouclier de la
foi avec le quel il a éteint tout les traits enflammés du
Démon, l'esperance du salut lui a toujours servi de casque
Et la parole de Dieu d'épée de l'esprit. C'est ainsi que
ce vaillant soldat de J. C. a combattu, Il n'a pas à la vérité
remporté avec ces armes les places fortes, mais il a contraint sa

agréables à Dieu. Et enfin, ce qui porte le plus à estimer cette œuvre, c'est le préjudice qu'elle apporte au démon; car ce monstre d'iniquité n'a jamais mieux fait voir l'horreur qu'il a d'une chose si sainte, que par le détestable édit qu'il inspira de faire à Julien l'Apostat, par lequel il défendait qu'aucun ne se mêla plus d'enseigner la jeunesse. Ce perfide ne pouvait, ce semble, trouver de moyen plus propre que celui-là pour éteindre le christianisme.

On peut juger, par tout ce que nous venons de dire, combien l'auteur d'une œuvre si agréable à Dieu, approuvée des saints et contraire au démon, est digne de louange.

Aussi est-ce pour ce sujet que nous entreprenons d'écrire sa vie : vie si sainte et si admirable, et dans laquelle la divine Providence paraît d'une manière si particulière, que c'est ce qui nous a obligé de donner à ce livre le titre de conduite admirable de la divine Providence. Car on y peut remarquer que ce saint personnage a toujours été dans un grand abandon à Dieu dans tous les événements de sa vie, laquelle a été traversée autant que le peut être la vie d'un homme. Mais bien loin de s'abattre de tant de contradictions, il a généreusement pris les armes en main et ne s'est pas laissé [*molester*] battre comme un lâche [*et un poltron*] sans se défendre. Mais de quelles armes s'est-il servi? Ah! c'est des armes les plus fortes qui furent jamais; en un mot, c'est les armes de Dieu, avec lesquelles il a soutenu vigoureusement le combat contre le démon. Il s'est tenu debout et a porté sur ses reins la ceinture de vérité, et s'est revêtu de la cuirasse de justice. En tous les combats qu'il a eu à soutenir, il a pris le bouclier de la foi, avec lequel il a éteint tous les traits enflammés du démon. L'espérance du salut lui a toujours servi de casque, et la parole de Dieu d'épée de l'esprit. C'est ainsi que ce vaillant soldat de Jésus-Christ a combattu. Il n'a pas à la vérité, remporté avec ces armes, les places fortes; mais il a contraint sa

5

10

15

20

25

30

5

La chair d'être soumise à l'esprit.

Telle a été mon Cher Lecteur la vie de Jean Baptiste
de la Salle, lequel ne s'est pas contenté de fournir aux autres
des secours spirituels, mais il s'en est servi le premier, Il a exorté
5 les autres à pratiquer la verité, et lui même leur en a donné
l'exemple, et cela avec tant d'adresse qu'il a sçeu joindre bien
des vertus ensemble. Et entre autres il a sçeu joindre, à la piété
le Zele, au Zele, la patience, et à la patience, l'humilité, quatre
10 vertus qui ont été les Elements de sa vie, et qui seront au sçy
le partage de ce livre lequel pour ce sujet est divisé en quatre
parties, dans la première, on traite de ce qui regard son
Enfance, et sa promotion aux ordres sacrez, On expose
dans la seconde, l'établissement de son institut: La troisième
15 contient les ^{opérations qu'il a remises dans son institut} perfections qu'on lui a adu-
sité les Voyages qu'il
a fait pour la propagation du même institut, Et enfin
on fait voir dans la quatrième, quelles ont été ses prin-
cipales vertus et son esprit; voila en peu de mots ce que doit contenir
20 cet ouvrage, on espere qu'il sera d'un grand profit spirituel, à
ceux qui le liront, sans prevention, Et qui n'y rechercheront par
tam ce qui flatte l'esprit, que ce qui profite à l'ame. Car nous
n'avons prétendu en l'écrivant, autre chose que d'édifier les Ames,
de relever la gloire de celuy qui en a fait le sujet, et de plaire
vivement à Dieu, à qui seul appartient l'honneur et la
Gloire dans tous les siècles, des siècles. Amen.

chair d'être soumise à l'esprit.

Telle a été, mon cher lecteur, la vie de Jean-Baptiste de La Salle, lequel ne s'est pas contenté de fournir aux autres des secours spirituels, mais il s'en est servi le premier. Il a exhorté les autres à pratiquer la vertu, et lui-même leur en a donné l'exemple; et cela avec tant d'adresse, qu'il a su joindre bien des vertus ensemble. Et entre autres, il a su joindre à la piété le zèle, au zèle la patience et, à la patience l'humilité : quatre vertus qui ont été les éléments de sa vie et qui feront aussi le partage de ce livre, lequel, pour ce sujet, est divisé en quatre parties. Dans la première, on traite de ce qui regarde son enfance et sa promotion aux ordres sacrés; on expose dans la seconde, l'établissement de son institut; la troisième contient les [*persécutions qu'on lui a suscitées*] oppositions qu'il a rencontrées dans [son entreprise, et les voyages qu'il a faits pour la propagation du même institut; et enfin on fait voir, dans la quatrième, quelles ont été ses principales vertus et son esprit. Voilà, en peu de mots, ce que doit contenir cet ouvrage. On espère qu'il sera d'un grand profit spirituel à ceux qui le liront sans prévention, et qui n'y rechercheront pas tant ce qui flatte l'esprit, que ce qui profite à l'âme. Car nous n'avons prétendu, en l'écrivant, autre chose que d'édifier les âmes, de relever la gloire de celui qui en a fait le sujet, et de plaire uniquement à Dieu, à qui seul appartient l'honneur et la gloire dans tous les siècles des siècles. Amen.

Avis au Lecteur

MON cher Lecteur nous sommes dans un siècle si corrompu et
la piété est tellement refroidie, que la plus part se contentent de lire
les actions des Saints. Sans se mettre en peine de les imiter, et la plus
5 grande occupation de la plus part des Lecteurs, est d'approuver, ou de
désapprouver ce qu'ils ne peuvent goûter dans leurs lectures; si on fait
voir d'une manière vive, les héroïques vertus que les Saints ont pratiqué ils
disent que pour en faire autant, il faudroit être saint. Et pensant
par là trouver un moyen de couvrir leur lâcheté, ils s'accusent eux
10 mêmes de ne pas travailler à une chose, à laquelle chacun est appelé
qui est la sainteté. Sans laquelle personne ne verra Dieu; que si
*fabre
c. 12. 1688.* les choses dont on traite ne sont pas fort considérables et éclatantes
ils crient qu'on ne s'en attache qu'à rapporter des minucies, qu'on auroit
mieux fait de laisser dans un éternel oubli. ne pensons pas que par cette
15 plainte ils s'accusent encore de peu de zèle pour leur salut, Car ils ne
voudroient pas que l'on parlât des choses faciles à faire que les Saints
ont fait, parce que n'ayant pas envie de les imiter, ils ont honte
de voir qu'on leur mette devant les yeux, des choses qu'ils peuvent faci-
lement faire sans avoir envie de les faire; Toutes ces considérations
20 cher Lecteur, m'ont fait prendre la résolution de faire ce que dit
Jesus Christ, qui est de ne pas jeter les perles devant les porcs
C'est pourquoi j'ay omis de parler de quelques petites choses peu
considérables aux yeux des hommes: qui tout es fois ne laissent pas
d'être grandes devant Dieu. Et pour ce qui est du rest j'ay suivi
25 fort fidèlement les mémoires qui m'ont été donnés par un grand
nombre de personnes, la plus part témoins oculaires de ces
qu'ils avoient, et au reste si sincères en tout, ce qu'ils ^{disent} avoient,
Que je suis très assuré qu'ils ne disent rien que de véritable,
Car leur piété, leur mérite et leur science les élève au dessus
30 de tout déguisement; Voilà mon cher Lecteur ce que j'ay eu
devoir vous dire pour votre satisfaction et amitié, vous protes-
tant que de mon côté, j'en ay rien ajouté, que les choses purement
nécessaires pour lier les matières.

Avis au lecteur

Mon cher lecteur, nous sommes dans un siècle si corrompu et la piété est tellement refroidie, que la plupart se contentent de lire les actions des saints, sans se mettre en peine de les imiter. Et la plus grande occupation de la plupart des lecteurs est d'approuver, ou de désapprouver ce qu'ils ne peuvent goûter dans leurs lectures. Si on fait voir d'une manière vive les héroïques vertus que les saints ont pratiquées, ils disent que pour en faire autant, il faudrait être saint; et pensant par là, trouver un moyen de couvrir leur lâcheté, ils s'accusent eux-mêmes de ne pas travailler à une chose à laquelle chacun est appelé, qui est la sainteté sans laquelle personne ne verra Dieu. Que si les choses dont on traite ne sont pas fort considérables et éclatantes, ils crient qu'on ne s'est attaché qu'à rapporter des minuties qu'on aurait mieux fait de laisser dans un éternel oubli; ne pensant pas que, par cette plainte, ils s'accusent encore de peu de zèle pour leur salut. Car ils ne voudraient pas que l'on parlât des choses faciles à faire que les saints ont faites parce que n'ayant pas envie de les imiter, ils ont honte de voir qu'on leur mette devant les yeux, des choses qu'ils peuvent facilement faire sans avoir envie de les faire. Toutes ces considérations, cher lecteur, m'ont fait prendre la résolution de faire ce que dit Jésus-Christ, qui est de ne pas jeter les perles devant les pourceaux. C'est pourquoi, j'ai omis de parler de quelques petites choses peu considérables aux yeux des hommes, qui toutefois ne laissent pas d'être grandes devant Dieu. Et pour ce qui est du reste, j'ai suivi fort fidèlement les mémoires qui m'ont été donnés par un grand nombre de personnes, la plupart témoins oculaires de ce qu'ils avancent et au reste, si sincères en tout ce qu'ils [*avancent*] disent, que je suis très assuré qu'ils ne disent rien que de véritable car leur piété, leur mérite et leur science les élèvent au-dessus de tout déguisement. Voilà, mon cher lecteur, ce que j'ai cru devoir vous dire pour votre satisfaction et la mienne, vous protestant que de mon côté, je n'y ai rien ajouté que les choses purement nécessaires pour lier les matières.

Protestation.

Si Notre seigneur JESUS Christ appelle bien heureux ceux, qui ^{Matth. 23, 12}
pratiquent ses Conseils, qui sont pauvres d'Esprit, et souffrent perse- ^{et fiamur}
- cution, pour la justice. Et nous pouvons ce semble, donner la même
5 - qualité à celui de qui nous recevons la vie, & puis qu'il a si bien mar-
- ché sur les traces de son divin co- & aître, mais comme la décision
divine, telle chose, est réservée au S. Siège, à qui seul il appartient de
décider ~~en fait de la~~ de la sainteté d'une personne, Je proteste
pour obéir à ce même S. Siège, que si ie donne dans le cours de cet
10 ouvrage, la qualité de S. ou de bien heureux, à celui qui en fait
la matière, ce n'est que dans le sens que JESUS Christ le donne
à ceux qui vivent encore sur la terre, ou comme S. Paul, qui ^{Rom. 8, 17}
appelle saints ceux à qui il écrit.

Protestation

Si Notre-Seigneur Jésus-Christ appelle bienheureux ceux qui pratiquent ses conseils, qui sont pauvres d'esprit et souffrent persécution pour la justice, etc., nous pouvons, ce semble, donner la même qualité à celui de qui nous écrivons la vie, puisqu'il a si bien marché sur les traces de son divin Maître. Mais comme la décision d'une telle chose est réservée au Saint-Siège, à qui seul il appartient de décider [*infailliblement*] de la sainteté d'une personne, je proteste, pour obéir à ce même Saint-Siège, que si je donne, dans le cours de cet ouvrage, la qualité de saint ou de bienheureux à celui qui en fait la matière, ce n'est que dans le sens que Jésus-Christ le donne à ceux qui vivent encore sur la terre, ou comme saint Paul, qui appelle saints ceux à qui il écrit. 5 10

Conduite admirable
de la Divine Providence en la personne
du venerable serviteur de Dieu, Jean Baptiste
de la Salle, prêtre, Docteur en Théologie,
ancien Chanoine, de l'Eglise Cathédrale
de Reims en Champagne, et Instituteur des
Freres des Ecoles Chrétiennes

Premiere Partie

Chapitre I

10 Sa naissance, son Education, ses premieres Etudes
et sa promotion a la dignité de Chanoine

15 Si au desir de l'apôtre, s^t Paul les justes sont la bonne odeur
de JESUS CHRIST, nous pouvons dire, sans flatterie, que le vene-
rable serviteur de Dieu Jean Baptiste de la Salle est en
de ces justes, puis que la bonne odeur de ses vertus s'en repandue
comme un baume spirituel, pendant sa vie, et jette, encore
une plus suave odeur apres sa bien heureuse mort, ce qui augment
tous les jours l'estime que les personnes de pieté avoient conceu e pou
luy. Et ce qui devoit effacer sa memoire de l'esprit des vivans
semble l'établir plus que jamais, et ce la en juste, Car com-
20 men pendant sa vie, il étoit toujours si l'homme et se caché

Conduite admirable

*de la divine Providence, en la personne
du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste
de La Salle, prêtre, docteur en théologie,
ancien chanoine de l'église cathédrale
de Reims en Champagne, et instituteur des
Frères des Ecoles chrétiennes.*

5

Première partie

CHAPITRE I

Sa naissance, son éducation, ses premières études
et sa promotion à la dignité de chanoine.

10

Si, au [dire]¹ de l'apôtre saint Paul, les justes sont la bonne odeur de Jésus-Christ, nous pouvons dire sans flatterie que le vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle, est un de ces justes, puisque la bonne odeur de ses vertus s'est répandue comme un baume précieux pendant sa vie, et jette encore une plus suave odeur après sa bienheureuse mort, ce qui augmente tous les jours l'estime que les personnes de piété avaient conçue pour lui. Et ce qui devait effacer sa mémoire de l'esprit des vivants semble l'établir plus que jamais. Et cela est juste, car comme pendant sa vie, il a toujours fui l'honneur et s'est caché

15

20

¹ [dire]; *pour* : désire.

aux yeux des hommes pour ne s'attacher qu'à ce qui paroit le plus bar
 et le plus meprisable dans le monde, il est juste dis-je de le retirer
 de cette obscurité, dans laquelle il avoulu demeurer caché toute sa
 vie pour le mettre sur le chandelier, afin que l'exemple des vertus qu'il
 a pratiquées puisse servir comme de lumiere à ceux qui feront la
 lecture de tant de saintes actions que contiens ce livre

5

Ce sera par sa naissance que nous commenceront de faire
 le tableau de ses vertus mais toutes fois, fort brievement et sans nous
 embarasser avec chercher l'origine de son honorable famille dans
 vne onnuieuse genealogie, et il semble qu'il suffit de dire qu'il
 sortoit d'une des plus considerables familles de la ville de Reims
 en Champagne. M^r son Pere qui remplissoit avec ~~une~~ ^{beaucoup de} probité ~~et~~ ^{m^r son}

10

~~vne charge de Conseiller au Presidial de la même ville, et d'un bon
 epoux nommé Nicole effect. fille de m^r moie gentilhomme
 et d'une grande pieté et d'une origine d'une respectable famille
 Distingue par sa pieté.~~

15

~~et pour tout dire, il fut le tresor de pieté qu'il avoit acquis
 il chercha un moyen de la continuer en son ~~de~~ dans les engagements de
 l'Etat, et le moyen qui lui parut le plus propre fut de se choisir
 vne Epouse dans la pieté et la bonne qualitez aussi de la confor
 mité avec les siennes, c'est pour quoi il jeta les yeux sur ~~une~~ ^{une}
 (Damoiselle) de la noble famille des Brailleux, laquelle se
 nommoit Nicole Moie, et avoit une recommandable pié
 et de pieté que par sa noblesse et sa condition a l'ordinaire ont toutes
 les belles qualitez qu'il possedoit~~

20

Ce mariage fut heureux, tant par la pieté de ceux qui le
 composoient, laquelle leur attira les benedictions du Ciel, que par
 leur heureuse fecundité. Car il sortit de ce mariage sept Enfans,
 cinq garçons et deux filles, ^{celuy dont nous parlois le vice}
~~et fut l'aîné~~ ^{de leur mere et} ~~le plus~~ ^{est adonné} ~~le plus~~ ^{est adonné} ~~le plus~~ ^{est adonné}
 furent prestres, deux de ces trois furent chanoines de notre Dame
 de Reims et l'autre fut ^{chanoine regulier} ~~un~~ ^{des} Religieux de S^t Genesievre
 les deux autres furent destinés pour le mariage aussi bien qu'une
 des deux filles et l'autre fut religieuse ad^t ~~est~~ ^{est} ~~est~~ ^{est} ~~est~~ ^{est}
 l'heureuse vortité du Pere et de la mere de notre Homme

25

l'heureuse vortité du Pere et de la mere de notre Homme

30

aux yeux des hommes pour ne s'attacher qu'à ce qui paraît le plus bas et le plus méprisable dans le monde, il est juste, dis-je, de le retirer de cette obscurité dans laquelle il a voulu demeurer caché toute sa vie, pour le mettre sur le chandelier, afin que l'exemple des vertus qu'il a pratiquées, puisse servir comme de lumière à ceux qui feront la lecture de tant de saintes actions que contient ce livre. 5

Ce sera par sa naissance que nous commencerons de faire le tableau de ses vertus, mais toutefois fort brièvement, et sans nous embarrasser à rechercher l'origine de son honorable famille dans une ennuyeuse généalogie; et il semble qu'il suffit de dire qu'il sortait d'une des plus considérables familles de la ville de Reims 10

[éclairée

en Champagne. Monsieur son père, qui remplissait avec beaucoup de [une] probité la] une charge¹ de conseiller au présidial de la même ville, [était un homme de grande piété et tirait son origine d'une très honorable famille; et voulant conserver toute sa vie le trésor de piété qu'il avait acquis, il chercha un moyen de la conserver même dans les engagements du monde; et le moyen qui lui parut le plus propre, fut de choisir une épouse dont la piété et les bonnes qualités eussent de la conformité avec les siennes; c'est pourquoi, il jeta les yeux sur une vertueuse damoiselle de la noble famille des Brouillet², laquelle se nommait Nicole Moët : personne autant recommandable par sa piété que par sa noblesse, et ne céda rien à son mari en toutes les belles qualités qu'il possédait.] 15 20

[Ce mariage fut heureux, tant par la piété de ceux qui le composaient, laquelle leur attira les bénédictions du ciel, que par leur heureuse fécondité. Car] il sortit de ce mariage, sept enfants, cinq garçons et deux filles,³ [lesquels ont tous marché sur les traces de leurs père et mère, c'est-à-dire, ont tous été très pieux. Trois garçons furent prêtres, deux de ces trois furent chanoines de Notre-Dame de Reims, et l'autre fut prieur des⁴ religieux de Sainte-Geneviève; les deux autres furent destinés pour le mariage, aussi bien qu'une des deux filles, et l'autre fut religieuse à Saint-Etienne-les-Dames. Telle fut l'heureuse postérité du père et de la mère de notre homme 25 30

¹ Le texte primitif se rétablit donc comme suit : M. son Père qui remplissait avec une probité éclairée la charge de Conseiller...

² Dans l'interligne : M[adam]e son épouse nommée Nicole Moët fille de M[onsieu]r Moët gentil-homme distingué par sa piété.

³ Dans l'interligne : celui dont nous écrivons la vie était l'aîné.

⁴ Dans l'interligne : chanoine régulier; le texte ainsi corrigé devient donc : deux de ces trois furent chanoines de Notre-Dame de Reims et l'autre chanoine régulier [religieux] de Sainte-Geneviève.

de Dieu, le quel fut les premices de leur mariage et fut aussi le
premier qui fut offert a Dieu pour être un fervent ministre de
son Eglise et un ouvrier Evangelique, pour travailler à la vigne.
Il naquit, en la ville de Reims le 30. Avril de l'année 1651. et fut
5 en suite regenerate aux fonts de Baptême, dans l'Eglise paroisiale
des. Billaire, où il reçut le nom de Jean Baptiste, par un heureux
presage, quil imiteroit, de bien près ce s.^t précurseur de J. C. tant en
s'apentence, qu'en son Zèle, pour la gloire de Dieu et le salut des ames,
ayant donc été victorie de l'atache originelle par le s.^t Baptême des
10 Parans y eurent un grand soin de le lever dans la piété et la crainte de
Dieu, et à mesure quil croissoit en age, il croissoit, au ssi en sagesse
devant Dieu et devant les hommes, et on remarquoit de jouu en jouu
que cet aimable enfant, étoit porté à la piété et avoit un grand penchant
pour l'état Ecclesiastique. Car si tôt quil se vit se servir de ses petites
15 mains, il les employa à construire des petites oratoires, près desquels
il chantoit et imitoit, à l'antienne, les augustes ceremonies de l'Eglise,
et se fit là sa principale, occupation et ce qui le dégoutoit de prendre
les recreations qu'on desiroit quil prit, il sembloit déjà quil fût rai-
sonnable, et que la puerilité ou l'enfance seussent quitte dès l'age de
20 11. ans, par les demandes et reponses quil faisoit, ce qui parut entre
autres par ce quil dit une fois, lors que ses parans se loient, assen-
blés pour prendre, quelques recreations, car cela ne lui q'laisant par
il alla trouver Madame son aïculle et la pria de lui lire la vie
des s.^{ts} étoit sans doute un heureux presage, quil imiteroit leurs
25 saintes actions, aussi commençoit il déjà à aimer ce qui a fait
le plaisir des Saints. C'est à dire, la priere et la frequentation
des Eglises, n'ayant point de plus sensible plaisir que lors que M^r
son Pere le menoit à l'office Divin auquel il étoit fort exact, et
se étoit là où il faisoit voir sa piété, se pressant de servir les messes
30 et briguant pour amidi parler les fonctions d'Enfant de chœur, mais
de combien de ferveur et de modestie n'y accompagnoit il pas
ses moindres démarches! Il attiroit, les yeux de tous les assis-
tans et inspiroit la Devotion à ceux qui le regardoient, ainsi

5

10

15

20

25

30

de Dieu, lequel fut les prémices de leur mariage, et fut aussi le premier qui fut offert à Dieu pour être un fervent ministre de son Eglise, et un ouvrier évangélique pour travailler à sa vigne.

Il naquit en la ville de Reims, le 30¹ avril de l'année 1651, et fut ensuite régénéré aux fonts de baptême dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire, où il reçut le nom de Jean-Baptiste, par un heureux présage qu'il imiterait de bien près ce saint précurseur de Jésus-Christ, tant en sa pénitence qu'en son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ayant donc été nettoyé de la tache originelle par le saint baptême, ses parents prirent un grand soin de l'élever dans la piété et la crainte de Dieu; et à mesure qu'il croissait en âge, il croissait aussi en sagesse devant Dieu et devant les hommes; et on remarquait de jour en jour que cet aimable enfant était porté à la piété et avait un grand penchant pour l'état ecclésiastique. Car sitôt qu'il sût se servir de ses petites mains, il les employa à construire des petits oratoires près desquels il chantait et imitait à sa manière les augustes cérémonies de l'Eglise. Et c'était là sa principale occupation, et ce qui le dégoûtait de prendre les récréations qu'on désirait qu'il prît. Il semblait déjà qu'il fût raisonnable, et que la puérité ou l'enfance l'eût quitté dès l'âge de quatre à cinq ans, par les demandes et réponses qu'il faisait. Ce qui parut entre autres, par ce qu'il dit une fois, lorsque ses parents s'étaient assemblés pour prendre quelques récréations; car cela ne lui plaisant pas, il alla trouver Madame son aïeule, et la pria de lui lire la vie des saints. C'était sans doute un heureux présage qu'il imiterait leurs saintes actions. Aussi commençait-il déjà à aimer ce qui a fait le plaisir des saints, c'est-à-dire, la prière et la fréquentation des églises, n'ayant point de plus sensible plaisir que lorsque Monsieur son père le menait à l'office divin, auquel il était fort exact. Et c'était là où il faisait voir sa piété, s'empressant de servir les messes et briguant pour ainsi parler, les fonctions d'enfant de chœur. Mais de combien de ferveur et de modestie n'y accompagnait-il pas ses moindres démarches? Il attirait les yeux de tous les assistants et inspirait la dévotion à ceux qui le regardaient. Ainsi

¹ Le 3 en surcharge sur un 2; la correction est sans conteste de Louis DE LA SALLE.

croissant de jour en jour, comme une précieuse plante qui devait porter beaucoup de fruit, on l'envoya aux études à l'âge de huit à neuf ans, [études] dans lesquelles, il fit en peu de temps un merveilleux progrès. La sagesse et la douceur qu'il fit paraître pendant ce temps, le rendirent aimable à ses maîtres et respectable à ses compagnons, lesquels trouvaient en lui un modèle pour vivre chrétiennement et pratiquer la dévotion dans une occupation qui semble la bannir de ceux qui n'ont aucun zèle pour leur salut. Mais ce qui le rendait beaucoup plus aimable, c'est que dans la pratique de ses petites dévotions, il ne faisait rien voir qui ressentit l'affectation. Car il était gai sans être évaporé, dévot sans grimace, et donnait déjà des marques de ce qu'il devait être un jour. 5 10

Dieu qui voyait combien cette jeune plante commençait de fructifier, voulut la transplanter dans le jardin de son Eglise et permit pour ce sujet qu'il fut pourvu d'un canonicat¹ ce qui augmenta de beaucoup sa ferveur et sa piété. Se voyant dans l'heureuse nécessité de pouvoir dire avec le Prophète que Dieu était sa portion et son héritage, il fut si fidèle à s'acquitter de ses obligations de chanoine, dont la principale est de bien réciter l'office divin, qu'il ne manquait point à le réciter tous les jours. Mais que dis-je? il n'attendit pas même d'être pourvu d'un bénéfice pour le réciter. Car Monsieur son aïeul, homme fort pieux et qui s'était fait une obligation de le réciter, lui avait appris la manière de le faire, avant même qu'il eût reçu la tonsure; et il le récitait fort bien, quoi qu'il fût encore fort jeune. Et il fut si exact tout le reste de sa vie à s'acquitter de cette obligation, qu'on a eu bien de la peine [pour] de l'empêcher de le dire, dans de rudes maladies qu'il a souffertes, pendant lesquelles on [le] lui a vu réciter avec une piété capable de tirer les larmes des yeux de ceux qui le voyaient. 15 20 25

CHAPITRE II

Il va à Cambrai pour recevoir les ordres mineurs; il choisit un directeur; accident qui lui arrive [en chemin]; il va à Saint-Sulpice pour y faire son séminaire; il y est fait sous-diacre. 30

Notre nouveau chanoine s'étant disposé à recevoir

¹ Quatre lignes ajoutées en marge, dont à l'âge de 15 ans, répété deux fois :

Et le chanoine qui [le] lui a résigné lui disait souvent : mon petit cousin, [la vie d'] un chanoine doit vivre comme un chartreux et aussi retiré qu'un chartreux, passant la vie dans la retraite et la solitude,

41. Les lettres d'ordination furent journallement qu'il reçut les Ordres mineurs dans la chapelle
archiepiscopale de Reims le 29 mois de May de Bourlon, évêque de Soissons, chargé
par l'archevêque Barbarini de faire l'ordination. (P. 11.)

1) Les quatre ordres mineurs fut obligé de partir de Reims pour cam-
bray ou il devoit les recevoir, parce que le siége archiepiscopale de
Reims étoit alors vacant, il fut accompagné dans ce voyage de plu-
sieurs jeunes Ecclesiastiques qui y alloient pour le même sujet, lors
qu'il en fut de retour, il s'adonna avec beaucoup de ferveur à la
pratique de la vertu, et voulant ne point s'égarer dans cette route, s'y
fit-il choisir un Directeur pour lui servir de guide, mais quel Direc-
teur choisit-il? ce fut un des plus saints et zelés personnages qui
fut à lors dans Reims, et ce fut sous la conduite de ce grand cha-
noine (estheologal de la cathédrale) qu'il commença de jetter le
fondement de sa grande piété, et quoi qu'il fut encore fort jeune
il commença dès lors à pratiquer de grandes pénitences, ainsi qu'on
à rendu témoignage d'un prêtre, de mercur, le quel protesta que
ce fervent acolyte pour se mortifier, couchoit sur des buches et
ce qui n'est pas difficile à croire, vu la grande mortifica-
tion qu'il a fait paroître sur ce sujet. le reste de sa vie, car
bien souvent il couchoit sur des lits plus propres à empêcher le
sommil, qu'à procurer du repos, et lors que dans la communauté
il y avoit quelqu'un de malade il lui étoit du bord son lit. S'il
étoit meilleur que le sien, et pour lui il couchoit sur une simple
gaillasse ou sur quelques chaises.

Ce fut sous la conduite de ce même Directeur qu'il commen-
ça d'avoir un grand zèle pour le salut des âmes. Car comme
M^r. Roland (c'est là le nom de son Directeur) étoit fort
zélé pour le même sujet, il avoit soin d'inculquer aux autres qu'il
pouvoit dans l'esprit de son fervent disciple le même zèle et il
lui recommanda fort en mourant l'établissement des écoles pour
les garçons, comme luy même avoit établi celles des filles et
ce saint Directeur avoit tant de confiance en luy et étoit
si persuadé qu'il n'agissoit que par l'esprit de Dieu, qu'il le fit
l'exécuteur de son Testament. Etant donc rempli de ce divin
Esprit, il avançoit de jour en jour dans le Chemin de la
Vertu, et Dieu qui au dire du fils de Sirach veille conti-

¹ les quatre ordres mineurs, fut obligé de partir de Reims pour Cambrai où il devait les recevoir parce que le siège archiépiscopal de Reims était alors vacant. Il fut accompagné dans ce voyage, de plusieurs jeunes ecclésiastiques qui y allaient pour le même sujet. Lorsqu'il en fut de retour, il s'adonna avec beaucoup de ferveur à la pratique de la vertu. Et voulant ne point s'égarer dans cette route si sainte, il choisit un directeur pour lui servir de guide. Mais quel directeur choisit-il? Ce fut un des plus saints et zélés personnages qui fût alors dans Reims, et ce fut sous la conduite de ce grand ² chanoine et théologal de la cathédrale, qu'il commença de jeter le fondement de sa grande piété. Et quoiqu'il fut encore fort jeune, il commença dès lors à pratiquer de grandes pénitences. Ainsi qu'en a rendu témoignage un prêtre de mérite, lequel proteste que ce fervent acolyte, pour se mortifier, couchait sur des bûches [*de bois*]; ce qui n'est pas difficile à croire vu la grande mortification qu'il a fait paraître sur ce sujet le reste de sa sainte vie. Car bien souvent, il couchait sur des lits plus propres à empêcher le sommeil qu'à procurer du repos. Et lorsque dans sa communauté, il y avait quelqu'un de malade, il lui cédait d'abord son lit, s'il était meilleur que le sien et pour lui, il couchait sur une simple paillasse ou sur quelques chaises.

Ce fut sous la conduite de ce même directeur, qu'il commença d'avoir un grand zèle pour le salut des âmes. Car comme Monsieur Roland [*c'est là le nom de son directeur*] était fort zélé pour le même sujet, il avait soin d'inculquer autant qu'il pouvait dans l'esprit de son fervent disciple, le même zèle. Et il lui recommanda fort en mourant, l'établissement des écoles pour les garçons, comme lui-même avait établi celles des filles; et ce saint directeur avait tant de confiance en lui et était si persuadé qu'il n'agissait que par l'esprit de Dieu, qu'il le fit l'exécuteur de son testament. Etant donc rempli de ce divin Esprit, il avançait de jour en jour dans le chemin de la vertu. Et Dieu qui, au dire du fils de Sira, veille conti-

¹ *A bauteur de cette première ligne, un renvoi (1) conduit à une note de la main de J[ean] G[uibert] SS[Saint-Sulplice]: Les lettres d'ordination disent formellement qu'il reçut les Ordres mineurs dans la chapelle archiépiscopale de Reims des mains de Mgr de Bourbon, évêque de Soissons, chargé par l'archevêque Barberini de faire l'ordination.*

² *Un renvoi (x) conduit à une note marginale de la plume du Frère BERNARD: Mr Roland chanoine et théologal de la cathédrale.*

nuellement sur ceux qui le craignent et font sa volonté, veillait d'une manière particulière sur lui. Il l'éprouvait à la vérité dans ces commencements, par de petites afflictions; mais c'était pour l'accoutumer à en souffrir des grandes dans la suite de sa vie, et pour en faire un modèle de patience que chacun pourrait imiter. Il commençait, dis-je, à lui faire connaître que l'ayant mis au nombre de ses enfants, il devait se disposer à sentir ses verges, et il commença à les lui faire sentir en cette manière. 5

Un jour, notre jeune chanoine fut à la campagne, et comme il se fut remis en chemin pour retourner à Reims, et n'ayant plus que fort peu de chemin à faire, on ne sait si la neige qui tombait alors en abondance lui empêchait de voir son chemin, on sait seulement qu'il tomba dans un fossé que le vent avait rempli de neige, et dans lequel il pensa périr, y étant resté presque toute la nuit, n'en ayant pu sortir qu'après de grands efforts qui lui causèrent une rupture, dont il fut incommodé le reste de sa vie. 10 15

C'est ainsi que la divine Providence le disposait, dès sa tendre jeunesse, aux afflictions et aux traverses qui ne lui manqueront point le reste de sa vie, ainsi qu'on le verra dans la troisième partie de ce livre. 20

Il fut ensuite envoyé à Paris pour faire son séminaire à Saint-Sulpice, maison qu'on peut appeler fort justement l'arsenal des bons ecclésiastiques, à cause de la piété et de la régularité dans [lesquelles]¹ on y élève les jeunes ecclésiastiques². Ce fut, dis-je, en ce lieu, que fut envoyé notre serviteur de Dieu pour y être formé à la piété et pour y apprendre les cérémonies de l'Eglise. Il y eut pour directeur spirituel, Monsieur [Bäuhin]³, homme d'une rare piété, lequel après avoir pratiqué toutes sortes de vertus, est mort en odeur de sainteté, le 19 mars, jour que l'Eglise fait la fête du grand saint Joseph, ce qui arriva sur la fin du dernier siècle. Ce saint prêtre prit grand soin du spirituel de notre nouveau séminariste, et voyant combien il était porté à la piété, il lia amitié inviolable avec lui, et la 25 30

¹ Dans [lesquelles]; *pour* : dans laquelle.

² *Ce passage est entouré d'un trait de plume par Louis DE LA SALLE.*

³ [Bäuhin]; *pour* : Boin.

lui témoigna surtout lorsqu'il vint s'établir à Paris avec les Frères de sa communauté. Car tout cassé de vieillesse qu'il était, il se donnait souvent la peine de venir voir son fervent disciple, et en l'attendant, lorsqu'il n'était pas prêt de lui parler sur le champ, il se mettait à genoux en quelque coin du jardin ou autre part, en attendant celui qui avec lui ne faisait qu'un cœur et qu'une âme. 5

Il demeura près de deux ans dans cet [*incomparable*] séminaire, y étant entré le 18 octobre 1670 et en étant sorti le 29 avril de l'année 1672,¹ après s'être attiré, par sa conduite édifiante, l'estime et l'affection de tous ceux de cette maison. Ce fut en ce saint lieu où il jeta le fondement de toutes les vertus qu'il a pratiquées dans la suite de sa vie avec tant de courage et de persévérance. Ce fut, dis-je, en ce lieu où il fut embrasé de l'amour de Jésus et de Marie. Et enfin, ce fut en cette maison de Dieu où il se consacra à lui d'une manière particulière, [*par l'ordre de sous-diacre qu'il y reçut et qu'il exerça depuis avec beaucoup de piété et d'exactitude*]. 10 15

CHAPITRE III 20

Son retour à Reims d'où il part une seconde fois pour Cambrai où il reçoit le diaconat, et quelque temps après, il est fait prêtre par les mains de son évêque; il est chargé des affaires de sa famille et de la maison des orphelins qu'il fait recevoir.

Notre fervent sous-diacre étant de retour à Reims, en partit quelque temps après pour aller une seconde fois à Cambrai, où les ordinands furent envoyés parce que le siège archiépiscopal de Reims continuait de vaquer.² Ce fut là où il reçut le diaconat, après s'y être préparé et avoir tâché d'acquérir les bonnes qualités que saint Paul exige d'un diacre, lorsqu'il dit que les diacres doivent être chastes, n'avoir point double parole, n'être point sujets au vin ni au gain sordide; mais 25 30

¹ Dans l'interligne : à cause de la mort de Monsieur son père.

² Rappelons que BERNARD est inexact quand il parle de cette ordination.

qu'ils doivent conserver le mystère de la foi avec pureté de conscience; et il faut, ajoute-t-il, qu'avant de servir, ils soient éprouvés et reconnus exempts de tout crime. Or notre nouveau diacre possédait toutes ces qualités : il était chaste et véritable en ses paroles, tempérant dans le boire et dans le manger, et détaché des choses de la terre, conservant en lui une grande pureté de conscience et une grande simplicité à croire tous les mystères de la foi. C'est pourquoi, on pouvait l'employer à l'exercice de ce ministère en toute sûreté, sans autre épreuve que celle d'examiner la pureté de sa vie. 5 10

Après avoir reçu cet ordre sacré, il retourna à Reims où il s'appliqua à l'étude de la sainte théologie, [*dans laquelle il fit un très grand progrès*],¹ et étant en âge de recevoir l'ordre de prêtrise, ayant pour cela la science nécessaire, il s'y prépara en se retirant dans le séminaire de Reims. Et ce fut là que, pensant à la grandeur du [*ministère*] sacrement qu'il allait recevoir, il répandit son cœur devant Dieu pour le prier de lui donner les grâces qui lui étaient nécessaires pour l'exercer d'une manière qui fût agréable à sa divine Majesté. S'étant ainsi disposé à recevoir ce grand sacrement, il [*le reçut et*] fut ordonné prêtre par [*l'illustrissime Seigneur*] M. le Tellier, archevêque de Reims, et dit sa première messe dans l'église cathédrale de la même ville. 15 20

Nous ne nous arrêterons pas ici à décrire quelle fut la grandeur de sa piété, en suite de la réception de ce grand sacrement. Nous ne dirons rien de son assiduité aux offices du chœur. Nous ne nous arrêterons pas non plus à considérer [*le bon ordre qu'il mit dans sa maison*], et nous ne considérerons seulement qu'en passant, le zèle qu'il témoigna avoir après qu'il fut fait prêtre du Seigneur. Car considérant dès lors que tout ce qui regardait Dieu le regardait aussi lui-même, en qualité de son ministre, il crut qu'il ne devait rien 25 30

¹ Dans l'interligne : et se mit sur les bancs pour se faire docteur.

Souffrir de tout ce qui pouvoit des honorer la maison de son Divin Maître
C'est pour quoi voyant qu'un prêtre s'éloignoit du deuoil qu'il devoit a Dieu X
cia l'Eglise, il l'entreprit avec tout de courage, et de Lete, qu'il le contrai-
gnit enfin de sortir de la Ville

5 Notre homme de Dieu aiant donc été Sacre, de l'onction S.^{te}
du Seigneur, s'appliqua le plus qu'il pût a continuer l'Étude, de la S.^{te}
Theologie, dans laquelle il fit un si grand progres qu'il fut bien tost ca-
-pable de recevoir le bonnet de Docteur, et en effet il ~~le receut avec l'ap-
-plaudissement de tous ceux qui composoient pour lors la Celebre univer-
-sité de Reims, mais ses applications aux études ne lui emperhoient pas
de vacquer a des exercices de pieté, non plus qu'aux affaires dont il étoit
chargé lesquelles ~~estimoit par un petit nombre~~. Car il fut chargé de
toute les affaires de sa famille a la mort de M. son Pere, et de M.^{sa} X
XX mere, comme étant l'aîné de ^{plusieurs} ~~tous~~ ses freres, aussi ^{bon} que de ses sœurs
15 et il avoit une si grande intelligence, a la conduite de tous les affaires
qui lui survienoient qu'on auroit dit qu'il n'avoit jamais fait d'autre
metier. aussi a l'on toujours reconnu qu'il y étoit très entendu, et qu'il
en reconnoissoit le fond avant que d'autres en fussent apperecu la super-
ficie, ^{sure chose} non seulement il étoit chargé des affaires de sa famille, mais il
20 étoit aussi chargé de la maison des orphelins, établie a Reims par
XX. Rolland chanoine, et Theologal de la même Ville le quel
l'avoit fait executeur de son testament et chargé de faire recevoir
lady Communauté~~

25 Comment sera ce Lete serviteur de Dieu par un si grand
nombre d'affaires pourra til en venir about? ou bien ne croiam pas
y pouvoit reussir les abandonnera til, non non, il sera voir au con-
-traire que ceux qui l'en ont chargé ne s'en sont pas trompés dans le
choix, qu'ils ont fait de s'apoyés sur, pour les conduire a leur fin, et
le spirit de Dieu qui le conduit les lui sera terminer heureusement
30 ainsi que nous allons voir

La Premiere chose a quoi s'appliqua notre devoil chanoine fut
de s'appliquer de tout son pouvoil a faire recevoir l'établissement
des orphelins, et par les soins, et les sollicitudes qu'il se donna il vint
heureusement a bout de cette affaire, le Seigneur coopérant avec
35 son serviteur le quel ne travailloit que pour l'a plus grande

souffrir de tout ce qui pouvait déshonorer la maison de son divin Maître. C'est pourquoi, voyant qu'un prêtre s'éloignait du devoir qu'il devait à Dieu et à l'Eglise, il l'entreprit avec tant de courage et de zèle, qu'il le contraignit enfin de sortir de la ville.

Notre homme de Dieu ayant donc été sacré de l'onction sainte du Seigneur, s'appliqua le plus qu'il put à continuer l'étude de la sainte théologie dans laquelle il fit un si grand progrès qu'il fut bientôt capable de recevoir le bonnet de docteur. Et en effet, [*il le reçut avec l'applaudissement de tous ceux qui composaient pour lors la célèbre université de Reims.*] Mais ses applications aux études ne lui empêchaient pas de vaquer à ses exercices de piété, non plus qu'aux affaires dont il était chargé, [*lesquelles n'étaient pas en petit nombre*]. Car il fut chargé de toutes les affaires de sa famille à la mort de Monsieur son père et de Madame sa mère, comme étant l'aîné de [*tous*] Messieurs ses frères aussi bien que de ses sœurs; et il avait une si grande intelligence à la conduite de toutes les affaires qui lui survenaient qu'on aurait dit qu'il n'avait jamais fait d'autre métier. Aussi a-t-on toujours reconnu qu'il y était très entendu et qu'il en reconnaissait le fond avant que d'autres en eussent aperçu la superficie¹. Non seulement il était chargé des affaires de sa famille, mais il était aussi chargé de la maison des orphelines², établie à Reims par Monsieur Roland, chanoine et théologal de la même ville, lequel l'avait fait exécuteur de son testament et chargé de faire recevoir la dite communauté.

Comment fera ce zélé serviteur de Dieu parmi un si grand nombre d'affaires? Pourra-t-il en venir à bout? Ou bien ne croyant pas y pouvoir réussir, les abandonnera-t-il? Non, non. Il fera voir au contraire que ceux qui l'en ont chargé ne se sont pas trompés dans le choix qu'ils ont fait de sa personne, pour les conduire à leur fin. Et l'Esprit de Dieu qui le conduit les lui fera terminer heureusement ainsi que nous allons voir.

La première chose à quoi s'appliqua notre dévot chanoine, fut de s'appliquer de tout son pouvoir à faire recevoir l'établissement des [*orphelines*]. Et par les soins et les sollicitudes qu'il se donna, il vint heureusement à bout de cette affaire, le Seigneur coopérant avec son serviteur, lequel ne travaillait que pour sa plus grande

¹ Ajouté dans l'interligne : d'une chose.

² orphelines; corrigé en : orphelins.

x gloire, car cette Communauté fut ~~renuë~~ ~~de~~ ~~Parlem~~ ~~en~~
 et de toute la ville de Reims, il falloit vne p^{er}sonne de vertus et de
 bonne conduite tel ^{qu'il estoit} ~~qu'il estoit~~ M. de la Salle pour venir about d'une
 affaire si difficile, mais que ~~dis~~ ~~est~~ ~~difficile~~ ~~rien~~ ~~ne~~ ~~luy~~ ~~ar~~ ~~ois~~.
 5 difficile lors qu'il s'agissoit de la gloire de Dieu: tant possible parut
 il es peu facile. arussir, il mettoit en soy encontre sa confiance
 en Dieu es disoit, Si cest son oeuvre elle reussira, et il agissoit en suite
 autant qu'il estoit necessaire pour contribuer de tout son pouuoir au bon
 10 success de ses entrepises. telle estoit la conduite de ce s^{er}u^{it}eur p^{re}s^{er}te
 dans ces commandemens, mais si elle est si ediffians apres en
~~preparés pour mon lecteur a entendre des choses encore plus mer-~~
 15 velleuses dans la suite de ce livre, li des don tou ce qui est si
 à pres avec attention et faites naitre en vous la volonte d'imiter en
 quelque chose ce s^{er}u^{it}eur de Dieu.

Chapitre IV

De quelques actions remarquables qui s^{er}u^{it}eur
 de Dieu.

10 Les Saints ne sont pas arriuez tout d'un coup à ce haut ~~degré~~ ~~de~~ ~~la~~
 de perfection dans le quel la mort les a trouvez, mais ils y sont par
 20 venu peu a peu et ont pour ainsi parler monte de degre en
 degre pour y arriuer au but, qu'ils se proposoient, et Dieu pour qui
 ils travaillent leur a fourni un grand nombre d'occasions de se
 perfectionner soit par les tentations dans lesquelles il a permis qu'ils
 se stassent fort longtems, soit par les traverses que le monde leur
 25 a suscitées, quelque fois par de petits mecontentemens, d'autres
 fois par certains reprochions qui leur ont esté faites, ou enfin
 par le peu de cas que le monde a fait de leurs actions, toutes
 ces choses dis-je, leur ont serui comme de quillon pour avancer
 30 et promptement dans la carriere de la Vertu.

Telle a été la conduite que Dieu a tenu envers n^{ost}re s^{er}u^{it}eur
 30 tucux chanoine, il a permis qu'il ait eu des contradictions
 qu'il ait souffert des petites peines de la part de ceux qui le

gloire, car cette communauté fut [*reçue du roi, du*] parlement, et de toute la ville de Reims. Il fallait une personne de vertu et de bonne conduite, tel [*qu'était M. de La Salle*] qu'il était pour venir à bout d'une affaire si difficile. [*Mais que dis-je, difficile?*] Rien ne lui paraissait difficile lorsqu'il s'agissait de la gloire de Dieu, tant pénible parut-il et peu facile à réussir. Il mettait en ces rencontres, sa confiance en Dieu et disait : si c'est son œuvre, elle réussira; et il agissait ensuite autant qu'il était nécessaire pour contribuer de tout son pouvoir au bon succès de ses entreprises. Telle était la conduite de ce saint prêtre dans ces commencements. Mais si elle est si édifiante à présent, [*préparez-vous, mon lecteur, à entendre des choses*] encore plus merveilleuses dans la suite de ce livre. Lisez donc tout ce qui est ci-après avec attention, et faites naître en vous la volonté d'imiter en quelque chose ce serviteur de Dieu. 5 10

CHAPITRE IV

15

De quelques actions remarquables qu'a faites ce serviteur de Dieu.

Les saints ne sont pas arrivés tout d'un coup à ce haut [*degré*] état de perfection dans lequel la mort les a trouvés. Mais il y sont parvenus peu à peu et ont, pour ainsi parler, monté de degré en degré, pour parvenir au but qu'ils se proposaient. Et Dieu, pour qui ils travaillaient, leur a fourni un grand nombre d'occasions de se perfectionner, soit par les tentations dans lesquelles il a permis qu'ils restassent fort longtemps, soit par les traverses que le monde leur a suscitées : quelquefois par de petits mécontentements, d'autres fois par certaines répréhensions qui leur ont été faites, ou enfin, par le peu d'état que le monde a fait d'eux et de leurs actions. Toutes ces choses, dis-je, leur ont servi comme d'aiguillon pour avancer promptement dans la carrière de la vertu. 20 25

Telle a été la conduite que Dieu a tenue envers notre vertueux chanoine. Il a permis qu'il ait eu des contradictions, qu'il ait souffert des petites peines de la part de ceux qui le 30

touchoiem de près et en fin qu'il ait été sensuré par des personnes qui
 méritoient elles mêmes de ~~être~~ ^{être} sensurées, et tout cela lui a beaucoup
 servi, car comme Dieu l'avoit choisi des le ventre de sa mere, pour
 établir un Etat dans le quel il devoit vivre dans la pauvreté et
 l'abjection, il commençoit à l'éprouver par des choses ce semble
 5 ausquelles on ne devoit pas s'arreter par cequelles juroissent peu de
 choses aux yeux de ceux qui n'aiment que ce qui éclate, mais aus
 quelles nous avons cru devois nous arreter, par ce que la Divine
 Providence y paroit d'une manière particulière

10 **D**ieu l'ayant donc choisi ainsi que nous venons de le dire
 pour vivre dans la pauvreté, lui suscita quelques personnes qui
 trouverent à redire à sa trop grande propreté, et une d'entre elles
 lui vint dire à lui même qu'on le faisoit passer dans le monde com-
 me un homme qui excedoit dans ses habits, et qui ressembloit son
 15 penfaron, que dites vous de ce ci grand serviteur de Dieu! L'insinua-
 tion de ces personnes ne vous fait elle point de la peine! mais
 que dis-je! votre vertu vous élève au dessus de tout ce la et vous
 verifiez en votre personne ce que dit S. Paul des amis de Dieu
 tout profite / dit il / à celui qui aime Dieu, en effet notre vertueux
 20 chanoine profita si bien de cette petite sensure, qu'il commença dès
 lors à négliger son extérieur. Sans cependant faire rien paroître de
 méchant en lui, et dans la suite il a bien fait voir combien il étoit
 peu attaché à la beauté et trop grande propreté dans les habits
 puis qu'on lui en a vu porter de semblable à ceux des frères de
 25 son institut et des Souldiers, les plus grossiers semblables à ceux des
 paisans et des charniers. C'est ainsi que ce S. prêtre commençoit
 d'embrasser la pauvreté. Sans autre vue que celle de n'être
 point un sujet de scandalle à ceux qui trouvoient à redire
 à sa conduite, car il ne pensoit nullement à faire ce qu'il a
 30 fait dans la suite.

Mais que dirons nous de ce qu'il fit pour vaincre le
 sommeil qu'il a confessé lui même être son plus grand ennemy

touchaient de près et enfin qu'il ait été censuré par des personnes qui méritaient elles-mêmes [*d'être censurées*] de l'être. Et tout cela lui a beaucoup servi; car comme Dieu l'avait choisi dès le ventre de sa mère, pour établir un état dans lequel il devait vivre dans la pauvreté et l'abjection, il commençait à l'éprouver par des choses, ce semble, 5
auxquelles on ne devrait pas s'arrêter par ce qu'elles paraissent peu de chose aux yeux de ceux qui n'aiment que ce qui éclate, mais auxquelles nous avons cru devoir nous arrêter, parce que la divine Providence y paraît d'une manière particulière.

Dieu l'ayant donc choisi, ainsi que nous venons de le dire, 10
pour vivre dans la pauvreté, lui suscita quelques personnes qui trouvèrent à redire à sa trop grande propreté; et une d'entre elles lui vint dire à lui-même qu'on le faisait passer dans le monde comme un homme qui excédait dans ses habits et qui ressentait son fanfaron. [*Que dites-vous de ceci, grand serviteur de Dieu?*] L'indis- 15
crétion de ces personnes ne vous fait-elle point de la peine? mais que dis-je? Votre vertu vous élève au-dessus de tout cela et vous vérifiez en votre personne ce que dit saint Paul des amis de Dieu : tout profitez, dit-il, à celui qui aime Dieu. En effet, notre vertueux chanoine profita si bien de cette petite censure, qu'il commença dès 20
lors à négliger son extérieur, sans cependant faire rien paraître de messéant en lui. Et dans la suite, il a bien fait voir combien il était peu attaché à la beauté et trop grande propreté dans les habits, puisqu'on lui en a vu porter de semblables à ceux des Frères de son institut, et des souliers les plus grossiers, semblables à ceux des 25
paysans et des chartiers. C'est ainsi que ce saint prêtre commençait d'embrasser la pauvreté, sans autre vue que celle de n'être point un sujet de scandale à ceux qui trouvaient à redire à sa conduite; car il ne pensait nullement à faire ce qu'il a fait dans la suite. 30

Mais que dirons-nous de ce qu'il fit pour vaincre le sommeil, qu'il a confessé lui-même être son plus grand ennemi

parce qu'il étoit vaude, qu'il ne se trouvoit pas assez tôt a mal in es, car par
 X étoit souvent obligé de lever & aller plusieurs fois mais, en vain car il se ren-
 dormoit toujours contre sa volonte ce qui lui faisoit bien de la peine, & il
 a été obligé de combattre jusqu'à la mort cet ennemy (qui ce pendant est
 5 si nécessaire a la nature pour reparer les forces qu'elle a perduës pendant
 le jour) & les soins qu'il a pris de le combattre, ne lui ont pas été inutile,
 puis que dans la fuite il a passé bien des fois les nuits entières, a s'acquies-
 cer aux affaires de son institut, ou a composer des livres. Et lors qu'il vou-
 loit s'empêcher de dormir, pendant ses Oraisons, il mettoit un
 10 caillou sur le pie. Dieu qui étoit a genoux, disposé de telle maniere
 qu'en dormant il se laissoit tomber le manton sur ce caillou, ce qui lui
 causoit beaucoup de douleur, et ~~est un bon expédient de le rendre~~
 victorieux de son ennemy

Que Dirons nous de sa Charité, à assister les Pauvres, à leur
 15 faire l'aumône, & à les visiter, observant a la lettre & a la parole
 de J. C. qui dit qu'il se tient fait a lui même ce que son fils au
 moindre des siens, pénétré qu'il étoit de ces paroles, il ne perdoit
 aucune occasion de faire du bien au nombre de ceet aimable
 20 Sauvew, ne se rebutant point des incommodités qu'il y pouvoit ren-
 contrer, ce qui parut particulièrement lors qu'il fut voir un
 * malade, le quel lui jettâ son boüillon sur son surplus, ce qui ne lui
 fit aucune peine, & en retourna chez lui enech, & est

O Dieu que ne fait pas faire la grace, lors quelle touche l'on
 25 cœu, elle fait embrasser genereusement ce que le monde regarde
 avec mépris & fait fouler au pied, tout ce qu'il estime, pour le
 voir Mon cher lecteur en la personne de M. De la Salle le
 quel se faisoit un plaisir de ce que plusieurs autres ont en horreur
 et il ne regarde rien de bas & de méprisable devant Dieu que
 le peché

30 Que Dirons nous en fin de sa mortification, laquelle dans ces
 commençaemens fut si grande, qu'il s'est efforcé plusieurs
 fois de ne point manger du soir, de pain le Jeudi & de vins jusqu'au
 dimanche de Sâques, se contentant d'un seul boüillon par jour & il
 ne commençoit a grande & de la nourriture, que le Soir du dimanche,
 35 mais cette forte de continence, lui affoiblit tellement l'estomac

parce qu'il était cause qu'il ne se trouvait pas assez tôt à Matines, car on était souvent obligé de l'éveiller plusieurs fois, mais en vain; car il se rendormait toujours contre sa volonté, ce qui lui faisait bien de la peine. Et il a été obligé de combattre jusqu'à la mort cet ennemi qui cependant est si nécessaire à la nature pour réparer les forces qu'elle a perdues pendant le jour. Et les soins qu'il a pris de le combattre ne lui ont pas été inutiles, puisque dans la suite, il a passé bien des fois les nuits entières à vaquer aux affaires de son institut, ou à composer des livres. Et lorsqu'il voulait s'empêcher de dormir pendant ses oraisons, il mettait un caillou sur le prie-Dieu où il était à genoux, disposé de telle manière qu'en dormant, il se laissait tomber le menton sur ce caillou, ce qui lui causait beaucoup de douleur et [*était un bon expédient de le rendre*] le rendait victorieux de son ennemi. 5 10

Que dirons-nous de sa charité à assister les pauvres, à leur faire l'aumône et à les visiter, observant à la lettre la parole de Jésus-Christ qui dit qu'il se tient fait à lui-même ce que l'on fait au moindre des siens. Pénétré qu'il était de ces paroles, il ne perdait aucune occasion de faire du bien aux membres de cet aimable Sauveur, ne se rebutant point des incommodités qu'il y pouvait rencontrer¹, ce qui parut particulièrement lorsqu'il fut voir un malade, lequel lui jeta son bouillon sur son surplis, ce qui ne lui fit aucune peine; et [il] s'en retourna chez lui en cet état. 15 20

O Dieu, que ne fait pas faire la grâce lorsqu'elle touche un cœur! Elle fait embrasser généreusement ce que le monde regarde avec mépris, et fait fouler aux pieds tout ce qu'il estime. Vous le voyez, mon cher lecteur, en la personne de Monsieur de La Salle, lequel se fait² un plaisir de ce que plusieurs autres ont en horreur, et il ne regarde rien de bas et de méprisable devant Dieu que le péché. 25

Que dirons-nous enfin de sa mortification, laquelle dans ces commencements fut si grande, qu'il s'est efforcé plusieurs fois de ne point manger du tout depuis le jeudi-saint jusqu'au dimanche de Pâques, se contentant d'un seul bouillon par jour; et il ne commençait à prendre de la nourriture que le soir du dimanche. Mais cette sorte de pénitence lui affaiblit tellement l'estomac 30 35

¹ contraire; *corrigé en* : contrer.

² se faisait; *corrigé en* : se fait.

qu'il ne pouvoit rien garder et estoit contrainct de rejeter les
 allimens comme il les avoit pris. de sorte que qui l'auroit voulu sui-
 vre dans les cuis lors qu'il alloit à l'eglise n'auroit pas eu grand peine, X
 car le chevreau qui ou il passoit étoit assez marqué par ses vomissemens
 5 continuels. il vouloit pratiquer la même pénitence lors qu'il demouroit
 avec les freres, où il passa toute la semaine sans en mourir, dans
 un endroit les plus écarté de la maison. sans prendre aucune nourriture
 mais les mêmes incommodités lui étant survenues il fut obligé
 de moderer sa ferveur et a ne plus affliger si impitoyablement son
 10 Corps, le quel étoit incapable de supporter de si grandes rigueurs
 veu qu'il avoit été élevé en nourroy fort delicatement et toutes ces
 mortifications lui causant de grandes incommodités, mais il se
 accoutuma tellement dans la suite de sa vie, qu'il pratiquoit
 15 des mortifications fort grandes. Sur tout dans le manger comme
 on le pourra voir dans la suite de cet ouvrage. Et comme il avoit
 une grande peine de se nourrir de la nourriture des freres qui est
 fort ^{commune} ~~grossiere~~, il sefforça avec un decouragement de se vaincre
 sur ce sujet qu'il s'accoutuma de manger des choses les plus grossi-
 20 eres, et le pain le plus bis, les legumes les plus mal apprêtés et quelq
 fois amoultie cuite et faisoient ses mets les plus délicieux. Et Voicy
 ce qu'a dit sur ce sujet une personne de probité qui l'avoit con-
 nu particulièrement, ~~et~~ ^{avec qui j'ay} s'adressant au frere de l'institut de
 Notre bienheureux, lui dit, vous avez vu par ce qui est en
 25 par cas de ce que vous comme il a été nourri delicatement dans la
 maison Paternelle, et de voir comme il se traite, apres sa vie
 innocente qu'il a menée. cela surprend, il faudra ajouta tel
 qu'en mourant il demande pardon a son Corps comme saint
 Francois de l'avoir si mal traité

Chapitre V

30 Comme la Divine Providence dispose M. de lafalle, à
 l'établissement des écoles Chrétiennes dans le lieu de sa
 naissance, la Charité et la grande prudence, qu'il fit paroi-
 tre dans ce rencontre
 Le Cens que la Divine Providence avoit destiné pour appaisr

qu'il ne pouvait y rien garder et était contraint de rejeter les aliments comme il les avait pris; de sorte que, qui l'aurait voulu suivre dans les rues, lorsqu'il allait à l'église, n'aurait pas eu grand' peine, car le chemin par où il passait était assez marqué par ses vomissements continuels. Il voulut pratiquer la même pénitence, lorsqu'il demeurait avec les Frères, où il passa toute la semaine sainte en oraison, dans un endroit les plus écartés de la maison, sans prendre aucune nourriture; mais les mêmes incommodités lui étant survenues, il fut obligé de modérer sa ferveur et à ne plus affliger si impitoyablement son corps, lequel était incapable de supporter de si grandes rigueurs, vu qu'il avait été élevé et nourri fort délicatement; et toutes ces mortifications lui causaient de grandes incommodités. Mais il s'y accoutuma tellement dans la suite de sa vie, qu'il pratiquait des mortifications fort grandes, surtout dans le manger, comme on le pourra voir dans la suite de cet ouvrage. Et comme il avait une grande peine à se nourrir de la nourriture des Frères qui est fort [*grossière*] commune, il s'efforça avec tant de courage à se vaincre sur ce sujet, qu'il s'accoutuma de manger des choses les plus grossières; et le pain le plus bis, les légumes les plus mal apprêtés et quelquefois à moitié cuits faisaient ses mets les plus délicieux. Et voici ce qu'a dit sur ce sujet une personne de probité, qui l'avait connu particulièrement. Cette personne [*en*], s'adressant à un Frère de l'institut de notre bienheureux lui dit : vous avez un père qui est un saint, car de savoir comme il a été nourri délicatement dans la maison paternelle, et de voir comme il se traite, après la vie innocente qu'il a menée, cela surprend. Il faudra, ajouta-t-il, qu'en mourant, il demande pardon à son corps comme saint François, de l'avoir si maltraité.

CHAPITRE V

Comme la divine Providence dispose Monsieur de La Salle à l'établissement des Ecoles chrétiennes dans le lieu de sa naissance; la charité et la grande prudence qu'il fit paraître dans ce[*tte*]¹ rencontre.

Le temps que la divine Providence avait destiné pour apaiser

¹ Ou peut-être : ces rencontres.

*Jeune
le 17^{me}*

les Enfant qui ne cessent de demander du Pain, étant arrivés
 A et l'homme : de Dieu de qui nous décrivons les vertus étampées
 comme un autre. Saie, d'aller où l'archevêque Providence vou-
 droit l'envoyer (quoique d'ailleurs il vint par la pende de feu &
 ce qu'il a fait). Dieu lui donna (cependant) une occasion qui lui
 devoit faire exécuter ce qu'il avoit prévu de toute l'éternité, &
 lors qu'il reconnut que l'arrogance de son Dieu étoit telle, il se donna
 avec tant de zèle, que non seulement capable de lui faire quitter son
 entreprise, travaux, obstacles, persécutions, tout cela n'apût le dé-
 tourner de faire l'ouvrage de Dieu, au contraire il fembla
 que toutes ces choses étoient un feu qui ne servoit qu'à rallumer
 son zèle ; heureux êtes vous grand fervent de Dieu d'avoir
 cette ressemblance avec les saints qui vous ont précédés, l'ouvrage
 que vous avez établi, est trop contraire à l'empire du Démon,
 le monde ne peut l'approuver par ce quelle combat, les saints
 et la Chair ne veut point s'y soumettre, parce que cette même
 œuvre apprend à la reprimer. Voilà pourquoi ces braves hom-
 mes de l'homme, vous ont livré dans d'autres combats.

5

10

15

20

25

30

Mais cela étoit nécessaire afin que ce zèle
 de notre zèle chanoine fut à l'épreuve, que son institut a la
 façon des jeunes arbres, prie de plus fortes racines parmi les
 grands vents des persécutions, voici donc de quelle manière
 l'institut des frères des écoles chrétiennes après naissance & notre
 service de Dieu en a fait lui-même le récit en abrégé, dans
 un manuscrit que l'on a trouvé l'original de l'abbaye de
 qui il est venu, caché pendant plus de vingt ans et qui l'on a
 heureusement découvert pendant son voyage de province
 car on a toujours reconnu en lui une grande réserve, à par-
 tier de ce qui le regardoit, et ce de son devoir d'obéissance qui le
 contrainst de le écrire, et outre que l'on confesse n'apût lui
 faire une ordonnance si opposée à son humilité, ainsi
 cessera de ce manuscrit que nous lirerons tout ce que nous
 allons dire, jusqu'à la quatorzième année de son institu-
 tion.

les enfants qui ne cessaient de demander du pain étant arrivé,
 et l'homme de Dieu de qui nous décrivons les vertus étant prêt
 comme un autre Isaïe, d'aller où la divine Providence vou-
 drait l'envoyer, quoique d'ailleurs il n'eut pas la pensée de faire
 ce qu'il a fait, Dieu lui suscita cependant une occasion qui lui
 devait faire exécuter ce qu'il avait prévu de toute éternité. Et
 lorsqu'il reconnut que la volonté de Dieu était telle, il s'y adonna
 avec tant de zèle que rien ne fut capable de lui faire quitter son
 entreprise : travaux, obstacles, persécutions, tout cela n'a pu le dé-
 tourner de faire l'œuvre de Dieu; au contraire, il semble
 que toutes ces choses étaient une huile qui ne servait qu'à rallumer
 son zèle. Heureux êtes-vous, grand serviteur de Dieu, d'avoir
 cette ressemblance avec les saints qui vous ont précédé! L'œuvre
 que vous avez établie est trop contraire à l'empire du démon;
 le monde ne peut l'approuver, parce qu'elle combat ses sentiments,
 et la chair ne veut point s'y soumettre, parce que cette même
 œuvre apprend à la réprimer. Voilà pourquoi, ces trois enne-
 mis de l'homme vous ont livré tant d'assauts [*à combattre*].

Mais cela était, ce semble, nécessaire, afin que la vertu
 de notre zélé chanoine fût à l'épreuve, que son institut, à la
 façon des jeunes arbres, prît de plus fortes racines parmi les
 grands vents des persécutions. Voici donc de quelle manière
 l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes a pris naissance. Notre
 serviteur de Dieu en a fait lui-même le récit en abrégé, dans
 un manuscrit que l'on a trouvé, écrit de sa propre main,
 qu'il a tenu caché pendant plus de vingt ans, et que l'on a
 heureusement découvert [*pendant son voyage de Provence*];
 car on a toujours reconnu en lui une grande réserve à parler
 de ce qui le regardait; et ça été sans doute l'obéissance qui l'a
 contraint de l'écrire; et outre que son confesseur n'a pu lui
 faire une ordonnance si opposée à son humilité. Ainsi
 ce sera de ce manuscrit que nous tirerons tout ce que nous
 allons dire jusqu'à la quatorzième année de son institution;

car il n'est pas allé plus avant dans cet écrit, nous y ajouterons
seulement ce que son humilité lui a fait passer sous silence.

En l'année 1679 M^r De La Salle, étant exécuteur du
testament de M. Roland Chevalier de l'Église cathédrale de Reims
5 le quel mourut le 28. avril de l'année 1678. Et M^r
De La Salle, dans son ~~attestation~~ ^{de 22 ans} il arriva à Reims
un homme, âgé de environ 55. ans, natif ^{du Diocèse} ~~de la ville~~ de Laon X
le quel venoit de Roijen où il avoit commandé des Écoles gra-
tuites pour les garçons et avoit beaucoup servi à leur établisse-
ment et étoit envoyé dans lad. ville, de Reims avec un jeune hom-
10 me âgé de 14 ans par M^{ad} Maillefer pour y procurer l'établisse-
ment des mêmes Écoles gratuites. C'est ainsi qu'on bien entend
la chose il faut monter plus haut, c. à dire, quelque chose de
la dame, qu'ils envoioient à Reims.

Madame Maillefer étoit, elle-même de Reims et elle
15 étoit établie à Roijen où elle demouroit ordinairement avec M^r
Maillefer son mari le quel étoit maître ^{des} ~~des~~ Comptes du
Parlement de la même ville, cette vertueuse Dame, excéla dans
la pratique des vertus et surtout, dans le zèle, quelle eut pour
20 l'instruction de la jeunesse, et c'est pour cela quelle fonda des
Écoles gratuites pour les filles, à Darnatal près de Roijen et
voulant étendre ses charités dans le lieu de sa naissance elle y
procura l'établissement des Écoles pour les garçons comme nous
verrons bientôt, et enfin après avoir pratiqué les vertus Chré-
25 tiennes, elle mourut et alla recevoir dans le ciel la récompense
de sa bonté et de son zèle, sa mémoire est encore en
odeur de sainteté dans la ville de Roijen, où elle est
inhumée dans le Cimetière des Vicaires et Dieu pour
manifester sa sainteté a fait plusieurs Miracles

30 Cette vertueuse Dame, desira donc de procurer un établis-
sement d'écoles pour les garçons dans la ville de Reims et
avoir trouvé une occasion d'effectuer sa volonté par l'arrivée
de M^r Roland à Roijen qui y venoit prêcher le carême

car il n'est pas allé plus avant dans cet écrit. Nous y ajouterons seulement ce que son humilité lui a fait passer sous silence.

En l'année 1679, Monsieur de La Salle étant exécuteur du testament de Monsieur Roland, théologal de l'église cathédrale de Reims, lequel mourut le 28 avril de l'année 1678, et Monsieur de La Salle ayant [*alors atteint l'âge de 28 ans*], il arriva à Reims un homme âgé d'environ 55 ans¹, natif [*de la ville*] du diocèse de Laon, lequel venait de Rouen où il avait commencé des écoles gratuites pour les garçons, et avait beaucoup servi à leur établissement, et était envoyé dans la dite ville de Reims, [*avec un jeune homme âgé de 14 ans*], par Madame Maillefer, pour y procurer l'établissement des mêmes écoles gratuites. Mais pour bien entendre la chose, il faut monter plus haut et dire quelque chose de la Dame qui les envoyait à Reims.

Madame Maillefer était elle-même de Reims et elle était établie à Rouen, où elle demeurait ordinairement avec Monsieur Maillefer, son mari, lequel était maître [*aux*] des comptes au parlement de la même ville. Cette vertueuse Dame excella dans la pratique des vertus, et surtout dans le zèle qu'elle eut pour l'instruction de la jeunesse. Et c'est pour cela qu'elle fonda des écoles gratuites pour les filles à Darnétal, près de Rouen. Et voulant étendre ses charités dans le lieu de sa naissance, elle y procura l'établissement des écoles pour les garçons, comme nous verrons bientôt. Et enfin, après avoir pratiqué les vertus chrétiennes, elle mourut, et alla recevoir dans le ciel la récompense de sa charité et de son zèle. Sa mémoire est encore en odeur de sainteté dans la ville de Rouen, où elle est inhumée dans le cimetière de Saint-Nicaise; et Dieu, pour en manifester sa sainteté, a fait plusieurs miracles.

Cette vertueuse Dame désirant donc de procurer un établissement d'école pour les garçons dans la ville de Reims, crut avoir trouvé une occasion d'effectuer sa volonté par l'arrivée de Monsieur Roland à Rouen, qui y venait prêcher le carême.

¹ années; corrigé en : ans.

Elle prit des moyens avec lui de réussir dans son entreprise, et [ils] convinrent enfin d'envoyer à Reims Monsieur Nyel, qui est la personne dont nous avons parlé ci-devant, à qui cette Dame donna un billet par lequel elle lui promettait de fournir pour lui et son compagnon cent écus de pension par année. Monsieur Nyel 5 étant arrivé à Reims comme nous avons déjà dit, s'adressa d'abord à la supérieure de la communauté des orphelines qu'il avait connue particulièrement à Rouen, où elle avait été supérieure des écoles des filles du Révérend Père Barré, et que Monsieur Roland avait obtenue du dit Père pour commencer sa communauté à Reims. S'étant donc 10 adressé à cette supérieure pour lui parler du sujet de sa venue dans cette ville, il arriva, par un effet de la divine Providence, [et non point par hasard], que lorsque Monsieur Nyel était prêt d'entrer dans la maison des Sœurs [orphelines], Monsieur de La Salle y entra en même temps que lui, sans que ni l'un ni l'autre se 15 connussent. C'est pourquoi, sans se parler, ils allèrent l'un [et l'autre] au parloir, et l'autre dans la maison où il avait affaire. Ainsi Monsieur Nyel qui était resté dans le parloir, exposa à la supérieure, le sujet de son voyage, et après en avoir conféré pendant quelque temps, la supérieure fit prier notre saint prêtre d'entrer dans la place où ils étaient, après la prière que lui en fit Monsieur 20 Nyel, sur le rapport qu'elle lui avait fait de sa prudence, de son grand don de conseil et de sa probité. Et ce bonhomme fut rempli de joie de trouver une personne telle que notre serviteur de Dieu, pour être conseillé dans son entreprise. Monsieur de La Salle étant donc entré dans le lieu où ils étaient, la supérieure lui exposa d'abord le dessein de Monsieur Nyel et lui dit qu'il devait loger chez le frère de la Dame qui l'envoyait. Le serviteur de Dieu, pénétrant tout d'un coup que l'affaire ne réussirait pas si on prenait ce parti, représenta à Monsieur Nyel 25 qu'il y avait de l'inconvénient, et que cela seul pourrait bien l'empêcher de réussir dans son dessein; parce que, logeant dans cette maison, il était impossible qu'on ne sût en peu de temps dans la ville, le sujet de sa venue; et que, comme

~~Nous n'aurions de quelle avoironnerie beaucoup d'obstacles à l'établissement des filles, et quelles n'aurions point de l'établissement l'autorité de M. de l'enseigneur (archevêque) desquels ver-~~
 roient encore commencer des écoles de garçons par des gens
 5 inconnus. Il s'informeroient de tous leurs desseins et pourrions
 bien les renvoyer dans la crainte qu'on ne fût malgré eux quelque
 établissement nouveau, et joignant l'hospitalité au Conseil,
 il affirma M. de Niel, qui pouvoit venir loger chez lui et qui
 y seroit entouré de sa suite, parce que, ce la ne parviendroit
 10 et que, comme il y venoit souvent des ecclésiastiques ou curés
 de la Campagne, on se persuaderoit facilement qu'il en étoit
 un, vu qu'il portoit un rabat, des hercules courts et un habit
 noir, et qu'il n'estoit nullement en peine de
 ce qu'on pourroit dire, ajoutant qu'il y seroit en repos et
 15 inconnu à qui que ce fut et qu'il y pourroit même passer une
 nuitaine, et que pendant ce tems là, on prendroit des mesures
 pour faire réussir son dessein, qu'ensuite il y avoit à Notre
 Dame de Liesse, où il disoit qu'il devoit aller. Et enfin qu'à
 son retour il pourroit commencer les écoles.

abroy

20 En vain voudrions nous nous esforcer d'exprimer qu'elle
 fut la joie de ce bon homme, à des offres si avantageuses, et il
 sembla, qu'il suffit de voir qu'il acquiesça sur le champ à tout
 ce que lui proposoit M. de la Falle, et cela avec d'autant plus
 de joie, qu'il étoit déjà fort embarrassé de quelle manière
 25 il s'y prendroit, mais laissons ce bon M. de Niel nager dans
 sa joie pour admirer la bonté et la charité de nosse
 s. Girêtre, le quel sans y être obligé reçoit avec bonté
 charitablement un étranger qu'il ne connoissoit point, et
 cela pour procurer la gloire de Dieu, et le salut de son
 30 âme, il s'engage à s'y penser à devenir le soutien de ce
 nouvel établissement. Mais à quoi pense-t-on
 ô! homme de Dieu de vous engager si facilement à pro-
 curer cette entreprise. Ne prevoyez vous pas qu'une telle

[Messieurs de ville avaient mis beaucoup d'obstacles à l'établissement des filles, et qu'elles n'auraient point été établies sans l'autorité de Monseigneur l'archevêque, dès qu'ils veraient] encore commencer des écoles de garçons par des gens inconnus, ils s'informeront de tous leurs desseins et pourraient bien les renvoyer, dans la crainte qu'on ne fit malgré eux quelque établissement nouveau. Et, joignant l'hospitalité au conseil, il assura Monsieur Nyel qu'il pouvait venir loger chez lui, et qu'il y serait en toute sûreté, parce que cela ne paraîtrait point, et que, comme il y venait souvent des ecclésiastiques ou curés de la campagne, on se persuaderait facilement qu'il en était un, vu qu'il portait un rabat, des cheveux courts et un habit noir; et qu'au reste, il ne se mettait nullement en peine de ce qu'on pourrait dire, ajoutant qu'il y serait en repos et inconnu à qui que ce fût, et qu'il y pourrait même passer une huitaine; et que, pendant ce temps-là, on prendrait des mesures pour faire réussir son dessein; qu'ensuite il [y] irait à Notre-Dame de Liesse, où il disait qu'il devait aller; et enfin, qu'à son retour, il pourrait commencer les écoles.

En vain voudrions-nous nous efforcer d'exprimer quelle fut la joie de ce bonhomme à des offres si avantageuses; et il semble qu'il suffit de dire qu'il acquiesça sur le champ à tout ce que lui proposa Monsieur de La Salle; et cela, avec d'autant plus de joie, qu'il était déjà fort embarrassé de quelle manière il s'y prendrait. Mais laissons ce bon Monsieur Nyel nager dans sa joie, pour admirer la bonté et la charité de notre saint prêtre, lequel, sans y être obligé, reçoit et prévient si charitablement un étranger qu'il ne connaissait point, et cela pour procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il s'engage sans y penser à devenir le soutien de ce nouvel établissement. Mais à quoi pensez-vous, ô homme de Dieu, de vous engager si facilement à procurer cette entreprise? ne prévoyez-vous pas qu'une telle

¹ Note marginale : abrégé.

Conté vous attirera beaucoup de peines et même des p^{er}secutions.
 Laissez donc mon cher lecteur ce service de Dieu exercez la
 charité, l'amour de Dieu est avec lui il ne peut rien faire que de
 bien, et si il est homme, de Dieu nous devons croire qu'il n'agit
 que par son divin esprit, et que c'est ce même Esprit qui le port
 a se déclarer le protecteur d'un sainte œuvre, de laquelle
 nous le verrons bien tôt. Le chef.

Chapitre Vi.

Etablissement d'une première Ecole à Reims pour les
 garçons et quelque temps après d'une seconde Charité
 avec laquelle M. Delacalle conduisit cette
 affaire.

Pendant les huit jours que M. Niel demoura chez M.
 Delacalle il prit grand soin de faire réussir sans obstacles
 l'établissement des écoles et pour cela il consulta plusieurs per
 sonnes de piété sur ce sujet, et entre autres le Sr. Père, ~~de~~
 l'Oratoire, Benedictin, Prévost pour lors de l'abbaye de
 5^e Remy de Reims ^{des Pr. à Paris} et en suite de Saint Germain, que notre serviteur de
 Dieu connoissoit particulièrement, ayant donc conféré
 de cela avec ce bon Père, et quelques autres ecclésiastiques
 pour prendre des mesures de pouvoir réussir, chacun dit sa
 pensée sur ce qu'il croioit, qu'il étoit expedient de faire
 et opposa les difficultés qu'il croioit survenir, à l'établisse
 ment d'une école, et apposa à la volonté de M. Estienne
 de Reims, ~~de~~ notre serviteur de Dieu, l'éclair
 cissement des lumières du Ciel, leva tous les obstacles par la
 proposition, qui lui fut, et n'y apoint. Dit il ce n'est
 de meilleurs moies pour commencer sçavoir les écoles
 que de mettre les maîtres qui la doivent commencer sous la
 protection d'un curé qui veuille bien s'en charger
 et dire que c'est à luy qui les emploie à l'instruction

bonté vous attirera beaucoup de peines et même des persécutions? Laissons, laissons, mon cher lecteur, ce serviteur de Dieu exercer la charité. La main de Dieu est avec lui; il ne peut rien faire que de bien. Et s'il est homme de Dieu, nous devons croire qu'il n'agit que par son divin Esprit et que c'est ce même Esprit qui le porte à se déclarer le protecteur d'une sainte œuvre, de laquelle nous le verrons bientôt le chef. 5

CHAPITRE VI

Établissement d'une première école à Reims pour les garçons; et quelque temps après, d'une seconde; charité avec laquelle Monsieur De La Salle conduit cette affaire. 10

Pendant les huit jours que Monsieur Nyel demeura chez Monsieur de La Salle, il prit grand soin de faire réussir sans obstacle, l'établissement des écoles. Et pour cela, il consulta plusieurs personnes de piété sur ce sujet, et entre autres, le Révérend Père [de] Bretagne, bénédictin, prieur pour lors de l'abbaye de [Nirs] Saint-Remy de Reims et ensuite de Saint-Germain-des-Prés à Paris, que notre {serviteur de Dieu connaissait particulièrement. Ayant donc conféré de cela avec ce bon Père et quelques pieux ecclésiastiques, pour prendre des mesures de pouvoir réussir, chacun dit sa pensée sur ce qu'il croyait qu'il était expédient de faire, et opposa les difficultés qu'il croyait survenir à l'établissement [ment d'une chose si opposée à la volonté de Messieurs de ville]. Mais notre serviteur de Dieu, éclairé des lumières du ciel, leva tous les obstacles, par la proposition qu'il fit. Il n'y a point, dit-il, ce me semble, de meilleur moyen pour commencer sûrement ces écoles, que de mettre les maîtres qui [les]¹ doivent commencer sous la protection d'un curé qui veuille bien s'en charger, et dire que c'est lui qui les emploie à l'instruction 20 25 30

¹ qui [les] doivent; pour : qui la doivent.

Desesparois siens et il n'y a per sonnes qui y puisse mettre obs-
 tacle, la suite fist bien voir la verité de ce que l'avois avancé,
 par l'heureux succès, qui s'en suivit, et qu'au contraire s'y
 on eut pris un autre expédition, la chose n'eust point eussy ser-
 5 lon toutes les apparences, aussi s'ag't opposition fut receüe de tous
 ceux de l'Assemblée, avec une extrême satisfaction ensuite d'ice-
 luy examinèrent d'où quel cuec on pourroit employer les Maîtres
 Ils en proposerent quatre, que M. l'Orateur homme de Dieu
 dont les vertus étoient admirables. Examina les uns apres
 10 les autres et dit au premier, qu'il n'étoit qu'un simple deul
 Supérieur, qu'à l'égard du second, on y devoit pour penser
 par ce qu'il n'avoit pas assez de zèle, et que le troisième selon
 15 ce qu'il étoit, et que M. l'Orateur dit d'un autre, qu'il n'avoit
 d'expérience de ces choses, et que l'un d'eux doute, et ne s'pour-
 roit lui contredire, quoy que le S. P. l'Orateur se portoit
 fort pour luy, néanmoins le reste de l'Assemblée comme fa-
 cilement de tout ce qu'il avoit dit, et de la felle tant du
 20 3.^{me} que des deux autres, et ils eurent qu'il n'en devoient jeter
 les yeux sur aucun autre, que sur M. le Curé de St. Maurice
 en qui on ne trouvoit aucun inconvénient, et qui d'ailleurs avoit
 assez de pieté, de zèle, et de fermeté pour soutenir ce qu'il
 auroit entrepris, que dites vous mon Lecteur de la sagesse
 et de la prudence, de cet homme de Dieu, ne semble il pas
 25 qu'il n'en eust employé quatre, hors toute passion, ne fust
 tel pas qu'il penche, dans les orateurs, et qu'il se soit de qu'il
 soit capable, aussi est ce une chose, qu'on a toujours remarquée
 en luy, que le discernement des esprits, et il lui est bien facile
 30 de s'en servir pour connoître son caractère. D'Esprit
 mais retournons à M. l'Orateur, assemblée la quelle
 aiant jeté les yeux sur M. Rorigny curé de S. Ains.

5
10
15
20
25
30

de ses paroissiens; et [*il n'y a personne qui y puisse mettre obstacle*]. La suite fit bien voir la vérité de ce qu'il avait avancé, par l'heureux succès qui [*s'ensuivit*]¹; et qu'au contraire, si on eut pris un autre expédient, la chose n'eût point réussi selon toutes les apparences. Aussi sa proposition fut reçue de tous
5
ceux de l'assemblée avec une extrême satisfaction. Ensuite, ils examinèrent sous quel curé on pourrait employer les maîtres. [*Ils en proposèrent quatre que notre homme de Dieu, dont les vues étaient admirables,*] examina les uns après
10
[*les autres, et dit du premier qu'il n'était pas aimé des supérieurs; qu'à l'égard du second, on n'y devait point penser, parce qu'il n'avait pas assez de zèle; et que le troisième étant neveu de Monsieur l'Official auquel il était redevable de tout ce qu'il était, et que Monsieur son oncle n'aurait qu'à lui dire de renvoyer ces maîtres et que sans doute, il ne pour-*
15
*rait lui contredire; quoique le Révérend Père de Bretagne se portât fort pour lui, néanmoins le reste de l'assemblée convint facilement de tout ce qu'avait dit Monsieur de La Salle, tant du troisième que des deux autres. Et ils crurent*² *qu'ils ne devaient jeter*]
20
les yeux sur aucun autre que sur Monsieur le curé de Saint-Maurice, en qui on ne trouvait aucun inconvénient, et qui d'ailleurs avait assez de piété, de zèle et de fermeté pour soutenir ce qu'il aurait entrepris. Que dites-vous, mon cher lecteur, de la sagesse et de la prudence de cet homme de Dieu? Ne semble-t-il pas
25
[*qu'il ne s'est employé à autre chose toute sa vie? ne semble-t-il pas qu'il pénètre dans les esprits, et qu'il sait de quoi ils sont capables?*] Aussi est-ce une chose qu'on a toujours remarquée en lui que le discernement des esprits; et il lui est une fois échappé de dire qu'il ne voulait entendre que six paroles
30
d'une personne pour connaître son caractère d'esprit. Mais retournons à notre assemblée, laquelle, ayant jeté les yeux sur Monsieur Dorigny, curé de Saint-

¹ [*s'ensuivit*]; *pour* : s'en ensuivit.

² *Le manuscrit porte* : et ils current.

On aviee pour mettre la nouvelle Ecole sur la paroisse, et sous
 sa protection. lui en firent faire la proposition. M. le Curé fut
^{aboyer} ^{aboyer} fort aise d'une telle proposition et dit qu'il avoit actuellement
 le dessein de faire tenir une Ecole gratuite sur la paroisse
 5 par un Ecclesiastique, qui le vouloit engager de demeurer avec
 luy, il voulut bien même loger ces maîtres d'Écoles dans sa
 maison, ce qui rendit encore ce projet plus assuré, et on crut
 qu'il se contenteroit de cent Ecus de pension que M. Adam
 de Villefort fournissoit par année aux deux Maitres
 10 qui entreprennoient cette Ecole, laquelle fut pieusement
 commencée par les soins de l'homme de Dieu.

M. de Villacyant donc commencé cette Ecole venoit de
 temps en temps voir son Charitable bienfaiteur, lequel ne se re-
 froidissoit point adès regard et attachoit de lui rendre tous ces
 15 bons offices qu'il pouvoit, sans autre obligation que celle que
 sa charité lui suggeroit, et ce bon homme de son estêt étoit
 de lui en témoigner sa reconnaissance, par la confiance
 qu'il témoignoit avoir en lui, c'étoit aussi un bon homme de
 bien, qui avoit un grand Zèle pour la gloire de Dieu, et qui
 20 cherchoit tous les moïens de la procurer ainsi qu'enou
 allons voir

L'Ecole de S. Maurice ne fut pas plus tôt comman-
 -cée que ce bon homme, qui étoit fort insinuant, aiant appris
 qu'une Dame, veuve, sur la paroisse de S. Jacques, laquelle
 25 étoit fort riche, et sans enfans, avoit dessein de fonder une
 nouvelle Ecole sur la paroisse, il prit la liberté de l'aller
 voir et lui dit a quoi elle s'occupoit, ce qu'il avoit fait au lieu
 et ce qu'il étoit venu faire à Paris, ensuite il lui dit
 qu'il avoit ^{ap}pris le dessein qu'elle avoit d'établir une Ecole
 30 et luy proposa que si elle vouloit il pourroit l'entreprendre
 (Et comme il craignoit d'être refusé dans sa demande)
 Il ajouta qu'il avoit l'honneur d'être connu de M.

Maurice, pour mettre la nouvelle école sur sa paroisse et sous sa protection, lui en [fit]¹ faire la proposition. Monsieur le curé fut fort aise d'une telle proposition; et dit qu'il avait actuellement le dessein de faire tenir une école gratuite sur sa paroisse² par un ecclésiastique qu'il voulait engager de demeurer avec lui. Il voulut bien même loger ces maîtres d'école dans sa maison, ce qui rendit encore ce projet plus assuré; et on crut qu'il se contenterait de cent écus de pension que Madame Maillefer fournissait par année aux deux maîtres qui entreprenaient cette école, laquelle fut heureusement commencée par les soins de l'homme de Dieu. 5 10

Monsieur Nyel, ayant donc commencé cette école, venait de temps en temps voir son charitable bienfaiteur, lequel ne se refroidissait point à son égard, et tâchait de lui rendre tous les bons offices qu'il pouvait, sans autre obligation que celle que sa charité lui suggérait. Et ce bonhomme de son côté, tâchait de lui en témoigner sa reconnaissance, par la confiance qu'il témoignait avoir en lui. C'était aussi un fort homme de bien, qui avait un grand zèle pour la gloire de Dieu, et qui cherchait tous les moyens de la procurer ainsi que nous allons voir. 15 20

L'école de Saint-Maurice ne fut pas plutôt commencée que ce bonhomme, qui était fort insinuant, ayant appris qu'une Dame, veuve, sur la paroisse de Saint-Jacques, laquelle était fort riche et sans enfants, avait dessein de fonder une nouvelle école sur sa paroisse, il prit la liberté de l'aller voir, et lui dit à quoi il s'occupait, ce qu'il avait fait à Rouen et ce qu'il était venu faire à Reims. Ensuite, il lui dit qu'il avait appris le dessein qu'elle avait d'établir une école et lui proposa que si elle voulait, il pourrait l'entreprendre. Et comme il craignait d'être refusé dans sa demande, il ajouta qu'il avait l'honneur d'être connu de Monsieur 25 30

¹ [fit]; pour : firent.

² Notes marginales : [abrégé], abrégé.

de la salle chanoine de nostre Dame. le quel pourroit l'aider à l'exécution de ce quelle deiroit ce qui lui reussit fort bien, car cette Dame n'ignorant pas quel étoit M. de la salle et étant très bien instruite de son mérite et de sa probité, elle témoigna un grand desir de lui parler et assura M. Niel qu'il étoit Vray

5

qu'elle avoit envie de fonder une nouvelle Ecole. Ce bon homme tout transporté de joie s'en fit promptement trouver l'homme de Dieu ~~celuy~~ et lui rapporta tout ce qui s'étoit ^{abrogé} passé entre lui et madame l'évesque ^{des Croyers} ~~de croyers~~ et pour concludre

10

on il lui dit quelle deiroit de lui parler, Nôtre Vertueux chanoine fut un peu étonné de cette demande, le pendant voians qu'il s'agissoit de la gloire de Dieu et du salut des ames il alla sur le champ trouver la D.^e Dame, laquelle eut de le voir lui proposa le dessein quelle avoit, et quelle étoit bien

15

aise d'avoir trouvé l'occasion de l'exécuter pendant sa vie, et elle le pria instamment de faire commencer au plus tost cette nouvelle Ecole, lui promettant qu'à ~~prochain~~ ^{prochain} elle lui donneroit la somme de 500.^l pour la pension de deux

20

maîtres par années, et quelle feroit ensuite la somme de 10000.^l où un fond produisant par elle la somme de 500.^l de rente ou bien la d.^e somme de 500.^l ~~actuellement~~ ^{par années} par années, qui l'avoit qu'à choisir l'une des trois propositions, Nôtre Zélé chanoine admirant la bonté de cette Vertueuse Dame se rendit à son

25

désir, et elle ne manqua pas de lui envoyer à pâques suivants, les 500.^l quelle avoit promis, et elle mourut six semaines après, ce qui fit ~~quelle méritoit~~ ^{pour avoir fait} rien de ce quelle avoit promis ne pû s'effectuer, et que les dix mil livres, sont toujours

30

~~restées depuis entre les mains de l'ancien d'ordon de son testament, lequel ne jamais manqua de fournir toutes les années la somme de 500.^l aux frères qui ont succédé à ces Maîtres. L'École jusqu'à ce qu'en fin le fond fut mis en rente sur l'hôtel de ville de Paris, et lequel fond fut remboursé en l'année 1720. en billets de monnaie pour lors~~

de La Salle, chanoine de Notre-Dame, lequel pourrait l'aider à l'exécution de ce qu'elle désirait. Ce qui lui réussit fort bien, car cette Dame, n'ignorant pas quel était Monsieur de La Salle et étant très bien instruite de son mérite et de sa probité, elle témoigna un grand désir de lui parler, et assura Monsieur Nyel qu'il était vrai qu'elle avait envie de fonder une nouvelle école. 5

Ce bonhomme tout transporté de joie s'en fut promptement trouver l'homme de Dieu, [*et lui*] et lui rapporta tout ce qui s'était passé entre lui et Madame l'Evêque dite des Croyères¹, et pour conclusion, il lui dit qu'elle désirait de lui parler. Notre vertueux chanoine fut un peu étonné de cette demande. Cependant, voyant qu'il s'agissait de la gloire de Dieu et du salut des âmes, il alla sur le champ trouver la dite Dame, laquelle, ravie de le voir, lui proposa le dessein qu'elle avait, et qu'elle était bien aise d'avoir trouvé l'occasion de l'exécuter pendant sa vie. 10
Et elle le pria instamment de faire commencer au plus tôt cette nouvelle école, lui promettant qu'à Pâques, [*pour lors*] prochain, elle lui donnerait la somme de 500 livres, pour la pension de deux maîtres par année, et qu'elle fournirait ensuite la somme de 10.000 livres, ou un fonds produisant pareille somme de 500 livres de rente, ou bien la dite somme de 500 livres. [*actuellement*] par année; qu'il n'avait qu'à choisir l'une des trois propositions. Notre zélé chanoine, admirant la bonté de cette vertueuse Dame, se rendit à son désir, et elle ne manqua pas de lui envoyer, à Pâques suivant, les 500 livres qu'elle avait promises; et elle mourut six semaines après : ce qui fit que [*elle n'exécuta*] rien de ce qu'elle avait promis ne put s'effectuer pendant sa vie, et que les 10.000 livres sont toujours restées [*depuis entre les mains de l'exécuteur de son testament, lequel n'a point manqué de fournir toutes les années la dite somme de 500 livres aux Frères qui ont succédé à ces maîtres d'école, jusqu'à ce qu'enfin, le fonds a été mis en rente sur l'Hôtel de ville de Paris, et lequel fonds a été remboursé en l'année 1720 en billets de monnaie*], pour lors 15
20
25
30

¹ [*de Croyers*]; corrigé en : des Croyères; note marginale : abrégé.

² Dans l'interligne : [*de banque*].

ayant cours¹ au défaut d'argent. Mais Dieu qui a toujours
soin de tout et surtout² de ses fidèles serviteurs, a pourvu d'ailleurs,
par les soins de sa divine Providence, aux besoins de ces
bons Frères, en inspirant aux gens de bien de la ville de
Reims, de répandre et d'étendre sur eux leurs charités et libé-
ralités pour suppléer à ce défaut.}] 5

C'est ainsi que Dieu s'est servi de ces deux personnes, savoir Monsieur
Nyel et Madame l'Evêque pour porter Monsieur de La Salle à se charger
de ces écoles, auxquelles il ne pensait nullement, comme nous
avons déjà remarqué ci-devant et lui-même le témoigne dans 10
son manuscrit. Il est vrai cependant que plusieurs personnes qu'il
connaissait et qui avaient été liées avec feu Monsieur Roland, lui avaient
quelquefois proposé qu'il devait établir des écoles de garçons
comme Monsieur Roland avait établi celles des filles. Mais cette
proposition n'était jamais entrée dans son esprit; et il n'avait 15
pas eu la moindre pensée de l'exécuter, surtout se voyant pour-
vu d'un bénéfice, chargé de la communauté des Sœurs [*orphé-
lines*] et de la conduite de sa famille. Et s'il avait cru dans
ce temps-là, que cet engagement l'eût obligé dans la suite à
demeurer avec ces maîtres d'école, il n'aurait jamais entre- 20
pris le soin ni des maîtres, ni des écoles. Car comme naturellement,
il ne faisait pas beaucoup d'état de ces maîtres, lesquels
étaient fort simples, ce lui aurait été³ par conséquent une peine
insupportable de penser qu'il dût demeurer et vivre avec eux
[*et*] ce qui le fit même souffrir beaucoup au commencement qu'il 25
les fit venir chez lui, qui ne fut que deux ans après.

Que dites-vous, grand serviteur de Dieu? Est-ce
que vous prétendez ternir l'éclat de vos vertus par tout ce
que vous venez de dire de vous-même? Prétendez-vous que
ce que vous dites de vos répugnances puisse diminuer l'estime 30
que tout le monde a conçue pour vous? Non, non, et souffrez que
nous prenions la liberté de dire que vous vous trompez heureu-
sement. Ce que vous dites pour vous humilier ne sert qu'à
vous faire estimer davantage. Et la répugnance que vous

¹ Dans l'interligne : [*pour lors*].

² Dans l'interligne : [*soin*].

³ [*il en*] aurait [*reçu*]; corrigé *en* : ce lui aurait été.

avés témoigné avoir eue pour vous changer des per. Sonnes si diffi-
 -citer de votre condition et de vos bonnes qualitez, ne sert qu'a
 mieux faire comprendre que c'est Dieu qui vous a visiblement
 portés à faire et à entreprendre pour sa plus grande gloire
 ce que vous avez fait, et ce que vous n'aurés jamais ~~de penser~~^{de faire}
 ny même toucher du bout du Doigt.

Qu'on pense vous mon Cher Lecteur de tout ce que l'on
 vient de dire de cet homme de Dieu, ne vous ap. percevés
 vous pas de quelle maniere Dieu l'attire à lui sans qu'il s'en
 apperçoive. certes si vous commenés à faire cette pieuse re-
 marque. Vous en pourrés bien faire d'autres dans la seconde
 partie. dans laquelle nous allons entrer avec le secours du
 tout. puissant, où vous remarquerez que Dieu le dispose
 sans qu'il y pense à faire ce qui lui repugne si fort, car
~~aujourd'hui~~ il fait une demarche, le jour suivant il en fait
 un autre. De sorte que sans s'en appercevoir ~~il se trouve~~
~~sortir et quite de son indifférence~~ ^{il se trouve} heureusement
 pris dans les filets de Dieu, comme un poisson dans le
 Retz, avec cette difference, cependant, que le poisson étoit
 pris sans tout se efforcer pour se delivrer, au lieu que nôtre
 serviteur de Dieu, aians été pris, n'a point cherché
 de moïens de s'en delivrer mais ~~au contraire~~, et se
 fermé comme un rochet et s'est plus dans cette heureuse
 nécessité

Fin de la premiere partie

5
10
15
20
25

avez témoigné avoir eue pour vous charger des personnes si différentes de votre condition et de vos bonnes qualités, ne sert qu'à mieux faire comprendre que c'est Dieu qui vous a visiblement porté à faire et à entreprendre pour sa plus grande gloire ce que vous avez fait et ce que vous n'auriez jamais [*osé*] pensé de faire, ni même toucher du bout du doigt. 5

Que pensez-vous, mon cher lecteur, de tout ce que l'on vient de dire de cet homme de Dieu? Ne vous apercevez-vous pas de quelle manière Dieu l'attire à lui, sans qu'il s'en aperçoive? Certes, si vous commencez à faire cette pieuse remarque, vous en pourrez bien faire d'autres dans la seconde partie, dans laquelle nous allons entrer, avec le secours du Tout-puissant, où vous remarquerez que Dieu le dispose, sans qu'il y pense, à faire ce qui lui répugne si fort. Car [*dans un jour*] aujourd'hui, il fait une démarche, le jour suivant, il en fait une autre; de sorte que sans s'en apercevoir, [*il se trouve sortir et quitte de son indifférence, et*] il se trouve heureusement pris dans les filets de Dieu, comme un poisson dans le rets; avec cette différence cependant, que le poisson étant pris, fait tous ses efforts pour se délivrer, au lieu que notre serviteur de Dieu ayant été pris n'a point cherché de moyens de s'en délivrer, mais [*au contraire, est resté ferme comme un rocher et*] s'est plu dans cette heureuse nécessité. 10 15 20

Fin de la première partie. 25

Conduite admirable

5

De la Divine Providence en la person-
 ne du venerable, serviteur de Dieu Jean
 Baptiste de la Salle, prêtre, Docteur
 en Theologie, ancien Chanoine de
 l'Église Cathedrale de Reims
 Et Instituteur de la Société
 des Freres des Ecoles Chrétiennes.

Seconde Partie

10

Chapitre premier ou l'on voit comme la Divine Provi-
 dence dispose M de la Salle à l'établissement des freres
 des Ecoles Chrétiennes en lui inspirant de prendre en soin
 quelc particulier des ~~autres~~ autres d'école, il les loge pres
 de Samaison.

15

Comme la Divine Providence attire à elle, quand elle veut et
 qui elle veut pour travailler avec elle au bien de ses creatures
 sans ce pendant faire connoître à ceux, quelle choisit les peines
 et les travaux, dans lesquels elle les engage. fait que ceux
 qui ont le bonheur ^{de se voir} de se voir ~~choix~~ choisis pour
 de Dieu, si engage en ces travaillans avec d'autres, plus
 d'ardeur qu'ils ne se persuadent pas qu'aussitost qu'ils auront
 mis la main à l'œuvre, que personne soit assez hardy que
 d'oser traverser une chose qui ne tend qu'à la gloire de
 dieu

20

Conduite admirable

de la divine Providence en la personne du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de l'église cathédrale de Reims, et instituteur de la société des Frères des Ecoles chrétiennes

5

Seconde partie

CHAPITRE PREMIER, où l'on voit comme la divine Providence dispose Monsieur De La Salle à l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes en lui inspirant de prendre un soin plus particulier des maîtres d'école; il les loge près de sa maison.

10

Comme la divine Providence attire à elle, quand elle veut et qui elle veut, pour travailler avec elle au bien de ses créatures, sans cependant faire connaître à ceux qu'elle choisit, les peines et les travaux dans lesquels elle les engage, [ce qui] fait que ceux qui ont le bonheur [*de cet heureux choix de*] d'être choisis pour travailler à l'œuvre de Dieu, s'y engagent et y travaillent avec d'autant plus d'ardeur qu'ils ne se persuadent pas qu'aussitôt qu'ils auront mis la main à l'œuvre, que personne soit assez hardi que d'oser traverser une chose qui ne tend qu'à la gloire de

15

20

Dieu, Et d'ailleurs, Dieu qui est la Sagesse par excellence, et qui
 conduit toutes choses à leur fin, ne leur fait pas connoître, sur le
 champ ce qu'ils auront à souffrir, parce que cela seroit capable
 de branler leur courage, et de leur faire quitter leur entreprise.
 5 Dieu dit, il les attire, et les engage imperceptiblement, et
 sans qu'ils y pensent, à tout pourvoir, et à tout entreprendre, et à
 tout faire, ce qu'il leur a destiné.

C'est ainsi que Dieu s'est conduit à l'égard de son serviteur
 Jean Baptiste de la Salle, lors qu'il la choisit pour instituer
 10 la Société des Freres des Ecoles Chrétiennes, mais pour mieux
 conserver la conduite, de la Divine providence, à son égard
 » écoutons le, par les lui même, (Dieu) dit-il, qui conduit toutes
 » choses sagement et suavement, et qui n'a point coutume, de forcer
 » l'inclination de l'homme, voulant m'engager tout à fait, à prendre
 15 » le soin des Ecoles, la fait d'une manière, fort imperceptible, et non
 » peu détournée, de telle sorte, qu'un engagement, qui m'a conduit,
 » à un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement. »

Tout ce discours de M. de la Salle montre, assez clairement
 qu'il n'a nullement cherché à dériver en instituteur ~~de son~~
 20 ~~vouloir approprier un titre~~, comme, quelques esprits mal
 faits l'en ont accusé, fort mal à propos, et sur ce préjugé, on
 pris occasion de le persecuter comme affectant la Domination
 et la Supériorité, chose, à laquelle il avoit ~~tout~~ au contraire
 beaucoup de répugnance, aiant toujours désiré d'être le
 25 dernier de tous, parmi ses Freres, ce ~~qu'il~~ leur a fait connoître
 en toutes rencontres, et aiant même tenté plusieurs fois de se
 démettre de la Supériorité, en différents tems, pour établir
 un frere à sa place, à quoi n'ayant pu réussir, il a ~~ad~~
 toujours tâché de se mettre, et de se retrancher sous les pieds de
 30 tout les freres comme on le verra dans la 4^{me} partie de
 ce livre.

Mais Sans nous éloigner davantage, de notre sujet
 il faut y rentrer promptement, et faire voir comme la
 providence, ménageoit toutes choses, pour disposer M. de la Salle

Dieu. Et d'ailleurs, Dieu qui est la sagesse par excellence, et qui conduit toutes choses à leur fin, ne leur fait pas connaître sur le champ ce qu'ils auront à souffrir, parce que cela serait capable d'ébranler leur courage et de leur faire quitter leur entreprise. Mais il les attire et les engage imperceptiblement et sans qu'ils y pensent, à *[tout pouvoir entreprendre et aveuglément d'espérer de]* faire ce à quoi il les a destinés.

5

C'est ainsi que Dieu s'est conduit à l'égard de son serviteur, Jean-Baptiste de La Salle, lorsqu'il l'a choisi pour instituer la société des Frères des Ecoles chrétiennes. Mais pour mieux concevoir la conduite de la divine Providence à son égard, écoutons-le parler lui-même. « Dieu, dit-il, qui conduit toutes choses sagement et suavement, et qui n'a point coutume de forcer l'inclination des hommes, voulant m'engager tout à fait à prendre le soin des écoles, l'a fait d'une manière fort imperceptible et en peu de temps, de telle sorte qu'un engagement *[qui]* m'a conduit à un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement ».

10

Tout ce discours de Monsieur de La Salle montre assez clairement qu'il n'a nullement cherché à s'ériger en instituteur *[et de s'en vouloir approprier un titre]*, comme quelques esprits mal faits l'en ont accusé fort mal à propos, et sur ce préjugé, ont pris occasion de le persécuter comme affectant la domination et la supériorité, chose à laquelle il avait, *[tout]* au contraire, beaucoup de répugnance, ayant toujours désiré d'être le dernier de tous parmi ses Frères. Ce *[qui]* qu'il leur a fait connaître en toutes rencontres *[et]*, ayant même tenté plusieurs fois de se démettre de la supériorité en différents temps, pour établir un Frère à sa place; à quoi n'ayant pu réussir, il a *[donc]* toujours tâché de se mettre *[et de se réduire]* sous les pieds de tous les Frères, comme on le verra dans la quatrième partie de ce livre.

20

25

30

Mais sans nous éloigner davantage de notre sujet, il faut y rentrer promptement et faire voir comme la Providence ménageait toutes choses pour disposer Monsieur de La Salle

à entreprendre ce qu'il n'avoit pas prévu, car bien qu'il se fut
 chargé des Maîtres nouvellement établis dans la ville de
 Reims par ses soins et bons conseils, il se voit figuré ainsi qu'il
 le dit lui-même, que la conduite qu'il prendroit des Ecoles des
 5 ~~deux~~ ~~autres~~ seroit seulement, une conduite extérieure, qui
 ne s'engageroit rien à leur égard, sinon qu'à prendre garde
 (en les allant voir quel que fois) qu'ils s'appliquassent à leur
 employ avec piété, et avoir soin qu'ils eussent leur nécessaire
 pour pouvoir ~~se~~ subsister, mais il se trompoit bien. Heu-
 reusement. Car Dieu vouloit se servir de lui pour établir
 10 des Ecoles pour les garçons, pour les soutenir, et de les faire multi-
 plier dans tout les lieux où elles sont à présent, ~~et~~ ~~ce~~ qu'il
 a eu la consolation de voir établi, envingt deux ~~de~~
~~par~~ ~~les~~ villes de France, avant sa bienheureuse
 15 ~~mort~~

Et comme la grace le disposoit de jour en jour à se donner
 au soin des Ecoles, elle le disposoit aussi en même temps à entrer
 dans les desseins de la divine providence, de Dieu sur lui.
 20 ~~M.~~ Viel aiant (comme il ~~dit~~ ^{est} dit dans les premiers livres)
 commencé l'école de la paroisse de S.^t Jacques, au mois
 de july de l'année 1679. il eut soin en même temps de se pour-
 25 voir de maîtres pour remplir sa place, à l'école de S.^t Maurice,
 qu'il avoit quittée, pour commencer celle cy. et ils demoureront
 tous dans ce commencement chez M. le curé de Saint
 30 ~~curé~~ curé

Le nombre des écoliers augmentant tous les jours de
 dans l'école de S.^t Jacques, il fallut aussi augmenter le
 nombre des maîtres, qui se trouveront jusqu'au nombre de
 cinq pour les Ecoles de S.^t Maurice, et de S.^t Jacques, mais
 30 comme la maison du S.^t Curé de S.^t Maurice étoit fort éloi-
 gnée de celle de M. de la Falle, qui pour lors étoit encore
 chanoine de Notre Dame, il convint par sa grande expe-
 rience et par une inspiration divine, que ces ~~deux~~ ~~autres~~
 ne pouvoient pas être tout à fait réglés par lui, et étoient

à entreprendre ce qu'il n'avait pas prévu. Car bien qu'il se fût chargé des maîtres nouvellement établis dans la ville de Reims, par ses soins et bons conseils, il s'était figuré, ainsi qu'il le dit lui-même, que la conduite qu'il prendrait des écoles et des maîtres, serait seulement une conduite extérieure, qui ne l'engagerait à rien à leur égard, sinon qu'à prendre garde, en les allant voir quelques fois, qu'ils s'appliquassent à leur emploi avec piété, et avoir soin qu'ils eussent leur nécessaire pour pouvoir [*bien*] subsister. Mais il se trompait [*bien*] heureusement. Car Dieu voulait se servir de lui pour établir des écoles pour les garçons, pour les soutenir et de les faire multiplier dans tous les lieux où elles sont à présent [*et c'est ce*] qu'il a eu la consolation de voir établies en vingt-deux [*des principales*] villes de France, avant sa bienheureuse mort.

Et comme la grâce le disposait de jour en jour à s'adonner au soin des écoles, elle le disposait aussi en même temps à entrer dans les desseins de la divine Providence de Dieu sur lui. Monsieur Nyel ayant, comme il [*est*] a été dit dans le premier livre, commencé l'école de la paroisse de Saint-Jacques, au mois de septembre de l'année 1679, il eut soin en même temps de se pourvoir de maîtres pour remplir sa place à l'école de Saint-Maurice qu'il avait quittée, pour commencer celle-ci; et ils demeuraient tous, dans ce commencement, chez Monsieur le curé de Saint-Maurice.

Le nombre des écoliers augmentant tous les jours dans l'école de Saint-Jacques, il fallut aussi augmenter le nombre des maîtres, qui se trouvèrent jusqu'au nombre de cinq pour les écoles de Saint-Maurice et de Saint-Jacques. Mais comme la maison du sieur curé de Saint-Maurice était fort éloignée de celle de Monsieur de La Salle, qui pour lors était encore chanoine de Notre-Dame, il connut, par sa grande expérience et par une inspiration divine, que ces maîtres ne pouvaient pas être tout à fait réglés, vu qu'ils étaient

Un nombre, dont il falloit prendre un plus grand soin et qui
 étoit de plus obligé de donner 200.^l de pensio, au d.ⁿ curé de
 S.^t Maurice, sans leur entretien, au quel il falloit encore qu'il
 pourvut toutes ces raijous le firent résoudre de leur louer une
 5 maison pres de la ficme, dans laquelle qui il pourroit les voir
 plus souvent, et de pouvoir faire acheter leur nourriture
 chez luy et que par ce moien ils auroient lieu de ^{deter} mieux reglez
 et qu'ils depenceroient beaucoup moins. Car 300. cens livres
 qui l.^r étoit de M.^r de la Salle fer de Moien et 500.^l de
 10 M.^r de la S.^t Leveque, ne faisoient que 800.^l et il en falloit 1000.^l pour
 les cinq M^{rs} par année.

et ainsi tout contribuoit à faire réussir l'établissement de
 l'ecole et toutes choses alloit de degré en degré pour y parvenir,
 aiant donc pris en forme le dessein de faire venir les
 15 M^{rs} pres de sa maison, il l'excuta, louant une maison
 derriere S.^t Simphorien proche le rempart, et la maison de
 M.^r de la Salle qui étoit celle de M. son pere, étoit proche
 S.^t Margueritte, et ainsi il n'étoit que fort peu éloigné
 de la maison de ces M^{rs}, lors donc qu'ils furent demeu-
 20 ~~rer~~ dans cette maison, M.^r de la Salle qui étoit fort insinuan enga-
 gé M.^r de la Salle à faire tenir une nouvelle Ecole
 dans cette maison, a quoi il consenti volontiers n'ayant des
 lors enveuë que la gloire de Dieu et le bien du public

La conduite de ces M^{rs} dans cette nouvelle
 25 maison fit s'empoir que M.^r de la Salle avoit été inspiré
 de Dieu de les y faire venir, car ils y furent beaucoup plus
 reglez sur certaines choses qu'ils n'auroient été auparavant
 comme un.^l lieu pour se coucher, 2. pour l'oraison, 3. pour la
 8.^h Messe et pour prendre leur repas, mais comme m.^r
 30 de la Salle frequentoit beaucoup, étoit presqu'à tout le jour à son
 Ecole de S.^t Jacques, et alloit les dimanches et les fest.^s faire
 assister ces Ecoles à la grande messe et ne restoit pres-
 jamais à la maison, il ne pouvoit y avoir parmy ces m^{rs}
 une véritable conduite de communauté telle qu'elle

un nombre dont il fallait prendre un plus grand soin, et qu'il était de plus obligé de donner 200 livres de pension au dit sieur curé de Saint-Maurice, sans leur entretien, auquel il fallait encore qu'il pourvût. Toutes ces raisons le firent résoudre de leur louer une maison près de la sienne, dans la vue qu'il pourrait les voir plus souvent, et de pouvoir faire apprêter leur nourriture chez lui; et que par ce moyen, ils auraient lieu [*de*] d'être mieux réglés, et qu'ils dépenseraient beaucoup moins. Car 300¹ livres qu'il tirait de Monsieur Maillefer de Rouen et 500 livres de Madame l'Evêque ne faisaient que 800 livres, et il en fallait 1000 livres pour les cinq maîtres par année. 5 10

Et ainsi tout contribuait à faire réussir l'établissement des écoles, et toutes choses allaient de degré en degré pour y parvenir. Ayant donc pris et formé le dessein de faire venir loger ces maîtres près de sa maison, il l'exécuta, louant une maison derrière Saint-Symphorien, proche le rempart. Et la maison de Monsieur de La Salle, qui était celle de Monsieur son Père, était proche Sainte-Marguerite; et ainsi, il n'était que fort peu éloigné de la maison de ces maîtres. Lors donc qu'ils furent demeurer² dans cette maison, Monsieur Nyel, qui était fort insinuant, engagea Monsieur de La Salle à faire tenir une nouvelle école dans cette maison, à quoi il consentit volontiers, n'ayant dès lors en vue, que la gloire de Dieu et le bien du public. 15 20

La conduite de ces maîtres, dans cette nouvelle maison, fit bien voir que Monsieur de La Salle avait été inspiré de Dieu de les y faire venir; car ils y furent beaucoup plus réglés sur certaines choses, qu'ils ne l'avaient été auparavant : comme en premier lieu, pour le coucher; 2^o pour l'oraison; 3^o pour la sainte messe, et pour prendre leur repas. Mais comme Monsieur Nyel fréquentait beaucoup, était presque tout le jour à son école de Saint-Jacques, et allait les dimanches et les fêtes faire assister ses écoliers à la grand'messe, et ne restait presque jamais à la maison, il ne pouvait y avoir parmi ces maîtres, une véritable conduite de communauté telle qu'elle 25 30

¹ Le manuscrit porte : 300 cens livres.

² demeu[rant]; corrigé en : demeurer.

y devoit estre, Il ny avoit ny ordre ny silence quand il
 X ny étoit pas, Ils communioient à leurs devotions, et quand
 ils vouloient, Et employoient toute la matinee des fêtes
 et dimanches, à courir et à se promener ou il leur y laidoit,

Chapitre vii.

Monsieur de la salle delibere de faire loger dans
 sa maison les Maîtres, les raisons qui l'y portent et les difficultez
 qu'il prevoit, Il va à Paris. Le R. Pere (dare l'engage, à les
 loger chez luy, Il éprouve pendant quelques tems. Si il le pourra
 10 faire en les faisant manger dans sa maison)

Ce saint prêtre animé du zele de la gloire de Dieu
 voyant que ces b. maîtres ne vivoient pas une vie telle qu'il
 auroit de s'ire. est elle, qu'il étoit convenable, pour remplir les
 devoirs aussi importants que sont ceux de Maître, l'École.
 15 et même pour s'en maintenir dans leur État. qu'ils auroient
 abandonné, plus tost qu'ils ne l'ont fait si Dieu n'y eut pour-
 veu par son fidel serviteur, le quel s'appercevant de
 jour en jour que le desordre, continuoit et même s'augmentoit
 faute de regularité, Il jugea que ces Maîtres ne y oüvroient
 20 pas avoir grande quieté ny être remplis de lesprit de leur État.
 puis qu'il ne trouvoit en eux, qu'un luy d'ordre et de conduite.
 Il fut inspiré fortement de remédier à ce mal, et à
 cela sans autre obligation, que celle que sa Charité
 et son zele pour Dieu lui suggeroit, quoi qu'il eut d'ailleurs
 25 de l'occupation suffisamment, ayant outre son employ
 de chanoine, à remplir, un grand nombre, d'autres affaires
 et voyant qu'il n'avoit loüé cette maison pour les maîtres que
 pour un an et demy. c'est à dire, jusqu'à la fête de S.
 Jean, Baptiste de l'année 1681, six mois avant la fin
 30 du terme, il hesita s'il continueroit à leur loüer une maison
 ou s'il les logeroit chez luy pour avoir moiez de veiller de
 plus près sur leur conduite, et leur faire mener une vie plus

y devait être. Il n'y avait ni ordre, ni silence quand il n'y était pas. Ils communiaient [*à leurs dévotions et*] quand ils voulaient, et emplo[ya]ient toute la matinée des fêtes et dimanches à courir et à se promener où il leur plaisait.

CHAPITRE II

Monsieur De La Salle délibère de faire loger dans sa maison, les maîtres; les raisons qui l'y portent et les difficultés qu'il prévoit; il va à Paris; le Révérend Père Barré l'engage à les loger chez lui; il éprouve pendant quelque temps s'il le pourra faire en les faisant manger dans sa maison.

10

Ce saint prêtre, animé du zèle de la gloire de Dieu, voyant que ces six maîtres ne menaient pas une vie telle qu'il aurait désiré, et telle qu'il était convenable pour remplir les devoirs aussi importants que sont ceux de maîtres d'école, et même pour se maintenir dans leur état, qu'ils auraient abandonné plus tôt qu'ils ne l'ont fait, si Dieu n'y eût pourvu par son fidèle serviteur; lequel, s'apercevant de jour en jour que le désordre continuait et même s'augmentait, faute de régularité, il jugea que ces maîtres ne pouvaient pas avoir grande piété, ni être remplis de l'esprit de leur état, puisqu'il ne trouvait en eux pas plus d'ordre et de conduite.

15

20

Il fut inspiré fortement de remédier à ce mal, excité à cela, sans autre obligation que celle que sa charité et son zèle pour Dieu lui suggérai[en]t quoiqu'il eût d'ailleurs de l'occupation suffisamment, ayant outre son emploi de chanoine à remplir, un grand nombre d'autres affaires.

25

Et voyant qu'il n'avait loué cette maison pour les maîtres que pour un an et demi, c'est-à-dire, jusqu'à la fête de saint Jean-Baptiste de l'année 1681, six mois avant la fin du terme, il hésita s'il continuerait à leur louer une maison ou s'il les logerait chez lui, pour avoir moyen de veiller de plus près sur leur conduite, et leur faire mener une vie plus

30

reglée par ce que comme il le dit lui même, il ne pouvoit souffrir qu'avec beaucoup de peine, que les maîtres continuassent ainsi à vivre, et de se conduire aussi mal qu'ils le faisoient. X

5 Mais son desir fut longtems traversé, par plusieurs raisons, dont la moindre étoit capable de lui faire abandonner cette entreprise, si son esprit, ferme et courageux ne l'eut fait passer par dessus tout les sentimens de la nature, dans cette perplexité Dieu lui fournit une occasion de faire un voyage à Paris, pour quelques affaires. Il partit donc pour aller à visiter le B. D. B. aré, qui pour lors étoit au convent des B. D. mineurs de la place Royale, il lui fut un récit de tout ce qui se passoit à Reims au sujet de la conduite des maîtres d'école, P. E. Digne, l'infam-
 10 de M. François de Baule, plein d'expérience, n'hésita point dans une pareille conjoncture, et conseilla d'abord, à M. de la Halle de faire demeurer les Maîtres chez lui, car comme ce Religieux connoissoit à fond le caractère, et l'esprit de M. Niel, (qui à la vérité étoit fort zélé, mais en qui il manquoit certaine-
 15 qualité de fermeté nécessaire pour tenir les maîtres dans la régularité et le bon ordre.) Il jugea fort bien que difficilement le bon ordre et ~~la~~ ^{la} régularité ~~seroit~~ ^{se maintiendrait} parmi eux sans que M. Niel en eût la conduite, attendu son peu
 20 de stabilité dans un même lieu.

C'est pourquoy il pressa en gagea d'autant plus M. de la Halle, de son chargeo, comme il faut, et clairement, que Dieu l'avoit choisi pour faire l'œuvre, à laquelle il n'avoit pu réussir lui même, car ainsi réussit peu ou en rien pour les
 25 écoles de filles, celles qu'il avoit établies pour les garçons en plusieurs endroits, et surtout à S. Gervais où il y avoit six maîtres, neuren pas un effet si heureux, car les maîtres se deran-
 30 gerent si fort qu'ils tomberont en plusieurs désordres et s'en alleront tous les uns après les autres. ce fut sans doute après plusieurs ferventes prières de ce saint Religieux qui firent en fin résoudre notre zélé chanoine de loger chez
 lui, tout ces Maîtres d'école car c'étoit de là que dépendoit
 35 uniquement l'édifice de la société des frères des écoles chréti-
 -ennes

réglée; parce que, comme il le dit lui-même, il ne pouvait souffrir qu'avec beaucoup de peine, que les maîtres continuassent ainsi à vivre et de se conduire aussi mal qu'ils faisaient.

Mais son désir fut longtemps traversé par plusieurs raisons dont la moindre était capable de lui faire abandonner cette entreprise, si son esprit ferme et courageux ne l'eût fait passer par dessus tous les sentiments de la nature. Dans cette perplexité, Dieu lui fournit une occasion de faire un voyage à Paris, pour quelques affaires. Il prit son temps pour aller visiter le Révérend Père Barré qui pour lors, était au couvent des Révérends Pères Minimes de la place Royale. Il lui fit un narré de tout ce qui se passait à Reims au sujet de la conduite des maîtres d'école. Ce digne enfant de saint François-de-Paule, plein d'expérience, n'hésita point, dans une pareille conjoncture, et conseilla d'abord à Monsieur de La Salle de faire demeurer les maîtres chez lui. Car comme ce saint religieux connaissait à fond le caractère et l'esprit de Monsieur Nyel, qui à la vérité était fort zélé, mais en qui il manquait certaine qualité [*de*] et fermeté nécessaire pour tenir les maîtres dans la régularité et le bon ordre, il jugea fort bien que difficilement le bon ordre et [*cette*] la régularité [*due*] se maintiendrai[en]t¹ parmi eux tant que Monsieur Nyel en aurait la conduite, attendu son peu de stabilité dans un même lieu.

C'est pourquoi, il pressa et engagea d'autant plus Monsieur de La Salle de s'en charger, connaissant clairement que Dieu l'avait choisi pour faire l'œuvre à laquelle il n'avait pu réussir lui-même. Car ayant réussi heureusement pour les écoles de filles, celles qu'il avait établies pour les garçons en plusieurs endroits et surtout à Saint-Gervais où il y avait six maîtres n'eurent pas un effet si heureux; car les maîtres se dérangèrent si fort qu'ils tombèrent en plusieurs désordres et s'en allèrent tous les uns après les autres. Ce fut sans doute après plusieurs ferventes prières de ce saint religieux qui firent enfin résoudre notre zélé chanoine de loger chez lui tous ces maîtres d'école. Car c'était de là que dépendait uniquement l'édifice de la société des Frères des Ecoles chrétiennes

¹ se main[*tient*]; corrigé en : se maintiendrait.

et c'était par où il fallait commencer pour en jeter le fondement.

Mais le démon qui prévoyait le bien qui pourrait venir de ce petit commencement, n'épargna rien pour y mettre quelque empêchement ¹, en renouvelant dans l'esprit de ce futur instituteur, toutes les difficultés qu'il y avait déjà jetées, Dieu le permettant ainsi, pour l'affermir davantage dans ses bonnes résolutions. C'est [aussi] ² sans doute, pour affermir davantage l'institut qui commençait de naître, sans qu'il s'en aperçût. 5

Dans tous ces obstacles, ce serviteur de Dieu était dans une grande peine ne sachant à quoi se résoudre; car d'un côté, le désir qu'il avait du bien spirituel de ces maîtres et des écoles qui en dépendaient, et l'amour qu'il avait pour lors et qu'il a toujours conservé pour la régularité et le bon ordre, l'attirai[en]t fort à mettre en exécution le conseil du Révérend Père Barré; d'autre part, il avait une grande répugnance à retirer les maîtres chez lui et il avait une extrême peine à s'y résoudre. Et ce qui augmentait sa peine, c'est qu'il prévoyait les suites et combien il en souffrirait, lui qui jusqu'alors n'avait conversé qu'avec des personnes distinguées, tant par leur politesse que par le rang d'honneur qu'ils tenaient dans l'Eglise ou dans le monde, et qui, outre cela, avait avec lui trois de Messieurs ses frères, du bien [desquels aussi bien que de leur] de la conduite et de l'éducation desquels il s'était chargé. [lui faisait prévoir] 10 15 20

[Il prévoyait de

loin que cette jonction des maîtres d'école avec eux ne plairait nullement à ses parents, comme étant tout à fait incompatible, et pourrait leur causer beaucoup de chagrin, aussi bien qu'à tous ses amis; comme en effet il est arrivé après qu'il eût résolu d'en venir à l'exécution, ce qu'il ne put faire sans se résoudre à souffrir beaucoup de peines, surtout au commencement. Mais la grâce l'emporta par dessus la nature, et Dieu le rendit fort comme un mur d'airain pour tenir bon contre tant d'attaques qui le pressaient de toutes part[s]. Et Dieu permit, ce semble, tous ces obstacles pour deux raisons. La première, pour mettre à l'épreuve la vertu de ses parents et pour augmenter leur mérite; car, comme ils aimaient tendrement 25 30

¹ La première syllabe en écrite une première fois en fin de ligne.

² [aussi]; pour : ainssi.

ce seruiteur de Dieu, ils étoient porté à Désapprouver son
 entreprise à cause des travaux et fatigues, qu'ils se croioient qu'il
 en recevroit. La seconde étoit pour augmenter le mérite de son
 seruiteur. le quel ne pouvoit résister à la grace, qui excitoit
 son cœur, sans suavement, demettre, sous les pieds tous les senti-
 mens les plus doux de la nature, et se l'emettre dans la disposi-
 tion, ou étoit S. Paul après la conversion, le quel comme
 il dit lui même ne conta ny la chair ny le sang lors qu'il
 s'agissoit du service et de la gloire de J. C. qui l'avoit appelle
 par sa grace

Galat. 2. 20.

Toutes les difficultés dont on vient de parler et les oppositi-
 ons que M. de la Halle, trouvoit à celuy des maîtres, chez lui.
 le firent rester pres de trois mois dans l'incertitude, et l'indé-
 termination, mais comme la grace à des tems et des momens
 de terminés pour faire venir toutes choses à leur fin. Dieu
 permit, que dans le tems de la Semaine S. en 1681. M. Niel
 fit un voiage en la ville de Guise distant de 18. lieux de
 Reims dans le dessein de faire enforce d'y établir une école
 (Car ce bon homme ne pensoit qu'à établir, sans considérer
 qu'en établissant d'un coté il détruisoit de l'autre, n'ayant per-
 sonne pour soutenir ce qu'il avoit commencée) Nôtre devot-
 e hanoine fut tout ce qu'il put pour le détourner de faire
 ce voiage, luy représenta l'inconvénient qui l'y avoit de
 laisser ainsi dans un tems de Pâques, ou b. jeunes, maîtres
 (qui avoit si peu de conduite, et encore moins de fond de piété
 solide) pour faire ce qui l'eux plairoit d'y passer ce tems
 d'une manière peu conforme aux constitutions de l'Eglise
 tout ce que lai pû dire. M. de la Halle, ne fut pas assés de-
 forcé sur son esprit pour l'engager à rester, ce qui fut que
 dès qu'il fut party, M. de la Halle eut resolution de faire
 venir manger des Maîtres, chez lui, et comme ils alloient
 tous les jours à la sainte messe, à 6. heures du matin après
 leur oraison, il leur si donna de venir chez luy à la fin de la
 messe, au lieu de retourner chez eux, ny aiant pas plus
 loin ^{pour} à aller de l'église, à une maison qu'à l'autre, ce qui fut

5

10

15

20

25

30

35

ce serviteur de Dieu, ils étaient portés à désapprouver son entreprise, à cause des travaux et fatigues qu'ils prévoyaient qu'il en recevrait. La seconde était pour augmenter le mérite de son serviteur, lequel ne pouvait résister à la grâce qui excitait son cœur fort suavement de mettre sous les pieds tous les sentiments les plus doux de la nature, et à se mettre dans la disposition où était saint Paul après sa conversion, lequel comme il dit lui-même, n'écoula ni la chair ni le sang, lorsqu'il s'agissait du service et de la gloire de Jésus-Christ qui l'avait appelé par sa grâce. 5

Toutes les difficultés dont on vient de parler et les oppositions que Monsieur de La Salle trouvait à retirer les maîtres chez lui, le firent rester près de trois mois dans l'incertitude et l'indétermination. Mais comme la grâce a ses temps et ses moments déterminés pour faire venir toutes choses à leur fin, Dieu permit que dans le temps de la semaine sainte, en 1681, Monsieur Nyel fit un voyage en la ville de Guise, distante de 18 lieues de Reims, dans le dessein de faire en sorte d'y établir une école. Car ce bonhomme ne pensait qu'à établir, sans considérer qu'en établissant d'un côté, il détruisait de l'autre, n'ayant personne pour soutenir ce qu'il avait commencé. Notre dévot chanoine fit tout ce qu'il put pour le détourner de faire ce voyage, lui représentant l'inconvénient qu'il y avait de laisser ainsi dans un temps de Pâques, cinq ou six jeunes maîtres, qui avaient si peu de conduite et encore moins de fond de piété [solide] pour faire ce qui leur plairait et passer ce saint temps d'une manière peu conforme aux intentions de l'Eglise. 15

Tout ce que lui put dire Monsieur de La Salle n'eut pas assez de force sur son esprit pour l'engager à rester. Ce qui fit que, dès qu'il fut parti, Monsieur de La Salle prit résolution de faire venir manger ces maîtres chez lui. Et comme ils allaient tous les jours à la sainte messe à 6 heures du matin, après leur oraison, il leur ordonna de venir chez lui à la fin de la messe, au lieu de retourner chez eux, n'y ayant pas plus loin [pour]¹ aller de l'église à une maison qu'à l'autre, ce qui fut 20

¹ [pour] dans l'interligne, se superpose à la préposition à non supprimée dans le texte.

Exécutez et ils demeurèrent chez lui depuis 6 heures et demie
du matin, hors le temps de l'école, jusqu'à la prière du soir
qu'ils retournoient à leur maison ordinaire. Et comme il y avoit
5 déjà quelques regles dans la maison de ce pieux chanoine, qui
y avoit des heures réglées pour ^{la} prière, et qu'on y faisoit lecture
durant le repas, il ne fut pas besoin de faire un grand change-
ment. Il les fit d'abord manger en refectoire et leur fit donner
à chacun leur portion et quelques reglemens pour toutes les heures
de la journée, au bout de huit jours. M. Niel revint de Guise
10 où l'école n'y fut établie qu'environ un an après, ^{quit y étoit} par ce que
~~celle étoit l'intention~~ de Mademoiselle de Guise. Elle fit une
fondation pour deux 88 autres. Et Messieurs de ville
doivent donner une maison pour les loger et pour y tenir des
écoles qui ont toujours continué de servir.

15 Pendant ces huit jours d'absence de M. Niel, M. de la
Salle reconnut y les particuliers, beaucoup de petits
des ordres en plusieurs de ces 88 autres, dont la principale
cause étoit que M. Niel, avoit été trop souvent dehors, soit
à son école ou il alloit de bonne heure et en revenoit fort
20 tard. Soit en visites qu'il faisoit ordinairement, toutes ces
choses firent comprendre aisément à ce saint prêtre
que M. Niel ne pourroit jamais établir d'ordre ni de
régularité dans une maison ni de stabilité et solidité
dans les Sujets.

25 D'ailleurs il reconnoissoit que quelques uns de ces
88 autres pourroient être plus portés à la piété depuis
qu'ils étoient chez lui par ce que toutes choses se faisoient
avec beaucoup d'ordre depuis le matin jusqu'au soir, ce
qui lui fit prendre le dessein de continuer à les faire
30 venir chez lui le matin et retourner le soir à leur maison
ordinaire, pour voir si il les pourroit faire demeurer entie-
rement et se accoutumer ainsi dans sa maison avec eux, et
pour éprouver si il ne s'y rencontreroit point d'inconvénient
par ce qu'il eut crainte qu'il s'en trouveroit quelqu'un qui fut infirmon-
table,

exécuté. Et ils demeuraient chez lui depuis 6 heures et demie du matin, hors le temps de leur école, jusqu'à la prière du soir, qu'ils retournaient à leur maison ordinaire. Et comme il y avait déjà quelques règles dans la maison de ce pieux chanoine, qu'il y avait des heures réglées pour la prière, et qu'on y faisait lecture 5
durant le repas, il ne fut pas besoin d'y faire un grand changement. Il les fit d'abord manger en réfectoire, et leur fit donner à chacun leur portion, et quelques règlements pour toutes les heures de la journée. Au bout de huit jours, Monsieur Nyel revint de Guise où l'école n'y fut établie qu'environ un an après qu'il y retourna, parce que 10
[telle était l'intention] de Mademoiselle de Guise [qui] y fit une fondation pour deux maîtres, et Messieurs de ville donnèrent une maison pour les loger et pour y tenir des écoles qui ont toujours continué depuis.

Pendant ces huit jours d'absence de Monsieur Nyel, Monsieur de La 15
Salle reconnut plus particulièrement beaucoup de petits désordres en plusieurs de ces maîtres, dont la principale cause était que Monsieur Nyel avait été trop souvent dehors, soit à son école où il allait de bonne heure et en revenait fort tard, soit en visites qu'il faisait ordinairement. Toutes ces 20
choses firent comprendre aisément à ce saint prêtre que Monsieur Nyel ne pourrait jamais établir d'ordre ni de régularité dans une maison, ni de stabilité et solidité dans les sujets.

D'ailleurs, il reconnaissait que quelques-uns de ces 25
maîtres paraissaient être plus portés à la piété depuis qu'ils étaient chez lui, parce que toutes choses se faisaient avec beaucoup d'ordre, depuis le matin jusqu'au soir, ce qui lui fit prendre le dessein de continuer à les faire venir chez lui le matin et retourner le soir à leur maison 30
ordinaire, pour voir s'il les pourrait faire demeurer entièrement et s'accoutumer ainsi dans sa maison avec lui, et pour éprouver s'il ne s'y rencontrerait point d'inconvénient; parce qu'au cas qu'il s'y en trouvât quelqu'un qui fût insurmontable,

Il auroit lieu de recevoir la maison ou ils se retiroyent ou une autre
 qui étoit vacante. Mais Dieu conduisoit si bien toutes choses que
 son serviteur prit enfin la resolution de les garder et de les
 retirer entièrement chez lui sans aucun changement es cōst-
 ce qu'on verra dans le Chapitre suivant.

Chapitre III

ON de la salle retire entièrement les Maîtres chez luy
 Ses parents le trouveni mauvais. Ils portent deux de ses freres
 a le quitter. les Maîtres choisissent M^r. de la salle pour leur
 Confesseur. ON M^r. Viel va à Bethel

Il ne suffit pas de concevoir de bons desirs, mais il faut aussi Jacob. ep. 1. v. 23. 1774.
 les accomplir, faire autrement est ressemblé à ces pecheurs
 On parle de saint Jacques qui s'étant regardés dans un miroir, ou
 - blient en un moment quels ils étoient, or ce n'a pas été là le caractere
 ny l'esprit de notre homme, de Dieu, car s'il concevoit de bons
 Desirs il les mettoit d'abord en execution, lorsqu'il le pouvoit faire
 et c'est ce qu'on voit particulièrement dans la resolution qu'il
 prit de loger chez luy les maîtres d'école, on a fait voir dans
 le Chapitre précédent que l'amour qu'il avoit pour le bon ordre
 luy fit faire manger les onâtres dans sa maison et que
 ny trouvant pas grand inconvenient il se resolu de les y faire
 demeurer tout ce fait, ~~ce~~ qu'il executa. Car apres que ces
 Onâtres eurent continué de venir ainsi tous les jours manger
 et rester chez luy hors le temps de leurs occupations de pûit pâque,
 25 jusques à la feste de saint Jean Baptiste, ^{qui} et dans cet entre-
 - temps, l'ordre au regle, qu'il vit si établir en si observer en
 exactement, et l'instabilité de M^r. Viel qui ne cherchois
 qu'à lever le pied, tout cela le confirma dans le dessein de les
 faire demeurer entièrement chez luy ^{est} et ce qu'il executa
 le jour de saint ^{Jean} Baptiste de l'année 1681. ce jour est remar-
 - quable, car ce saint étoit son patron dont le nom lui fut
 imposé au saint Estienne, et auquel il avoit une particu-
 - liere

il aurait lieu de relouer la maison où ils se retiraient ou une autre qui était vacante. Mais Dieu conduisait si bien toutes choses que son serviteur prit enfin la résolution de les garder et de les retirer entièrement chez lui sans aucun changement; et c'est ce que l'on verra dans le chapitre suivant.

5

CHAPITRE III

Monsieur de La Salle retire entièrement les maîtres chez lui; ses parents le trouvent mauvais; ils portent deux de ses frères à le quitter; les maîtres choisissent Monsieur de La Salle pour leur confesseur; Monsieur Nyel va à Rethel.

10

Il ne suffit pas de concevoir de bons désirs, mais il faut aussi les accomplir. Faire autrement, c'est ressembler à ces personnes dont parle saint Jacques, qui s'étant regardé[s] dans un miroir, oublient en un moment quel[le]s [elles] étaient. Or ce n'a pas été là le caractère ni l'esprit de notre homme de Dieu; car, s'il concevait de bons désirs, il les mettait d'abord en exécution, lorsqu'il le pouvait faire; et c'est ce que l'on voit particulièrement dans la résolution qu'il prit de loger chez lui les maîtres d'école. On a fait voir dans le chapitre précédent, que l'amour qu'il avait pour le bon ordre lui fit faire manger les maîtres dans sa maison, et que, n'y trouvant pas grand inconvénient, il se résolut de les y faire demeurer tout à fait, [et] ce qu'il exécuta. Car après que ces maîtres eurent continué de venir ainsi tous les jours manger et rester chez lui, hors le temps de leurs occupations, depuis Pâques jusqu'à la fête de saint Jean-Baptiste, et que dans cet entre-temps, l'ordre et la règle qu'il vit s'y établirent et s'y observèrent exactement, et l'instabilité de Monsieur Nyel qui ne cherchait qu'à lever le pied, tout cela le confirma dans le dessein de les faire demeurer entièrement chez lui, et c'est ce qu'il exécuta le jour de saint Jean-Baptiste de l'année 1681. Ce jour est remarquable, car ce saint était son patron, dont le nom lui fut imposé au saint baptême, et auquel il avait une particulière

15

20

25

30

Devotion) on fera ~~comme on a fait~~ que Monsieur Niel demeu-
roit aussi avec les maîtres

Ce que le saint prêtre avoit prévu ne manqua pas d'arriver, car
aussi tost qu'on s'aperceut de cette nouveauté non attendue, de voir
6. ou 7. maîtres d'ecole qui n'avoient rien d'elatan, selon le monde,
(étant fort simplement habillés, n'ayant pour lors qu'un petit habit
nou avec un rabat sans manteau ni capote) chacun en parla
selon l'afantisie, & se forma neantmoins n'en parloit ouvertement
à ce saint prêtre à cause du respect qu'on lui portoit, & se parant
et ses amis en ressentirent beaucoup de peine, mais comme il se loit
entièrement de l'indulgence de ses actions, à leur égard, leur
peine qui sans doute lui étoit très-sensible, ne fut pourtant pas
capable de lui faire changer de volonté

Il falloit une personne aussi courageuse et intrepide que
luy pour ne point se rendre à tant de remontrances et même
de reproches qui lui furent faits par plusieurs personnes, du des-
suyneur qu'on prétendoit qu'il feroit à sa famille qui étoit sy
considérable, mais ce qui auroit dû le branler ne servit ce
semble qu'à l'affermir d'avantage, puis qu'il fit voir dans
toutes ces remontrances et reproches une patience héroïque
en écoutant tout sans rien répondre, à ce qui lui fut dit, c'est
le témoignage qu'en arant vu de ces vertueuses tantes, autans
recommandable par sa piété que par sa noblesse, elle dit
donc à une autre personne digne de foy, que comme M. de la-
Salle étoit l'ainé de sa famille et chargé de la tutelle de
Messieurs ses frères, la famille s'assembloit quelque fois
chez luy pour faire des repas pour entretenir l'union entre
eux, / ainsi qu'il se pratique dans beaucoup de familles de piété
et que l'homme de Dieu qui y tenoit le premier place, l'on
avoit besoin de se armer de toute sa patience pour résister
à toutes les garanties que toute la famille à lui disoit pendant
ses repas, sur la folie, ^{qu'ils} prétendoient qu'il feroit en entrepre-
nant d'élever des ~~et~~ maîtres pour les écoles ^{leur} au préjudice de
sa famille
mais lors qu'on commençoit à lui sur ce Chapitre, il
se levait et se retirait en écoutant patiemment les

5

10

15

20

25

30

X

X

dévotion. [*on fera remarquer aussi que*] Monsieur Nyel demeurait aussi avec les maîtres.

Ce que le saint prêtre avait prévu ne manqua pas d'arriver; car aussitôt qu'on s'aperçut de cette nouveauté non attendue, de voir six ou sept maîtres d'école qui n'avaient rien d'éclatant selon le monde, étant fort simplement habillés, n'ayant pour lors qu'un petit habit noir avec un rabat, sans manteau ni capote, chacun en parla selon sa fantaisie. Personne néanmoins n'en parlait ouvertement à ce saint prêtre, à cause du respect qu'on lui portait. Ses parents et ses amis en ressentaient beaucoup de peine, mais comme il s'était entièrement rendu le maître de ses actions à leur égard, leur peine qui sans doute lui était très sensible ne fut pourtant pas capable de lui faire changer de volonté. 5 10

Il fallait une personne aussi courageuse et intrépide que lui pour ne point se rendre à tant de remontrances et même de reproches qui lui furent faits par plusieurs personnes, du déshonneur qu'on prétendait qu'il faisait à sa famille qui était si considérable, mais ce qui aurait dû l'ébranler, ne servit ce semble, qu'à l'affermir davantage, puisqu'il fit voir dans toutes ces remontrances et reproches, une patience héroïque en écoutant tout, sans rien répondre à ce qui lui fut dit. C'est le témoignage qu'en a rendu une de ses vertueuses tantes, autant recommandable par sa piété que par sa noblesse. Elle dit donc à une autre personne digne de foi, que comme Monsieur de La Salle étant l'aîné de sa famille, et chargé de la tutelle de Messieurs ses frères, la famille s'assemblait quelquefois chez lui pour faire des repas, pour entretenir l'union entre eux, ainsi qu'il se pratique dans beaucoup de familles de piété, et que l'homme de Dieu qui y tenait le premier [*place*] rang avait besoin de s'armer de toute sa patience pour résister à toutes les paroles que toute la famille lui disait pendant ces repas, sur la folie qu'ils prétendaient qu'il faisait en entreprenant d'élever des maîtres pour les écoles au [*leur*] préjudice de sa famille. Mais lorsqu'on commençait à lui parler sur ce chapitre, il croisait modestement ses bras, en écoutant patiemment les 15 20 25 30 35

raisons qu'on lui alleguoit de par ces et d'autre, pour le porter
a quitter son entreprise, et ne rependoit pas un seul mot.

Et ce qui augmentoit encore plus la peine de ses parents
estoit qu'il n'y avoit qu'un même table, c'est à dire que lui et
5 mesfreres, ses freres mangeoient en même table avec les autres, ~~les~~
~~les trois autres solitaires, de lui même et les autres, que les maîtres~~
~~de l'ecole observoient avec la vigilance que son Eglise le lui pouvoit~~
~~permettre, et il n'avoit point de s'apartir de son de la table~~
pour qu'il avoit une grande affection qui qu'on le portoit
10 ~~quitter à l'exemple de deux de M^r lesfreres, qui le quitterent~~
~~le premier de son temps, son frere appelloit ce que son frere~~
~~de son temps, et alla demeurer à l'ecole, son beau frere, que le~~
~~digne qu'on lui avoit donné de M^r de lafalle, et quelques tems~~
~~a pres la cede, fut naturel d'avec lui pour être mis en prison~~
15 ~~a l'ecole chez les autres, regulier, ainsi il ne lui resta~~
~~don que l'union qui n'avoit point le quitter ainsi qu'on a dit~~
~~apres.~~

La premiere chose que fit notre homme de Dieu a la
reception de ces 80 autres de l'ecole. chez luy fut de les enga-
20 ger à aller à confesse avec même confesseur, car ce s^r prêtre
prevoit bien que dans quel y auroit de differens confesseur pour
eux, les choses ne pourroit pas aller avec l'ordre qu'il desiroit
ce qui fut que ces 80 autres entrans dans ses sentimens en-
choisiront un, qui fut M. le Curé de la paroisse, mais comme
25 quelques uns ne s'en contenterent pas quoi qu'il fut homme
de bien et très capable, il n'avoit pas cependant les veues de
l'Communité. C'est pour quoy il fallut leur en donner un autre
et ce dernier ne plaisant pas encore a plusieurs, qui s'en
dégouterent, par ce qu'il leur falloit attendre et se preparer
30 parmy des personnes de differents sexes et revenir souvent
fort tard. ce qui fut cause que les plus vertueux d'entre eux
joignant ces raisons a leurs prieres et a l'affection qu'ils avoient
pour M^r de lafalle le presserent de les confesser
et lui ont tenu bon sans vouloir leur accorder, mais il

raisons qu'on lui alléguait de part et d'autre, pour le porter à quitter son entreprise, et ne répondait pas un seul mot.

Et ce qui augmentait encore plus la peine de ses parents était qu'il n'y avait qu'une même table, c'est-à-dire que lui et Messieurs ses frères mangeaient en même réfectoire avec les maîtres. *[L'ainé des trois suivait volontiers de lui-même les règles que les maîtres d'école observaient; et cela, autant que ses études le lui pouvaient permettre; et il ne voulut point se séparer de Monsieur de La Salle pour qui il avait une grande affection, quoiqu'on le portât à le quitter à l'exemple de deux de Messieurs ses frères qui le quittèrent : le premier de ces deux fut, six mois après tout ce que l'on vient de remarquer, et alla demeurer chez son beau-frère, par le dégoût qu'on lui avait donné de Monsieur de La Salle; et quelque temps après, le cadet fut retiré d'avec lui pour être mis en pension à Senlis chez les chanoines réguliers. Ainsi, il ne lui resta donc que l'ainé qui ne voulut point le quitter, ainsi qu'on a dit ci-dessus].*

La première chose que fit notre homme de Dieu, à la réception de ces maîtres d'école chez lui, fut de les engager à aller à confesse à un même confesseur. Car ce saint prêtre prévoyait bien que tant qu'il y aurait de différents confesseurs pour eux, les choses ne pourrai[en]t pas aller avec l'ordre qu'il désirait. Ce qui fit que ces maîtres, en entrant dans ses sentiments, en choisirent un, qui fut Monsieur le curé de la paroisse. Mais comme quelques-uns ne s'en contentèrent pas, quoiqu'il fût homme de bien et très capable, il n'avait pas cependant les vues de communauté. C'est pourquoy, il fallut leur en donner un autre, et ce dernier ne plaisant pas encore à plusieurs qui s'en dégoûtèrent, parce qu'il leur fallait attendre et se préparer parmi des personnes de différent sexe et revenir souvent fort tard, ce qui fut cause que les plus vertueux d'entre eux, joignant ces raisons à leurs prières et à l'affection qu'ils avaient pour Monsieur de La Salle, le pressèrent de les confesser. Il fut fort longtemps sans vouloir leur accorder, mais

Voiant que leurs empressement et leurs sollicitations continuoient
 toujours, et qu'elles estoient justes il acquiesça a leur demande, et
 ceux qui ne lui avoient pas demandé y vinnent deuxieme-
 ment insensiblement les uns apres les autres, De sorte qu'en peu de
 5 tems il les confessa tous, Et depuis ce tems il a toujours confessé
 ceux qui sont entrés dans la maison, et n'y lui ny plusieurs per-
 sonnes avec qui il en a conféré, ny ont trouvé aucun inconve-
 nient non plus que les confesseurs extraordinaires qui ne lui ont jamais
 dit de discontinuer, quoi qu'il les eust priés plusieurs fois de lui
 10 dire de ne le plus faire a la moindre raison qui l'y trouveroient

C'a été sans doute un effet de la conduite de la Divine pro-
 vidence, que ce Monieur de la Halle ait été comme obligé
 X de confesser, et de diriger les consciences des Maîtres (on dit
 des ~~ce~~ Maîtres par ce qu'ils n'étoient pas encore frères)
 15 non portans pas l'habit) aussi bien que de tous les sujets
 qui sont venus dans l'institut jusqu'à sa mort, et il paroit que
 cela étoit important, pour le bien de ces frères. car tout le
 bien qu'ils peuvent faire vient pour l'ordinaire de leur bon
 confesseur, ce qui estoit tous les jours par experience, or ce
 20 service de Dieu avoit pour cela un la plus admirable
 et une grace toute particulière pour s'en bien acquitter
 C'est ce qui se voit que tous les frères alloient a lui de
 X bon cœur, non obstant la peine que l'on ressent d'ordinaire
 d'aller se confesser a son supérieur

25 Aussi remarquait on un fruit merveilleux en ceux
 qui se confessoient a lui, comme aussi on a toujours remarqué
 que le plus grand des peines qu'ont eu plusieurs frères, ne sont
 venues que par le peu d'experience de quelques confesseurs
 quoi que doivés d'ailleurs d'excellente qualité

30 Les maîtres apres le choix qu'ils firent de leur confesseur,
~~comme il en dit~~, devant commencer a mener une
 vie toute nouvelle, ^{et bien réglée} par sa conduite dans sa maison

voyant que leurs empressements et leurs sollicitations continuaient toujours, et qu'elles étaient justes, il acquiesça à leur demande et ceux qui ne lui avaient pas demandé y vinrent d'eux-mêmes insensiblement, les uns après les autres, de sorte qu'en peu de temps, il les confessa tous. Et depuis ce temps, il a toujours confessé 5
ceux qui sont entrés dans la maison, et ni lui ni plusieurs personnes avec qui il en a conféré n'y ont trouvé aucun inconvénient, non plus que les confesseurs extraordinaires qui ne lui ont jamais dit de discontinuer, quoiqu'il les eût prié plusieurs fois de lui dire de ne le plus faire à la moindre raison qu'ils y trouveraient. 10

Ça été sans doute un effet de la conduite de la divine Providence que Monsieur de La Salle ait été comme obligé de confesser et de diriger les consciences des maîtres — on dit des maîtres, parce qu'ils n'étaient pas encore Frères, n'en portant pas l'habit — aussi bien que de tous les sujets 15
qui sont venus dans l'institut jusqu'à sa mort. Et il paraît que cela était important pour le bien de ces Frères; car tout le bien qu'ils peuvent faire vient pour l'ordinaire d'un bon confesseur, ce qui se voit tous les jours par expérience. Or ce serviteur de Dieu avait pour cela un talent admirable 20
et une grâce toute particulière pour s'en bien acquitter. C'est ce qui faisait que tous les Frères allaient à lui de bon cœur, nonobstant la peine que l'on ressent d'ordinaire d'aller se confesser à son supérieur.

Aussi remarqua-t-on un fruit merveilleux en ceux 25
qui se confessaient à lui, comme aussi on a toujours remarqué que la plupart des peines qu'ont eu plusieurs Frères, ne sont venues que par le peu d'expérience de quelques confesseurs, quoique doués d'ailleurs d'excellentes qualités.

Les maîtres, après le choix qu'ils firent de leur confesseur, 30
[comme il est dit ci-devant] commencèrent à mener une vie toute nouvelle et bien réglée [par sa régularité dans sa maison]

et M. Niel quinz demoura six mois avec ~~les~~ ^{sur} ~~maîtres~~ sus,
 rempli de joye, devoit que la maison prît cette forme,
 et cette conduite de Communauté, Car comme ce Zélé
 personnage ne pensoit qu'à aller faire des Etablissements
 ailleurs il étoit bien aise de voir de la stabilité à Deims

5

Allant de ces six mois notre Zélé chanoine envoya
 vers les festes de Noël M. Niel à Bethel pour y établir
 des Ecoles; il engagea la ville à contribuer à la subsistance
 des maîtres.

10

Monsieur le Curé y contribua aussi. M. de la Falle fit
 en sorte qu'on y acheta la maison que les frères occupent
 à present dans le dessein de faire un féminin de
 dix autres d'École pour la campagne, ce qui ne s'étant
 pu faire, les Ecoles y ont toujours été tenues depuis.

15

Un autre d'École à laissé depuis cetemps, une
 rente pour les Ecoles, pour ce qui est de M. Niel après s'être
 acquité de ce qui l'avoit appelle à Bethel il ne put avoir la
 consolation de revenir demeurer avec son bien faicteur, il
 fut quatre années absent, et laissa tout les maîtres entre les
 mains parce que de Bethel il alla à la ville de Gijise
 de la à celle de Luon ou Messieurs de ville donneront une
 maison et so. l'eux chaque année pour aider à la subsistance

20

des maîtres, Messieurs de l'abbaye de S. Martin et M. le
 curé pour les dames Pierre et en suite chanoine de la
 cathédrale y contribuèrent aussi et ont continué de contri-
 buer jusques à present.

25

Ainsi M. Niel conduisoit les trois maisons dont
 on vient de parler pendant que M. de la Falle condui-
 soit et formoit celle de Deims

et Monsieur Nyel qui y demeura six mois avec [*les maîtres*] eux, fut rempli de joie de voir que la maison prit¹ cette forme et cette conduite de communauté. Car comme ce zélé personnage ne pensait qu'à aller faire des établissements ailleurs, il était bien aise de voir de la stabilité à Reims. 5

Au bout de ces six mois, notre zélé chanoine envoya vers les fêtes de Noël, Monsieur Nyel à Rethel, pour y établir des écoles. Il engagea la ville à contribuer à la subsistance des maîtres. Monseigneur le Duc de Mazarin et Monsieur le curé y contribuèrent aussi. Monsieur de La Salle fit en sorte qu'on y acheta la maison que les Frères occupent à présent, dans le dessein d'y faire un séminaire de maîtres d'école pour la campagne. Ce qui ne s'étant pu faire, les écoles y ont toujours été tenues depuis. Mademoiselle xxx a laissé depuis ce temps, une 15
rente pour les dites écoles. Pour ce qui est de Monsieur Nyel, après s'être acquitté de ce qui l'avait appelé à Rethel, il ne put avoir la consolation de revenir demeurer avec son bienfaiteur. Il fut quatre années absent et laissa tous les maîtres entre ses mains parce que, de Rethel, il alla à la ville de Guise, 20
de là à celle de Laon où Messieurs de ville donnèrent une maison et 50 écus chaque année pour aider à la subsistance des maîtres. Messieurs de l'abbaye de Saint-Martin et Monsieur xxx curé pour lors de Saint-Pierre, et ensuite chanoine de la cathédrale, y contribuèrent aussi et ont continué d'y contribuer jusqu'à présent. 25

Ainsi Monsieur Nyel conduisait les trois maisons dont on vient de parler, pendant que Monsieur de La Salle conduisait et formait celle de Reims.

¹ prenait; corrigé en : prit.

Chapitre IV

Plus par des Maîtres quitta M. de la Salle
 Il s'en présente de Nouveaux, M. de la Salle promet
 de quitter son Chanoine

5 *Matz.* *Ch. 22. v. 14* Ce n'est pas d'aujourd'hui que la parole de l'Évangile, qui l'en
 a beaucoup d'appelés, es peu d'eux, à accomplir, car depuis l'origine
 de l'Église on a vu l'accomplissement de ces paroles, soit en ceux qui
 ont été appelés, au *Spécimen*, et qui ne si sont pas tous sauvés
 ou si bien que ceux qui ont été appelés dans la religion, et qui
 10 n'ont pas tous fait un profit d'une telle grace, et souvent ont rejeté
 le joug qu'ils avoient peu auparavant embrassé avec tant de
 joie, et se font ensuite plonger dans leurs premiers vices et cela
 est particulièrement arrivé au commencement de quelques ordres,
 ou la piété et la mortification des religieux étoient brés, grand
 15 ce qui n'a comindoit nulle vaine les amateurs de la nature,
 nous lisons quelque chose de cela dans la vie de *S. Ignace*
 le quel se tenant associé six compagnons pour commencer sa
 compagnie de *JESU*; Ils le quitteront tous en Espagne, mais
 Dieu lui en assista d'autres qu'il gagna à son service lors
 20 qu'il fut à Paris.

La même chose est arrivée à M. de la Salle, car la
 plus par des Maîtres qui avoient demeuré avec M. Niel
 dans la maison qui avoit été louée pour eux, et qui étoient les
 moins réglés y aiant mené une vie libre, et qui ne sentoient
 25 point la Communauté, ne purent long temps s'accoutumer
 à une vie si retenue, et si retirée, telle que celle de laquelle
 les engageoit notre forment chanoine, dans sa maison
 ce qui fut cause que désirant de mener une vie plus libre
 et plus indépendante, ils se retirèrent peu de temps après
 30 et il fut même obligé d'en renvoyer quelques uns qui n'avoient
 point de talents ny de vocation pour les écoles, quoi qu'il
 eussent assez de piété et qu'on n'avoit recue que par nécessité
 De sorte qu'on peut dire, C'est à dire, en moins de

CHAPITRE IV

La plupart des maîtres quittent Monsieur de La Salle;
il s'en présente de nouveaux; Monsieur de La Salle prémédite
de quitter son canonicat.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la parole de l'évangile, qu'il y en
a beaucoup d'appelés et peu d'élus, s'accomplit. Car depuis l'origine
de l'Eglise, on a vu l'accomplissement de ces paroles, soit en ceux qui
ont été appelés au christianisme et qui ne s'y sont pas tous sauvés,
aussi bien qu'en ceux qui ont été appelés dans la religion et qui
n'ont pas tous fait profiter une telle grâce et souvent ont rejeté
le joug qu'ils avaient, peu auparavant, embrassé avec tant de
joie, et se sont ensuite replongés dans leurs premiers vices, et cela
est particulièrement arrivé au commencement de quelques ordres
où la piété et la mortification des religieux étaient très grandes,
ce qui n'accommodait nullement les amateurs de la nature. 5
10
15
Nous lisons quelque chose de cela dans la vie de saint Ignace,
lequel s'étant associé six compagnons pour commencer sa
Compagnie de Jésus, ils le quittèrent tous en Espagne; mais
Dieu lui en suscita d'autres qu'il gagna à son service, lors-
qu'il fut à Paris. 20

La même chose est arrivée à Monsieur de La Salle; car la
plupart des maîtres qui avaient demeuré avec Monsieur Nyel
dans la maison qui avait été louée pour eux, et qui étaient les
moins réglés, y ayant mené une vie libre et qui ne ressentait
point la communauté, ne purent longtemps s'accommoder
à une vie si retenue et si retirée, telle que celle à laquelle
les engageait notre fervent chanoine dans sa maison. 25
Ce qui fut cause que, désirant de mener une vie plus libre
et plus indépendante, ils se retirèrent peu de temps après.
Et il fut même obligé d'en renvoyer quelques-uns qui n'avaient
pas de talent ni de vocation pour les écoles, quoiqu'ils
eussent assez de piété, et qu'on n'avait reçus que par nécessité.
De sorte qu'en peu de temps, c'est-à-dire, en moins de 30

Dix mois, il se fit une maison nouvelle, n'y aians plus, excepté
en ou deux, que de nouveaux s'ijets

Ce fut a la fin des premiers six mois, et au commencement
5 (de l'année, 1682. qu'il se presenta de nouveaux s'ijets qui avoient
es du Calens, pour l'ecole et de la pieté, aussi bien que de la
Disposition pour pouvoir demeurer en Communauté, et ce fut a
lors qu'il commença a paroître dans la maison une véritable
firme, de Com^{te}. ce fut aussi au commencement de l'année
10 années qui commença, ce qu'on appelloit en celens là les Exer-
cices, qui sont les mêmes qui se pratiquent au jourd'uy dans toutes
les maisons de l'institut, et les maîtres furent appellez freres
et eussent l'habit comme nous verrons bientôt, ~~qui nous~~
les nommeront maintenant, que par le nom de frere)

Depuis que les Maîtres eurent commencé a demeurer
15 avec M. De la Salle, jusqu'à la fin de l'année 1684. Il
remarqua qu'il y en avoit plusieurs, qui estoient tenté de
plus rester, parce qu'ils ne trouvoient pas d'assu-
rance dans cet état. Comme ce s^t. Prêtre s'achoit pour le ren-
-gager de rester, de leu persuader qu'ils s'abandonnassent a
- Dieu et qu'il ne leu manqueroit pas dans le besoin, il leu
20 disoit qu'il leu venoit en pensée, qu'il en parloit bien a
son aise, que quand les écoles tomberoient il demurerait tou-
-jours au gaid, ayant un curatoine, et son bien qui leu four-
-nissoient plus qu'il ne lui falloit pour vivre)

Cette réponse qui monroit le peu de vertu et de confiance
25 en Dieu, de ces commençants, etorna d'abord leu saint
conducteur qui ne seachant que leu répondre, jugeoit bien
qu'ils avoient quelque raison de parler de la sorte, et d'icu-
sans doute le permettoit ainsi, pour disposer son serviteur
30 peu à peu a la perfection Evangelique, dans laquelle
il devoit faire un grand progres par imitation a N. S.
et aux saints apôtres, dont la vie fut une fidèle copie,
le Saint Prêtre voulant donc remédier a l'usage,

dix mois, il se fit une maison nouvelle, n'y ayant plus, excepté un ou deux, que de nouveaux sujets.

Ce fut à la fin des premiers six mois, et au commencement de l'année 1682, qu'il se présenta de nouveaux sujets qui avaient et du talent pour l'école et de la piété aussi bien que de la disposition pour pouvoir demeurer en communauté. Et ce fut alors qu'il commença à paraître dans la maison une véritable forme de communauté. Ce fut aussi au commencement de la même année qu'on commença ce qu'on appelait en ce temps-là les exercices, qui sont les mêmes qui se pratiquent aujourd'hui dans toutes les maisons de l'institut; et les maîtres furent appelés Frères et en prirent l'habit comme nous verrons bientôt, [*que*] et nous ne les nommeront maintenant que par le nom de Frère[s].

Depuis que les maîtres¹ eurent commencé à demeurer avec Monsieur de La Salle jusqu'à la fin de l'année 1682, il remarqua qu'il y en avait plusieurs qui étaient tentés de ne plus rester, parce, disaient-ils, qu'ils ne trouvaient pas d'assurance dans cet état. Et comme ce saint prêtre tâchait, pour les engager de rester, de leur persuader qu'ils s'abandonnassent à Dieu et qu'il ne leur manquerait pas dans le besoin, ils lui disaient qu'il leur venait en pensée qu'il en parlait bien à son aise! que quand les écoles tomberaient, il demeurerait toujours sur pied, ayant un canonicat et son bien qui lui fournissaient plus qu'il ne lui fallait pour vivre.

Cette réponse, qui montrait le peu de vertu et de confiance en Dieu de ces commençants, étonna d'abord leur saint conducteur, qui, ne sachant que leur répondre, jugeait bien qu'ils avaient quelque raison de parler de la sorte. Et Dieu sans doute, le permettait ainsi, pour disposer son serviteur peu à peu à la perfection évangélique, dans laquelle il devait faire un grand progrès par imitation à Notre-Seigneur et aux saints apôtres dont sa vie fut une fidèle copie.

Ce saint prêtre voulant donc remédier à la peine

¹ [*frères*]; corrigé en : maîtres.

de ces freres qui estoit comme nous avons de ja dit ~~cy dessus~~
 l'instabilité des Ecoles, il pensa aux moyens de les rendre, Stables,
 et celui qui lui paroissoit le meilleur (selon le monde & selon la
 Fondation, mais selon Dieu c'estoit la Providence). Il fut dé-
 5 ~~terminé~~ du premier par le tres R. P. Baré qui l'avoit for-
 souvent en venant de tenu enterré de bleivins à Paris & qui
 lui disoit qu'il ne fallloit pas fonder les Ecoles, par ce que l'on
 que J. C. disoit dans l'evangile, les Renards ont des tannieres
 les oiseaux du Ciel ont leurs nids, mais les fils de l'homme
 10 n'ont pas un lieu où il puisse reposer sa tête. Il fallloit entendre
 par les Renards, les gens du monde, qui s'attachent aux biens
 de la terre & par les oiseaux du Ciel, les Religieux, qui ont
 chez eux leurs petites cellules, Mais que ceux qui s'appliquent
 à faire les Ecoles, devoient avoir le même partage, que le fils
 15 de l'homme.

Il fut confirmé dans ce second moyen, et c'est aussi celui
 qui estoit selon Dieu. Mais c'estoit celui qui n'estoit point du
 goût des freres, comme nous avons de ja dit. Cependant
 ces serviteurs de Dieu pour leur faire goûter ce dernier
 20 moyen comme le plus excellent, eurent recours à ses armes
 ordinaires, Scavoir la priere, et il pensa. Son Dieu sem-
 à ce. qu'il avoit à faire en la presence de Dieu.

Celuy fut sans doute à presy avoir bien pensé que Dieu
 lui inspira de se mettre le premier sous la Providence
 25 pour y faire entrer ensuite ceux qu'il devoit y faire
 entrer. C'est pour quoi il pendat à quitter son Canonat
 comme la premiere chose qui dominoit dans les yeux aux
 freres et qui les rendoit méfians de la providence de
 Dieu.

30 Celuy sembloit aussi qu'il ne lui estoit pas possible
 de s'appliquer entièrement aux Ecoles et à la conduite
 des freres aiant un canonat qui l'obligeoit d'assister
 au chœur 5. ou 6. heures tous les jours, Il ne faut pas

de ces Frères qui était comme nous avons déjà dit [*ci-devant*] l'instabilité des écoles, il pensa aux moyens de les rendre stables. Et celui qui lui paraissait le meilleur selon le monde, était les fondations. Mais selon Dieu, c'était la Providence. Il fut détourné du premier par le très Révérend Père Barré, qu'il voyait fort souvent en venant de temps en temps de Reims à Paris, et qui lui disait qu'il ne fallait pas fonder les écoles, parce que, lorsque Jésus-Christ disait dans l'évangile : les renards ont des tanières, les oiseaux du ciel ont leurs nids, mais le Fils de l'homme n'a pas un lieu où il puisse reposer sa tête, il fallait entendre par les renards, les gens du monde qui s'attachent aux biens de la terre, par les oiseaux du ciel, les religieux qui ont chez eux leurs petites cellules, mais que ceux qui s'appliquaient à faire les écoles, devaient avoir le même partage que le Fils de l'homme.

Il fut confirmé dans ce second moyen, et c'est aussi celui qui était selon Dieu. Mais c'était celui qui n'était point du goût des Frères comme nous avons déjà dit. Cependant ce serviteur de Dieu, pour leur faire goûter ce dernier moyen, comme le plus excellent, eut recours à ses armes ordinaires, savoir, la prière; et il pensa sérieusement à ce qu'il avait à faire en la présence de Dieu.

Ce fut sans doute après y avoir bien pensé, que Dieu lui inspira de se mettre le premier sous la Providence pour y faire entrer ensuite ceux qu'il désirait d'y faire entrer. C'est pourquoi il pensa à quitter son canonicat comme la première chose qui donnait dans les yeux aux Frères et qui les rendait méfiants de la Providence de Dieu.

Il lui semblait aussi qu'il ne lui était pas possible de s'appliquer entièrement aux écoles et à la conduite des Frères, ayant un canonicat qui l'obligeait d'assister au chœur cinq ou six heures tous les jours. Il ne faut pas

oublier icy qu'il y avoit 5. ou 6. ans qu'on l'avoit excité de
 quitter son canonicat, pour prendre la Cure de Mexure, &
 Scituée dans le Diocèse de Reims, et qu'il l'avoit quitté
 en effet, pour faire pendant un tems considerable des
 fonctions d'un bon Curé, mais Eils firent lui estancier
 5 Curé par une revocation par le Conseil de Monseigneur
 l'Archevêque, parce que nôtre Chanoine ne se croioit
 pas appelé à une Cure.

De puis cetems la n'ayant moins il avoit toujours eu le dessein
 10 de quitter son benefice ne se croiant pas non plus appelé à l'état
 de Chanoine, et il ne s'y tenoit que par ce qu'il étoit persuadé
 qu'il ne devoit pas quitter un Etat dans lequel il sembloit
 que Dieu l'eût mis, quoiqu'il ne se crût pas appelé
 pour l'Est, et si il ne le quittoit pas, c'est qu'il attendoit que
 15 Dieu lui fit connoître un Etat dans lequel il l'appellât
 visiblement. Voila comme ce saint homme s'éclaircit
 de l'umier de son haut. S'acheminoit peu à peu à embras-
 ser la pauvreté de J. C. qui ordonne de tout quitter
 pour le suivre. Math. cap. 19.
v. 21.

Chapitre V.

Monsieur Dela Salle se demet de son Canonicat.
 les oppositions qu'il y trouve et comment il les
 surmonte.

Sur la fin de l'année 1684 il parut visiblement à M. Dela-
 25 -Salle que Dieu l'appelloit à apprendre son des Écoles, et il
 comprut que devant être le premier aux Exercices qu'il
 avoit établis dans sa maison et donner exemple à ceux
 pour qui ils étoient établis) ~~qui~~ qu'il ne pouvoit faire
 cela et être en même tems assidu à l'office du Chœur, ce
 30 que son Directeur ne pouvoit point approuver, car il

oublier ici qu'il y avait cinq ou six ans qu'on l'avait excité de quitter son canonicat pour prendre la cure de Mézières, située dans le diocèse de Reims, et qu'il l'avait quitté en effet, pour faire pendant un temps considérable, les fonctions d'un bon curé. Mais ils firent, lui et l'ancien curé, une révocation par le conseil de Monseigneur l'archevêque, parce que notre chanoine ne se croyait pas appelé à une cure. 5

Depuis ce temps-là, néanmoins, il avait toujours eu le dessein de quitter son bénéfice, ne se croyant pas non plus appelé à l'état de chanoine; et il ne s'y tenait que parce qu'il était persuadé qu'il ne devait pas quitter un état dans lequel il semblait que Dieu l'eût mis, quoiqu'il ne s'y crût pas appelé pour lors; et s'il ne le quittait pas, c'est qu'il attendait que Dieu lui fît connaître un état dans lequel il l'appelait visiblement. Voilà comme ce saint homme, éclairé des lumières d'en-haut, s'acheminait peu à peu à embrasser la pauvreté de Jésus-Christ, qui ordonne de tout quitter pour le suivre. 10 15

CHAPITRE V 20

Monsieur de La Salle se démet de son canonicat; les oppositions qu'il y trouve et comment il les surmonte[*nt*].

Sur la fin de l'année 1682, il parut visiblement à Monsieur de La Salle que Dieu l'appelait à prendre soin des écoles. Et il comprit que, devant être le premier aux exercices qu'il avait établis dans sa maison, et donner exemple à ceux pour qui ils étaient établis, [*crut*] qu'il ne pouvait faire cela et être en même temps assidu à l'office du chœur, ce que son directeur ne pouvait point approuver; car il 25 30

50
X exigeoit de luy qu'il y fut fort assidu.

Toutes ces considerations le confirmerent dans la reso-

- lution qu'il avoit de quitter son benefice, il le proposa a son

Directeur, le quel y trouva de la difficulté, dans ce-

5 tems la il vint faire un voiage a Paris, ou il consulta

- plusieurs personnes entre lesquelles il y en eut plusieurs

qui approuverent son dessein et les autres non. Cependant

le R. P. S. J. Religieux ministre et instituteur des Ecoles

charitables pour les filles dites du L. Infant J. S. S. S. qui pour

10 lors demouroit comme nous avons déjà dit en luy convenir

de la place Royale, conseilloit fort a M. De la Halle

de se quitter pour venir demeurer a Paris, prevoiant

15 des lors que rien ne vouldoit se servir de lui pour établir

les Ecoles des garçons, Et il lui pria même qu'il ne mour-

roit pas qu'il neut vü un certain nombre de freres &

ce qui cest trouvé véritable, ce S. Religieux estoit fort

20 zélé pour le salut des ames et cest ce qui lui fit établir les

X Ecoles de filles dont nous avons ^{déjà} parlé. Mais il fut obligé

de moderer son zèle par ordre de ses Superieurs (dix ans

avant sa S. mort) qui l'obligerent d'acquiescer a ce traitté de se

ne de plus mesler des Ecoles

Le S. Religieux avoit encore conseilé a M. de la Halle de nommer a Mgr l'archeveque un per-

25 sonne pour remplir son benefice, ce S. prêtre qui ne se condui-

soit que par conseil en ces commencemens comme il a fait le

test de sa vie, Executa fidelement cet avis, et proposa

a son Directeur pour une seconde fois, le desir qu'il avoit

de quitter son canonicat, ce qu'il ne vouldoit pas encore lui

30 accorder, cependant ces refus ne ralentissent point ce

servent servitium de Dieu, mais au contraire il continuoit

toujours d'exposer a son Directeur toutes les raisons qu'il

pouvoit pour le porter a condescendre a son desir, et toutes

ces démarches ne dureront pas un jour, mais neuf ou dix

exigeait de lui qu'il y fût fort assidu.

Toutes ces considérations le confirmèrent dans la résolution qu'il avait de quitter son bénéfice. Il le proposa à son directeur, lequel y trouva de la difficulté. Dans ce temps-là, il vint faire un voyage à Paris, où il consulta plusieurs personnes entre lesquelles il y en eut plusieurs qui approuvèrent son dessein et les autres non. Cependant le Révérend Père Barré, religieux minime et instituteur des écoles charitables pour les filles, dites du Saint Enfant Jésus, qui pour lors demeurait comme nous avons déjà dit, en leur couvent de la place Royale, conseillait fort à Monsieur de La Salle de le quitter pour venir demeurer à Paris, prévoyant dès lors que Dieu se voulait servir¹ de lui pour établir les écoles des garçons. Et il lui prédit même qu'il ne mourrait pas qu'il n'eut vu un certain nombre de Frères ce qui s'est trouvé véritable. Ce saint religieux était fort zélé pour le salut des âmes, et c'est ce qui lui fit établir les écoles de filles dont nous avons déjà parlé. Mais il fut obligé de modérer son zèle par ordre de ses supérieurs, dix ans avant sa sainte mort, qui l'obligèrent de garder la retraite et de ne se plus mêler des écoles.

Ce saint religieux avait encore conseillé à Monsieur de La Salle de nommer à Monseigneur l'archevêque, une personne pour remplir son bénéfice. Ce saint prêtre, qui ne se conduisait que par conseil en ces commencements, comme il a fait le reste de sa vie, exécuta fidèlement cet avis et proposa à son directeur, pour une seconde fois, le désir qu'il avait de quitter son canonicat, ce qu'il ne voulut pas lui accorder. Cependant ces refus ne rallentissaient point ce fervent serviteur de Dieu, mais au contraire, il continuait toujours d'exposer à son directeur toutes les raisons qu'il pouvait pour le porter à condescendre à son désir; et toutes ces démarches ne durèrent pas un jour, mais neuf ou dix

¹ *Le manuscrit porte* : se voulait se servir.

mais, enfin un l'eclesiastique qui demeurait chez lui, ainsi ce
 presente a son directeu, que M. Delafalle ne pouvoit pas
 vacquer a l'employ qui l'avoit chez lui et gauder son cano-
 nicat, ce qui enfin ^{fit} condescendre son Directeu se presy avoir
 incuramment pense) a lui permettre de ce faire de son benefice
 ce qui arriva au mois de juillet de l'annee 1683.

5

Ce fervent ministre de Dieu ravi d'avoir enfin obtenu
 ce qu'il desiroit de lui D. Longleus, party de Reims pour
 venir a Paris, faire vne demission de son canonicat entre les
 mains de son archeveque, qui estoit alors dans cette grande
 ville, mais il ne put lui parler, parce que peu de jours a-
 pres ce S.igneur archeveque ^{partit de} Paris, pour aller a ~~Paris~~ Reims

10

Toutes les fois que nostre formateur de Dieu venoit a Paris
 il logeoit au seminaire de S. Sulpice, ou il estoit reçu avec de
 grands temoignages d'affection a cause de l'edification qu'il
 donnoit dans cette S. maison, par sa grande pieté & regularité
 Pendant ce sejour qu'il fit dans Paris il estoit convenu
 avec M. de la Barmondie, tres digne curé de S. Sulpice
 de lui donner deux s. freres pour tenir les écoles sur sa paroisse,
 et qu'il y revendroit, mais le tems n'estoit pas encore venu, et
 il ne put accomplir sa promesse que bon 7. ans apres

15

20

M. Muscieux l'archeveque, etant de retour a Reims
 ce S. pretre, s'y acheminna pour le meme sujet que l'avant.
 sans venir a Paris, mais lors qu'il y fut arrive, ce prelat
 avoit peine de lui parler, par ce qu'il avoit vne extreme
 particularité pour lui, il craignoit qu'il ne lui parlât de quel-
 que affaire qui ne lui plut pas, et sur tout de la demission
 de son benefice, dont il avoit deja quelque connoissance

25

Cependant comme M. de lafalle ne cherchoit uni-
 quement que la volonte de Dieu, et ne voulant rien faire
 qu'apres une meure de liberation et qu'apres l'avis de
 plus de personnes qu'il lui seroit possible pour ne pas

30

mois. Enfin un ecclésiastique qui demeurait chez lui, ayant représenté à son directeur que Monsieur de La Salle ne pouvait pas vaquer à l'emploi qu'il avait chez lui et garder son canonicat, ce qui enfin fit condescendre son directeur, après y avoir mûrement pensé, à lui permettre de se défaire de son bénéfice, ce qui arriva au mois de juillet de l'année 1683. 5

Ce fervent ministre de Dieu, ravi d'avoir enfin obtenu ce qu'il désirait depuis longtemps, parti de Reims pour venir à Paris, faire une démission de son canonicat entre les mains de son archevêque, qui était alors dans cette grande ville. Mais il ne put lui parler, parce que peu de jours après, ce seigneur archevêque [*quitta*] partit de Paris pour aller à [*Nirs*] Reims. 10

Toutes les fois que notre serviteur de Dieu venait à Paris, il logeait au séminaire de Saint-Sulpice, où il était reçu avec de grands témoignages d'affection, à cause de l'édification qu'il donnait dans cette sainte maison, par sa grande piété et régularité. Pendant le séjour qu'il fit dans Paris, il était convenu avec Monsieur de la Barmondière, très digne curé de Saint-Sulpice, de lui donner deux Frères pour tenir les écoles sur sa paroisse et qu'il y reviendrait; mais le temps n'était pas encore venu, et il ne put accomplir sa promesse que six ou sept ans après. 15 20

Monseigneur l'archevêque étant de retour à Reims, ce saint prêtre s'y achemina pour le même sujet qui l'avait fait venir à Paris. Mais lorsqu'il y fut arrivé, ce prélat avait peine de lui parler, parce qu'ayant une estime toute particulière pour lui, il craignait qu'il ne lui parlât de quelque affaire qui ne lui plût pas, et surtout de la démission de son bénéfice dont il avait déjà quelque connaissance. 25

Cependant comme Monsieur de La Salle ne cherchait uniquement que la volonté de Dieu, et ne voulant rien faire qu'après une mûre délibération et qu'après l'avis de plus de personnes qu'il lui serait possible, pour ne pas 30

Setrompeu, consulta, encore de nouveau, de son dessein avec
 plusieurs bons hommes sages, et entre autres avec M. Philbert
 qui avoit été supérieur du seminaire de Reims qui fut
 ensuite grand chantre de l'Eglise cathedrale de la
 même ville, que notre homme de Dieu connoissoit par
 particulierement, qui approuverent son dessein et lui conseil-
 lerent de venir à Paris

La veille du jour que M. de Noyon devoit partir de Reims
 pour de la fille qui n'avoit encore pu lui parler chercha
 les moyens de l'entreprendre, et avant que d'y aller il entra dans
 la Cathedrale pour faire sa priere devant les sacramens
 ou il resta pendant quelques heures comme immobile, dans
 un abandon entier a la volonté de Dieu, le sçavant qu'il fit
 a cet égard sa volonté et non pas la sienne, mais il ne faut
 pas oublier ce qui fut dit a son salut lors qu'il rependoit
 ainsi son cœur devant Dieu au une personne touchée
 de compassion naturelle pour lui, le voyant tous pendif et tout
 abattu, par la peine que lui cauait l'envie de quitter son cano-
 nicat, dit a une autre personne, qu'il perdoit l'esprit et qu'il
 le recommandoit à des prieres. Mais cette personne ayant
 des sentimens plus élevés, et une plus haute idée de la
 vertu de ce Ser vitto de Dieu, luy repondit aussitost
 que ce qu'il disoit étoit véritable et que vraiment M.
 de Noyon perdoit l'esprit, mais que c'étoit l'esprit du
 monde qu'il perdoit.

Après que notre Servant chanoine eut achevé
 sa priere, Dieu permit qu'il eût le moyen de parler
 à son Archeveque, avant son depart, et lui ayant proposé
 le dessein qu'il avoit de quitter son canonicat et de venir
 à Paris, il lui demanda s'il avoit consulté quel qu'un
 et il luy repondit qu'il avoit consulté M. Philbert,
 et qu'il le lui avoit conseillé, Monseigneur l'archeveque

se tromper, consulta encore de nouveau de son dessein avec plusieurs personnes sages, et entre autres avec Monsieur Philbert, [qui avait été] l'un des supérieurs du séminaire de Reims [et] qui fut ensuite grand chantre de l'église cathédrale de la même ville, que notre homme de Dieu connaissait particulièrement, qui approuvèrent son dessein et lui conseillèrent de venir à Paris. 5

La veille du jour que Monseigneur devait partir de Reims, Monsieur de La Salle qui n'avait encore pu lui parler, chercha les moyens de le faire. Et avant que d'y aller, il entra dans la cathédrale pour faire sa prière devant le Saint Sacrement, où il resta pendant quelques heures comme immobile dans un abandon entier à la volonté de Dieu, le priant qu'il fit à cet égard, sa volonté et non pas la sienne. Mais il ne faut pas oublier ce qui fut dit à sa louange, lorsqu'il répandait ainsi son cœur devant Dieu; car une personne, touchée de compassion naturelle pour lui, le voyant tout pensif et tout abattu par la peine que lui causait l'envie de quitter son canonicat, dit à une autre personne qu'il perdait l'esprit et qu'[elle] le recommandait à ses prières. Mais cette personne, ayant des sentiments plus élevés et une plus haute idée de la vertu de ce serviteur de Dieu, lui répondit aussitôt que ce qu'[elle] disait était véritable, et que vraiment, Monsieur de La Salle perdait l'esprit, mais que c'était l'esprit du monde qu'il perdait. 10 15 20 25

Après que notre fervent chanoine eût achevé sa prière, Dieu permit qu'il eût le moyen de parler à son archevêque avant son départ; et lui ayant proposé le dessein qu'il avait de quitter son canonicat et de venir à Paris, il lui demanda s'il avait consulté quelqu'un; et il lui répondit qu'il avait consulté Monsieur Philbert, et qu'il le lui avait conseillé. Monseigneur l'archevêque 30

envoya sur l'heure chercher M. Philbert au Chauc, et luy
 demanda s'il avoit donné conseil a M. de la Salle de quitter
 son canonicat et d'aller a Paris, il ne lui respondit pas que
 non, mais seulement qu'il luy avoit dit qu'il avoit M. Son-
 frere a qui il luy pouvoit donner a qui M^r le p^rpondit qu'il
 le pouvoit donner a qui il voudroit. cette parole le jo^uit fon-
 5 n^otre et c^t p^rêtre par ce qu'il avoit par la qu'il avoit lieu
 (d'excuter le dessein qu'il avoit de donner son benefice
 a un étranger, plus tost qu'a M. Son frere, et ce la par
 10 esprit Evangelique qui l'animoit dans ces heureux com-
 mancements, et par surcroit de contentement. Le Seigneur
 archeveque, ajouta qu'il agréoit la dimission de son
 canonicat, ce qu'il fit sur le jour ~~en son serment~~ dignus X
 la demission.

15 M^onsieur l'archeveque, n'estoit pas content de perdre
 un si bon ouvrier, ainsi qu'il le témoigna en presence de
 plusieurs personnes, néanmoins il ne s'en fit rien paraitre
 a M. de la Salle et ne lui dit rien pour le delourner de
 son dessein, connoissant d'ailleurs la fermeté de son esprit
 20 jugeant bien que tout ce qu'il pourroit lui dire a dessus ne
 lui seroit pas change de sentiment. Et Dieu s'en do^ute,
 le permettoit ainsi afin que son serviteur trouva même
 d'obstacles a franchir au pas si difficile, et qu'étoit celui de
 quitter un benefice considerable et sorti d'un defama-
 25 sance, comme un autre, Abraham, et qu'étant ainsi
 dépourvé de tout ce qui pouvoit flatter la nature et lui
 faire de plus grands progrès dans le chemin de la
 vertu se suivre. notre Seigneur dénué de tout, la joie
 que ce serviteur de Dieu, ressenty de la liberte qu'il
 30 avoit de quitter son canonicat, fut si grande, qu'il en vint
 faire chanter le Te Deum par les freres dans leur

envoya sur l'heure chercher Monsieur Philbert au chœur et lui demanda s'il avait donné conseil à Monsieur de La Salle de quitter son canonicat et d'aller à Paris. Il ne lui répondit pas que non, mais seulement qu'il lui avait dit qu'il avait Monsieur son frère à qui il le pouvait donner. A quoi Monseigneur répondit qu'il le pouvait donner à qui il voudrait. Cette parole réjouit fort notre saint prêtre, parce qu'il voyait par là qu'il aurait lieu d'exécuter le dessein qu'il avait de donner son bénéfice à un étranger plutôt qu'à Monsieur son frère, et cela par esprit évangélique qui l'animait dans ces heureux commencements; et par surcroît de contentement, ce seigneur archevêque ajouta qu'il agréait la démission de son canonicat, ce qu'il fit sur le soir [*et son directeur*] signa la démissoire. 5

Monseigneur l'archevêque n'était pas content de perdre un si bon ouvrier, ainsi qu'il le témoigna en présence de plusieurs personnes. Néanmoins il n'en fit rien paraître à Monsieur de La Salle, et ne lui dit rien pour le détourner de son dessein, connaissant d'ailleurs la fermeté de son esprit, jugeant bien que tout ce qu'il pourrait lui dire là-dessus ne lui ferait pas changer de sentiment. Et Dieu sans doute le permettait ainsi afin que son serviteur trouvât moins d'obstacles à franchir un pas si difficile tel qu'était celui de quitter un bénéfice considérable et sortir du lieu de sa naissance, comme un autre Abraham, et qu'étant ainsi dépouillé de tout ce qui pouvait flatter la nature, il pût faire de plus grands progrès dans le chemin de la vertu et suivre Notre-Seigneur dénué de tout. La joie que ce serviteur de Dieu ressentit de la liberté qu'il avait de quitter son canonicat fut si grande, qu'il en vint faire chanter le Te Deum par les Frères dans leur 15 20 25 30

oratoire, d'abord qu'il fut de retour de l'archevêché, se
 voiant débarassé d'une fonction dans laquelle il se
 regardoit comme peu utile à l'Eglise, à l'exemple de St.
 Dominique, ainsi qu'il le dit dans une méditation
 5 qu'il a fait pour la fête de St. Augustin, et par imitation a St.
 Bruno qui étoit aussi chanoine de Reims quita son
 canonicat pour se retirer dans la Chartreuse de
 Grenoble

10 Lors que M. de la Falle proposa à son archevêque le
 desir qu'il avoit de quitter son bénéfice, il lui nomma aussi
 X Une personne pour le remplir; cette personne fut M. Guaher
 natif de Chatauvillon, ecclésiastique, fort zélé, lequel
 étoit assez dépourvu des choses de la terre & sembloit être bien
 pourvu de celles du Ciel, car il faisoit des fruits merveilleux
 15 par ses ferventes et continuelles predications qu'il faisoit en plu-
 sieurs Eglises, et ce fut la le motif qui engagea M. de la
 Falle à lui résigner son bénéfice, afin qu'il eût moyen de
 continuer le bien qu'il faisoit.

20 Mais comme les hommes changent de mœurs, il ne
 continua pas longtems ses predications et sa fervente ser-
 vitude, ce qui fit dire à M. de la Falle que si l'avois
 sçeu qu'il en eût usé de la sorte il ne lui eût jamais résigné
 son ~~benefice~~ ^{benefice}.

25 Lors que notre serviteur de Dieu le proposa à son archevê-
 que, il ne lui avoit point parlé du dessein qu'il avoit de lui
 donner son canonicat. C'est pourquoy il fut fort étonné quand
 on l'enseigneur laïant, fait appeller, et après s'être un
 peu entretenu avec luy, le renvoya, en luy faisant dire par
 le supérieur du seminaire, qu'il luy enverroit ce
 30 provisions (chose à laquelle il ne s'attendoit nullement)
 Le choix, que fit M. de la Falle de cet ecclésiastique,
 naquit à quere, à M. l'archevêque, car il lui dit d'abord

oratoire, d'abord qu'il fût de retour de l'archevêché, se voyant débarrassé d'une fonction dans laquelle il se regardait comme peu utile à l'Eglise à l'exemple de saint Dominique, ainsi qu'il le dit dans une méditation qu'il a faite pour la fête de ce saint, et par imitation à saint Bruno qui étant aussi chanoine de Reims, quitta son canonicat pour se retirer dans la Chartreuse de Grenoble. 5

Lorsque Monsieur de La Salle proposa à son archevêque le désir qu'il avait de quitter son bénéfice, il lui nomma aussi une personne pour le remplir. Cette personne fut Monsieur Faubert, natif de Château-Porcien, ecclésiastique fort zélé, lequel étant assez dépourvu des choses de la terre, semblait être bien pourvu de celles du ciel; car il faisait des fruits merveilleux par les ferventes et continuelles prédications qu'il faisait en plusieurs églises. Et ce fut là le motif qui engagea notre saint prêtre à lui résigner son bénéfice, afin qu'il eût moyen de continuer le bien qu'il faisait. 10 15

Mais comme les honneurs changent les mœurs, il ne continua pas longtemps ses prédications, et sa ferveur se ralentit peu à peu; ce qui fit dire à Monsieur de La Salle que s'il avait su qu'il en eût usé de la sorte, il ne lui eût jamais résigné son [*canonicat*] bénéfice. 20

Lorsque notre serviteur de Dieu le proposa à son archevêque, il ne lui avait point parlé du dessein qu'il avait de lui donner son canonicat. C'est pourquoi, il fut fort étonné quand Monseigneur l'ayant fait appeler, et après s'être un peu entretenu avec lui, le renvoya en lui faisant dire par le supérieur du séminaire, qu'il lui enverrait ses provisions, chose à laquelle il ne s'attendait nullement. Le choix que fit Monsieur de La Salle de cet ecclésiastique, n'agréa guère à Monseigneur l'archevêque, car il lui dit d'abord 25 30

qu'il s'otenoit de ce qu'il ne resignoit pas a M. Soufrere
qui etudioit pour lors et qui portoit l'habit Ecclesiastique, à
quoi il lepondit qu'on ne le lui conseilloit point

Le Désintressement de M. de la Jaille fut recompensé dans
5 la suite & au quelques années apres un chanoine étant mort
sans resigner Mgr l'archevêque, envoya dire, a M. Soufrere
qu'il luy dormoit ce canonicat vacant sans que personne
eust fait une seule demarche pour le luy procurer: ~~et~~
10 ~~qu'il plusieur, ce representant pour l'obtenir~~, et il ajouta fors
agreablement, en presence de plusieurs personnes qu'il fallou
reparer la ^{folie} de M. Soufrere de ce qu'il ne lui avoit
pas donne son canonicat.

C'est ce qui le porta à cette liberalité envers ce ^{vertueux} ~~particulier~~ ^{et}
15 Etudians, fut sans doute le bon témoignage, que lui en rendit
M^r l'hillbert lors qu'il vint à Paris avec lui le lendemain
de cette démission, car ce Prelat fit faire une nouvelle ten-
tative pour engager notre vertueux prêtre, à lui resigner
son canonicat n'ayant pas encore envoyé les provisions
à M. faubert, il en écrivit même, à M. le superieur de
20 son seminaire afin qu'il l'engagea à resigner son bene-
fice à M^r Soufrere, et à la proposition que lui en fit
M^r le superieur il luy répondit que s'il lui proposoit de
preferer Soufrere à celui qu'il avoit nommé, supposé
qu'il ne fut pas Soufrere, qu'il étoit prêt de faire ce que
25 M^r l'gr desiroit. Ce digne superieur fut si charmé de
cette Christianne & de partte, qui montrait bien, qu'il étoit
l'esprit qui animoit celui que la lui avoit fait, que bien loing
de le porter d'avantage, à ce que son prelat desiroit de luy,
30 il luy reparty qu'il ne le lui conseilloit point, au di étoit
ce un homme de Dieu estelé pour s'agloire, autans
qu'il, ce point, en un moi s'étoit l'incomparable M. Calou
de qui la memoire est encore en benediction dans plusieurs

qu'il s'étonnait de ce qu'il ne résignait pas à Monsieur son frère qui étudiait pour lors et portait l'habit ecclésiastique; à quoi il répondit qu'on ne le lui conseillait point.

Ce désintéressement de Monsieur de La Salle fut récompensé dans la suite. Car quelques années après, un chanoine étant mort sans résigner, Monseigneur l'archevêque envoya dire à Monsieur son frère qu'il lui donnait ce canonicat vacant, sans que personne eût fait une seule démarche pour le lui procurer, [*bien que plusieurs se présentassent pour l'obtenir*]; et il ajouta fort agréablement en présence de plusieurs personnes, qu'il fallait réparer la [*faute*] folie de Monsieur son frère de ce qu'il ne lui avait pas donné son canonicat. 5 10

Et ce qui le porta à cette libéralité envers ce vertueux étudiant fut sans doute le bon témoignage que lui en rendit Monsieur Philbert lorsqu'il vint à Paris avec lui le lendemain de cette démission; car ce prélat fit faire une nouvelle tentative pour engager notre vertueux prêtre à lui résigner son canonicat, n'ayant pas encore envoyé les provisions à Monsieur Faubert. Il en écrivit même à Monsieur le supérieur de son séminaire, afin qu'il l'engagea à résigner son bénéfice à Monsieur son frère; et à la proposition que lui en fit Monsieur le supérieur, il lui répondit que s'il lui proposait de préférer son frère à celui qu'il avait nommé, supposé qu'il ne fût pas son frère, qu'il était prêt de faire ce que Monseigneur désirait. Ce digne supérieur fut si charmé de cette chrétienne répartie, qui montrait bien quel était l'esprit qui animait celui qui la lui avait faite, que bien loin de le porter davantage à ce que son prélat désirait de lui, il lui repartit qu'il ne le lui conseillait point. Aussi était-ce un homme de Dieu, et zélé pour sa gloire autant qu'il se peut; en un mot, c'était l'incomparable Monsieur Callou, de qui la mémoire est encore en bénédiction dans plusieurs 20 25 30

Villes de France. et fut tout dans celle de Beims, ou son
 Zèle à éclat d'une manière particulière et de qui son
 archeveque se servit pour reformer son clerge, qu'il trouva

X dans un grand dérèglement lors qu'il eut pris possession d'un
 5 été vacans, le space de pres de trent ans.

50 M^r Delafalle bien juiex de ce que la divine
 providence lui faisoit connoître de plus en plus, sa sainte
 volonté par la reponce de M^r Balou, esjay le success,
 qui l. donnoit au congreprise, écrivit sur le champ à
 10 M^r l'archeveque ce qu'il avoit dit à M. le superieur
 et la reponce, qui l'en avoit reçu, ce qui fit enfin résoudre
 ce prelat d'envoyer les provisions à celui qui avoit été
 nommé par nôtre service de Dieu, ainsi il fut de char-
 15 gé de son canonicat, le lendemain de l'assomption de la vierge
 s^{te} Marie de Dieu en l'an 1683.

20 Si M^r Monseigneur l'archeveque de Beims, témoigna à M^r
 Delafalle d'une contentement du choix qu'il avoit fait, de
 M^r Saubert pour remplir son benefice, ce choix ne
 déplut pas moins à Messieurs du Chapitre, car ils enté-
 25 moignerent leur mécontentement en plusieurs rencontres
 et à divers esperances et même à M^r Delafalle
 le quel ne s'en émeut non plus qu'un rocher.

25 Il eut encore une plus forte baterie de la part de ses
 parans et de ses amis, qui lui reprochèrent y luy mesme
 sa dureté de cœur, ayant des frères à qui il avoit dû
 donner son benefice, tout cela et bien d'autres choses
 qu'il eut à soutenir pour ces sujets, ne firent aucune
 impression sur lui et il demeura toujours ferme dans
 sa résolution.

viles de France, et surtout dans celle de Reims, où son zèle a éclaté d'une manière particulière, et de qui son archevêque s'est servi pour réformer son clergé qu'il trouva dans un grand dérèglement lorsqu'il en prit possession, ayant été vacant l'espace de près de trente ans.

5

Monsieur de La Salle bien joyeux de ce que la divine Providence lui faisait connaître de plus en plus sa sainte volonté par la réponse de Monsieur Callou, et par le succès qu'il donnait à son entreprise, écrivit sur le champ à Monseigneur l'archevêque ce qu'il avait dit à Monsieur le supérieur et la réponse qu'il en avait reçue. Ce qui fit enfin résoudre ce prélat d'envoyer les provisions à celui qui avait été nommé par notre serviteur de Dieu. Ainsi il fut déchargé de son canonicat, le lendemain de l'Assomption de la très Sainte Mère de Dieu en l'an 1683.

10

15

Si Monseigneur l'archevêque de Reims témoigna à Monsieur de La Salle du mécontentement du choix qu'il avait fait de Monsieur Faubert pour remplir son bénéfice, ce choix ne déplut pas moins à Messieurs du Chapitre; car ils en témoignèrent leur mécontentement en plusieurs rencontres, et à diverses personnes, et même à Monsieur de La Salle, lequel ne s'en émut non plus qu'un rocher.

20

Il eut encore une plus forte batterie de la part de ses parents et de ses amis, qui lui reprochèrent plusieurs fois sa dureté de cœur, ayant Messieurs ses frères à qui il aurait dû donner son bénéfice. Tout cela et bien d'autres choses qu'il eut à soutenir pour ce sujet, ne firent aucune impression sur lui, et il demeura toujours ferme dans sa résolution.

25

Chapitre VI

57

M. de la Salle projette d'aller s'établir à Paris.
Son Directeur l'en dissuade, ses occupations pendant son séjour
à Reims, son abandon à la Divine Providence, Il distri-
5 buë, aux pauvres, son bien de patrimoine, ferveur des premiers
freres, et Mort Edifiante de quelques uns d'entre eux.

M. l'abbé saint-prêtre ayant promis à M. de la Bar-
mondie Curé de saint-Sulpice, qu'il luy donneroit deux
freres, pour tenir les écoles de sa paroisse, et que même il y
10 viendroit aussy. Chercha après la démission de son canoni-
cat les moyens d'excuter sa promesse et comme il en avoit
déjà parlé à son Directeur, il voulut prendre encore M.
Foid. Son avis là dessus mais il ne le trouva pas à propos, il luy
remontra que la maison des freres de Reims n'estoit pas encore
15 assez formée pour l'abandonner et qu'il ne luy conseilloit
pas de la quitter pour lors, et comme il étoit un vray enfant
d'obéissance, il regarda Dieu dans ces avis et ne pensa plus
à quitter Reims, il abandonna à la conduite de la Divine
Providence, le dessein qu'il desiroit d'accomplir, qui ne
20 s'excuta que quelques années après, et pour ne pas faire
attendre d'avantage à ceux, qui le desiroit à Paris, il écrivit
à M. l'Espagnol qui pour lors étoit chargé des écoles de
charité, de la paroisse de St. Sulpice, pour lui faire
connoître, qu'on ne lui conseilloit pas d'aller à Paris
25 et que, cela étant, il le prioit de ne pas trouver mauvais
s'il n'y alloit point, ce qui affligea fort ce bon homme
qui desiroit avec passion, son arrivée à Paris, avec deux
de ses freres, aussi bien que M. le Curé de saint
Sulpice, qui estoit de recueillir bientôt dans sa
30 paroisse les fruits qu'il savoit que faisoit ce t. prêtre
avec les freres qu'il avoit élevés dans la ville de Reims,

CHAPITRE VI

Monsieur de La Salle projette d'aller s'établir à Paris; son directeur l'en dissuade; ses occupations pendant son séjour à Reims; son abandon à la divine Providence; il distribue aux pauvres son bien de patrimoine; ferveur des premiers Frères et mort édifiante de quelques-uns d'entre eux. 5

Notre saint prêtre, ayant promis à Monsieur de la Barmondière, curé de Saint-Sulpice, qu'il lui donnerait deux Frères pour tenir les écoles sur sa paroisse, et que même il y viendrait aussi, chercha après la démission de son canonicat, les moyens d'exécuter sa promesse. Et comme il en avait déjà parlé à son directeur, il voulut prendre encore une fois son avis là-dessus, mais il ne le trouva pas à propos. Il lui remontra que la maison des Frères de Reims n'était pas encore assez formée pour l'abandonner, et qu'il ne lui conseillait pas de la quitter pour lors; et comme il était un vrai enfant d'obéissance, il regarda Dieu dans cet avis, et ne pensa plus à quitter Reims. Il abandonna à la conduite de la divine Providence, le dessein qu'il désirait d'accomplir, qui ne s'exécuta que quelques années après. Et pour ne pas faire attendre davantage ceux qui le désirai[en]t à Paris, il écrivit à Monsieur l'Espagnol¹ qui pour lors, était chargé des écoles de charité de la paroisse de Saint-Sulpice, pour lui faire connaître qu'on ne lui conseillait pas d'aller à Paris, et que cela étant, il le priait de ne pas trouver mauvais s'il n'y allait point. Ce qui affligea fort ce bonhomme qui désirait avec passion son arrivée à Paris, avec deux de ses Frères, aussi bien que Monsieur le curé de Saint-Sulpice, qui espérait de recueillir bientôt dans sa paroisse, les fruits qu'il savait que faisait ce saint prêtre avec les Frères qu'il avait élevés dans la ville de Reims. 10 15 20 25 30

¹ Monsieur Compagnon, *d'après d'autres biographes.*

5 4
Mais celui qui témoigna le plus de peine fut le R. P.

Baré car aiant appris que N. de la Salle ne venoit point
à Paris / luy qui avoit un extrême desir qui l'vint. Sy lta-

5 - blir) Il eut témoigné son mecontentement a plusieurs personnes,
Il paroît que la Divine Providence ne permit pas
que M. de la Salle vint si tôt à Paris, pour faire son

10 - Route paroitre avec plus d'éclat. Ses heroïques vertues, et em-
- plifier son nouveau Institut, et entre les vertus qui l'fist pa-
- roître, son détachement des biens de la terre, celata d'une ma-

15 - niere particulière, car ne se lant pas content de quitter son
canonicat, et prit presque au dit des mesures de se
d'effaire de son Patrimoine, en faveur des pauvres, voulant

Luc. ch. 12
v. 85.

20 - accomplir cette parole de N. S. J. C. à ses apôtres et a tous
ceux qui le voudroient suivre, vendez tous ce que vous
avez et le donnez aux pauvres, et c'est ce qu'on fait les
15 - apôtres et tous les Saints apres eux qui se sont employez
à ministerer du salut des ames.

L'occasion que Dieu fournit à M. de la Salle de se défaire
de son bien patrimoine, fut comme nous avons dit dans

20 - le quatrième Chapitre de cette seconde partie, ce queluy
avoit témoigné les freres qui estoient tentés de sortir de la
maison, n'y trouvant pas d'assurance, il se

25 - crût d'abord obligé de se mettre le premier dans la disposi-
- tion dans laquelle il desiroit que fussent ses freres qui
+ étoit de se bandonner à Dieu, mais de ce qui l'embarroit
c'est qu'il ne savoit pas s'il devoit employer son bien à fonder

30 - les Ecoles. Car d'un costé le R. P. Baré l'endissuadioit
fort, et comme le sentiment de ces Saints Religieux
n'étoit pas commun il s'y attachoit fort, a cause qu'il re-
- gardoit comme un saint celui qui l'uy donnoit, ainsi
qu'il a laissé par écrit

Et de l'autre voiant que M. Roland avoit fondé

Mais celui qui témoigna le plus de peine fut le Révérend Père Barré; car ayant appris que Monsieur de La Salle ne venait point à Paris, lui qui avait un extrême désir qu'il vint s'y établir, il en témoigna son mécontentement à plusieurs personnes. Il paraît que la divine Providence ne permit pas que Monsieur de La Salle vint si tôt à Paris, pour faire sans doute paraître avec plus d'éclat ses héroïques vertus, et amplifier son nouvel institut. Et entre les vertus qu'il fit paraître, son détachement des biens de la terre éclata d'une manière particulière. Car ne s'étant pas contenté de quitter son canonicat, il prit presque aussitôt des mesures de se défaire de son patrimoine en faveur des pauvres, voulant accomplir cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres et à tous ceux qui le voudraient suivre : vendez tout ce que vous avez et le donnez aux pauvres. Et c'est ce qu'ont fait les apôtres et tous les saints après eux qui se sont employés au ministère du salut des âmes.

L'occasion que Dieu fournit à son serviteur de se défaire de son bien patrimoine fut comme nous avons dit dans le quatrième chapitre de cette seconde partie, ce que lui avai[en]t témoigné les Frères qui étaient tentés de sortir de la maison, n'y trouvant pas, disaient-ils, d'assurance. Il se crut donc obligé de se mettre le premier dans la disposition dans laquelle il désirait que fussent ses Frères, qui était de s'abandonner à Dieu. Mais ce qui l'embarrassait c'est qu'il ne savait pas s'il devait employer son bien à fonder les écoles. Car d'un côté, le Révérend Père Barré l'en dissuadait fort; et comme le sentiment de ce saint religieux n'était pas commun, il s'y attachait fort, à cause qu'il regardait comme un saint celui qui le lui donnait, ainsi qu'il [l']a laissé par écrit.

Et de l'autre, voyant que Monsieur Roland avait fondé

les Ecoles de filles il ne seavoit a quoi s'entreprendre, c'est pour
 - quoy il crut que dans cette diversite de pensées, il devoit se
 mettre dans la disposition, dans laquelle il atoujours est
 le rest de sa vie, qui fut de s'abandonner à la conduite
 5 de la Divine providence. de Dieu, à qui il adressa cette
 court, simple, mais fervente priere

MON Dieu, je ne sçay, si l'on faut fonder ou si l'on ne
 faut pas, ce n'est pas à moi, à établir des Communautés,
 ny a seavoir la maniere, de les établir, c'est à vous Mon
 10 Dieu, à le sçavoir, et à le faire, en la maniere, qui l'vous
 plaira, je n'ose fonder par ce que ie ne sçay pas, et
 votre volont, ny ie ne contribueray en rien, à fonder nos
 maisons. Si vous les fondez, elles seront bien fondées,
 si vous ne les fondez pas, elles demeureroient sans fondation,
 15 je vous prie MON Dieu, de me faire, connoître
 votre, volont, en cette conduite

Une priere, si fervente, et si desintéressée ne fut
 pas inutile, car Dieu, voyant la disposition sainte, dans
 laquelle, étoit son serviteur, lui inspira des expressions, de
 20 s'abandonner à luy sans reserve, ce qui l'fit mettre dans
 toutes les maisons, qui l'ont établies de puis sous la conduite
 de la Divine Providence, s'étant persuadé et le persuada
 dans aussi à ses freres, que tant qu'il a le vray ^{bon} Dieu,
 qu'ils ne cherchoient que lui, et le salut du prochain
 25 (Dieu ne leur manqueroit jamais) dans le besoin, et vou
 lant un jour leur faire toucher au doigt, ce qu'il leur
 disoit, après leurs avoir cités ces paroles de l'Evangile,
 où J. C. dit de chercher premierement le Royaume
 de Dieu, et sa justice, et que le reste sera donné ^{Matth.}
 30 par surcroit à celui qui en agira, ainsi, il leur dit pour
 les porter à rendre, grâces à cette Divine Providence

1 Grâces à Dieu mes chers freres, quoi que nous

les écoles de filles, il ne savait à quoi se résoudre. C'est pour-
 quoi, il crut que, dans cette diversité de pensées, il devait se
 mettre dans la disposition dans laquelle il a toujours été
 le reste de sa vie, qui fut de s'abandonner à la conduite
 de la divine Providence de Dieu, à qui il adressa cette
 courte, simple, mais fervente prière :

5

Mon Dieu, je ne sais s'il faut fonder ou s'il ne le
 faut pas. Ce n'est pas à moi à établir des communautés,
 ni à savoir la manière de les établir. C'est à vous, Mon
 Dieu, à le savoir et à le faire, en la manière qu'il vous
 plaira. Je n'ose fonder, parce que je ne sais pas
 votre volonté, ni je ne contribuerai en rien à fonder nos
 maisons. Si vous les fondez, elles seront bien fondées,
 si vous ne les fondez pas, elles demeureront sans fondation.
 Je vous prie, mon Dieu, de me faire connaître
 votre volonté en cette conduite.

10

15

Une prière si fervente et si désintéressée ne fut
 pas inutile; car Dieu voyant la disposition sainte dans
 laquelle était son serviteur, lui inspira dès ce moment de
 s'abandonner à lui sans réserve. Ce qu'il fit, mettant
 toutes les maisons qu'il a établies depuis sous la conduite
 de la divine Providence, s'étant persuadé, et le persua-
 dant aussi à ses Frères, que tant qu'ils serviraient bien Dieu,
 qu'ils ne chercheraient que lui et le salut du prochain,
 Dieu ne leur manquerait jamais dans le besoin. Et vou-
 lant un jour leur faire toucher au doigt ce qu'il leur
 disait après leur avoir cité ces paroles de l'évangile
 où Jésus-Christ dit de chercher premièrement le Royaume
 de Dieu et sa justice et que le reste sera donné
 par surcroît à celui qui en agira ainsi, il leur dit pour
 les porter à rendre grâces à cette divine Providence :
 Grâce à Dieu, mes chers Frères, quoique nous

20

25

30

naïons ny fond ni rente, voila deux facheuses années de
 cherté passées, nous ne devons rien a peo sonne dans nos
 maisons, pendant que plusieurs maisons religieuses se font
 ruinées, qu'on que bien fondées, aiant été obligées de vendre
 5 et d'emprunter, pour pouvoit subsister

Cet homme de Dieu a toujours été ainsi abandon-
 né a la Divine providence, qui ne lui a jamais manqué
 comme on le peut voir dans le cours de cette histoire,
 etant ainsi dans une si sainte disposition, il eut grand soin
 10 d'en rendre compte a son Directeur le quel voyant que son
 fervent disciple, etoit un veritable pauvre despres
 consentir & volentiers par les instantes prieres qu'il lui faisoit,
 qu'il seroit aussi pauvre de biens, en se dépoüillant de
 ceux qu'il avoit pour en richir les pauvres, il l'estoit cependant.

Dans la Disposition de faire la dessus ce que son Directeur
 jugeoit a propos, car il lui dit que si ce n'estoit par sa
 15 volonte qu'il se déffit, il ne le feroit pas, et qu'il ne se
 déferoit qu'autant, qu'il le voudroit, et il ajouta que s'il
 lui disoit de conserver quelque chose, il le feroit, et
 20 quand il ne lui ordonneroit de ne se réserver que cinq sols
 ce font là ces propres paroles, et les distributions abondantes
 qu'il fit ensuite de son bien, il ne les fit que par l'ordre
 a vü de son Directeur

Tout cela fait bien voir le désintéressement de ce
 25 saint Prêtre, et l'indifferance qu'il avoit pour tout le
 monde, d'abondance, et de pauvreté ou Dieu permettrait
 qu'il fut, et en même tems le respect et la soumission
 qu'il avoit pour celui qu'il regardoit, comme lui tenant
 la place de Dieu

Il commença donc a faire la Distribution de son
 30 bien aux pauvres en l'année 1688. et cela fut fort a
 propos pour les pauvres car il y avoit cette année là

n'ayons ni fonds, ni rentes, voilà deux fâcheuses années de cherté passées; nous ne devons rien à personne dans nos maisons, pendant que plusieurs maisons religieuses se sont ruinées quoique bien fondées, ayant été obligées de vendre et d'emprunter pour pouvoir subsister.

5

Cet homme de Dieu a toujours été ainsi abandonné à la divine Providence, qui ne lui a jamais manqué, comme on le peut voir dans le cours de cette histoire. Etant ainsi dans une si sainte disposition, il eut grand soin d'en rendre compte à son directeur, lequel voyant que son fervent disciple était un véritable pauvre d'esprit, consentit volontiers par les instantes prières qu'il lui faisait, qu'il se rendît aussi pauvre de biens, en se dépouillant de ceux qu'il avait pour en enrichir les pauvres. Il était cependant dans la disposition de faire là-dessus ce que son directeur jugerait à propos; car il lui dit que si ce n'était pas sa volonté qu'il s'en défit, il ne le ferait pas, et qu'il ne s'en déferait qu'autant qu'il le voudrait. Et il ajouta que s'il lui disait de conserver quelque chose, il le ferait [*de*] quand il ne lui ordonnerait de ne se réserver que cinq sols. Ce sont là ses propres paroles. Et les distributions abondantes qu'il fit ensuite de son bien, il ne les fit que par les avis de son directeur.

10

15

Tout cela fait bien voir le désintéressement de ce saint prêtre, et l'indifférence qu'il avait pour tous les états d'abondance et de pauvreté où Dieu permettrait qu'il fût, et en même temps le respect et la soumission qu'il avait pour celui qu'il regardait comme lui tenant la place de Dieu.

25

Il commença donc à faire la distribution de son bien aux pauvres, en l'année 1685. Et cela fut fort à propos pour les pauvres, car il y avait cette année-là

30

Une grande charité de *Vivants* les ecclésiastiques qui pour
 lors demourans avec lui furent non seulement les Specta-
 teurs de sa charité mais lui preterent aussi leur minis-
 tere pour faire des distributions aux pauvres, à quoy il
 5 faisoit distribuer du pain, et sur tout dans les Ecoles, tant des
 filles que des garçons, et outre cela pour étendre le fruit de
 ses liberalitez, sur les grandes pees formes aussi bien que sur
 les enfans il faisoit venir dans sa maison à différentes
 heures tant les hommes que les femmes, et après quoy
 10 leur avoit fait le catéchisme pour les nourrir spirituellement
 (ce qu'il faisoit souvent luy même) ou leur distribuoit
 de quoi les nourrir corporellement, ce qui à duré un tems
 considerable, et jusqu'à ce qu'il ne lui resta que fort peu
 (de chose)

15 *W* Les distributions qui se donnoient en partant alloient
 par jour l'un portant l'autre après de *Cens* pistollen
 sans compter les aumônes particulières qui se faisoient en
 argent à tous les pauvres honteux et autres qui venoient
 trouver, cet autre Jean l'aumonier, le quel touché
 20 de leur pauvreté les assistoit, de ce dont ils avoient besoin
 de peu qu'il se soit réservé par le conseil de son directeur
 et de ses plus intimes amis n'estoit que *voit* de vent
 pour ne point tenter la providence, et il s'en est servi en
 partie pour faire des longs et pénibles voyages qu'il a
 25 entrepris, et à fournir sa Bibliothèque de livres à son
 usage et à sa Communauté, en partie aussi pour
 plusieurs autres œuvres de pieté, comme à des forme-
 mens d'Eglise, et des sacres et habitac. sacerdotaux, choses
 à quoy il avoit un grand soin de pourvoir

30 C'est ainsi que ce servent Serviteur de Dieu
 de se dépouilla de tout ce qu'il avoit pour suivre
 Jesus Christ, et d'être dénué de tout ce pour

une grande cherté de vivres. Les ecclésiastiques qui pour lors demeuraient avec lui, furent non seulement les spectateurs de sa charité, mais lui prêtèrent aussi leur ministère pour faire des distributions aux pauvres à qui il faisait distribuer du pain, et surtout dans les écoles tant des filles que des garçons. Et outre cela, pour étendre le fruit de ses libéralités sur les grandes personnes aussi bien que sur les enfants, il faisait venir dans sa maison à différentes heures tant les hommes que les femmes; et après qu'on leur avait fait le catéchisme pour les nourrir spirituellement, ce qu'il faisait souvent lui-même, on leur distribuait de quoi les nourrir corporellement : ce qui a duré un temps considérable et jusqu'à ce qu'il ne lui restât que fort peu de chose.

Or les distributions qui se sont faites en pain allaient par jour, l'un portant l'autre, à près de cent pistoles, sans compter les aumônes particulières qui se faisaient en argent à tous les pauvres honteux et autres qui venaient trouver cet autre Jean-l'aumônier, lequel touché de leur pauvreté les assistait de ce dont ils avaient besoin. Le peu qu'il s'était réservé, par le conseil de son directeur et de ses plus intimes amis, n'était que 200 livres de rente, pour ne point tenter la Providence. Et il s'en est servi en partie pour faire les longs et pénibles voyages qu'il a entrepris, et à fournir sa bibliothèque de livres à son usage et à sa communauté; en partie aussi pour plusieurs autres œuvres de piété, comme à des ornements d'église, vases sacrés et habits sacerdotaux, choses à quoi il avait un grand soin de pourvoir.

C'est ainsi que ce fervent serviteur de Dieu se dépouilla de tout ce qu'il avait pour suivre Jésus-Christ pauvre et dénué de tout et pour

5

10

15

20

25

30

S'employoient avec plus de liberté à travailler à sa perfection
 et à celle des autres, et c'est ce qui le fit avec bien de zèle
 et d'exactitude, car apres avoir logé, comme nous
 desja dis, les freres dans la maison de M. l'oncours, et y
 5
 ayant esté fort peu de tems, par ce qu'il en alloit une autre
 vis a vis S.^r Claire qui est celle où il demouroit encore
 aujourd'hui, la quelle fut achetée de puis par la liberalité
 d'un amir du service de Dieu, la cause des grands fruits
 que produisoient les Ecoles qui y estoient établies, ce fut
 10
 disie dans cette maison où il seroit avec des freres et
 quelques pieux Ecclesiastiques, lesquels demouroient au
 jour d'hui avec luy

Ce fut dans cette maison où décharge de tous ce
 qui pouvoit lui estre a charge, ~~comme nous dis~~
 15
~~frere~~ ne pensa plus qu'à jouir du fruit de sa retraite
 apres laquelle il aspiroit depuis si long tems, il vivoit
 en commun avec ces bons Ecclesiastiques et les freres
 de son institut, qui tous à l'envi sembloient se disputer à
 qui pratiqueroit plus de mortifications, à l'exemple
 20
 de celui qui les avoit assembles. Car ce service de
 Dieu sembloit vouloir déchirer son corps innocent
 par les macerations qu'il faisoit se disciplinant impitoyable
 ment, avec des disciplines de fer qu'on voit encore au
 jour d'hui dans cette maison au nombre de six ou six
 25
 lesquelles sont peu avoir, y en ayant une entre les autres
 avec des oses de fer aubous, aussi bien que des Cintures
 de fer et des citices dont il tourmentoit sa chair delicate
 pour la compter

Les freres qui desja s'étoient animés à la pratique
 30
 des vertus par l'exemple, que leur donnoit tous les jours
 leur instituteur, et surtout par son détachement de
 l'honneur et de biens de la terre, estoit de limiter en se

s'employer avec plus de liberté à travailler à sa perfection et à celle des autres. Et c'est ce qu'il fit avec bien de zèle et d'exactitude, car après avoir logé, comme nous avons déjà dit, les Frères dans la maison de Monsieur son Père, et y ayant resté fort peu de temps, parce qu'il en loua une autre vis-à-vis Sainte-Claire, qui est celle où ils demeurent encore aujourd'hui — laquelle fut achetée depuis par la libéralité des amis du serviteur de Dieu, à cause des grands fruits que produisaient les écoles qui y étaient établies — ce fut, dis-je, dans cette maison, où il se retira avec les Frères et quelques pieux ecclésiastiques, lesquels demeuraient auparavant avec lui. 5 10

Ce fut dans cette maison où, déchargé de tout ce qui pouvait lui être à charge [*et surtout de Messieurs ses frères*], [il] ne pensa plus qu'à jouir du fruit de sa retraite, après laquelle il aspirait depuis si longtemps, il vivait en commun avec ces bons ecclésiastiques et les Frères de son institut qui tous à l'envi, semblaient se disputer à qui pratiquerait plus de mortifications, à l'exemple de celui qui les avait rassemblés. Car ce serviteur de Dieu semblait vouloir déchirer son corps innocent par les macérations qu'il faisait, se disciplinant impitoyablement avec des disciplines de fer qu'on voit encore aujourd'hui dans cette maison, au nombre de cinq ou six, lesquelles font peur à voir, y en ayant une entre les autres, avec des rosettes de fer au bout, aussi bien que des ceintures de fer et des cilices dont il tourmentait sa chair délicate pour la dompter. 15 20 25

Les Frères qui déjà s'étaient animés à la pratique des vertus, par l'exemple que leur donnait tous les jours leur instituteur, et surtout par son détachement de l'honneur et des biens de la terre, tâchaient de l'imiter en se 30

muccerant, comme luy toutes fois avec cette difference
 que leu s'ains conducteu mettoit des bornes a leu fer-
 veur ne voulans pas qu'ils se missent hors d'Etat. De
 s'appliquer a leu employ, mais avec toutes ces precau-
 5 - tions il avoit bien de la peine a leu tenir, la ferveur les
 emportans pour marcher sur les traces, de ce luy qui
 vouloit se retirer, et il y en eut meme quelques uns
 qui en devinrent incommodés pour quelque temps, telle
 10 - fois la vigueur interieur, et le lardeur de ces yeux
 commença a bien loing de se valentir par les mépris
 qu'on faisoit de eux, ils en étoient encore plus fervent
 La nouveauté de leu établissement, de la maniere
 simple, dont ils étoient habillez, leu attirèrent mil
 injures et mil importunées, de la populace, et de tous
 15 - costez cela ne les étoit point, les pierres que quelques liber-
 - tins leur jettoient, étoient surtouts de couronner a leu pa-
 - tience, parce qu'ils le souffroient volontiers pour l'amour
 de celui qui les avoit appellez, au genre, de vie qu'ils
 avoient embrassé et leu saint instituteur bien loing des
 20 - sabbats, de toutes ses contrariétés, s'en rejoüissoit avec
 ces fervent neophytes et à l'exemple des apôtres, s'estimoient
 très-heureux de pouvoir souffrir quelque chose pour
 l'amour de J.C.

Perdew de ses premiers freres, a se mortifier
 25 - s'humilier sur si grande, qu'un d'entre eux, nommé flos
 Courtois d'une très-bonne famille de Reims, de man-
 da un jour a ces sains supérieurs pour aller dans le lieu
 avec une veste prouge pour se vaner, lui même et
 30 - fouler le monde aux pieds, dans le lieu même de sa
 naissance, a leu exécution le service de Dieu
 ne leur retour, son Pere n'auroit bien voulu, qu'il

macérant comme lui, toutefois avec cette différence que leur saint conducteur mettait des bornes à leur ferveur, ne voulant pas qu'ils se missent hors d'état de s'appliquer à leur emploi. Mais avec toutes ces précautions, il avait bien de la peine à les retenir, la ferveur les emportant pour marcher sur les traces de celui qui voulait les retenir. Et il y en eut même quelques-uns qui en devinrent incommodés pour quelque temps, telle était la vigueur intérieure et l'ardeur de ces heureux commençants. Et bien loin de se ralentir par les mépris qu'on faisait d'eux, ils en étaient encore plus fervents. La nouveauté de leur établissement et la manière simple dont ils étaient habillés leur attiraient mille injures et mille impertinences de la populace, et tout cela ne les étonnait point. Les pierres que quelques libertins leur jetaient étaient autant de couronnes à leur patience, parce qu'ils le souffraient volontiers pour l'amour de celui qui les avait appelés au genre de vie qu'ils avaient embrassé. Et leur saint instituteur, bien loin de s'abattre de toutes ces contrariétés, s'en réjouissait avec ces fervents néophytes et à l'exemple des apôtres s'estimaient très heureux de pouvoir souffrir quelque chose pour l'amour de Jésus-Christ.

L'ardeur de ces premiers Frères à se mortifier et s'humilier fut si grande qu'un d'entre eux, nommé Frère Bourlet, d'une très honnête famille de Reims, demanda un jour à ce saint supérieur, pour aller dans les rues, avec une veste rouge, pour se vaincre lui-même, et fouler le monde aux pieds, dans le lieu même de sa naissance, et l'eût exécuté, si le serviteur de Dieu ne l'eût retenu. Son père aurait bien voulu qu'il

Désistât d'un généreux dessein qu'il avoit desisté dans une ^{te} Om.
 que la populace ne regardoit qu'avec mépris, ce fut en vain, et étant
 ensuite, et é envoyé à la mort, son pere, qui persistoit toujours dans
 son opiniâtre desir, l'y alla voir, mais ny ses larmes, ny ses pri-
 5 —eres, ne le purent faire reculer d'un pas, il mourut enfin dans
 cette maison de l'institut nouvellement établie, regretté de
 tous à cause de son héroïque Vertu, et fut regardé comme
 un saint.

Quelques jours avant qu'il se mit au lit, M. le Curé l'é-
 10 —tant allé voir, le trouva faisant deux classes, (car son com-
 pagnon étoit malade.) et voulant soulager et conserver un
 si digne sujet, lui dit de donner charge à ses Écoliers durant
 quelques jours, il s'en excusa humblement en disant qu'il avoit
 un pied dans une classe, et le second dans l'autre, le cœur
 15 —au Ciel, et les bras au malade.

M. le Frere mourut quelque peu auparavant entre
 les bras de l'homme de Dieu, en chantant très mélodieuse-
 —ment et aspirant après la belle Éternité, qu'il disoit en
 20 —chantant, n'avois pas de de jour, amour, amour, amour.

Un troisième mourut le premier jour de May apres
 avoir refusé de reprendre l'air natal selon l'avis des
 medecins et la permission que lui en donnoit son Supé-
 25 —rieur.

Enfin un quatrième laissa aussi la terre, quelque
 —temps après, avec des dispositions, et des fortimens de pietés
 extraordinaires et alla ainsi augmenter le nombre de ces
 intercesseurs, et auprès de Dieu, pour la propagation du
 —nouvel institut, qui s'établissoit sur la terre, et ceux qui
 30 —restent en vie, furent d'un grand secours à l'institut.

Chapitre VII

On s'aperçut de la faulte, et blâmé par quelques personnes à cause
 de sa trop grande retraite, il s'applique à faire l'école, et instruit
 les freres à bien conduire leurs Écoliers, Il se charge de ce

désistât du généreux dessein qu'il avait de rester dans une communauté que la populace ne regardait qu'avec mépris. Ce fut en vain. Et ayant ensuite été envoyé à Laon, son père qui persistait toujours dans son opiniâtre désir, l'y alla voir; mais ni ses larmes, ni ses prières, ne le purent faire reculer d'un pas. Il mourut enfin dans cette maison de l'institut nouvellement établie, regretté de tous à cause de son héroïque vertu et fut regardé comme un saint. 5

Quelques jours avant qu'il se mit au lit, Monsieur le curé l'é- tant allé voir, le trouva faisant deux classes, car son com- pagnon était malade, et voulant soulager et conserver un si digne sujet, lui dit de donner congé à ses écoliers durant quelques jours. Il s'en excusa honnêtement en disant qu'il avait un pied dans une classe et le second dans l'autre, le cœur au ciel et l'esprit au malade. 10 15

Un au[tre] Frère mourut quelque peu auparavant, entre les bras de l'homme de Dieu, en chantant très mélodieuse- ment et aspirant après la belle éternité, qu'il disait en chantant, n'avoir pas de séjour, amour, amour, amour.

Un troisième mourut le premier jour de mai, après avoir refusé de reprendre l'air natal, selon l'avis des médecins et la permission que lui en donnait son saint supérieur. 20

Enfin, un quatrième laissa aussi la terre quelque temps après avec des dispositions et des sentiments de piété extraordinaires et alla ainsi augmenter le nombre des intercesseurs auprès de Dieu, pour la propagation du nouvel institut qui s'établissait sur la terre; et ceux qui restèrent en vie furent d'un grand secours à l'institut. 25

CHAPITRE VII 30

Monsieur de La Salle est blâmé par quelques personnes à cause de sa trop grande retraite; il s'applique à faire l'école et instruit les Frères à bien conduire leurs écoliers; il se charge des

Lescolle que M. oviel conduisoit qui meurt quelque temps apres,
Il regle la maniere, Il a bitte que doivent porter les freres. Mort.
du P. Baré

5
10
15
Ces sont personnages ainsi deçus de toutes les
choses de la terre & s'adonna à la pratique de toutes sortes de vertu
tut, et étant separé de tout commerce avec le monde Il passoit
une bonne partie du jour et de la nuit en jeûnes et oraison
se retirant pour cet effet tout au haut de la maison à l'exemple
des St. Ignace de Loyola, et pour être moins importun par ceux
qui auroient pû venir lui parler, il avoit choisi un petit colombier
ou il ne pouvoit tenir qu'une personne, et étoit là où
il s'adonna à la ferveur sans être troublé ni vu de personne
que, si quelqu'un desiroit de lui parler ce lui étoit une grande
peine de n'en sortir, et on avoit bien de la peine à l'en retirer
pour lui faire prendre ses repas, tant étoit grand le plaisir
qu'il avoit de s'entretenir avec Dieu.

20
25
Cet amour pour la retraite lui donnoit un tel dé-
gout de faire des visites, qu'il sortoit fort rarement, et lors
qu'il étoit obligé de le faire, c'étoit toujours fort brièvement
de crainte que les trop longs discours ne lui fissent perdre
le gout qu'il avoit retiré de ses entretiens avec Dieu dans la
Sainte oraison, et c'est ce qui fesoit aussi qu'il évitoit d'aller
manger en ville non pas même chez des parents, quelques
visites & instances qu'ils lui en fissent, commençant dès
lors à donner Exemple aux freres de la Communauté
d'une pratique à laquelle, il les a depuis engagé par son
point de regle, à laquelle lui même, fut très exact. Les esto-
des avie

30
Cetle conduite si extraordinaire du serviteur de
Dieu si peu attendue, fut d'abord blâmée par plusieurs
de ses amis, qui lui en faisoient souvent des reproches,
mais tout s'en faut qu'il se relâcha de sa bonne résolu-
tion. Il en fut encore plus grand observateur, et qui étoit

écoles que Monsieur Nyel conduisait, qui meurt quelque temps après; il règle la manière d'habits que doivent porter les Frères; mort du Révérend Père Barré.

Ce saint personnage, ainsi dégagé de toutes les choses de la terre, s'adonna à la pratique de toutes sortes de vertus et étant séparé de tout commerce avec le monde, il passait une bonne partie du jour et de la nuit en prières et oraison, se retirant pour cet effet, tout au haut de la maison, à l'exemple de saint Ignace de Loyola. Et pour être moins importuné par ceux qui aurai[en]t pu venir lui parler, il avait choisi un petit colombier où il ne pouvait tenir qu'une personne; et c'était là où il s'adonnait à la ferveur sans être troublé ni vu de personne. Que si quelqu'un désirait de lui parler, ce lui était une grande peine d'en sortir; et on avait bien de la peine à l'en retirer pour lui faire prendre ses repas, tant était grand le plaisir qu'il avait de s'entretenir avec Dieu. 5 10 15

Cet amour pour la retraite, lui donnait un tel dégoût de faire des visites, qu'il sortait fort rarement. Et lorsqu'il était obligé de le faire, c'était toujours fort brièvement, de crainte que les trop longs discours ne lui fissent perdre le goût qu'il avait retiré de ses entretiens avec Dieu dans la sainte oraison. Et c'est ce qui faisait aussi qu'il évitait d'aller manger en ville, non pas même chez ses parents, quelques prières et instances qu'ils lui en fissent, commençant dès lors à donner exemple aux Frères, de sa communauté, d'une pratique à laquelle il les a depuis engagés par un point de règle, à laquelle lui-même fut très exact le reste de sa vie. 20 25

Cette conduite si extraordinaire du serviteur de Dieu, si peu attendue, fut d'abord blâmée par plusieurs de ses amis, qui lui en faisaient souvent des reproches; mais tant s'en faut qu'il se relâchât de sa bonne résolution. Il en fut encore plus grand observateur ce qui étonna 30

tellement ceux qui l'avoient blâmé qu'ils changerent
leur blâme en admiration.

Enfin ce Saint prêtre voulant élever de plus en plus
l'édifice de la perfection, qu'il desiroit étendre et qu'il
reconnoissoit que Dieu demandoit de lui s'appliqua à tous ce
qui pouvoit lui faire ^{quelque} pratiquer la Vertu, et la Divine provi-
dence lui fournit une occasion d'en pratiquer plusieurs car
comme plusieurs freres étoient morts, et ne s'en presentant pas
suffisamment de nouveaux pour remplir leur place, et Dieu
sans doute le permettoit ainsi afin que nôtre Nouveau institu-
-teu passât par tous les Etats et fût tous les emplois dans lesquels
devoient s'appliquer les freres de son institut, si l'fut donc obligé
par le défaut des sujets, de faire l'École de Saints Jacques
pendant un assez long et espace de tems, et il alloit le
Dimanche et les fêtes à la paroisse faire entendre l'âme
aux Écoliers, et les conduisoit avêpres à pres leur avoir fait le
Catechisme et veillant continuellement sur eux dans l'école
et dans l'église se metant pour ce sujet avuendrait d'ou il
les pouvoit facilement, et tout cela avec une humilité de
simplicité qui édifioit tous ceux qui le voioit, mais ce qui
augmentoient leur admiration, étoit de le voir aller en robe
quatre fois le jour avec un simple frere, et un d'un
capote qui n'alloit qu'à mi jambe par dessus sa soutane
couvert d'un grand chapeau et des foulées fort grossières
sans se mettre en peine du qu'on dirait.

Ne s'appliquoit à faire observer aux Écoliers les moindres
choses, et celles qui paroissent le moins de consequence
surtout il y renouvoit beaucoup de peine pour les faire aller
avec ordre et sagesse, à la sainte Messe et avu leur
à ceux que les freres les firent aussi, et c'est ce qui l'fit
connoître avu frere quelques années, après lors qu'il vint
de retour de la maison de Paris à celle de Reims pour
visiter les freres de cette maison. N'alla voir l'École de

tellement ceux qui l'avaient blâmé, qu'ils changèrent leur blâme en admiration.

Enfin ce saint prêtre voulant élever de plus en plus l'édifice de la perfection qu'il désirait d'acquérir et qu'il reconnaissait que Dieu demandait de lui, s'appliqua à tout ce qui pouvait lui faire pratiquer [*la*] quelque vertu. Et la divine Providence lui fournit une occasion d'en pratiquer plusieurs. Car comme plusieurs Frères étaient morts, et ne s'en présentant pas suffisamment de nouveaux pour remplir leur place, et Dieu sans doute le permettait ainsi afin que notre nouvel instituteur passât par tous les états et fit tous les emplois auxquels devaient s'appliquer les Frères de son institut, il fut donc obligé par le défaut de sujets de faire l'école de Saint-Jacques pendant un assez long espace ¹ de temps, et il allait les dimanches et les fêtes à la paroisse faire entendre la messe aux écoliers, et les conduisait à vêpres après leur avoir fait le catéchisme, et veillant continuellement sur eux dans les rues et dans l'église, se mettant pour ce sujet à un endroit d'où il les put voir facilement; et tout cela avec une humilité et simplicité qui édificai[en]t tous ceux qui le voyai[en]t. Mais ce qui augmentait leur admiration était de le voir aller et revenir quatre fois le jour avec un simple Frère, revêtu d'une capote qui n'allait qu'à mi-jambe, par dessus sa soutane, couvert d'un grand chapeau et des souliers fort grossiers, sans se mettre en peine du qu'en dira-t-on.

Il s'appliquait à faire observer aux écoliers les moindres choses, et celles qui paraissaient le moins de conséquence. Surtout il prenait beaucoup de peine pour les faire aller avec ordre et sagesse à la sainte messe, et avait fort à cœur que les Frères le fissent aussi. Et c'est ce qu'il fit connaître à un Frère, quelques années après, lorsqu'étant de retour de la maison de Paris à celle de Reims pour visiter les Frères de cette maison, il alla voir l'école de

¹ *Le manuscrit porte* : un assez long et espace.

Saint Jacques, il attendit que les Enfants sortissent pour aller
 à l'école et l'étant appercu que le frere, qui les conduisoit, ne leur
 faisoit pas observer l'ordre, qu'il leur faisoit observer lui même,
 il lui dit, que lors qu'il faisoit cette école, il avoit fait que ten-
 5 enfans fissent un grand circuit pour garder un meilleur ordre,
 lui montrant de quelle manière il faisoit et de quel côté
 il les faisoit passer pour bien faire. Ce peu de paroles font
 voir quelle étoit son Exactitude, son amour pour le bon ordre,
 et sa profonde humilité.

~~Ce frere passeroit un jour de sa vie dans l'assemblée de nos~~

~~à l'école de son frere qui étoit tout à fait à la suite de son~~

~~frere, et sa humilité, il appliqua aussi à ces mêmes lieux~~

~~à rendre sa vie utile, que notre Seigneur a permis de lui~~

~~faire par son frere, quelque temps. Guide de nos freres, et de~~

~~nos freres, et de nos freres, pour servir les causes de la~~

~~vie. Ce n'est pas seulement à R. mais que M. de la~~

~~Salle s'est appliqué à faire à l'école, il l'a aussi faite à Paris~~

~~et ailleurs comme on le verra dans la troisième partie~~

Quelque temps après le vertueux M. Niel desirant
 20 de se retourner à Rouen, quitta les écoles de laon
 où il étoit pour lors, et vint à Rouen plusieurs fois pour
 prier son bienfaiteur de se charger des écoles de guise
 et de laon, qui jusqu'à lors avoit été sous sa direction, car il
 voyoit visiblement que Dieu avoit rempli ce vertueux frere
 25 de sagesse et de prudence pour la conduite de l'institut, et
 il étoit témoin des bénédictions que le Seigneur répandoit
 avec abondance sur les travaux de son serviteur.

M. de la Salle l'excusa fort long temps de recevoir
 cette offre, ne pensant et ne croyant nullement, que

30 Dieu vouloit se servir de son ministère pour étendre
 les maisons de l'institut, d'ailleurs il étoit bien aise, de ne
 point se charger de tant d'affaires, afin d'avoir plus

Saint-Jacques. Il attendit que les enfants sortissent pour aller à la messe, et s'étant aperçu que le Frère qui les conduisait ne leur faisait pas observer l'ordre qu'il leur faisait observer lui-même, il lui dit que lorsqu'il faisait cette école, il avait soin que les enfants fissent un grand circuit pour garder un meilleur ordre, lui montrant de quelle manière il faisait, et de quel côté il les faisait passer pour bien faire. Ce peu de paroles font voir quelle était son exactitude, son amour pour le bon ordre et sa profonde humilité.

[Ce saint personnage étant ainsi dans l'humble exercice de l'école, Monsieur son frère, qui semblait vouloir l'imiter en son zèle et en son humilité, s'appliqua aussi à cet exercice; car il consentit fort volontiers que notre vertueux prêtre l'envoyât pour y tenir quelque temps à Guise avec Monsieur Nyel, pour y tenir les écoles, interrompant pour ce sujet, le cours de ses études.] Ce n'a pas seulement été à Reims que Monsieur de La Salle s'est appliqué à faire l'école, il l'a aussi faite à Paris et ailleurs, comme on le fera voir dans la troisième partie.

Quelque temps après, le vertueux Monsieur Nyel, désirant de s'en retourner à Rouen, quitta les écoles de Laon où il était pour lors, et vint à Reims plusieurs fois, pour prier son bienfaiteur de se charger des écoles de Guise et de Laon, qui jusqu'alors avai[en]t été sous sa direction; car il voyait visiblement que Dieu avait rempli ce vertueux prêtre de sagesse et de prudence pour la conduite de l'institut, et il était témoin des bénédictions que le Seigneur répandait avec abondance sur les travaux de son serviteur.

Monsieur de La Salle s'excusa fort longtemps de recevoir cette offre, ne pensant et ne croyant nullement que Dieu voulût se servir de son ministère pour étendre les maisons de l'institut. D'ailleurs il était bien aise de ne point se charger de tant d'affaires, afin d'avoir plus

De laisser des'appliquer à ce qui faisoit ses délices, sçavoir l'airain,
et la rebruite

5 (M^r NIEL ne le pouvant dous forcé condescendra, a son desir
employa le crédit du euré. de S^t. Pierre de laon, lequel passa beau-
coup le servitours de Dieu de se charger des Ecoles de laon et de
Guise, il se vendit dous aux instances de ce vertueux Curé
pou qui il avoit une grande veneration, et le fut nénavois-
pas moins pou luy si il avéme. de puis sa mort. écrit tout
sentimens avantageux, qu'il avoit de luy

10 Ainsi ce fameux homme se voyant obligé de conduire
ces deux Ecoles y envia des freres qui y ont toujours tenu depuis
ce tems la jusqua qu'ils ont les Ecoles, M^r NIEL voyant qu'il étoit
luy succedoit de loy son desir, et que toutes choses étoient en
Etat, en étoit rempli de joie, de sorte qu'il pouvoit dire, avec
15 *du. p^r.
v. 29. 30.* le vieillard S^t. Jumeon, maintenant d'equieu, vous permettrés
à vôtres serviteurs de mourir en paix, puis il que j'ay veu ce
lui dont vous voulez vous servir pou coopérer au grand employ
du salut des ames. dans l'instruction de la jeunesse,

20 Ce servent personnage parti ensuite pou s'aller rendre
à Reuven, dou il étoit forcé, il y mourut quelque tems a près. sa
reputation de sainteté a y desavoit conformed. sa vie à l'in-
struction de la jeunesse, et dans la pratique des vertus et sur-
tout. en son détachement des biens de la terre, on peut dire
que Dieu s'est servi de luy pou donner commencement à
25 l'institut des freres des Ecoles Chrétiennes, en ce qu'il a porté
M^r S^t. De la salle a faire et a se charger d'une chose, à la
quelle il ne pouvoit point, en fin il fut doué de toutes les
belles qualitez qui se peuvent rencontrer en un simple laïque
et qu'il étoit.

30 (N^ôtre) Vertueux prêtre, avant a pris sa mort, te
moigna le regret qu'il en avoit et fit, sans des prières pou le
repos de son ame, et luy même, en fit en particulier et en
public, Car il fit ouvrir de deuil l'Eglise des freres

de loisir de s'appliquer à ce qui faisait ses délices, savoir : l'oraison et la retraite.

Monsieur Nyel ne le pouvant donc [faire]¹ condescendre à son désir, employa le crédit du curé de Saint-Pierre de Laon, lequel pressa beaucoup le serviteur de Dieu de se charger des écoles de Laon et de Guise. Il se rendit donc aux instances de ce vertueux curé, pour qui il avait une grande vénération; et le curé n'en avait pas moins pour lui, et il a même depuis sa mort, écrit les sentiments avantageux qu'il avait de lui. 5

Ainsi ce saint homme, se voyant obligé de conduire ces deux écoles, y envoya des² Frères qui y ont toujours tenu depuis ce temps-là jusqu'à présent les écoles. Monsieur Nyel voyant que tout lui succédait³ selon son désir, et que toutes choses étaient en bon état, en était rempli de joie; de sorte qu'il pouvait dire avec le vieillard saint Siméon : maintenant, Seigneur, vous permettrez à votre serviteur de mourir en paix, puisque j'ai vu celui dont vous voulez vous servir pour coopérer au grand emploi du salut des âmes dans l'instruction de la jeunesse. 10 15

Ce fervent personnage partit ensuite pour se rendre à Rouen, d'où il était sorti. Il y mourut quelque temps après, en réputation de sainteté, après avoir consommé sa vie à l'instruction de la jeunesse, et dans la pratique des vertus, et surtout en son détachement des biens de la terre. On peut dire que Dieu s'est servi de lui pour donner commencement à l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes, en ce qu'il a porté Monsieur de La Salle à faire et à se charger d'une chose à laquelle il ne pensait point. Enfin, il fut doué de toutes les belles qualités qui se peuvent rencontrer en un simple laïque tel qu'il était. 20 25

Notre vertueux prêtre, ayant appris sa mort, témoigna le regret qu'il en avait, et fit faire des prières pour le repos de son âme. Et lui-même en fit en particulier et en public, car il fit couvrir de deuil l'église des Sœurs 30

¹ [faire]; *pour* : fort condescendre.

² deux; *corrigé en* : des.

³ lui succédait : lui réussissait; *la langue du XVIII^e siècle acceptait cet usage.*

orphelins et fit chanter une messe, solemnele, quil celebra
 lui-même, et voulut que tous les freres y communiassem. à l'im-
 -tentation du deffunt, et quil y conduisirent tous leurs Ecoles, ce
 qui s'executa avec beaucoup de ferveur, et de modestie

5 Quelque tems apres la mort de ce vertueux personnage
CON. De la Halle, qui avoit esté souvent pressé par plu-
 -sieurs personnes de donner un manteau à ses freres, et entre
 autres par M. le Maire de la ville de Reims, se crut obligé
 de faire ce que tous de personnes lui conseilloyent, car jusqu'à
 10 lors les freres n'avoient porté qu'un court habit noir, un tabar
 et un chapeau fort grand, et comme en certains lieux on portoit
 des chapeaux à grands bords les freres pour ne pas se conformer
 au siecle present comme d'habitude on porteroit encore de
 plus grands, ce qui leur attira la risée, et les moqueries de la
 15 populace; et ce qui le détermina en fin à ne plus differer de
 leur donner un manteau, furent les instances prières que leur
 firent les freres, de leur donner un habit qui les distinguât tou-
 à fait des gens du monde; C'est saint **Chap.** Fort content de
 ce que Dieu lui faisoit connoître, si volontiers par l'avis de tant
 20 de personnes, leur fit faire des manteaux qui étoient fort en
 usage en ce tems là, lesquels avoient des manches, et on les nom-
 -moit d'un nom de Capotes (nom qui leur est resté) il leur fit faire
 pareillement des robes de la même étoffe, C'est à dire de serge
 croisée, et de la même manière qu'on les porte au jour d'aujourd'hui;
 25 cette maniere d'habit simple et modeste fut fort approuvée
 des superieurs et seigneurs Evêques, qui appellerent dans leurs
 Dioceses les freres des Ecoles Chrétiennes

30 Mais comme tous les esprits ne se ressemblent pas, Dieu
 permit que son serviteur fut inquiété par une personne notable
 qui ne pouvoit approuver cette maniere d'habit, Ce fut
 dans Paris, où il eut à supporter de grandes contradictions
 Sur ce sujet, deux ans apres que les freres y furent établis
 et cette personne au roit voulu que les freres portassent un

orphelines et fit chanter une messe solennelle qu'il célébra lui-même et voulut que tous les Frères y communiassent à l'intention du défunt, et qu'ils y conduisissent tous leurs écoliers; ce qui s'exécuta avec beaucoup de ferveur et de modestie.

Quelque temps après la mort de ce vertueux personnage, Monsieur de La Salle qui avait été souvent pressé par plusieurs personnes de donner un manteau à ses Frères, et entre autres par Monsieur le maire de la ville de Reims, se crut obligé de faire ce que tant de personnes lui conseillaient. Car jusqu'alors les Frères n'avaient porté qu'un court habit noir, un rabat et un chapeau fort grand. Et comme en ce temps-là on portait des chapeaux à grands bords, les Frères, pour ne pas se conformer au siècle présent, comme dit l'Apôtre, en portèrent encore de plus grands, ce qui leur attira la risée et les moqueries de la populace. Et ce qui le détermina enfin à ne plus différer de leur donner un manteau, [ce] furent les instantes prières que lui firent les Frères de leur donner un habit qui les distinguât tout à fait des gens du monde. Ce saint supérieur, fort content de ce que Dieu lui faisait connaître sa volonté par l'avis de tant de personnes, leur fit faire des manteaux qui étaient fort en usage en ce temps-là, lesquels avaient des manches, et on les nommait du nom de capotes, nom qui leur est resté; et il leur fit faire pareillement des robes de la même étoffe, c'est-à-dire, de serge croisée, et de la même manière qu'on les porte aujourd'hui. Cette manière d'habit simple et modeste fut fort approuvé des supérieurs et seigneurs évêques qui appelèrent dans leurs diocèses les Frères des Ecoles chrétiennes.

Mais comme tous les esprits ne se ressemblent pas, Dieu permit que son serviteur fut inquiété par une personne d'autorité qui ne pouvait approuver cette manière d'habit. Ce fut dans Paris, où il eut à supporter de grandes contradictions sur ce sujet, deux ans après que les Frères y furent établis. Et cette personne aurait voulu que les Frères portassent un

mauteau long, ce qui etoit fort oppose, a ses veues et a ses inter-
 tions et au sujet de bouleversement dans toutes les maisons de l'ins-
 titut. Mais Dieu qui sans doute ne permettoit tout cela,
 que pour faire voir la patience et enuieime tems la fermeté
 de son seruiteur. fit se paciser cet ouble, etant touhé des prieres
 et des mortifications que faisoit continuellement ce saint homme
 pour le prier de changer le cours de ceux qui le, oublioit.

Et voulant faire voir en mesme tems que l'intention quil
 avoit de ne point changer la forme d'habit des freres, etoit bonne,
 il coucha par écrit les raisons qui lui obligeoit, raisons si justes
 et si fortes quil, en presque impossible, qu'un bon esprit appuisse,
 trouver a redire, il les fit voir a Messieurs ses Directeurs
 et aux Superieurs du seminaire de Saint Sulpice, qui les
 approuverent fort, ce qui le confirma encore plus dans la
 resolution quil, avoit de tenir ferme, a ce que l'habit, de
 freres de son institut, conservat toujours son ancienne forme,
 nous n'avons pas eü necessaire, de vouher icy les raisons
 quil, en a laisse par écrit, car outre, quelles sont en trop grand
 nombre, ce que nous avons dit, semble suffisan pour faire voir
 sa fermeté a soutenir ce, quil, n'avoit fait que par l'avis
 des personnes sages et prudentes.

Avant que tout ce cy ce passa a Paris, où les freres n'estoient
 pas encore establis. M. de la Salle fut fort affligé
 de la perte quil, venoit de faire, par la mort du R. P. Daré
 qui arriva le 31. May de l'annee mil six cent quatre vingt six.
 ce saint Religieux mourut chargé d'années et de merites,
 au couvent des Religieux de son ordre, a la place Royale
 de Paris, regreté de toutes les personnes de bien qui le
 connoissoit, et particulièrement de son seruiteur de
 Dieu qui avoit une estime toute particuliere pour lui
 et qui le consultoit ordinairement dans ses entrepriser
 et ses difficultes. Dieu qui se plaitoit avoir les desinté-
 ressement.

manteau long, ce qui était fort opposé à ses vues et à ses intentions, et un sujet de bouleversement dans toutes les maisons de l'institut. Mais Dieu qui sans doute ne permettait tout cela que pour faire voir la patience et en même temps la fermeté de son serviteur, fit apaiser ce trouble, étant touché des prières et des mortifications que faisait continuellement ce saint homme pour le prier de changer le cœur de ceux qui le troublai[en]t.

Et voulant faire voir en même temps que l'intention qu'il avait de ne point changer la forme d'habit des Frères était bonne, il coucha par écrit les raisons qui lui obligeai[en]t; raisons si justes et si fortes qu'il est presque impossible qu'un bon esprit y puisse trouver à redire. Il les fit voir à Messieurs ses directeurs et aux supérieurs du séminaire de Saint-Sulpice qui les approuvèrent fort, ce qui le confirma encore plus dans la résolution qu'il avait de tenir ferme à ce que l'habit des Frères de son institut conservât toujours son ancienne forme. Nous n'avons pas cru nécessaire de coucher ici les raisons qu'il en a laissées par écrit; car outre qu'elles sont en trop grand nombre, ce que nous avons dit semble suffisant pour faire voir sa fermeté à soutenir ce qu'il n'avait fait que par l'avis des personnes sages et prudentes.

Avant que tout ceci se passât à Paris, où les Frères n'étaient pas encore établis, Monsieur de La Salle fut fort affligé de la perte qu'il venait de faire par la mort du Révérend Père Barré, qui arriva le 31 de mai de l'année mil six cent quatre-vingt-six. Ce saint religieux mourut chargé d'années et de mérites, au couvent des religieux de son Ordre, à la place Royale de Paris, regretté de toutes les personnes de bien qui le connaissai[en]t et particulièrement de notre serviteur de Dieu qui avait une estime toute particulière pour lui et qui le consultait ordinairement dans ses entreprises et ses difficultés; et Dieu qui se plaisait à voir le désintéressement

5

10

15

20

25

30

de l'un et de l'autre, repandut avec abondance ses benedictions
et sur celui qui demandoit conseil, et sur celui qui conseilloit,

Chapitre VIII

M^r. De la salle regle la nourriture des freres de Sa. Com^{te}.
5 grande mortification qui l'fais par oître, a vaincre, la repugnance
qu'il avoit a observer cette regle, les freres s'assemblens pour
faire des vœux. Or M^r. De la salle se dechargea de la
superiorité et est contrainct de la reprendre

M^r. De la salle, ayant reglé la forme, l'habitz, des freres
10 de son institut. S'appliqua aussi a regler les autres choses essenti-
elles pour le bon ordre d'une communauté et commença par
le regime de vie, que les freres devoient observer dans le
manger en excluant de leur table, tous, ce qui cessent la dé-
licatesse, et voulant qu'on ne servit ~~plus~~ que des viandes de
15 boucherie, et des legumes les vendredis et samedis, ainsi que
les jours de jeune, il eût d'abord vne grande repugnance
a s'accoutumer a ce genre de vie, si opposé a son temperamem-
delicat et le cœur lui bondissoit, lors qu'il étoit obligé de man-
ger du potage, où il y avoit eu du sale, et il étoit contrainct de
20 le verser a mesure, qu'il le mangeoit, ce qui obligea de luy
servir d'autre nourriture que celle des autres, quoi que
contre sa volonté, ce qui s'étant fait durant fort peu de
tems, il s'anima d'une s^{te} indignation contre lui même, de
ce qu'il ne se conformoit pas a la communauté, et voulut
25 a quel prix que ce fut si conformer, sans écouter la repug-
nances et l'incommodité qui l'en recevoit.

Il recommença donc à manger comme les freres et
et il eût d'abord les mêmes repugnances, mais sans les
écouter il combattit, il y gagna peu a peu, et se conforma
30 qu'en fin il s'y accoutuma, et en suite mangea indiffere-
ment de tous, ce qu'on lui servoit, quelque exotique

de l'un et de l'autre, répandit avec abondance ses bénédictions sur celui qui demandait conseil et sur celui qui conseillait.

CHAPITRE VIII

Monsieur de La Salle règle la nourriture des Frères de sa communauté; grande mortification qu'il fait paraître à vaincre la répugnance qu'il avait à observer cette règle; les frères s'assemblent pour faire des vœux; Monsieur de La Salle se décharge de la supériorité et est contraint de la reprendre.

5

Monsieur de La Salle ayant réglé la forme d'habits des Frères de son institut, s'appliqua aussi à régler les autres choses essentielles pour le bon ordre d'une communauté. Il commença par le régime de vie que les Frères devaient observer dans le manger, en excluant de leur table tout ce qui ressent la délicatesse et voulant qu'on ne servît [*plus*] que des viandes de boucherie, et des légumes les vendredis et samedis, ainsi que les jours de jeûne. Il eut d'abord une grande répugnance à s'accoutumer à ce genre de vie, si opposé à son tempérament délicat, et le cœur lui bondissait lorsqu'il était obligé de manger du potage où il y avait eu du salé; et il était contraint de le rejeter à mesure qu'il le mangeait, ce qui obligea de lui servir d'autre nourriture que celle des autres, quoique contre sa volonté. Ce qui s'étant fait durant fort peu de temps, il s'anima d'une sainte indignation contre lui-même, de ce qu'il ne se conformait pas à la communauté, et voulut à quel[que] prix que ce fût, s'y conformer, sans écouter la répugnance et l'incommodité qu'il en recevait.

10

15

20

25

Il recommença donc à manger comme ses Frères, et il eut d'abord les mêmes répugnances; mais sans les écouter, il combattit si généreusement contre lui-même qu'enfin il s'y accoutuma et ensuite, mangea indifféremment de tout ce qu'on lui servait, quelque grossier

30

et mal ay esté qu'il fut le meilleur moien, qui luy put trouver pour
 l'accoutumer, a ce genre de vie, fu de vestes très long temps sans
 manger, afin de pouvoit trouver bon ce qu'on lui ~~se~~ presentoit, et
 cesti aussi le moien le plus propre, car comme il l'é dit luy même
 5 dans le livre qu'il a fait des regles de la bien seance civile et chrye-
 -tienne, la faim fait trouver tout bon, et pouvoit vaincre de plus en
 plus cette repugnance, si il alla jusques là, que d'avaller quelq
 soit ce que son œu ne pouvoit pas supporter et qu'il étoit y est
 de jetter par terre, sans d'actes de mortification, ne furent pa
 10 inutiles. Car il sembloit que dieu eût oté des viandes qu'on luy
 presentoit, ce qui lui auroit fait donner de la repugnance, et du dé-
 goût, ou bien il seroit tellement accoutumé a mortifier son goût que
 ce qui auroit été la gêne insupportable, sembloit avoir changé
 sa nature et mal faisante, et c'est ce que l'on peut remarquer dans
 15 le exemple suivants,

Un jour le frere cuisinier (qui sans doute n'étoit pas à la
 20 ville dans ce metier ¹⁶⁰⁰ ~~1600~~ plus que dans la connoissance de ce
 herbes, aiant mis de la absinte dans les portions, la plus part
 des freres ne purent en goûter a cause de leur avertisment et l'hoi-
 -me de dieu parut étonné de cela, et a la fin du repas, il s'infor-
 ma de la cause qui avoit empêché les freres de manger de leur
 (ordinaire, on luy demanda s'il n'avoit pas senti l'amertume
 de ces portions, il répondit que non, et qu'il avoit mangé la viande
 25 a son ordinaire, sans faire attention a l'amertume dont on luy
 parloit en plusieurs autres rencontres, il ne s'entoit point le
 goût de ce qui l'innoçoit, parce qu'il n'y faisoit point de
 réflexion, étant tout occupé à écouter la lecture de table.

Après avoir réglé ce qui l'estoit nécessaire touchant la nourri-
 30 ture, s'apliqua quelques temps a pres, a prendre des moiens
 avec ses freres, pour procurer la stabilité des sujets qui étoient
 et qui viendroient dans l'institut. C'est pourquoy il commença
 avec eux une retraite, un jour de Pentecôte ^{de l'an 1671} selon l'usage
 qui s'est toujours observé depuis. C'est un jour

et mal apprêté qu'il fût. Le meilleur moyen qu'il put trouver pour s'accoutumer à ce genre de vie, fut de rester très longtemps sans manger, afin de pouvoir trouver bon ce qu'on lui [*re*]présentait et c'est aussi le moyen le plus propre, car comme il le dit lui-même, dans le livre qu'il a fait des règles de la bienséance civile et chrétienne, la faim fait trouver tout bon. Et pour vaincre de plus en plus cette répugnance, il alla jusque là, que d'avalier quelquefois ce que son cœur ne pouvait pas supporter et qu'il était prêt de jeter par terre. Tant d'actes de mortification ne furent pas inutiles. Car il semblait que Dieu eût ôté des viandes qu'on lui présentait ce qui lui aurait pu donner de la répugnance et du dégoût. Ou bien il s'était tellement accoutumé à mortifier son goût que ce qui aurait dû lui être insupportable semblait avoir changé sa nature malfaisante. Et c'est ce que l'on peut remarquer dans l'exemple suivant.

Un jour, le Frère cuisinier, qui sans doute n'était pas fort habile dans ce métier, non plus que dans la connaissance des herbes, ayant mis de l'absynthe dans les portions, la plupart des Frères n'en purent goûter, à cause de leur amertume. L'homme de Dieu parut étonné de cela et à la fin du repas, il s'informa de la cause qui avait empêché les Frères de manger à leur ordinaire. On lui demanda s'il n'avait pas senti l'amertume de ces portions. Il répondit que non, et qu'il avait mangé la sienne à son ordinaire, sans faire attention à l'amertume dont on lui parlait. En plusieurs autres rencontres, il ne sentait point le goût de ce qu'il mangeait, parce qu'il n'y faisait point de réflexion, étant tout occupé à écouter la lecture de table.

Après avoir réglé ce qu'il crut nécessaire touchant la nourriture, [*il*] s'appliqua quelque temps après, à prendre des moyens avec ses Frères pour procurer la stabilité des sujets qui étaient et qui viendraient dans l'institut. C'est pourquoi il commença avec eux une retraite, un jour de Pentecôte de l'an 1687 selon l'usage qui s'est toujours observé depuis. Ce fut en ce saint jour

que ces nouveaux successeurs des Apôtres (en leur zèle, en pureté)
 se disposèrent à attirer en eux la plénitude des graces du S^t. Esprit
 sans lesquelles ils n'auroient pu prendre aucun bon moien, et avec
 lesquelles ils pouvoient surmonter tous les obstacles qui pouvoient
 se trouver à leur rencontre, et surtout, ils avoient besoin de ces
 graces pour soutenir avec courage, les assauts que leur devoit livrer
 le monde, et l'enfer dans leur entreprise.

5
 10
 15
 20
 25
 30

S'étant ainsi disposé à recevoir ce S^t. Esprit le même jour
 les Apôtres le reçurent, ils en furent aussi remplis, ce qui parut
 par la résolution qu'ils prirent de se consacrer entièrement à
 Dieu, par le vœu d'obéissance, et de chasteté, Mais avant
 que d'en venir à l'exécution, ils conférerent ensemble pour sçavoir
 s'ils feroient vœu de Chasteté comme, quelques uns le proposoit
 et si on feroit vœu pour toute la vie ou pour un temps seulement.
 L'homme de Dieu qui avoit des raisons très fortes (ainsi qu'il
 est facile de conjecturer) pour les détourner de faire de tels des
 vœux perpétuels d'obéissance et encore moins de Chasteté
 leur representa, qu'il ne falloit rien précipiter, et qu'il falloit
 éprouver pendant quelque temps si c'étoit la volonté de Dieu,
 les freres ayant ouy les raisons de leur superieur moderer im-
 le feu de leur grande fervour et résolution qu'ils ne feroient
 vœu d'obéissance, que pour un an, seulement, ce qui fut exécuté l'an
 le dimanche de la tris^{tes}. Trinité, fête qui depuis ce tems
 là a toujours été regardée par les freres des écoles Chrétiennes
 comme leur principale fête, leur retraite dura de jeudi
 le dimanche de la Pentecôte jusques au jour de la tris^{tes}.
 Trinité et ils continuerent de renouveler leurs vœux tous
 les ans le même jour, jusque en l'année 1694. que le serviteur
 de Dieu crût que la volonté de Dieu étoit, que les freres
 fissent des vœux perpétuels d'obéissance, et eût ce qu'ils
 firent, lui même commença l'exercice de faire, le fier à
 voix haute dans l'oratoire des freres / a pres avoir dit la
 1^{re}.

que ces nouveaux successeurs des apôtres, en leur zèle et pauvreté, se disposèrent à attirer en eux la plénitude des grâces du Saint-Esprit, sans lesquelles ils n'auraient pu prendre aucun bon moyen et avec lesquelles ils pouvaient surmonter tous les obstacles qui pouvaient se trouver à leur rencontre; et surtout, ils avaient besoin de ces grâces pour soutenir avec courage les assauts que leur devai[en]t livrer le monde et l'enfer dans leur entreprise. 5

S'étant ainsi disposés à recevoir le Saint-Esprit le même jour que les apôtres le reçurent, ils en furent aussi remplis. Ce qui parut par la résolution qu'ils prirent de se consacrer entièrement à Dieu par le vœu d'obéissance et de chasteté. Mais avant que d'en venir à l'exécution, ils conférèrent ensemble pour savoir s'ils feraient vœu de chasteté, comme quelques-uns le proposai[en]t, et si on ferait vœu pour toute la vie, ou pour un temps seulement. L'homme de Dieu qui avait des raisons très fortes, ainsi qu'il est facile de conjecturer, pour les détourner de faire si tôt des vœux perpétuels d'obéissance, et encore moins de chasteté, leur représenta qu'il ne fallait rien précipiter, et qu'il fallait éprouver pendant quelque temps, si c'était la volonté de Dieu. Les Frères ayant ouï les raisons de leur supérieur, modérèrent le feu de leur première ferveur, et résolurent qu'ils ne feraient vœu d'obéissance que pour un an seulement, ce qui fut exécuté le dimanche de la Très Sainte Trinité, fête qui depuis ce temps-là, a toujours été regardée par les Frères des Ecoles chrétiennes, comme leur principale fête. Leur retraite dura depuis le dimanche de la Pentecôte jusqu'au jour de la Très Sainte Trinité, et ils continuèrent de renouveler leurs vœux tous les ans le même jour, jusqu'en l'année 1694 que le serviteur de Dieu crut que la volonté de Dieu était que les Frères fissent des vœux perpétuels d'obéissance, et c'est ce qu'ils firent. Lui-même commença le premier à faire le sien à voix haute dans l'oratoire des Frères, après avoir dit la Sainte Messe à laquelle ils communièrent tous, et ensuite 10 15 20 25 30

ils firent aussi leurs vœux l'un a pres l'autre, avec un grand constan-
-tement, et consolation tant de la part de leurs saint conducteurs que
de celle de ses fervents disciples ainsi que nous dirons cy apres.

Dieu, ~~Dieu~~ apres que les freres curons fait des vœux annuels
5 et avant qu'ils en fissent de perpetuels ce saint presbre qu'on
cherchoit qu'il humilier et a s'exercer dans la yralique de l'obéi-
-sance, assemble ~~pour une~~ ~~fois~~ les principaux freres
de son institut qui estoient a Reims et quelque peu d'autres
autres maisons qui estoient établies, depuis peu ^{en la sainte année 1682} (ce fut ~~l'année 1687~~)
10 que ce fit cette ~~assemblée~~ assemblee il fit avec eux une retraite
de huit jours pendant laquelle il se representa, a des freres par
de tres fortes raisons d'une exortation qui le pouvoit, la necessite
qu'il y avoit que ce fut un frere, qui fut le superior de
15 l'institut, que ces bons freres ne pouvant resister au juste
raison qui le leur alleguoit tunc dans cette necessite d'acquies-
-scer sans replique et simplement, a tout ce qu'il leur diroit.
C'est pourquoy ils penserent a en choisir un parmi eux, qui
fut capable de remplir cette charge, et la pluralité des voix
20 fut pour frere Henry l'heureux, Pour un sage, et rempli
de l'esprit de Dieu, qui étoit l'un des premiers, et des plus par-
faits de tous les freres et dont nous parleron dans le chapitre lequel
se soumit a cette election, avec autant de simplicité que d'humili-
tité, ce qui rejoit son cet humble service de Dieu lequel
25 avoit pour ce bon frere, une estime toute particuliere a cause
de sa solitude. Verbu

ON vit donc ces saint presbre se soumettre a un simple
frere, mais avec tant d'humilité, de soumission et de respect
que tous ceux qui le voient estoient dans l'admiration et son seul
exemple, rendoit fervent les plus lâches, et encourageoit les plus
30 fervens a favoriser des plus des plus dans le chemin de la vertu
son exactitude. Au si grande en son humilité. Se y fonda, que
les autres freres Henry l'heureux en estoit tout confus, ne
pouvant assez admirer, sa diligence, et être le premier aux
exercices, sa fidelité a la moindre yralique de la maison

ils firent aussi leurs vœux l'un après l'autre, avec un grand contentement et consolation, tant de la part de leur saint conducteur que de celle de ses fervents disciples, ainsi que nous dirons ci-après.

Peu [*de temps*] après que les Frères eurent fait des vœux annuels, et avant qu'ils en fissent de perpétuels, ce saint prêtre, qui ne 5
 cherchait qu'à s'humilier et à s'exercer dans la pratique de l'obéissance, assembla [*pour une seconde fois*] les principaux Frères de son institut qui étaient à Reims, et quelques-uns des trois autres maisons qui étaient établies depuis peu. Ce fut [*l'an 1687*] en la susdite
 {année 1687

que se fit cette [*seconde*] assemblée. Il fit avec eux une retraite 10
 de huit jours, pendant laquelle il représenta à ses Frères par de très fortes raisons, dans une exhortation qu'il leur fit, la nécessité qu'il y avait que ce fût un Frère qui fût le supérieur de l'institut, que ces bons Frères, ne pouvant résister aux justes raisons qu'il leur alléguait touchant cette nécessité, acquiescèrent sans réplique et simplement à tout ce qu'il désirait. 15
 C'est pourquoi, ils pensèrent à en choisir un parmi eux, qui fut capable de remplir cette charge. Et la pluralité des voix fut pour Frère Henry l'Heureux, homme sage et rempli de l'esprit de Dieu, qui était l'un des premiers et des plus parfaits de tous les Frères, et dont nous parlerons dans la suite, lequel se soumit à cette élection avec autant de simplicité que d'humilité, ce qui réjouit fort cet humble serviteur de Dieu, lequel avait pour ce bon Frère une estime toute particulière à cause de sa {solide}¹ vertu. 25

On vit donc ce saint prêtre se soumettre à un simple Frère, mais avec tant d'humilité, de soumission et de respect, que tous ceux qui le voyaient étaient dans l'admiration; et son seul exemple rendait fervents les plus lâches et encourageait les plus fervents à s'avancer de plus en plus dans le chemin de la vertu. 30
 Son exactitude fut si grande et son humilité si profonde, que le vertueux Frère Henry l'Heureux en était tout confus, ne pouvant assez admirer sa diligence à être le premier aux exercices, sa fidélité à la moindre pratique de la maison

¹ [solide]; *pour* : solitude

5

10

15

20

25

30

en son affection pour la pratique de la 1^{re} obéissance, on vint
 ces d'ant. p. culomage. Sa subjecter a un sien saue qu'a pres en
 a voit obtenu la p. permission du fr. Superieur, et il n'auroit pas
 voulu s'ortir pour aller dire la messe, sans en avoir obtenu
 de bouche la p. permission, on le vint aussi. S'offrir a nettoyer les
 glaces de la maison, mais ce n'étoit pas des offres Speculatives
 chose si commune aujourd'hui que ce n'ouvroit pas l'offre
 pour faire des choses basses que pour en être dispensé, et lors que
 l'occasion de n'en faire quelque un se y presente on tâche de le voir
 autant qu'on peut, Il en étoit pas ainsi de ces serviteurs de Dieu
 car s'il s'offroit a faire des choses basses, et humiliantes, il tâchoit
 aussi tost d'en trouver quelque occasion, ainsi qu'on le peut remar-
 quer dans les exemples suivans.

Un jour lors que les freres estoient en coactions a proce l'ere-
 ges, il entendit qu'on disoit au frere Superieur qu'il y avoit un
 endroit de y les bils de la maison qui avoit besoin d'être netoyé,
 d'abord ce vintable humble de jurole. et deff. S'offrit pour aller
 le netoyer, et croiant d'en avoir obtenu la p. permission. il alla
 promptement chercher les instruments nécessaires pour le
 faire, et desja les tenoit dans les mains pour travailler a son si-
 vit ouvrage. quand le fr. Sup. vint et lui dit fort respectu-
 eusement, que performe ne lui avoit dit de faire une chose
 si indigne de ^{son caractère} ~~lui~~, et qu'il eut la bonte de ne le pas faire.
 l'obéissance de ce grand serviteur de Dieu le servira de l'avantage
 qu'il croiroit tirer de l'humilité qu'il vouloit pratiquer, car il
 laissa son grand regret ce qu'il avoit entrepris avec l'am de
 joie, ainsi on peut voir par cet exemple la vérité et la pureté
 de la vertu qui n'étoit pas (comme nous avons desja remarqué)
 Speculative mais pratique.

Il n'y avoit encore parmi les freres aucune regle écrite
 et cela n'étoit pas nécessaire car sembler, car ces hommes
 leur tenoit lieu d'un bon reglement par les continuelles exemples
 de vertus qu'il leur donnoit, il étoit dit. e. - leur regles vivantes
 car les regles qu'il a depuis redigés par écrit sont une expres-
 sion

et son affection pour la pratique de la sainte obéissance. On voyait ce saint personnage s'assujettir à ne rien faire qu'après en avoir obtenu la permission du Frère supérieur; et il n'aurait pas voulu sortir pour aller dire la messe sans en avoir obtenu de bouche la permission. On le voyait aussi s'offrir à nettoyer les places de la maison; mais ce n'était pas des offres spéculatives, chose si commune aujourd'hui que souvent l'on ne s'offre pour faire des choses basses que pour en être dispensé, et lorsque l'occasion d'en faire quelqu'une se présente, on tâche de l'éviter autant qu'on peut. Il n'en était pas ainsi de ce serviteur de Dieu; car s'il s'offrait à faire des choses basses et humiliantes, il tâchait aussitôt d'en trouver quelque occasion, ainsi qu'on le peut remarquer dans l'exemple suivant.

Un jour, lorsque les Frères étaient en récréation après le repas, il entendit qu'on disait au Frère supérieur qu'il y avait un endroit des plus vils de la maison qui avait besoin d'être nettoyé. D'abord ce véritable humble de parole et d'effet s'offrit pour aller le nettoyer. Et croyant d'en avoir obtenu la permission, il alla promptement chercher les instruments nécessaires pour le faire, et déjà les tenait dans les mains pour travailler à un si vil ouvrage, quand le Frère supérieur vint et lui dit fort respectueusement que personne ne lui avait dit de faire une chose si indigne de [lui] son caractère et qu'il eût la bonté de ne la pas faire. L'obéissance de ce grand serviteur de Dieu le priva de l'avantage qu'il croyait tirer de l'humilité qu'il voulait pratiquer; car il laissait à son grand regret ce qu'il avait entrepris avec tant de joie. Ainsi on peut voir par cet exemple, la vérité et la pureté, de sa vertu qui n'était pas, comme nous avons déjà remarqué, spéculative, mais pratique.

Il n'y avait encore parmi les Frères aucune règle écrite, et cela n'était pas nécessaire, ce me semble, car ce saint homme leur tenait lieu d'un bon règlement par les continuels exemples de vertu qu'il leur donnait. Il était, dis-je, leur règle vivante; car les règles qu'il a depuis rédigées par écrit sont une expression

de ce quil a pratiqué dans toute son étendue, et quil exige une
 grande soumission dans cette règle, cest quil a eu toute sa vie
 une estime toute particulière, pour la sainte vertu, que le
 grand S. Augustin dit être l'unique quil connoit, qui est lobéd-
 5 sance, et il n'avoit épargné pour en imprimer à ses freres l'amour
 de cette belle vertu, quil a toujours regardé comme les autres
 des Commandemens, et quil a fait tant de reglemens pour soutenir
 le bon ordre, cest quil a eu toute sa vie un grand amour pour la
 regularité et à tâche par ce moyen d'inspirer ce même amour
 à ses freres, mais faisons parler cet homme de Dieu et en verba-
 10 menter par ses paroles l'amour quil a voit pour ces deux vertus
 que tout ce que nous en pourrions dire, Voici comme il parle
 de l'obéissance à une religieuse, quil a long temps dirigée par lettres
 (nous ne mettrons icy que quelques endroits de ces lettres, par ce
 15 que nous serions trop long dans ce Chapitre. Si vous les incli-
 nations toutes entières, voici ce quil dit.)

Vous attendez dit il, les graces de N. S. par vous en obéissant et
 vous soumettant à tout pour l'amour de Dieu vous obéirez
 donc avec un amantement si tendre à l'esprit de N. S.
 20 Sg. qui est en celle qui tiens. S'ayl'ace pour le faire la volonté
 de Dieu, adore cet esprit de Dieu le mouvement duquel vous devez
 agir, Soiez fidèle, et demandez permission pour les moindres objets
 exemptions et ne coutez pas la desobéissance, les cas formellement de votre
 25 esprit, la nature demande, toujours de se couler le joug de la
 soumission. Ne se nature et de faire s'empêcher ce qui est selon
 notre entendement, et ne faire cela que volontiers et c'est par obéir,
 et si vous faites ce qui nous est commandé sans discernement,
 quelques contraires, quil soit contre sentiment ou une incli-
 nation, C'est l'obéissance, Il faut agir en esprit de foy dans
 30 l'obéissance afin quelle soit pure et ne jamais examiner les
 voies, les raisons qu'on a de nous commander telle chose, mais
 étouffant tout nos raisonnemens et difficultés, agir et seulement
 par ce qu'on nous commande, agissez, ainsi à l'avenir, Sachez
 (continuer l'él.) que dès qu'on se met sur le pied de raison-

de ce qu'il a pratiqué dans toute son étendue. Et s'il exige une grande soumission dans cette règle, c'est qu'il a eu toute sa vie, une estime toute particulière pour la sainte vertu que le grand saint Augustin dit être l'unique qu'il connaît, qui est l'obéissance. Et il n'a rien épargné pour imprimer à ses Frères l'amour de cette belle vertu qu'il a toujours regardée comme le soutien des communautés. Et s'il [a] fait tant de règlements pour soutenir le bon ordre, c'est qu'il a eu toute sa vie un grand amour pour la régularité et a tâché pareillement d'inspirer ce même amour à ses Frères. Mais faisons parler cet homme de Dieu, et on verra mieux par ses paroles, l'amour qu'il avait pour ces deux vertus que tout ce que nous en pourrions dire. Voici comme il parle de l'obéissance à une religieuse qu'il a longtemps dirigée par lettres — nous ne mettrons ici que quelques endroits de ces lettres, parce que nous serions trop long dans ce chapitre, si nous les mettions toutes entières — voici ce qu'il dit.

Vous attirez, dit-il, les grâces de Notre-Seigneur sur vous en obéissant et vous soumettant à tout pour l'amour de Dieu. Vous obéirez donc avec un anéantissement intérieur à l'esprit de Notre-Seigneur qui est en celle qui tient sa place, pour [la] faire la volonté de Dieu. Adorez cet esprit selon le mouvement duquel vous devez agir. Soyez fidèle à demander permission pour les moindres [choses] exemptions et n'écoutez pas là-dessus les raisonnements de votre esprit; la nature demande toujours de secouer le joug de la soumission. Il est naturel de faire sans peine ce qui est selon notre sentiment, et ne faire cela que volontiers ce n'est pas obéir. Mais faire ce qui nous est commandé sans discernement, quelque contraire qu'il soit à notre sentiment ou à nos inclinations, c'est là l'obéissance. Il faut agir en esprit de foi dans l'obéissance, afin qu'elle soit pure; et ne jamais examiner les vues, les raisons qu'on a de nous commander telle chose; mais étouffant tous nos raisonnements et difficultés, agir seulement parce qu'on nous commande. Agissez ainsi à l'avenir. Sachez, continue-t-il, que dès qu'on se met sur le pied de raisonner

iluy ay les doibissance, belle perfection de viuer que
ce qui plait, soiez y les parfaite ma chere soue et ne raisonne
y les enuier ny à legard de peesonne, tout est bon des am. Dieu,
quand l'obeissance l'a. L'aisonne.

5 ON doit surtout ce que l'on vient de dire, quel elai les
- jris qui ammoit, cest prêtres, qu'il estoit autre qu'un esprit
de soumission et de dependance, mais uoious en peu de mots
son affectiōny auo la regularite, pas ce qui l'en a écrit a cette
mōme, par desme, vos regles (lui diuist) doiuent vous seruir
10 de conuente, dans vos actions et non pas l'exemple de ceux
qui y contre uieuent, si vous a ués bien lū. M. de la Trappe, -
vous aués, appas que ce n'est pas singularite d'observer ces
regles dans une communauté, lors que plusieurs autres ne les
observent pas, qu'on croie de uous lūi ce qu'on voudra vous
15 - uer que ce soit en faisant. Vōtre deuoir en uous en molles
pas en paine.

CONSIDEREZ vous, es freres de mōme, que seroit une ser-
- uente, norice, à legard de toutes les obseruances regulieres,
considere, dorénavant vos regles comme, etant, une explica-
20 - tion qui uous est faite de ce qui est contenu dans l'euangile
Euangile, et obseruez les, de mōme, l'euangile de soy uous fera
entrer dans ces sentimens et cette pratique, souuent, vous
auo, qui negligez les petites choses tombera dans des grandes
fautes, obseruez uōtre regles, et uōtre regles en journa-
25 - lier et faites de l'un et de l'autre vōtre essentiel, cela uous
vandra mieux que de faire des miracles

Cette si selon l'euangile l'homme, de bien tire du bon tresor
de son cuer des choses anciennes et nouvelles, ne peut on pas
Dire, que cet homme, de Dieu est cet homme de bien, qu'il
30 - qu'il, tire de l'abondance de son cuer des instructions si sa-
lutaies et pou le salut de ceux, qui vaudront les mettre en pra-
- tique, ce qui l'isoit a cette bonne religieuse, il le disoit aussy
a ses freres et leur disoit toujours que tant qu'il, serendroum
fideles, et obserués leurs regles, ils se conserueroient dans
- dans la uie et uero diuinem, un grand bien dans

il n'y a plus d'obéissance. Belle perfection de n'aimer que ce qui plaît. Soyez plus parfaite, ma chère Sœur, et ne raisonnez plus en rien, ni à l'égard de personne. Tout est bon devant Dieu quand l'obéissance l'assaisonne.

On voit, par tout ce que l'on vient de dire, quel était l'esprit qui animait ce saint prêtre qui n'était autre qu'un esprit de soumission et de dépendance. Mais voyons en peu de mots son affection pour la régularité, par ce qu'il en a écrit à cette même personne. Vos règles, lui dit-il, doivent vous servir de conduite dans vos actions et non pas l'exemple de ceux qui y contreviennent. Si vous avez bien lu Monsieur de la Trappe, vous aurez appris que ce n'est pas singularité d'observer ses règles dans une communauté, lorsque plusieurs autres ne les observent pas, qu'on croit de nous tout ce qu'on voudra, pourvu que ce soit en faisant votre devoir, ne vous en mettez pas en peine.

Considérez-vous et faites de même que ferait une fervente novice à l'égard de toutes les observances régulières. Considérez dorénavant vos règles comme étant une explication qui vous est faite de ce qui est contenu dans le saint Evangile, et observez-les de même; l'esprit de foi vous fera entrer dans ces sentiments et cette pratique. Souvenez-vous que qui néglige les petites choses tombera dans de grandes fautes. Observez votre règle et votre règlement journalier, et faites de l'un et de l'autre votre essentiel : cela vous vaudra mieux que de faire des miracles.

Certes, si selon l'évangile, l'homme de bien tire du bon trésor de son cœur des choses anciennes et nouvelles, ne peut-on pas dire que cet homme de Dieu est cet homme de bien puisqu'il tire de l'abondance de son cœur, des instructions si salutaires pour le salut de ceux qui voudront les mettre en pratique? Ce qu'il disait à cette bonne religieuse, il le disait aussi à ses Frères et leur disait toujours que tant qu'ils se rendraient fidèles à observer leurs règles, ils se conserveraient dans leur état, dans la piété, et produiraient un grand fruit dans

178
leur employ par ce que Dieu y donneroit. Sa benediction

5
10
15
20
25
30
Mais ce saint homme, ne se contentoit pas d'edifier ses freres par les exemples de soumission et de regularité, il pratiquoit continuellement des actions d'humilité en leur presene il s'abaissoit jusqu'à leur baiser les pieds, leur demander pardon et à les servir en tout ce qu'il avoit, ou les servoient se prosterner aux pieds du fr. & sup. pour se excuser de ses fautes, et lui en demander pardon, que si il s'humilioit ainsi devant ses freres, il ne le faisoit pas moins devant ses freres amis lors qu'ils le venoient visiter, et il ne craignoit point de leur faire connaitre, qu'il ne pouvoit leur parler sans en avoir obtenu la permission, et c'est ce qui arriva un jour, lors que quelques chanoines, de ses amis le vinrent visiter, car ils sapperceurent qu'il ne vouloit point leur parler sans en avoir obtenu la permission, ce qui les étonna beaucoup, mais ceux cy ne furent pas les seuls spectateurs de son humilité, il y en eut encore, quelques autres qui venant pour lui rendre visite, et le trouvant par hasard dans la maison, comme si les s'approchoient de lui pour le saluer, il les pria de lui permettre, qu'il alla demander permission de leur parler et les étant venu retrouver aussitost, eux qui étoient fort familiers avec lui s'y plainquirent hautement de cette conduite, lui disant que ce n'étoit pas à un docteur et encore moins à un pretre, de se soumettre à un simple frere, à qui ce service de Dieu ne devoit que par un modeste service, pendant la chose se repandit dans la ville, plusieurs y eussent se plainquirent aux superieurs ecclésiastiques, du procede de M. de la salle, croiant qu'il faisoit injure à son caractère en se rabaisant de la sorte. C'est pourquoy on l'obligea à son grand regret de reprendre la supériorité, qu'il avoit quittée avec tant de joie ce qui esjouit beaucoup les freres et surtout S. Henry l'heureux, qui étoit tout honteux de voir ce s. personnage s'abaïsser de la sorte.

Et usieu a espertu un poverou iquit être pas cette conduite dem. de la salle, pour ce qui par amant souv. humilité condamn-
-ne.

leur emploi, parce que Dieu y donnerait sa bénédiction.

Mais ce saint homme ne se contentait pas d'édifier ses Frères par les exemples de soumission et de régularité; il pratiquait continuellement des actions d'humilité en leur présence, et à les servir en tout et partout. On le voyait se prosterner aux pieds du Frère supérieur pour s'accuser de ses fautes, et lui en demander pénitence. Que s'il s'humiliait ainsi devant ses Frères, il ne le faisait pas moins devant ses [Frères] amis lorsqu'ils le venaient visiter, et il ne craignait point de leur faire connaître qu'il ne pouvait leur parler sans en avoir obtenu la permission. Et c'est ce qui arriva un jour, lorsque quelques chanoines de ses amis le vinrent visiter. Car ils s'aperçurent qu'il ne voulait point leur parler sans en avoir obtenu la permission, ce qui les étonna beaucoup. Mais ceux-ci ne furent pas les seuls spectateurs de son humilité, il y en eut encore quelques autres qui venant pour lui rendre visite et le trouvant par hasard dans la maison, comme ils s'approchaient de lui pour le saluer, il les pria de lui permettre qu'il allât demander permission de leur parler. Et les étant venu retrouver aussitôt, eux qui étaient fort familiers avec lui, se plainquirent hautement de cette conduite, lui disant que ce n'était pas à un docteur et encore moins à un prêtre de se soumettre à un simple Frère, à quoi ce serviteur de Dieu ne répondit que par un modeste [sourire]¹. Cependant la chose se répandit dans la ville. Plusieurs personnes se plainquirent aux supérieurs ecclésiastiques du procédé de Monsieur de La Salle, croyant qu'il faisait injure à son caractère en se rabaisant de la sorte. C'est pourquoi on l'obligea à son grand regret de reprendre la supériorité qu'il avait quittée avec tant de joie; ce qui réjouit beaucoup les Frères et surtout Frère Henry l'Heureux, qui était tout honteux de voir ce saint personnage s'abaisser de la sorte.

Plusieurs esprits n'approuveront peut-être pas cette conduite de Monsieur de La Salle, parce qu'apparemment son humilité condamne

¹ [sourire]; pour : souris

leur orgueil) mais nous nous réservons de leur faire voir ailleurs
 combien ils auroient tort de condamner la conduite de cet homme
 de Dieu, il suffit pour le presens de leur dire qu'il avoit
 le imiter. J. C. le véritable. l'eternel selon la doctrine de M. de Huesbeck,
 5 qui n'avoit d'adieué de se porter avec eux pieds de ses agottes
 qui étoient des gens greciers et d'un lieu d'entre eux étoit l'ev
 romon, ainsi condamner ce qu'il a fait cest. J. C. en sa
 millions comme il a fait devant ses freres, cest de s'appropr
 ver ce qu'il a fait J. C. devant ses agottes

Chapitre six

Estime que plusieurs personnes ont pour M. de la Halle
 contradiction qu'il souffre lui et ses freres de la part du simple
 peuple, son prelat veut le retenir dans son Diocèse, et il
 s'en excuse, Il établit à Reims deux Communautés

15 D. D. De la Halle continuant sa charge de supérieur
 avec encore beau coup plus d'humilité qu'il n'avoit fait, s'avan
 coit tout les jours dans le chemin de la vertu, on attendait
 l'occasion de pourvoir de se charger de ce qu'il n'avoit repris
 qu'avec peine, et l'exemple qu'il donnoit à ses freres en fait
 20 ne leur servoit pas peu pour s'attacher à la pratique de la
 vertu, car comme il n'y avoit point encore de novices il
 suffisoit à tout entendre d'avoir été une quinzaine de jours
 avec ce saint homme, pour être en état de le servir en
 25 voies aux écoles, tant les exemples de vertu qu'il donnoit luy
 et ses freres étoient admirables, mais la bonne odeur de ses ver
 tés ouy lûtôt la bonne odeur de J. C. qu'il repandoit parmi
 ses freres. Cependant aussi parmi plusieurs personnes de
 piété, lesquelles s'occupoient de son zèle, de son humilité et de son
 détachement des choses de la terre, concurremment des lors une
 30 grande estime pour lui. Le Monsieur de la Halle de
 Mazarin prince très pieux et zélé pour la gloire de
 Dieu, avoit une si grande estime pour lui que toutes
 les fois qu'il alloit à Reims il lui faisoit l'honneur

leur orgueil. Mais nous nous réservons de leur faire voir ailleurs combien ils auraient tort de condamner la conduite de cet homme de Dieu. Il suffit pour le présent de leur dire qu'il a voulu imiter Jésus-Christ, le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, qui n'a pas dédaigné de se prosterner aux pieds de ses apôtres qui étaient des gens grossiers, et dont l'un d'entre eux était un démon. Ainsi condamner ce qu'a fait ce saint prêtre en s'humiliant comme il a fait devant ses Frères, c'est désapprouver ce qu'a fait Jésus-Christ devant ses apôtres. 5

CHAPITRE IX 10

Estime que plusieurs personnes ont pour Monsieur de La Salle; contradiction qu'ils souffrent, lui et ses Frères, de la part du simple peuple; son prélat veut le retenir dans son diocèse, et il s'en excuse; il établit à Reims deux communautés.

Monsieur de La Salle continuant sa charge de supérieur avec encore beaucoup plus d'humilité qu'il n'avait fait, s'avancait tous les jours dans le chemin de la vertu, en attendant l'occasion de pouvoir se décharger de ce qu'il n'avait repris qu'avec peine. Et l'exemple qu'il donnait à ses chers enfants ne leur servait pas peu pour s'animer à la pratique de la vertu; car comme il n'y avait point encore de noviciat, il suffisait à un prétendant d'avoir été une quinzaine de jours avec ce saint homme, pour être en état d'être [*rempli*] envoyé aux écoles, tant les exemples de vertu qu'il[*s*] donnai[en]t, lui et ses Frères, étaient animants. Mais la bonne odeur de ses vertus, ou plutôt la bonne odeur de Jésus-Christ qu'il répandait parmi ses Frères, s'épandait aussi parmi plusieurs personnes de piété, lesquelles, ravies de son zèle, de son humilité et de son détachement des choses de la terre, conçurent dès lors une grande estime pour lui. Feu Monseigneur le duc de Mazarin, prince très pieux et zélé pour la gloire de Dieu, avait une si grande estime pour lui, que toutes les fois qu'il allait à Reims, il lui faisait l'honneur 15
20
25
30

De le visiter et comme il avoit une grande affection pour
 toutes les personnes de pieté. il faisoit voir celle qu'il avoit pour
 ce serviteur de Dieu, d'une maniere particuliere, tant a cause
 de ses vertus dont il étoit très bien informé. qu'a cause du bien
 5 qu'il procuroit au public en s'occupant a l'entretien l'institut
 des écoles gratuites, et dont lui même avoit pour cause l'établissement
 dans la ville de Marazion. toujours il lui fit des questions qu'il vouloit
 entendre de vive voix, le jour suivant a 8 heures du matin, ce
 que M. de la fayette lui accorda très volontiers pour satisfaire
 10 a sa curiosité. ce bon grince vint le lendemain suivi d'un seul
 valet de pieds et grevins notre saint pater, et trois ou quatre
 heures ils allerent ensemble a l'église, ou lorsqu'ils furent arrivés
 peu de temps après, lesquels se mirent dans l'église à une place
 ordinaire, et comme M. de la fayette le Duc de Marazion
 étoit au milieu de la P. l'église, les frères qui ne le connoissoient pas
 15 quo ce qu'on ne devoit en avoir pas fait l'émirant les ten devant
 les autres derrière et accoto le lui et ce pieux Duc fut très
 édifié de leur modestie.

Peu de temps après ^{Bailly} M. l'abbé de S. Thierry avoit aussi une grande
 20 veneration pour M. de la fayette et faisoit grande attention
 de l'établissement des écoles qu'il venoit souvent visiter
 tant pour être édifié des frères que pour voir celui qui avoit
 tout quitté pour le service de Dieu pour travailler au salut des
 25 âmes et pour en brasser une vie pauvre et mélangée de genre
 du precte, et comme ce pieux abbé étoit fort familier avec lui
 il y eut qu'on vint au sabbat, qu'il y portoit et voyant qu'on
 fut à l'heure d'une classe, presque aussi grossiere que celle
 de ses frères, il lay dit en souriant. Si c'étoit ainsi que devoit être
 30 vécu une personne de sa profession, a qui le serviteur de Dieu
 ne répondit que par des modestes souris jusqu'à ce que M. l'abbé
 eut changé de discours.

Une autre personne remplie de dévotion pour ce serviteur
 de Dieu le vint un jour visiter, mais elle n'avoit autre chose
 a lui dire, que de le prier de la recommander à Dieu dans
 son

de le visiter et comme il avait une grande affection pour toutes les personnes de piété, il faisait voir celle qu'il avait pour ce serviteur de Dieu d'une manière particulière, tant à cause de ses vertus, dont il était très bien informé, qu'à cause du bien qu'il procurait au public en s'appliquant à soutenir l'institut des écoles gratuites, et dont lui-même avait procuré un établissement dans sa ville de Mazarin. Un jour, il lui fit dire qu'il voulait entendre sa messe, le jour suivant, à six heures du matin : ce que Monsieur de La Salle lui accorda très volontiers pour satisfaire à sa dévotion. Ce bon prince vint le lendemain, suivi d'un seul valet de pied et prévint notre saint prêtre. Entre cinq et six heures, ils allèrent ensemble à l'église, où les Frères les suivirent peu de temps après, lesquels se mirent dans l'église à leur place ordinaire. Et comme Monseigneur le duc de Mazarin était au milieu de la dite église, les Frères qui ne le connaissai[en]t pas parce qu'on ne leur en avait pas parlé, se mirent les uns devant, les autres derrière et à côté de lui, et ce pieux duc fut très édifié de leur modestie. 5 10 15

Feu Monsieur Bailly, [l']abbé de Saint-Thierry, avait aussi une grande vénération pour Monsieur de La Salle et faisait grande estime de l'établissement des écoles, qu'il venait souvent visiter, tant pour être édifié des Frères que pour voir celui qui avait tout quitté pour l'amour de Dieu, pour travailler au salut des âmes et pour embrasser une vie pauvre et méprisée des gens du siècle. Et comme ce pieux abbé était fort familier avec lui, il prit garde un jour aux habits qu'il portait, et voyant que sa soutane était d'une étoffe presque aussi grossière que celle des Frères, il lui dit en souriant si c'était ainsi que devait être vêtu[e] une personne de sa profession; à quoi le serviteur de Dieu ne répondit que par des modestes [sourires]¹, jusqu'à ce que Monsieur l'abbé eût changé de discours. 20 25 30

Une autre personne remplie d'estime pour ce serviteur de Dieu, le vint un jour visiter; mais elle n'avait autre chose à lui dire que de le prier de la recommander à Dieu dans

¹ [sourires]; *pour* : souris.

ses prieres (parce qu'il ajouta telle qu'il étoit en d'ans.) ces
 dernières paroles, le firent ouïr et pour faire voir à cette
 personnes qu'il n'étoit guastel, qu'elle devoit, il affecta de
 rire un peu bien fort pour la dissuader de croire ce qu'elle
 pensoit de lui, mais cette personne bien long de se rendre le plus
 5 quelle ne soit youté la par la vie. de cette passion apparente
 concu des lors une plus haute estime de sa vertu, persuadée
 qu'il ne faisoit cela que pour empêcher les tins qu'on avoit
 pour lui

10 Or nous ne nous étendons pas icy davantage sur ces sujet
 par ce que, le que nous a vous dit peu suffire pour faire
 connoître le tins qu'on concevoit de lui a cause de sa
 éminenté. Et plus qui brillent en lui, nous dirons seulement
 en peu de mots, que l'exemple qu'il donnoit, produisoit de sa
 15 fruits merveilleux en plusieurs personnes, qui ne pouvoient
 se lasser d'admirer sa conduite et toute sa sainteté. A posto
 liques allemands qui se faisoit de toutes les choses de la terre
 ce qui fut cause que plusieurs sortes de personnes de man
 20 - d'avan d'être sous sa direction, mais comme il ne vou
 - loit pas négliger d'exercer son trop d'occupation, que pour
 voit lui donner ces sortes de personnes, il ne se chargea que
 de fort peu, et entre autres de quelques religieux, à plusieurs
 prieres qu'elle lui confiroit faire, par quelques personnes
 de considération, et voulant porter ceux ou celles qui se met
 25 - toient sous sa conduite, à pratiquer tous de bon la vertu, et
 sur tout à se détacher des choses de la terre pour ne s'attacher
 qu'à Dieu seul, il exigea d'une de ces religieuses, qui
 étoit mise sous sa conduite, de lui apporter tous ce qui étoit
 de sa supériorité dans sa chambre. (car cet homme de neu
 30 - v'ignoroit pas quelle étoit attachée à quelq. bagatelle)
 elle alla en toute simplicité qu'on qu'on se bien de re
 pugnance faire ce qui lui étoit ordonné, et elle rapporta
 le tout d'un air d'autant d'obéissance, et d'avec des yeux
 curieux, à l'œil.

ses prières parce que, ajouta-t-elle, [qu'] il était un saint. Ces dernières paroles le firent rougir; et pour faire voir à cette personne qu'il n'était pas tel qu'elle disait, il affecta de rire un peu bien fort pour la dissuader de croire ce qu'elle pensait de lui. Mais cette personne, bien loin de perdre l'estime qu'elle avait pour lui par la vue de cette passion apparente, conçut dès lors une plus haute estime de sa vertu, persuadée qu'il ne faisait cela que pour empêcher l'estime qu'on avait pour lui. 5

Nous ne nous étendrons pas ici davantage sur ce sujet, parce que, ce que nous avons dit peut suffire pour faire connaître l'estime qu'on concevait de lui à cause des éminentes vertus qui brillaient en lui. Nous dirons seulement en peu de mots, que l'exemple qu'il donnait produisait des fruits merveilleux en plusieurs personnes qui ne pouvaient se lasser d'admirer sa conduite, toute sainte et toute apostolique, et le mépris qu'il faisait de toutes les choses de la terre. Ce qui fut cause que plusieurs sortes de personnes demandèrent à être sous sa direction. Mais comme il ne voulait pas négliger ses Frères par le trop d'occupations que pourrai[en]t lui donner ces sortes de personnes, il ne se chargea que de fort peu, et entre autres de quelques religieuses, après plusieurs prières qu'elles lui en firent faire, par quelques personnes de considération. Et voulant porter ceux ou celles qui se mettaient sous sa conduite à pratiquer tout de bon la vertu, et surtout à se détacher des choses de la terre pour ne s'attacher qu'à Dieu seul, il exigea d'une de ces religieuses qui s'était mise sous sa conduite, de lui apporter tout ce qui était de superflu dans sa chambre; car cet homme de Dieu n'ignorait pas qu'elle était attachée à quelques bagatelles. Elle alla en toute simplicité, quoiqu'avec bien de répugnance, faire ce qui lui était ordonné, et elle apporta à son directeur plusieurs choses assez curieuses. Alors, 10 15 20 25 30

il lui dit que si elle Desiroit d'être souz sa conduite, il falloir
mettre le feu autour de sa chaquette en sa ceinture; ce qu'elle fit sur
le Champ par le desir quelle avoit d'être dirigée par ces hom-
me de Dieu.

5x Mais Si Sincérité on avoit desolés pour ce d'innocence
le Démon n'oublie rien pour la traverser, car comme l'auteur
qu'il faisoit avoit établi me tendoit qu'il détruire son empire
infernale, il a cha d'opoter le mal contentement dans les bras
des artisans et des pauvres, qui jusqua lors avoit vécu dans
10 une indolence criminelle, à l'égard de leurs enfans, sans les
corriger de leurs fautes, et negligant par rapport à cela la vie
que leur donne le sage enseigne par ses proverbes, lors qu'il dit de ne pas
joindre la correction à l'enfant, par ce qu'il est dit (il) que si on le
frappe avec la verge, il ne se courra point, mais qu'on contraindre et le
15 corriger ainsi on redira son ame de l'enfant, mais comme les
corrections qu'ils pourroient faire à leurs enfans seroient for-
mées, et si certains enfans n'ont corrigés en temps des fautes
qui obligent leurs parents de les corriger, le sage se re exhorte
aussy à se d'oumettre en leur disant que la verge est la correction
20 de l'enfant d'âge, Mais qu'on contraire si l'enfant s'abandonne
à leur volonté ils seront la confession de leur mere, les parents
dis-je. aussi bien que leurs enfans, et on dit dans une desprophétie
à ne fuir point de ces desfautes à vis que leur donne. Eccl.
Enfin, et au contraire point de se d'oumettre à parler de correction,
25 En fin quoiqu'il se comporteront avec une apparence de douceur contre
les freres de ce qu'ils corrigent leurs enfans, lors qu'il étoit
nécessaire se les enfans en même ne peuvent souffrir la
chasteté qu'on leur faisoit (sur ce les freres) et les outrages
à ceux qui faisoient leur plus de passion en cette dernière, sur ce
30 les justes et les pauvres, qui avoit été très mal élevée, dans
leur enfance, se firent ambassadeurs par le moyen de reconnaissance
qu'ils eurent des freres, et des freres que les freres venant
pour instruire leur d'enfance.

35 On dit si les freres eurent à souffrir en cette rencontre
leur humble institution, nous pas moins ne souffrir que ceux

il lui dit que si elle désirait d'être sous sa conduite, il fallait mettre le feu à toutes ses bagatelles en sa présence, ce qu'elle fit sur le champ, par le désir qu'elle avait d'être dirigée par cet homme de Dieu.

Mais si d'un côté on avait de l'estime pour ce saint homme, 5
le démon n'oubliait rien pour la traverser; car comme l'œuvre qu'il [*faisait*] avait établie ne tendait qu'à détruire son empire infernal, il tâcha de jeter le mécontentement dans l'esprit des artisans et des pauvres, qui jusqu'alors avai[en]t vécu dans une indolence criminelle à l'égard de leurs enfants, sans les 10
corriger de leurs fautes, et négligeant par rapport à cela l'avis que leur donne le Sage en ses Proverbes, lorsqu'il dit de n'épargner point la correction à l'enfant parce, ajoute-t-il, que si on le frappe avec la verge, il ne [mourra]¹ point, mais qu'au contraire, en le 15
corrigeant ainsi, on retirera son âme de l'enfer. Mais comme les corrections qu'ils pourraient faire à leurs enfants seraient fort inutiles, si ces mêmes enfants ne se corrigeaient point des fautes qui obligent leurs parents de les corriger, le Sage les exhorte aussi à s'y soumettre en leur disant que la verge et la correction 20
les rendr[ont] sage[s]; mais qu'au contraire, s'ils s'abandonnent à leur volonté, ils feront la confusion de leur mère. Les parents, dis-je, aussi bien que leurs enfants, étai[en]t alors dans une disposition à ne faire point de cas des saints avis que leur donne le Saint-Esprit, et à ne vouloir point entendre parler de corrections. 25
C'est pourquoi ils s'emportèrent avec une espèce de fureur contre les Frères de ce qu'ils corrigeaient leurs enfants lorsqu'il était nécessaire; et les enfants eux-mêmes, ne pouvant souffrir la charité qu'on leur [*faisait*]², furent les premiers à les outrager. Et ceux qui firent voir plus de passion en cette rencontre furent 30
les artisans et les pauvres, qui ayant été très mal élevés dans leur enfance, le firent bien voir par le peu de reconnaissance qu'ils eurent des peines et des soins que les Frères prenaient pour instruire leurs enfants.

Mais si les Frères eurent à souffrir en cette rencontre, 35
leur humble instituteur n'eut pas moins à souffrir qu'eux

¹ [mourra]; *pour* : courra.

² [faisait]; *pour* : faisaient.

car tout ce qui se disoit a tous les freres ensemble, ce disoit a lui
 en particulier, ainsi cet Homme de Dieu trouva en cette ren-
 - contre une ample matiere d'exercer sa patience, Au surplus
 elle d'une maniere particuliere, Car toutes les traverses, les
 loing d'elefuer reculer et s'abandonner sans en appesir, le ren-
 5 dircus lui et ses freres plus au rageux qu'il, videlicet d'apaiser
 et il gagna visiblement que Dieu ne permettois que les gens de
 la lie d'uncouple les outrageassent de la sorte que fin quelon
 gens de pieté fussent les spectateurs de leur patience, et bien tost
 10 apres l'enfer vainca par cette même patience, fut contrain-
 t de laisser en repos ceux qu'il ne permettois, que par ce qu'il
 voyoit qu'il, ne tendoient qu'à lui enterer les ames, et d'aller
 du sang de J. C. par l'Education des d'innocens, donnans
 aux enfans. De sorte que peu a peu cette pieté se calma
 15 et on eut toujours en suite une tres grande estimation de l'en-
 - vire de M. de la Salle

Celui qui entendoit le plus d'estime fut M. Magnier
 le Tellier qui occupoit alors le siege d'archevêque de Reims,
 20 lequel voyant le bien que par sa sainte instruction de
 l'homme de Dieu et sa grande d'ailleurs, de plus l'ingratitude
 une grande estime pour lui, il cherchoit par moi-même de le
 retenir dans son diocese, qui fut de lui offrir ses services
 et d'abandonner l'establissement de la Compagnie, a condition cependant qu'il
 ne pourroit s'establir ailleurs que dans le diocese de Reims
 25 ainsi qu'il l'avois exigé des autres (dites) des orphelins
 Apres que l'homme de Dieu eut ecoute le discours, et les
 offres obligantes de ce grand prelat, il lui rendit toutes les
 actions de grace qu'il lui fut possible, et le remercia
 tres humblement de la bonte qu'il le mignoit a voir pour
 30 lui. S'excusant sur la promesse qu'il avoit fait a M. le
 curé de sa paroisse de lui donner deux freres pour tenir
 les écoles, sur sa promesse, et la necessité qu'il y avoit d'y aller
 avec eux. Car il voyoit la benediction que les d'innocens se
 35 pendoient sur l'establissement d'un d'innocent. L'avoit charge
 ainsi il crut qu'il falloir rendre generale une chose si

car tout ce qui se disait à tous les Frères ensemble, se disait à lui en particulier. Ainsi cet homme de Dieu trouva en cette rencontre une ample matière d'exercer sa patience. Aussi parut-elle d'une manière particulière. Car toutes ces traverses bien loin de le faire reculer et [abandonner]¹ son entreprise, le rendirent, lui et ses Frères, plus courageux qu'ils n'étaient auparavant. Et il parut visiblement que Dieu ne permettait que les gens de la lie du peuple les outrageassent de la sorte qu'afin que les gens de piété fussent les spectateurs de leur patience, et bientôt après, l'enfer vaincu par cette même patience fut contraint de laisser en repos ceux qu'il ne persécutait que parce qu'il voyait qu'ils ne tendaient qu'à lui enlever les âmes rachetées du sang de Jésus-Christ par l'éducation chrétienne qu'ils donnaient aux enfants. De sorte que peu à peu ces tempêtes se calmèrent et on eut toujours ensuite une très grande estime pour l'œuvre de Monsieur de La Salle. 5
10
15

Celui qui en témoigna le plus d'estime fut Monseigneur le Tellier qui occupait alors le siège archiépiscopal de Reims, lequel voyant le bien que produisait l'institut de l'homme de Dieu, et ayant d'ailleurs, depuis longtemps une grande estime pour lui, il chercha un moyen de le retenir dans son diocèse, qui fut de lui offrir ses services et du bien pour établir sa communauté, à condition cependant, qu'il ne pourrait s'établir ailleurs que dans le diocèse de Reims, ainsi qu'il l'avait exigé des Sœurs dites des orphelines. 20
25
Après que l'homme de Dieu eût écouté le discours et les offres obligeantes de ce grand prélat, il lui rendit toutes les actions de grâces qu'il lui fut possible et le remercia très humblement des bontés qu'il témoignait avoir pour lui, s'excusant sur la promesse qu'il avait faite à Monsieur le curé de Saint-Sulpice, de lui donner deux Frères pour tenir les écoles sur sa paroisse, et la nécessité qu'il y avait d'y aller avec eux. Car il voyait la bénédiction que le Seigneur répandait sur l'établissement dont sa Providence l'avait chargé. 30
35
Ainsi il crut qu'il fallait rendre générale une chose si

¹ [abandonner]; pour : habandonner.

Utile au public & neq. laborer dans l'yeul d'oise, elle
 étoit aussi bien aise de trouver quelque moien de se loigner
 d'ulieu de sa naissance. Lors que la providence lui en foururoit
 une occasion favorable, & en attendant cette occasion il supplé-
 5 -quoit avec un grand soin à maintenir l'regularité dans les
 -titus, le quel faisoit toujours de nouveaux progrès, tant à
 Blois qu'aux autres 3. maisons qui étoient établis aux en-
 -vironne

Et comme ces hommes de Dieu velloient continuellant
 10 -cubien et à la propagation de son institut, il ne laissoit passer
 aucune occasion qui lui y avoit utile pour s'en bien sans y
 attacher aussitost, et comme j'étois un homme de foy, il
 regardoit avec contentement ce qui lui arrivoit, & étoit ce qu'on peut
 15 remarquer dans ce que nous allons dire, Un jeune homme
 âgé de 18. ans se fit pour être reçu dans ces ins-
 -titus, fut envoyé à se faire voir de Blois, qui pour lors étoit en route
 à Reims, le quel le receut, & qui n'avoit pas coutume d'en
 recevoir de si jeune, & quelques tems après il se jura encore
 20 -très, pour le même sujet. alors les serviteurs de Dieu reconnoissant
 en la réception de ce jeune homme, que Dieu lui faisoit pour cette
 occasion pour le bien de son institut, j'ist résolution de faire
 une petite Communauté d'éccl. de ces quatre et de ceux qui
 25 d'ans l'adulte pourroient se présenter. De sorte qu'en deux
 mois, Dieu benit tellement son entreprise, que cette petite
 -Comté fut composée de 12. jeunes hommes, à qui il pres-
 -crivit un règlement, lequel donna un des plus anciens freres,
 pour les conduire, & lui même les instruisoit pour le bon de son
 30 -a avec eux comme l'un d'entre eux pour les gagner tous à
 J. C. de l'exemple, de la part de cette petite Comté étoit
 entièrement regardée de freres, ils étoient seulement logés
 à côté de la maison, n'y avoit qu'une porte de communica-
 -tion, & on ne pouvoit y aller ce dont ils avoient besoin, Et Dieu
 35 -expandit tant de graces sur les freres, que l'on y en avoit de ces
 jeunes hommes, que plusieurs se leverent à un jour & ver-
 -tu, Et c'étoit un grand sujet d'édification de les voir dans

utile au public, et ne pas la borner dans un seul diocèse, et il était aussi bien aise de trouver quelque moyen de s'éloigner du lieu de sa naissance, lorsque la Providence lui en fournirait une occasion favorable. Et en attendant cette occasion, il s'appliquait avec un grand soin à maintenir la régularité dans l'institut, lequel faisait toujours de nouveaux progrès, tant à Reims qu'aux autres trois maisons qui étaient établies aux environs.

Et comme cet homme de Dieu veillait continuellement au bien et à la propagation de son institut, il ne laissait passer aucune occasion qui lui parût utile pour son bien sans s'y attacher aussitôt. Et comme c'était un homme de foi, il regardait Dieu en tout ce qui lui arrivait, et c'est ce qu'on peut remarquer dans ce que nous allons dire. Un jeune homme âgé de quinze ans s'étant présenté pour être reçu dans cet institut, fut envoyé à ce serviteur de Dieu, qui pour lors était encore à Reims, lequel le reçut quoiqu'il n'eût pas coutume d'en recevoir de si jeunes. Et quelque temps après, il s'en présenta encore trois, pour le même sujet. Alors le serviteur de Dieu, reconnaissant en la réception de ces jeunes hommes que Dieu lui fournissait cette occasion pour le bien de son institut, prit résolution de faire une petite communauté de ces quatre et de ceux qui dans la suite pourraient se [présenter]¹. De sorte qu'en deux mois, Dieu bénit tellement son entreprise que cette petite communauté fut composée de douze jeunes hommes, à qui il prescrivit un règlement, et leur donna un des plus anciens Frères pour les conduire. Et lui-même les instruisait souvent, se rendant avec eux comme l'un d'entre eux, pour les gagner tous à Jésus-Christ, à l'exemple de l'Apôtre. Cette petite communauté était entièrement séparée des Frères. Ils étaient seulement logés à côté de leur maison, n'y ayant qu'une porte de communication pour leur porter ce dont ils avaient besoin. Et Dieu répandit tant de grâces sur les soins que l'on prenait de ces jeunes hommes que plusieurs s'élevèrent à une haute vertu. Et c'était un grand sujet d'édification de les voir dans

¹ se [présenter]; *pour* : se présentèrent.

l'Eglise et dans les rues aussi mo^deste que d'infervente & religieux
 Ils communioient presque tous les 8^e jours del'annain du^{ct}
 Prêtre, et on leur apprenoit a faire la meditation en fran
 ils faisoient a peu pres les mêmes exercices que font appren
 les novices de sam^eyon, on donnoit de temps certains habits
 de frere aux plus agez, et plus fervens ainsi cette commun^{te}
 tenoit lieu de noviciat -

Quelque temps apres Dieu leur vint encore a son
 service une occupation de servir son zele en fait par
 car comme plusieurs Curés, de la campagne entendent
 parler du fruit que produisoit l'establissement des Ecoles
 Chrétiennes, ils firent ces ans prêtres, de leur envoyer
 un frere pour chascun de leur paroisse, et comme il leur
 repandit que cela ne se pouvoit faire, par ce qu'il ne
 pouvoit donner que deux freres ensemble, et ain obligés,
 de vivre en commun^{te}

Cependant ces Curés zelés, pour le bien de leurs paroiss-
 fiers, continuoient toujours de presser les services de Dieu
 de ne point priver les bourgeois en villages, du fruit, qui se
 faisoit dans les villes, ce que ne pouvoient leur accorder, pour
 la raison que nous avons de ja dite, quel que uns de ces
 Curés s'aviserent de lui envoyer les maîtres, et les jeunes
 hommes, qu'il a destinés pour instruire les enfans de leurs
 paroisses, afin qu'il les instruisit de la maniere et bien en-
 seigner les autres, ces hommes de Dieu, les eurent charita-
 blement et les logea de l'autre costé de la maison, de ces freres
 et il leur donna un frere pour les instruire, tant dans
 la sçavoir que dans toutes les autres choses qui leur estoient
 nécessaires pour acquies de leur service dans leurs paroisses
 et comme ils estoient obligés, de chanter, on leur apprenoit
 le plain chant, Dieu benit tellement les freres que son
 service venoit de l'avancement de sa gloire, qui
 peu de temps celle seconde Communauté fut composée
 de six personnes parmy lesquelles reignoit un esquis-

l'église et dans les rues, aussi modestes que de fervents religieux. Ils communiaient presque tous les huit jours de la main du saint prêtre, et on leur apprenait à faire la méditation; et enfin, ils faisaient à peu près les mêmes exercices que font à présent les novices de Saint-Yon. On donnait de temps en temps l'habit de Frères aux plus âgés et plus fervents. Ainsi cette communauté tenait lieu de noviciat.

5

Quelque temps après, Dieu fournit encore à son serviteur une occasion d'exercer son zèle et sa charité. Car comme plusieurs curés de la campagne entendirent parler du fruit que produisait l'établissement des écoles chrétiennes, ils prièrent ce saint prêtre de leur envoyer un Frère pour chacune de leurs paroisses. Et comme il leur répondit que cela ne se pouvait faire, parce qu'il ne pouvait donner que deux Frères ensemble, étant obligés de vivre en communauté.

10

15

Cependant ces curés, zélés pour le bien de leurs paroissiens, continuaient toujours de presser le serviteur de Dieu de ne point priver les bourgs et villages du fruit qu'il faisait dans les villes, ce que ne pouvant leur accorder pour la raison que nous avons déjà dite, quelques-uns de ces curés s'avisèrent de lui envoyer les maîtres et les jeunes hommes qu'ils destinaient pour instruire les enfants de leurs paroisses, afin qu'il les instruisît de la manière de bien enseigner les autres. Cet homme de Dieu les reçut charitablement et les logea de l'autre côté de la maison de ses Frères; et il leur donna un Frère pour les instruire, tant dans la piété que dans toutes les autres choses qui leur étaient nécessaires pour s'acquitter de leurs devoirs dans leurs paroisses. Et comme ils étaient obligés d'y chanter, on leur apprenait le plain chant. Dieu bénit tellement les soins que son serviteur prenait de l'avancement de sa gloire, qu'en peu de temps cette seconde communauté fut composée de vingt-cinq personnes, parmi lesquelles régnait une singulière

20

25

30

pieté, et dont plusieurs ont pris l'habit de civilité, et ceux
 qui s'en font retournés, et par leurs justes ouvrages dans
 l'exercice de leur ministère, avec une grande piété et justice
 regardant toujours M. De Sales comme leur **Pere**,
 5 Ainsi avant que ces ordres de Dieu vint s'établir
 de Paris, il y avoit à Reims trois Communautés, savoir
 celle des frères, celle des jeunes hommes, dont nous
 avons parlé, et celle dernière qui doit appeler le semi-
 10 naire des ~~ces~~ **Autres d'École**, et ces trois commu-
 nautés contenoient cinquante personnes, ce qui montre assez
 quelle étoit la Providence de Dieu sur son peuple
 pour que n'ayant que ce qui étoit nécessaire pour l'entretien des
 15 Frères, il mourut et entretoit ces deux Communautés
 sans que jamais il eût besoin de leur secours.

piété, et dont plusieurs ont pris l'habit de l'institut; et ceux qui s'en sont retournés chez leurs pasteurs, ont vécu dans l'exercice de leur ministère avec une grande piété et charité, regardant toujours Monsieur de La Salle comme leur vrai père.

Ainsi avant que ce serviteur de Dieu vint s'établir à Paris, il y avait à Reims trois communautés, savoir celle des Frères, celle des jeunes hommes dont nous avons parlé, et cette dernière qui était appelée le séminaire des maîtres d'école; et ces trois communautés contenaient cinquante personnes. Ce qui montre assez quelle était la Providence de Dieu sur son serviteur, puisque n'ayant que ce qu'il fallait pour l'entretien des Frères, il nourrit et [entretint]¹ ces deux communautés, sans que jamais ce qui leur [était]² purement nécessaire leur ait manqué.

¹ [entretint]; *pour* : entretient.

² leur [était]; *pour* : leur étaient.

INDEX ET TABLES

du manuscrit BERNARD

Index des noms de lieux
Index des noms de personnes
Table des chapitres

INDEX DES NOMS DE LIEUX

CAMBRAI.

le saint y reçoit les ordres mineurs, 13; puis le diaconat, 15.

CHATEAU-PORCIEN.

l'abbé Jean FAUBERT y est né, 54.

DARNETAL.

Madame MAILLEFER y avait fondé des écoles, 23; Rouen en est proche, 23.

FRANCE.

les Frères sont établis en vingt-deux villes de F. avant la mort du saint, 34.

GUISE.

distante de dix-huit lieues de Reims, 39; M. NYEL s'y rend dans le dessein d'y établir une école, 39; en revient huit jours après, 40; y retourne un an après: l'école y est alors établie, 40; y séjourne, 45; l'école reste sous sa conduite, 45; Louis DE LA SALLE frère du saint, y aurait fait l'école avec lui, 67; M. NYEL demande au saint de se charger des écoles de G. et de Laon, 67; le saint est pressé par l'abbé GUYART de se charger des écoles de G. et de Laon, 68.

LAON.

- M. NYEL y est né, 23; y séjourne, 45; y fonde une école, 45; cette école reste sous sa conduite, 45; quitte les écoles pour venir à Reims, 67; demande au saint de se charger des écoles de Guise et L., 67.
- Frère BOURLETTE y est envoyé, son père l'y visite et le presse à nouveau de quitter son état, 64; le curé lui rend visite: réponse qu'il reçoit du Frère, professeur en deux classes et garde-malade de son compagnon, 64.
- le saint est pressé par l'abbé GUYART de se charger des écoles de Guise et de L., 68.
- l'abbaye Saint-Martin contribue à la pension des maîtres, 45; le curé de l'église Saint-Pierre est cofondateur de l'école, 45; il sera chanoine de la cathédrale, 45; la municipalité aide à la subsistance des maîtres, 45.

LIESSE.

M. NYEL pourrait s'y rendre en pèlerinage, 25.

MÉZIÈRES.

le saint y aurait assuré les fonctions de curé, 49.

PARIS.

le saint s'y rend pour affaires et y visite le Père BARRÉ, 37; le saint allait de temps en temps de Reims à P., 48; nouveau voyage du saint (fin 1682); il y consulte plusieurs personnes sur son projet d'abandonner son canonicate, 50; le saint y vient (juillet 1683) dans l'espoir d'y résigner son canonicate entre les mains de son archevêque, 51; l'archevêque de Reims quitte P. au moment

où le saint y arrive, 51; le curé de Saint-Sulpice obtient la promesse de deux Frères qui viendraient, conduits par le saint, prendre soin d'une école, 51, 57; cette promesse ne serait exécutée que six ou sept ans plus tard, 51; M. PHILBERT et d'autres personnes sages conseillent au saint de se rendre à P., 52; M. CALLOU déconseille au saint de se rendre à P., 57; le saint s'excuse auprès de l'ecclésiastique chargé de l'école Saint-Sulpice, 57; les raisons providentielles du retard imposé au saint, 58; le saint y fait l'école, 67; y est contrarié relativement à l'habit des Frères, 69; les Frères n'y étaient pas encore à la mort du Père BARRÉ, 70; avant de se rendre à P., le saint est chargé, à Reims, de trois communautés, 86; rentrant de P., le saint admoneste un Frère de l'école Saint-Jacques de Reims, sur son peu d'ordre et de discipline, 66.

PARIS.

- abbaye Saint-Germain: Dom Claude BRÉTAGNE en fut prieur, 26.
- couvent des Minimes, place Royale: le Père BARRÉ y réside, 37, 50, 70; y meurt le 31 mai 1686, 70; le saint y visite le Père BARRÉ, 70.
- séminaire Saint-Sulpice: le saint y est envoyé, 14; toutes les fois que le saint vient à P., il loge au séminaire: il y est reçu avec des témoignages de vénération, 51; les supérieurs du séminaire approuvent le *Mémoire sur l'habit*, 70.

PROVENCE.

voyage du saint en P., 22; pendant son absence, on découvre le récit manuscrit des origines de l'Institut, écrit de la main du saint, 22.

REIMS.

- localité: les DE LA SALLE, famille des plus considérables de R., 10; le saint y est né, 11; accident survenu au saint, une nuit qu'il rentrait à R., 14; le saint y revient après son séjour au séminaire Saint-Sulpice, 15; ordonné diacre à Cambrai, le saint revient à R. et s'applique à l'étude de la théologie, 16; M. ROLAND y avait établi une maison pour les orphelins, 17; M. NYEL y arrive (1679), 23, 24; Madame MAILLEFER y est née, 23; elle songe à y fonder des écoles, 23; Madame MAILLEFER et M. ROLAND projettent d'y envoyer M. NYEL, 24; Guise en est éloignée de dix-huit lieues, 39; le saint se rendait de temps à autre de R. à Paris, 48; le saint quitte R. pour Paris (juillet 1683), dans l'espoir d'y résigner son canonicate entre les mains de son archevêque, 51; celui-ci revient à R. au moment où le saint le cherche à Paris, 51; la mémoire de M. CALLOU est encore en bénédiction à R., 56; Frère BOURLETTE appartient à une très honnête famille de R., 63; M. NYEL revient plusieurs fois

- de Laon à R. pour prier le saint de se charger des écoles de Guise et de Laon, 67; le bruit se répand de la démission du saint et de l'élection du Frère L'HEUREUX, 78; on désapprouve la conduite du saint et on en informe les supérieurs ecclésiastiques, 78; chaque fois que le duc de MAZARIN vient à R., il salue le saint, 79; une fois, il assiste à sa messe, parmi les Frères, 80.
- maison de communauté : le saint est d'abord simple conseiller des maîtres, 34; la maison Saint-Symphorien avait été louée pour un an et demi; le terme du bail étant le 24 juin 1681, 35-36; le saint y commence une école, 35; cette maison fut constamment sous la conduite du saint, 45;
 - la maison rue Neuve prend forme de communauté; les effectifs s'y renouvellent en quelques mois, 46-47; la maison ne paraît pas encore suffisamment formée (en 1683) pour que le saint puisse se rendre à Paris, 57; est située non loin de l'église Sainte-Claire : le saint s'y était retiré avec les Frères et quelques ecclésiastiques, 62; les principaux Frères de la maison et ceux des trois autres communautés s'assemblent une seconde fois, 74;
 - progrès de l'Institut à R. et dans les trois maisons des environs, 84; établissement d'un noviciat, 84-85; d'un séminaire de maîtres pour la campagne, 85; au total : trois communautés et une cinquantaine de personnes, 86.
 - école Saint-Jacques : projet de fondation, 28; pourparlers et propositions, 29; les Frères y succèdent aux premiers maîtres d'école, 29; conversion des fonds affectés à l'école, 29; générosité des rémois, 30; ouverte en septembre 1679, 34; les premiers maîtres logent au presbythère Saint-Maurice, 34-35; le saint y fait la classe pour remédier au nombre insuffisant de Frères : exemples qu'il donne à cette occasion, 66; plus tard, le saint admoneste un Frère de l'école qui manquait d'ordre et de discipline, 66-67.
 - école Saint-Maurice : commencée par M. NYEL en 1679, 28.
 - école Saint-Symphorien : commencée par le saint au lendemain de Noël 1679, 35.
- REIMS.
- abbayes :
Saint-Remy : Dom Claude BRETAGNE en était prieur, 26;
Saint-Étienne-les-Dames : une sœur du saint y était religieuse, 10.
 - archevêché et diocèse : le siège avait été vacant, 13, 15, 56; Monseigneur LE TELLIER en est archevêque, 16; il avait entrepris la réforme du clergé, alors relâché; M. CALLOU l'y avait aidé, 56; il voulait retenir le saint et ses Frères dans son diocèse, 83.
 - cathédrale : le saint y célèbre sa première messe, 16; M. ROLAND y fut théologal, 23; le saint y prie longuement avant d'être reçu par son archevêque (juillet 1683); des témoins échangent leurs impressions, 52; M. PHILBERT en fut grand chantré, 52.
 - chapitre de Notre-Dame : deux des DE LA SALLE y sont chanoines, 10, 29; mécontentement causé par la désignation de M. FAUBERT, 56.
 - églises :
église des Orphelines : le saint la fait tendre de deuil et y célèbre un service pour M. NYEL; les Frères et leurs écoliers y participent, 68-69;
Saint-Hilaire : le saint y est baptisé, 11;
Saint-Jacques : le saint y conduit les élèves : pour les vêpres des dimanches et fêtes, pour la messe des jours de classe, 66;
Saint-Symphorien : à égale distance de la maison des maîtres et de celle du saint, 39.
 - séminaire : le saint s'y prépare à la prêtrise, 16; M. PHILBERT en avait été supérieur, 52.
 - université : le saint y est reçu docteur en théologie, 17.
- REIMS.
- municipalité : reçoit la communauté de M. ROLAND, 18; avait d'abord fait obstacle à cet établissement, 25; ruinerait l'initiative de M. NYEL, 25; opposée à l'établissement des écoles gratuites pour garçons, 26; Monsieur le Maire et d'autres personnes pressent le saint de donner un manteau à ses Frères, 69.
- RETHEL ou RETHEL-MAZARIN.
- M. NYEL y est envoyé pour fonder une école : le concours de la municipalité est assuré et une maison est achetée, 45; M. NYEL se rend de R. à Guise, 45; l'école reste sous sa conduite, 45; le duc de MAZARIN avait contribué à l'établissement de l'école, 80.
- ROUEN.
- Darnétal en est proche, 23; Madame MAILLEFER y est établie, 23; elle y est enterrée au cimetière Saint-Nicaise, 23; sa mémoire lui survit, 23; M. NYEL y avait commencé des écoles gratuites pour garçons, 23; il vient de R. à Reims, 23; il souhaite y retourner, 67; il y meurt, 68; M. ROLAND y prêche un carême, 23; Sœur DUVAL y avait été supérieure des écoles du P. BARRÉ, 24; MAILLEFER de R., 35.
- SAINT-YON.
- les postulants de Reims suivent des exercices très semblables à ceux qui seront établis plus tard au noviciat de S.-Y., 85.
- SEN LIS.
- un des frères du saint [Jean-Remy] y est placé chez les chanoines réguliers, 43.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

AIEULE DU SAINT.

lui lit la vie des saints, 11.

AMIS (des) DU SAINT.

blâment sa retraite, son refus des visites, son éloignement des siens, 65; venus le visiter, sont priés d'attendre que le saint ait obtenu permission de leur parler; se plaignent de cette conduite, 78.

BAILLY, Guillaume, dernier abbé de Saint-Thierry, près de Reims, 80.

sa grande vénération pour le saint, 80; plaisante la vileté de sa soutane, 80.

BARRÉ, Nicolas, minime, fondateur des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus, plus tard Dames de Saint-Maur.

- tente l'établissement d'une congrégation masculine, 3; réussit l'établissement d'une congrégation féminine, 3; ses écoles de filles à Rouen, 24; avait réussi pour les filles, 37; avait essayé pour les garçons et réuni six maîtres à Saint-Gervais; ce succès n'avait été que très éphémère, 37; instituteur des filles du Saint-Enfant-Jésus, 50;

- accorde à M. ROLAND, sœur [DUVAL] pour commencer une communauté à Reims, 24; connaissait M. NYEL et son peu de stabilité, 37.

- le saint lui rend visite à Paris (1681), 37; conseille au saint de prendre les maîtres chez lui, 37; presse le saint de se charger des maîtres, 37; le saint se sent attiré à suivre ses conseils, difficultés qu'il y trouve, 38; consulté par le saint, lui déconseille d'employer son bien à fonder ses écoles, 48, 58; conseille au saint de quitter son bénéfice et de venir à Paris, 50; désigne au saint la personne à proposer pour lui succéder en son bénéfice, 50; contrarié plus que nul autre du retard apporté par le saint à prendre en charge l'école de Saint-Sulpice à Paris, 58.

- confiné dans la retraite les dix dernières années de sa vie, 50; sa mort, le 31 mai 1686; regrets qu'elle suscite, 70.

BAUDRAND DE LA COMBE, Henri, curé de Saint-Sulpice.

une personne d'autorité à Paris, 69; inquiète le saint au sujet de l'habit des Frères, 69; aurait voulu imposer aux Frères le manteau long, 69.

BAUHIN, Jacques, sulpicien.

- directeur spirituel du saint, 14; soins qu'il prend du saint, 14; amitié qu'il lie avec le saint, 14; témoignages de cette amitié, 15; ses visites à la maison du saint (Vaugirard), 15.

- son éloge, 14; sa mort, le 19 mars [1696], sur la fin du dernier siècle, 14.

BONVARLET, (veuve Jean B.).

voir PONTON, Anne.

BOURLETTE, Frère Nicolas.

né à Reims; sa générosité; son désir peu commun d'humiliations, 63; sa persévérance,

malgré les tentatives de son père pour le retirer de son état, 64; son dévouement lors de la maladie d'un collègue, 64; sa réponse au curé de Laon qui le visite, 64; sa mort prématurée, 64.

BOURLETTE (père du Frère Nicolas).

aurait voulu retirer son fils de la communauté, 64; lui rend visite à Laon à cette fin, 64; tous ses efforts sont vains, 64.

BOUTON, Nicolas, curé de Saint-Timothee à Reims.

neveu de l'Official, 27; créature de son oncle, 27; présenté par d'aucuns pour couvrir l'ouverture d'une première école gratuite pour garçons; sa candidature est écartée par le saint, 27.

BRETAGNE, Dom Claude.

prieur de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, 26; plus tard, transféré à l'abbaye Saint-Germain de Paris, 26; assez porté vers le curé [de Saint-Timothee, BOUTON Nicolas], neveu de l'Official, 27.

BROUILLET (famille des B.).

Louis DE LA SALLE y cherche une épouse, 10.

CALLOU, Jacques, supérieur du séminaire de Reims, l'un des directeurs du saint.

chargé d'expédier les provisions de M. FAUBERT, 54; Mgr LE TELLIER lui écrit, le prie de persuader le saint de résigner en faveur de son frère, 55; réponse qu'il reçoit du saint, 55; approuve la décision du saint, 55; le saint transmet la réponse de C. à Mgr l'Archevêque, 56; consulté par le saint sur la promesse faite à M. DE LA BARMONDIÈRE, et son désir personnel de quitter Reims aussitôt après la résignation de son canonat, 57; s'oppose au départ du saint, ses raisons, 57; permet au saint de se dépouiller de ses biens, 60; conseille au saint de conserver une rente de deux cents livres, 61; sa mémoire est en bénédiction dans plusieurs villes de France, surtout à Reims où il s'est appliqué à la réforme du clergé, 55-56.

voir DIRECTEURS du saint.

CERCELET, Vincent, curé de Rethel.

contribue à la fondation de l'école, 45.

CHANOINES (quelques chanoines de Reims).

- visitent le saint, 78; s'aperçoivent avec étonnement que le saint ne veut leur parler qu'après en avoir obtenu permission du Frère L'HEUREUX, 78.

- un chanoine de Reims, mort sans résigner, voir MOET Charles.

CONFESSEUR(S) des maîtres.

- fut d'abord le curé de la paroisse, 43; les maîtres ne s'en contentent pas, 43; on ne choisit un autre : plusieurs s'en dégoûtent, 43; les maîtres demandent au saint d'être leur

- confesseur : celui-ci hésite longtemps avant d'accepter, 43.
- les confesseurs extraordinaires des maîtres et des Frères ne trouvent aucun inconvénient au fait que le saint soit le confesseur ordinaire des membres de sa communauté, 44.
- CROYÈRE (Madame de).
voir LEVEQUE DE CROYÈRE.
- CURÉ de Laon.
voir GUYART.
- CURÉ de Rethel.
voir CERCELET.
- CURÉ de Mézières.
voir LAUNOIS.
- CURÉS de Reims.
voir BOUTON, DORIGNY, GONEL.
- un curé, présenté pour couvrir l'ouverture d'une première école : écarté par le saint, comme n'ayant pas assez de zèle, 27; un deuxième, écarté par le saint, comme n'étant pas aimé de ses supérieurs, 27; un troisième, écarté par le saint, comme étant à la merci de son oncle, Official, 27.
- CURÉS DE CAMPAGNE.
plusieurs prient le saint de leur envoyer un Frère, 85; sur son refus, ils s'avisent de lui envoyer des jeunes gens à former pour tenir ensuite leurs écoles, 85.
- DIRECTEUR(S) DU SAINT.
- le voulait assidu au chœur, 49-50; trouve des difficultés à le voir résigner son bénéfice, 50; refuse une deuxième proposition de résignation, 50; condescend enfin à cette résignation, 51; signe la démissoire, 53.
- les directeurs du saint (à Paris, 1689-1690), approuvent le *Mémoire sur l'habit*, 70.
- DORIGNY, Nicolas, curé de Saint-Maurice, à Reims.
retenu comme le plus digne de prendre une première école sous sa protection, 27; son éloge, 27; avait dessein de faire tenir une école gratuite sur sa paroisse, 28; accepte de loger les maîtres dans sa maison, 28; loge les maîtres des écoles Saint-Maurice et Saint-Jacques, 34; sa maison est éloignée de celle du saint, 34; reçoit du saint deux cents livres de pension pour les maîtres, 35.
- DOZET, Pierre, chanoine.
résigne en faveur du saint, 12; conseil qu'il donne au saint, 12.
- DUBOIS (frère de Madame MAILLEFER).
aurait dû héberger M. NYEL et son compagnon, 24.
- DUVAL, Françoise, supérieure des Orphelines, 24.
M. NYEL l'avait connue à Rouen; il s'adresse à elle à son arrivée à Reims, 24; avait été, à Rouen, supérieure des écoles du Père

BARRÉ, 24; avait été cédée à Nicolas ROLAND pour commencer la communauté de Reims, 24; met le saint en contact avec M. NYEL, 24; expose au saint le dessein de M. NYEL, 24.

ECCLÉSIASTIQUES.

- plusieurs E. de Reims sont assemblés par le saint et passent en revue, avec lui, les curés qui pourraient prendre les écoles sous leur protection, 26-27; acceptent le choix du curé de Saint-Maurice, 27, 28; les E. qui vivent avec le saint sont entraînés par lui dans les voies de la mortification, 62; ils se retirent avec lui et les Frères dans un immeuble loué proche Sainte-Claire, 62; ils l'aident dans la distribution des aumônes, 61.
- un E. qui résidait avec le directeur du saint, prévient ce directeur en faveur de la résignation du canoniat proposée par le saint, 51; un prêtre de mérite rend témoignage des grandes pénitences du saint, 13.
- les supérieurs ecclésiastiques obligent le saint à reprendre la supériorité, 78.

EVÊQUES.

les E. qui appellent les Frères approuvent leur habit, 69.

FAUBERT, Jean.

nâtif de Château-Porcien, 54; le saint résigne en sa faveur, 53; ecclésiastique zélé; ne se maintient pas; le saint regrette d'avoir résigné en sa faveur, 54; le supérieur du séminaire est chargé de lui envoyer ses provisions, 54; attendait encore ses provisions lorsqu'une ultime tentative est faite pour dissuader le saint de résigner en sa faveur, 55; reçoit ses provisions; prend possession, 56; sa nomination déplaît et suscite les critiques de tous : archevêque, chapitre, parents et amis du saint, 56.

FRÈRE, un.

reçoit les confidences d'un externe sur les mortifications du saint, 21; le saint voudrait établir un F. comme supérieur, 33; un F. meurt peu avant le Frère BOURLETTE; dans les bras du saint, 64 (voir JEAN-FRANÇOIS, F.); un F. meurt le 1^{er} mai (1687), après avoir refusé d'aller prendre l'air natal, 64 (voir MAURICE, F.); un quatrième F. meurt dans des dispositions et des sentiments de piété extraordinaires, 64; un F. de l'école Saint-Jacques est repris par le saint sur le peu de discipline de sa classe, 67; le F. cuisinier se méprend et sert de l'absinthe : les Frères n'y peuvent toucher, le saint mange sans remarquer la méprise, 72; un F., des plus anciens, est chargé de la conduite des postulants et des novices, 84; un F. est spécialement chargé de l'instruction et de la formation des séminaristes (maîtres d'école pour la campagne), 85.

FRÈRES.

- nom employé pour désigner les maîtres, 47 (voir MAÎTRES).
- le saint voudrait être le dernier parmi eux, 33; se confessaient volontiers au saint, 44; leurs peines venaient du peu d'expérience de certains confesseurs, 44; le canonicat du saint les rendait défiants vis-à-vis de leur propre avenir, 48; leurs observations méfiantes; le saint les voudrait dans des dispositions de généreux abandon, 58; le saint les persuade de se confier à la Providence, 59; le saint leur fait toucher du doigt l'efficacité des interventions de la Providence, 59-60.
 - occupent à Rethel (1721) la maison achetée sur les indications du saint, 45; auraient souhaité des fondations, 48; logés d'abord dans l'immeuble des DE LA SALLE, ils sont transférés dans un autre immeuble loué proche Sainte-Claire, 62; ils sont envoyés à Guise et à Laon pour tenir les écoles; ils en ont gardé la charge, 68; ils conduisent les écoliers au service solennel célébré pour le repos de l'âme de M. NYEL, 69; les parents des élèves reprochent aux Frères de Reims les corrections infligées à leurs enfants, 82.
 - demandent un habit qui les distingue des gens du monde, 69; avaient porté un habit noir et court, et un chapeau fort grand; le saint leur donne pour manteau la capote à manches, puis leur fait porter la robe; plusieurs évêques approuvent cet habit, 69; auraient dû porter le manteau long, suivant les vues de M. BAUDRAND, 70.
 - leur nourriture est fort commune, 21; entraînés par le saint dans les voies de la mortification, 62; le saint s'efforce de mettre des bornes à leur zèle, 63; plusieurs s'épuisent prématurément, 63; ils acceptent volontiers les moqueries que leur attire la nouveauté de leur habit, 63; le saint règle leur régime de table : jours de jeûne; qualité des mets, 71; ne peuvent supporter l'absinthe que le Frère cuisinier sert par erreur, 72.
 - le saint se préoccupe de leur peu de stabilité, 72; commencent une retraite : veulent se consacrer entièrement à Dieu; confèrent ensemble sur l'opportunité de faire les vœux de chasteté et d'obéissance, 73; acceptent les raisons du saint et se contentent du vœu annuel d'obéissance; ils émettent ce vœu le jour de la Trinité; ils le renouvellent chaque année jusqu'en 1694; ordre de la cérémonie, 73-74; aucune règle écrite parmi eux : le saint leur en tient lieu par ses continuel exemples, 75, 76; le saint n'épargne rien pour leur inculquer l'estime et les guider dans la pratique de l'obéissance, 76; leurs exemples, joints à ceux du saint, aiment les prétendants (postulants), 79; entourent le duc de MAZARIN venu entendre la messe du saint; édifient le duc par leur piété et leur modestie, 80; les principaux FF., assemblés une seconde fois, se laissent persuader d'élire un F. comme supérieur de leur communauté : ils fixent leur choix sur Frère L'HEUREUX, 74.
voir MAÎTRES.
- GONEL, Henri, curé de Saint-Symphorien, à Reims.
confesseur des maîtres; ceux-ci ne s'en contentent pas, 43.
- GUIART, voir GUYART.
- GUISE, Mademoiselle de G.
contribue à la fondation de l'école, 40.
- GUYART, curé de Saint-Pierre de Laon, ensuite chanoine de la cathédrale, 45.
fait visite au Frère BOURLETTE : trouve son compagnon malade, et le Frère surchargé; lui conseille d'octroyer un congé extraordinaire; réponse du Frère, 64; son crédit est mis à contribution par M. NYEL pour obtenir que le saint prenne en charge les écoles de Guise et de Laon, 68; vénération du saint pour G.; celui-ci rend témoignage de la vertu du saint, 68.
- JEAN-FRANÇOIS, Frère.
meurt avant le Frère BOURLETTE en chantant : amour, amour, amour, 64.
- JEUNE(S) GENS.
- un jeune garçon de 14 ans accompagne M. NYEL à Reims, pour l'aider dans l'ouverture d'une première école, 23.
 - des jeunes gens de 15 ans sont envoyés au saint; ils sont reçus malgré leur jeunesse, 84; ils forment une petite communauté : leur nombre, leur règlement, leurs exercices, l'édification qu'ils donnent; pratiquement l'équivalent d'un noviciat, 84-85.
- LA BARMONDIÈRE, Claude Bottu de La B., curé de Saint-Sulpice.
le saint lui promet deux Frères, et s'engage à venir à Paris avec eux pour commencer les écoles sur la paroisse, 51; rappel de cette promesse, 57, 83; avait hâte de voir arriver le saint et les deux Frères; ses regrets devant leurs temporisations, 57.
- LA SALLE, famille du saint.
famille des plus honorables et des plus considérables de Reims, 10; des réunions de famille se tiennent chez le saint : critiques qui lui sont faites, 42; patience du saint en ces occasions : témoignage d'une de ses tantes à ce propos, 42.
- LA SALLE (de), frères du saint.
trois de ses frères mangeaient avec les maîtres, 43; les deux plus jeunes le quittent : l'un (Pierre) passe chez son beau-frère (MAILLEFER, Jean); l'autre (Jean-Remy) est mis en pension à Senlis, 43; le saint aurait dû résigner son

canonicat en faveur de l'un ou l'autre de ses frères, 56; ne sont plus avec le saint dans l'immeuble proche Sainte-Claire, 62.

LA SALLE (de), frères et sœurs du saint.

trois garçons deviennent prêtres, dont deux [le saint et son frère Louis] chanoines de Notre-Dame de Reims, et un génovéfain [Jacques-Joseph], 10; deux garçons se marient [Pierre et Jean-Remy], 10; une fille se marie [Mariel], 10; une fille devient religieuse à Saint-Étienne-les-Dames [Rose-Marie], 10.

LA SALLE, Jacques-Joseph de, frère du saint, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, 10.

LA SALLE, Jean-Baptiste de.

- plan de l'ouvrage :
 - son enfance et sa promotion aux ordres (I); l'établissement de son Institut (II); les oppositions suscitées à son entreprise (III); ses vertus, son esprit (IV), 5.
- canonicat :
 - ses prières; sa résolution de quitter le canonicat; croit ne pouvoir mener de front la conduite des Frères et les obligations du canonicat, 48; avait été engagé à quitter son canonicat pour la cure de Mézières : il y aurait exercé les fonctions de curé, puis aurait repris son canonicat, 49; reste désireux de quitter son bénéfice, 49; perçoit de mieux en mieux l'incompatibilité entre ses obligations de chanoine et celles de la direction des écoles, 49; propose à son directeur d'abandonner son bénéfice, 50; à Paris, il consulte plusieurs personnes à ce même propos, 50; il est conseillé par le Père BARRÉ : sur la résignation de son bénéfice et sur le nom de l'ecclésiastique à pourvoir, 50; propose une deuxième fois de résigner son bénéfice; son directeur refuse, 50; obtient finalement de son directeur l'autorisation de résigner; quitte aussitôt Reims pour Paris, à l'effet de se démettre entre les mains de son archevêque, 51; revient à Reims pour y rencontrer son archevêque, 51; consulte à nouveau plusieurs personnes sur l'opportunité de sa démission; on lui conseille de se démettre et de quitter Reims pour Paris, 51-52; reçu par l'archevêque, il lui expose ses deux projets : quitter le canonicat, se retirer à Paris, 52; sur avis de M. PHILBERT, Mgr LE TELLIER consent, 53; une première démarche est faite le soir même, 53; résigne son canonicat en faveur d'un étranger (M. FAUBERT); son directeur signe la lettre de démission, 52; signe ses lettres de démission, et en manifeste un grand contentement, 53-54; propose M. FAUBERT pour le remplacer au chapitre; son motif désintéressé; plus tard, devant la déchéance de son remplaçant, le S. regrettera de l'avoir pourvu, 54; on tente de le dissuader de résigner en faveur de M. FAUBERT, et de lui préférer son frère (Jean-Louis); réponse

du S., 55; écrit à Mgr LE TELLIER : il maintient la désignation de M. FAUBERT et fait connaître à son archevêque le sentiment approuvé de M. CALLOU, 56; est définitivement déchargé de son canonicat le 16 août 1683, 56; reste insensible aux critiques que l'on fait sur la désignation de M. FAUBERT, 56; retenu providentiellement à Reims : non content d'avoir abandonné son canonicat, il prend aussitôt des mesures pour se dépouiller de son patrimoine, 58.

- directeurs (ses) :
 - choisit un directeur spirituel : (Nicolas ROLAND), chanoine et théologal de la cathédrale, 13; dirigé par M. BAUHIN, 14; lié d'amitié avec lui; visites qu'il en reçoit plus tard, après son établissement à Paris, 15; se rend à Paris pour affaires; rend visite au P. BARRÉ, 37; ses hésitations à suivre les conseils du P. BARRÉ, 38; songe à fonder les écoles; il en est détourné par le P. BARRÉ, 48; conseillé par le P. BARRÉ au sujet de son canonicat, 50; après un refus, obtient finalement de son directeur l'autorisation de résigner, 50; son directeur signe la lettre de démission, 52; engagé par sa promesse à M. de LA BARMONDIÈRE, il consulte son directeur qui s'oppose à son départ de Reims; il s'abandonne à la conduite de la Providence, 57.
- enfance, famille, rapports avec le monde :
 - bref aperçu de sa vie, 2; aîné de famille, 11, 42; le premier offert à Dieu, 11; sa naissance, son baptême à Saint-Hilaire, son nom : Jean-Baptiste, 11; son éducation au foyer paternel, son inclination à la piété, son penchant pour l'état ecclésiastique, 11; il construit des oratoires, imite les cérémonies de l'Église, se fait lire la vie des saints, 11; il est conduit par son père à l'office divin; il fait fonction d'enfant de chœur, 11; il est envoyé aux études à l'âge de huit ou neuf ans, 12; aimable à ses maîtres, respectable à ses compagnons, dévot sans affectation, gai sans être évaporé, 12; chanoine à quinze ans : ferveur accrue de sa piété, sa ponctualité aux Heures, 12; initié par son aïeul à la récitation du bréviaire, 12.
 - bon ordre qu'il met dans sa maison, 16; mène de front : ses exercices de piété, ses études et les affaires de sa maison, 17; son sens des affaires, 17; rang qu'il tient dans l'Église et dans le monde, 38; il reste chargé de l'éducation de trois de ses frères qui vivaient avec lui, 38, 42; sa crainte de chagriner parents et amis, 38; ses parents et amis sont peinés de le voir vivre avec les maîtres, 42; recevait parfois sa famille à table; critiques que l'on faisait de son genre de vie; sa patience : « il croisait les bras », 42, 43; lui et ses frères mangent à la même table que les maîtres, 43; très affectionné d'un de ses frères, 43; son

archevêque l'avait en estime, 51; déchargé de la conduite de ses frères, 62; plusieurs de ses amis blâment puis admirent sa conduite, 65; estimé de plus en plus au dehors, 79; estimé par le duc de MAZARIN qui demande de pouvoir assister à sa messe, 79; le duc et le S. se rendent ensemble à l'église, 80. état ecclésiastique :

- reçoit les ordres mineurs à Cambrai, 13; envoyé à Paris, au séminaire Saint-Sulpice, 14; reste deux ans au séminaire Saint-Sulpice, 15; sa conduite édifiante, 15; reçoit le sous-diaconat, 15; reçoit le diaconat à Cambrai, 15; remplit les conditions du parfait diacre selon saint Paul, 15-16; revient à Reims, 16; pour y accomplir ses études théologiques, 16; reçoit la prêtrise, à Reims, des mains de Mgr LE TELLIER, 16; dit sa première messe à la cathédrale de Reims, 16; ferveur de sa piété, 16; son zèle comme prêtre du Seigneur, 16; contraint un prêtre indigne à sortir de la ville, 17; poursuit ses études théologiques; prend le bonnet de docteur, 17; chanoine de Notre-Dame, 34, 36.

- institut et écoles :

prédestiné à établir les écoles de garçons, 3; son œuvre est digne de louange, 4; a laissé le récit abrégé des débuts de l'Institut; ce manuscrit a été retrouvé pendant son voyage en Provence, 22; consulte plusieurs personnes de piété : Dom Claude BRETAGNE et quelques ecclésiastiques : leur propose de mettre les écoles gratuites sous la protection d'un curé; cette proposition est reçue par les ecclésiastiques consultés, 26-27; examine les curés proposés pour prendre les écoles sous leur protection; refuse les trois premiers candidats : ses raisons; fait accepter le curé de Saint-Maurice, 27; son témoignage sur l'origine providentielle des Écoles chrétiennes, 30; on veut l'engager à s'occuper des écoles de garçons; ses charges le dissuadent d'entreprendre cette œuvre; sa répugnance à s'occuper des maîtres, 30-31; amené progressivement à s'occuper des maîtres et des écoles, 31-32; en quels termes il parle lui-même de ces débuts, 32; conseiller des maîtres; croyait ne pas s'engager davantage; en réalité, Dieu le conduirait à établir les Frères en vingt-deux villes de France, 34;

sa maison est trop éloignée de l'école Saint-Maurice, 34; paie deux cents livres de pension aux maîtres; assure leur entretien, 35; loue une maison pour les maîtres : celle-ci est proche de la sienne, derrière Saint-Symphorien, 35; sa maison est proche Sainte-Marguerite, 35; s'émeut du peu d'ordre de la petite communauté des maîtres, 36; avait loué l'immeuble des maîtres pour un an et demi, 36; songe à faire loger les maîtres chez lui; reste longtemps perplexe à cet égard : raisons de cette perplexité, 36-37; reste trois

mois dans l'expectative, 39; se résout à faire venir les maîtres prendre leurs repas chez lui; en fait, il les retiendra depuis leur retour de la sainte messe jusqu'à la prière du soir, sauf le temps des écoles, 39-40; sa maison était réglée; il propose aux maîtres quelques règlements, 40; hésite à renouveler le bail de la maison louée pour les maîtres ou à en louer une autre vacante; prend enfin la résolution de les retirer chez lui entièrement, 41; met à exécution ses bons desirs; après avoir éprouvé les maîtres (depuis Pâques jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste), il les fait venir chez lui le 24 juin 1681, 41; conduisait la maison de Reims, 45; plusieurs maîtres, désireux d'une vie plus libre, abandonnent la communauté, 46; il est obligé de renvoyer quelques maîtres, 46; écrit à M. LEPAGNOL, chargé des écoles sulpiciennes, pour s'excuser de ne pouvoir se rendre immédiatement à Paris, 57; ne sait s'il doit employer son bien à fonder les écoles : le Père BARRÉ l'en dissuade, 58; l'exemple de M. ROLAND l'y engagerait au contraire, 59; loue pour les Frères un immeuble proche Sainte-Claire : s'y retire avec eux et les quelques ecclésiastiques qui partageaient avec lui la maison paternelle, 62;

un Frère meurt dans ses bras, dans de véritables transports mystiques, 64; obligé, faute de sujet, de faire l'école à Saint-Jacques; conduit les écoliers à la paroisse; porte capote, souliers et chapeau des Frères; son attention à maintenir les écoliers en ordre, surtout pour aller à la sainte messe, 66; fait l'école à Reims, à Paris et ailleurs, 67; obligé de se charger des écoles de Guise et de Laon : il y envoie des Frères qui y ont toujours tenu les écoles depuis lors, 68. Mgr LE TELLIER lui offre de fonder ses écoles s'il consent à ne pas quitter le diocèse; le S. refuse : ses raisons, 83; reçoit quelques jeunes gens : forme pour eux une communauté séparée, avec règlement et exercices appropriés; cette communauté sert de noviciat, 84; refuse d'envoyer les maîtres seuls dans les paroisses; accepte de former les jeunes candidats présentés par les curés : en reçoit vingt-cinq; leur donne un Frère pour les former, 85; ces maîtres des campagnes lui gardent une grande reconnaissance, 86; avant son départ pour Paris, le S. était chargé de trois communautés à Reims : les Frères, le noviciat et le séminaire; il est visiblement assisté par la Providence, 86.

- Frères (direction des).

engage les maîtres à choisir un même confesseur, 43; répugne à confesser les maîtres : finit par accepter, 44; confesse les maîtres et les Frères jusqu'à sa mort; grand bien qui en résulte et talent qu'il avait pour ce ministère, 44; remarque les tentations d'ins-

tabilité de plusieurs maîtres : essaye en vain de les rassurer, 47; se réjouit des insultes endurées par les Frères, 63; il s'interdit d'aller manger en ville, même chez ses parents : donne ainsi l'exemple aux Frères d'une pratique qui deviendra un point de Règle, 65; sollicité de donner un manteau aux Frères, il choisit la capote à manches, puis une robe, 69; ses prières pour obtenir que M. [BAUDRAND] abandonne ses vues sur l'habit long; couche par écrit ses raisons pour ne point changer l'habit de ses Frères : fait voir cet écrit à ses directeurs et aux supérieurs du séminaire Saint-Sulpice, 70; s'applique à régler les choses essentielles pour le bon ordre de la communauté, 71; règle la table : sa répugnance pour la nourriture commune, 71; veut prendre avec les Frères les moyens propres pour procurer leur stabilité : commence avec eux une retraite (Pentecôte 1686 ou 1687), 72; détourne les Frères de faire aussitôt les vœux perpétuels d'obéissance et de chasteté : en 1694 seulement, il acceptera que les Frères fassent un vœu perpétuel d'obéissance, 73; commence lui-même la cérémonie d'émission, après avoir dit la messe, 73; assemble une seconde fois les principaux Frères de Reims et quelques-uns des trois autres maisons : fait avec eux une retraite de huit jours; les exhorte à se choisir un Frère comme supérieur : se réjouit de l'élection du Frère L'HEUREUX, 74; rétabli supérieur, il exerce sa charge en toute humilité; souhaite pouvoir trouver l'occasion de se décharger à nouveau, 79; anime les prétendants (= postulants) par ses exemples, 79.

- NYEL (le saint et N.).

rencontre M. NYEL à l'entrée de la maison des orphelines, 24; mis en contact avec M. NYEL lui déconseille de loger chez le frère de Madame MAILLEFER, 24; invite M. NYEL à loger chez lui : ses raisons; ses offres sont acceptées, 25; éloge des prévenances du S. : la main de Dieu est sur lui, 25-26; continue ses bons offices envers M. NYEL, établi à Saint-Maurice, 28; M. NYEL se recommande du saint auprès de Madame de CROYÈRE : le saint est alors appelé par cette dame; son étonnement, sa visite; projet de fondation d'une école sur la paroisse Saint-Jacques et exécution de cette fondation, 29; M. NYEL obtient de lui l'ouverture de l'école Saint-Symphorien, 35; essaye de retenir M. NYEL qui part pour Guise (semaine sainte 1681), 39; pendant l'absence de M. NYEL, il reconnaît les désordres occasionnés par ses absences trop fréquentes : pour y remédier, il se résout à continuer à faire venir les maîtres chez lui, 40; diffère de répondre aux instances de M. NYEL qui le prie de se charger des écoles de Guise et de Laon, 67; M. NYEL

a été l'instrument providentiel pour amener le saint à se charger des écoles, 68; regrette la mort de M. NYEL; les prières qu'il fait dire pour le repos de son âme; la messe qu'il célèbre à cette intention en l'église des Sœurs des orphelines, 68-69.

- pauvreté :

ses aumônes, 20; sa charité envers les malades; l'un d'eux souille son surplis : patience du saint en cette occasion, 20; non content d'avoir abandonné son canonicat, il prend aussitôt des mesures pour se dépouiller de son patrimoine, 58; s'en remet à la Providence du soin de l'amener ou non à fonder ses écoles : prière qu'il fait à ce sujet; Dieu lui inspire de s'abandonner complètement à Lui : ce qu'il fit et maintint constamment par la suite pour toutes ses maisons, 59; commente aux Frères l'efficacité du recours à la Providence, 59-60; ses dispositions vis-à-vis de ses biens : il voudrait s'en dépouiller, mais il ne le fera que sur l'ordre et suivant les indications de son directeur; simplicité avec laquelle il demande les directives de celui-ci, 60; commence à distribuer son bien aux pauvres, en 1685, année de grande cherté de vivres, 60-61; aidé par les ecclésiastiques vivant chez lui, il organise des distributions de pain dans les écoles et au cours de catéchisme pour adultes, 61; les distributions journalières se montent à cent pistoles; s'y ajoutent les aumônes particulières aux pauvres honteux, 61; sur le conseil de son directeur, il se réserve une rente de deux cents livres pour ses voyages, sa bibliothèque, les ornements d'église et d'autres œuvres de piété, 61.

- pénitence :

ses grandes pénitences : alors et pendant toute sa vie, 13; on lui reproche la recherche dans ses habits, 19; adopte des habits semblables à ceux des Frères, 19; sa mortification; sa privation de nourriture, 20, 21; sa difficulté à garder les aliments, 21; les maux d'estomac qui résultent de la nourriture qu'il s'efforce de manger, 20, 21; élevé et nourri délicatement : sa mortification dans le manger; sa difficulté à se mettre au régime des Frères, 21; témoignage rendu à sa grande mortification, 21; son goût pour la retraite; sa mortification : disciplines et cilice; son exemple entraîne ceux qui vivent avec lui, 62; efforts qu'il fait pour se soumettre à la nourriture commune, 71; se contraint par la diète, va jusqu'à reprendre ses vomissements; maîtrise peu à peu ses goûts et devient insensible : faits qui en témoignent, 72.

- prière :

sa difficulté à vaincre le sommeil; dans la suite, il passe les nuits en prière; moyen qu'il prend pour éviter le sommeil pendant ses oraisons, 20; ses oraisons prolongées, 21;

- avait une dévotion particulière à son saint patron, 41; prie dans la cathédrale (de Reims) avant de se rendre à l'archevêché; un témoin de sa prière s'apitoie : « M. DE LA SALLE perd l'esprit », 52; ses prières et ses veilles; sa retraite dans un petit colombier; son dégoût des visites, 65.
- régularité et humilité :
 - se soumet en tout au Frère L'HEUREUX, 74; multiplie les demandes de permission; s'offre pour les choses les plus humiliantes, 75; se propose pour nettoyer un endroit malpropre; se met en devoir de s'exécuter : n'abandonne son projet que sur la remontrance du Frère L'HEUREUX, 75; est la Règle vivante des Frères; la soumission qu'il exige dans la Règle est celle dont il a lui-même donné l'exemple, 75; passages de ses lettres qui témoignent de son estime pour l'obéissance, 76-77; exemples d'humilité : il s'accuse de ses fautes; s'humilie devant ses amis, ne voulant leur parler qu'après en avoir obtenu permission, 78; son humilité confond l'orgueil des témoins de sa soumission au Frère L'HEUREUX; il est obligé par les supérieurs ecclésiastiques de reprendre la supériorité, 78.
 - ROLAND (le saint et R.).
 - choisi comme exécuteur testamentaire de M. ROLAND, 13, 17, 23; chargé de la maison des orphelins; mandaté par M. ROLAND pour faire recevoir cette communauté : obtient cette reconnaissance, 17-18.
 - vertus :
 - le saint est digne d'éloge, 1; « conduite admirable de la Providence » à son endroit, 4; son courage et sa persévérance dans les traverses, 4; portée de la qualité de saint ou de bienheureux qui lui est attribuée par l'auteur, 7; sa qualité de juste, 9; a fui l'honneur et s'est caché aux yeux des hommes, 9-10; il est juste de le mettre sur la chandelière afin que l'exemple des vertus qu'il a pratiquées puisse servir de lumière aux autres, 10; sa confiance en Dieu, 18; comment Dieu permet qu'il soit exercé à la vertu, 18-19; voies providentielles à son endroit, 19; se fait un plaisir de ce que les autres ont en horreur, 20; son mépris du péché, 20; prêt à recevoir l'appel et la mission de Dieu, 21-22; rien n'arrête sa soumission à la volonté divine, 22; présenté à tort comme prétentieux; tente au contraire d'être le dernier parmi les Frères : veut établir un Frère comme supérieur, 33; le démon lui suscite des obstacles, 38; docile à Dieu, il surmonte tous les obstacles, 38-39; vit avec les maîtres : remontrances qu'il reçoit de certaines personnes à ce sujet; il ne se laisse pas ébranler; sa patience héroïque; le témoignage rendu par une de ses tantes sur son attitude aux réunions de famille où il était critiqué, 42; essaye de détromper une personne qui le prend pour un saint, 81; attirées par sa vertu, plusieurs personnes demandent à se mettre sous sa direction; il n'accepte que très peu de dirigées, 81; impose à l'une de ses dirigées (religieuse) de se défaire de tout son superflu, 81-82; sa patience devant les réclamations des parents des écoliers, mécontents des corrections infligées par les Frères à leurs enfants, 82-83.
 - voyages :
 - accident qui lui survient en campagne : ses suites, 14; se rendait de temps à autre à Paris, 48; à Paris, loge au séminaire Saint-Sulpice; prend engagement vis-à-vis du curé (LA BARMONDIÈRE) de venir lui-même avec deux Frères pour se charger d'une école, 51.
 - LA SALLE, Jean-Louis de, frère du saint.
 - ainé des trois frères qui vivaient avec le saint, 43; ne veut pas quitter le saint, 43; pourvu d'un canonicat à la mort d'un chanoine décédé sans avoir résigné [MOËT Charles], 55; paroles de Mgr LE TELLIER à cette occasion, 55; fait l'école à Guise avec M. NYEL, 67.
 - LA SALLE, Jean-Remy de, frère du saint.
 - le plus jeune des trois frères du saint qui vivaient avec lui, 43; mis en pension à Senlis, 43.
 - LA SALLE, Louis de, père du saint.
 - conseiller au présidial de Reims, 10; sa piété, 10; son épouse; son foyer; ses enfants, 10; conduit le saint à l'office divin, 11; sa mort interrompt le séjour du saint à Saint-Sulpice, 15; sa maison, proche Sainte-Marguerite, 35; le saint vécut dans la maison de son père, avec les Frères; ils n'y restèrent que peu de temps, 62.
 - LA SALLE (de), parents et alliés du saint.
 - son père et sa mère l'élevèrent dans la piété, 11; récréations familiales, 11; son aïeule lui lit la vie des saints, 11; le saint s'abstient d'aller manger chez ses parents; il en est blâmé, 65; leurs critiques sur la désignation de M. FAUBERT pour succéder au saint au chapitre de la cathédrale, 56.
 - LAUNOIS, Nicolas, curé de Mézières.
 - aurait permuté sa cure contre le bénéfice du saint, 49.
 - LEPAGNOL, sulpicien [probablement faut-il lire : COMPAGNON].
 - chargé des écoles de charité de la paroisse Saint-Sulpice, 57; contrarié par les temporisations du saint, 57.
 - LE TELLIER, Mgr Charles-Maurice, archevêque de Reims.
 - confère la prêtrise au saint, 16; son autorité est mise au service de l'établissement des écoles de filles, à Reims, 25; veut retenir le saint dans son diocèse; s'offre à établir

sa communauté, comme il avait établi celle des Sœurs des Orphelines, à la condition de la limiter au seul diocèse de Reims, 83; aurait révoquer la permutation faite entre le curé de Mézières [LAUNOIS Nicolas] et le saint (chanoine de Notre-Dame, à Reims), 49; le candidat à pourvoir de la prébende résignée par le saint devait lui être proposé, 50; était à Paris (en juillet 1683) : le saint vient l'y trouver pour résigner son canonicat entre ses mains; l'entrevue n'a pas lieu, l'archevêque ayant quitté Paris pour Reims, 51; de retour à Reims, redoute de recevoir le saint : son estime pour lui, sa crainte de le voir quitter le chapitre de la cathédrale, 51; doit quitter Reims une seconde fois, 52; consulte M. PHILBERT, 52; ne fait point paraître ses appréhensions devant le saint, connaissant la fermeté de son esprit, 53; n'agrée pas le choix de M. FAUBERT, 54; quelques années plus tard, pourvoit le frère du saint (Jean-Louis), « pour réparer la folie de Monsieur son frère », 54, 55; se rend à Paris, au lendemain de la démission du saint : fait entreprendre une nouvelle tentative pour engager le saint à résigner en faveur de son frère Jean-Louis; écrit à ce sujet au supérieur du séminaire de Reims, 55; le saint lui écrit : la désignation de M. FAUBERT est maintenue; la réponse de M. CALLOU n'est pas une désapprobation; l'archevêque ordonne l'envoi des provisions à M. FAUBERT, 56.

LÈVÈQUE DE CROYÈRE, Madame.

son dessein de fonder une école sur la paroisse Saint-Jacques, à Reims, 28; reçoit la visite de M. NYEL, 28; désire parler au saint, le fait appeler, 29; ses propositions de fondation, 29; presse le saint de commencer au plus tôt cette école, 29; son premier versement, 29; sa mort prématurée, 29; la fidélité de son exécuteur testamentaire, 29; agent providentiel dans la vie du saint, 30; la pension reste assurée aux maîtres de l'école Saint-Jacques, 35.

L'HEUREUX, Frère Henri.

est choisi comme supérieur de la communauté, 74; accepte en toute simplicité, 74; le saint lui est soumis en tout : le Frère en est confus, 74; sa remontrance détourne le saint d'un service des plus humiliants, 75; le saint s'accuse à lui, et demande une pénitence, 78; déchargé de la supériorité par l'intervention des supérieurs ecclésiastiques; son contentement, 78.

LOUIS XIV, le roi.

reçoit la communauté fondée par M. ROLAND, 18.

MAILLEFER, Jean, beau-frère du saint.

un des frères du saint [Pierre] se retire chez lui, 43.

MAILLEFER, Pons.

maître des comptes au Parlement de Rouen, 23.

MAILLEFER, Madame M., née Jeanne DUBOIS. ses vertus; son zèle pour l'instruction de la jeunesse, 23; sa mort; sa mémoire parmi la population; ses miracles, 23; née à Reims; établie à Rouen, 23; fonde des écoles gratuites à Darnétal, 23; songe à fonder des écoles gratuites à Reims, 23; s'entend avec M. ROLAND à cette fin : convient d'y envoyer M. NYEL et remet à ce dernier une promesse de pension, 23-24; envoie M. NYEL et un jeune compagnon à Reims pour y commencer les écoles gratuites, 23; assurerait chaque année 100 écus aux deux maîtres de l'école Saint-Maurice, à Reims, 28; pension assurée par M. aux maîtres d'école, 35.

MAIRE (le) de la ville de Reims (1684-1685). conseille au saint de donner un manteau à ses Frères, 69.

MAITRES.

les cinq maîtres des écoles Saint-Maurice et Saint-Jacques sont logés au presbytère de M. DORIGNY, 34; leur pension, leur entretien sont assurés, en partie ou en totalité, par le saint, 35; comment se répartissent les frais de pension, 35; sont plus réglés dans leur nouvelle maison (Saint-Symphorien), 35; souffrent des absences répétées de M. NYEL, 35-36; témoignent de peu de conduite et de peu de piété, 39; portent un habit court et noir, et un rabat; ni manteau, ni capote (1681), 42; leur communauté est décriée, 42; se confessent au curé de la paroisse [GONEL, Henri]; ne s'en contentent pas; on leur donne un autre confesseur : ils y trouvent des inconvénients; demandent au saint d'être leur confesseur, 43; plusieurs de ceux qui avaient vécu avec M. NYEL abandonnent la communauté, 46; de nouveaux sujets se présentent (1682), meilleurs que les premiers, 47; prennent le nom de Frères, 47; plusieurs sont tentés d'instabilité; comment ils répondent aux exhortations du saint, 47. Voir Frères.

MAITRES POUR LA CAMPAGNE.

le saint se charge de former de tels maîtres, 85; un Frère est préposé à leur formation, 85; des exercices particuliers leur sont assignés, 85; on compte jusqu'à vingt-cinq sujets, 85; plusieurs prennent l'habit de l'Institut, 85-86; ceux qui retournent vers leurs pasteurs vivent dans une grande piété et restent reconnaissants au saint, 85.

MAURICE, Frère.

meurt le 1^{er} mai (1687) après avoir refusé de reprendre l'air natal, 64.

MAZARIN, Armand-Charles de LA PORTE de LA MEILLERAYE, duc de M.

contribue à la fondation de l'école de Rethel, 45, 80; pieux et zélé, 79; son estime pour le saint, 79; visite le saint chaque fois qu'il vient à Reims, 79-80; prévient le saint qu'il souhaite entendre sa messe : s'y rend suivi d'un seul valet; est édifié par la modestie des Frères, 80.

MOËT, Charles, chanoine de Reims.

meurt sans résigner, 55; sa prébende est donnée à Louis de LA SALLE, frère du saint, 55.

MOËT Jean, aïeul du saint.

sa piété, 12; assidu au bréviaire; initie le saint à le réciter avec exactitude et piété, 12.

MOËT Nicole, mère du saint.

sa piété, 10; sa noblesse, 10; ses qualités, 10.

NYEL Adrien.

- né à Laon, 23; avait commencé les écoles gratuites de garçons à Rouen, 23; envoyé par Madame MAILLEFER, se rend à Reims, en 1679, âgé de cinquante-cinq ans environ, 23-24; quitte Rouen avec une promesse de pension, 24; arrivé à Reims, s'adresse à la supérieure des Orphelines [Sœur DUVAL] qu'il avait connue à Rouen, 24; expose à Sœur DUVAL le but de sa venue, 24; devait loger chez M. [DUBOIS], frère de Madame MAILLEFER, 24;

- rencontre le saint à l'entrée de la communauté des Orphelines, 24; souhaite les conseils du saint; le rencontre avec joie, 24; invité à loger chez le saint; pourrait se rendre à Liesse après quelques jours, puis, à son retour, commencer les écoles, 25; accepte avec joie les offres du saint, 25; reste huit jours chez le saint, 26; fixé ensuite au presbytère de Saint-Maurice, il garde contact avec le saint, 28; apprend le dessein de Madame LÉVÊQUE de CROYÈRE, de fonder une école sur la paroisse Saint-Jacques; lui rend visite, 28; se recommande du saint, 28; rend compte au saint de son entrevue avec la Dame, 29.

- commence l'école Saint-Jacques en septembre 1679, 34; se fait remplacer à l'école Saint-Maurice, 34; décide le saint à ouvrir l'école Saint-Symphorien, 35; continue à s'occuper de l'école Saint-Jacques, 35; est presque toujours absent de la maison, 35; bien connu du P. BARRÉ; son peu de stabilité gêne le maintien de l'ordre et de la régularité parmi les maîtres de la rue Saint-Jacques, 37; se rend à Guise, malgré les représentations du saint, 39; revient de Guise à Reims, huit jours plus tard (1681) sans avoir pu ouvrir une école, 40; retourne à Guise l'année suivante (1682): y ouvre une école, 40; son instabilité cause du désordre dans la communauté des maîtres, 41; à son premier retour de Guise (1681), demeure avec les maîtres,

chez M. DE LA SALLE, 42, 45; se réjouit, après six mois de vie avec les maîtres, de la bonne orientation imprimée par le saint à la communauté, 45; envoyé à Rethel pour y établir des écoles; engage la ville à contribuer à la subsistance des maîtres, 45; de Rethel, se rend à Guise, puis à Laon : en tout, quatre ans d'absence, 45; conduisait les maisons de Rethel, Guise et Laon, 45; les maîtres avaient été plus libres avec lui, 46; Louis DE LA SALLE fait l'école avec lui à Guise, 67; désire retourner à Rouen; quitte les écoles de Laon; vient à Reims plusieurs fois et prie le saint de se charger des écoles de Laon, 67; recourt au crédit du curé de Saint-Pierre de Laon [GUYART] pour obtenir du saint qu'il se charge des écoles de Guise et de Laon, 68; sa joie de voir le saint prendre en charge les écoles de Guise et de Laon, 68.

- rentre à Rouen et y meurt quelque temps après, 68; son éloge : c'est lui qui a donné naissance à l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, 68; le saint le regrette : service solennel qu'il célèbre pour le repos de son âme, 69.

- agent providentiel dans la vie du saint, 30.

OFFICIAL de Reims.

son neveu [Nicolas BOUTON], curé de [Saint-Timothée, à Reims] était sa créature, 27.

PARENTS des élèves.

se montrent mécontents des corrections infligées à leurs enfants par les maîtres, 82.

PAUVRES de Reims.

reçoivent des vivres des mains de M. DE LA SALLE, 61.

PERSONNE(S).

- une P. de probité témoigne de la grande mortification du saint, 21; une P. visite le saint : se recommande à ses prières; ajoute qu'il est saint; ne se laisse pas impressionner par le manque apparent de contenance du saint, 80-81.

- plusieurs P. (de Reims) se plaignent aux supérieurs ecclésiastiques de la conduite du saint obéissant à un simple Frère, 78; plusieurs P. demandent au saint d'être leur directeur spirituel, 81.

PHILBERT Nicolas, chanoine de Reims.

- avait été supérieur du séminaire, 52; fut ensuite grand-chantre de la cathédrale, 52;

le saint le connaissait particulièrement, 52.

- approuve le projet du saint (de résigner son canonicat) et lui conseille de se retirer à Paris, 52; appelé du chœur par Mgr LE TELLIER; suggère à l'archevêque d'autoriser le saint à démissionner en faveur de son frère (Louis), 52-53; sa recommandation est probablement pour beaucoup dans la nomination de Jean-Louis DE LA SALLE comme chanoine, 55; vient à Paris, avec Mgr LE TELLIER, au lendemain de la démission du saint, 55.

PONTON Anne, veuve Jean BONVARLET.
assure une rente aux écoles de Rethel, 45.

PRÉTENDANTS (= Postulants).
animés par les exemples du saint et des Frères,
79; il leur suffit de quinze jours pour se
préparer à leur emploi, 79.

PRÊTRE (un P. de mérite).
rend témoignage des grandes pénitences du
saint, alors acolyte, 13.

RELIGIEUSE(s).

- passages de lettres adressées par le saint à
une R., 77-78; une R. dirigée par le saint;
les dépouillements qu'il lui impose, 81-82.
- Quelques R. sont dirigées par le saint, 81.

RÉMOIS.

leur générosité vis-à-vis des Frères de l'école
Saint-Jacques, 30; leurs railleries à l'adresse
des Frères, provoquées surtout par la nou-
veauté et la simplicité de leur habit, 63.

ROLAND Nicolas, chanoine de Reims.

- chanoine et théologal de la cathédrale, 13, 17;
choisi par le saint comme directeur spirituel,
13; excite le saint à la pénitence; l'anime au
salut des âmes, 13.

- avait établi des écoles pour les filles, 13, 17,
30, 59; prêche le Carême à Rouen, 23; accepte
la proposition de Madame MAILLEFER con-
cernant l'ouverture à Reims d'une école
de garçons, 23; obtient Sœur DUVAL pour
commencer la communauté rémoise, 24;
recommande au saint l'établissement des
écoles pour garçons, 13; des personnes en
relation avec lui essaient d'engager le saint
à l'œuvre des écoles de garçons, 30; avait
fondé ses écoles, 59; son exemple pourrait
engager le saint à fonder les siennes, 59.
- fait du saint son exécuteur testamentaire,
13, 17, 23; sa mort, le 28 avril 1678, 23.

SUPÉRIEURS ÉCCLÉSIASTIQUES

obligent le saint à reprendre la supériorité, 78.

UNIVERSIDAD DE LA SALLE
BIBLIOTECA P. T.

TABLE DES CHAPITRES

Préface	1
Avis au lecteur	6
Protestation	7
PREMIÈRE PARTIE	9
Chapitre I. — <i>Sa naissance, son éducation, ses premières études et sa promotion à la dignité de chanoine</i>	9
Chapitre II. — <i>Il va à Cambrai pour recevoir les ordres mineurs; il choisit un directeur; accident qui lui arrive; Il va à Saint-Sulpice pour y faire son séminaire et il y est fait sous-diacre</i>	12
Chapitre III. — <i>Son retour à Reims d'où il part une seconde fois pour Cambrai où il reçoit le diaconat; et quelque temps après il est fait prêtre par les mains de son évêque; il est chargé des affaires de sa famille et de la maison des orphelines qu'il fait recevoir</i>	15
Chapitre IV. — <i>De quelques actions remarquables que fait ce Serviteur de Dieu</i>	18
Chapitre V. — <i>Comme la Divine Providence dispose M. de La Salle à l'établissement des Écoles chrétiennes dans le lieu de sa naissance; la charité et la grande prudence qu'il fit paraître dans ces rencontres</i>	21
Chapitre VI. — <i>Établissement d'une première école à Reims pour les garçons et quelque temps après d'une seconde; charité avec laquelle M. de La Salle conduit cette affaire</i>	26
SECONDE PARTIE	32
Chapitre I. — <i>Où l'on voit comme la Divine Providence dispose M. de La Salle à l'établissement des Frères des Écoles chrétiennes, en lui inspirant de prendre un soin plus particulier des maîtres d'école; il les loge près de sa maison</i>	32
Chapitre II. — <i>Monsieur de La Salle délibère de faire loger dans sa maison les maîtres; les raisons qui l'y portent et les difficultés qu'il prévoit; il va à Paris; le R. Père Barré l'engage à les loger chez lui; il éprouve pendant quelque temps s'il le pourra faire en les faisant manger dans sa maison</i>	36
Chapitre III. — <i>M. de La Salle retire entièrement les maîtres chez lui; ses parents le trouvent mauvais; ils portent deux de ses frères à le quitter; les maîtres choisissent M. de La Salle pour leur confesseur; M. Nyel va à Rethel</i>	41
Chapitre IV. — <i>La plupart des maîtres quittent M. de La Salle; il s'en présente de nouveaux; M. de La Salle prémédite de quitter son canonicat</i>	46
Chapitre V. — <i>M. de La Salle se démet de son canonicat; les oppositions qu'il y trouve et comment il les surmonte</i>	49
Chapitre VI. — <i>M. de La Salle projette d'aller s'établir à Paris; son directeur l'en dissuade; ses occupations pendant son séjour à Reims; son abandon à la divine Providence; il distribue aux pauvres son bien de patrimoine; ferveur des premiers Frères, et mort édifiante de quelques-uns d'entre eux</i>	57
Chapitre VII. — <i>M. de La Salle est blâmé par quelques personnes à cause de sa trop grande retraite; il s'applique à faire l'école et instruit les Frères à bien conduire leurs écoliers; il se charge des écoles que M. Nyel conduisait, qui meurt quelque temps après; il règle la manière d'habits que doivent porter les Frères; mort du R. Père Barré</i>	64
Chapitre VIII. — <i>M. de La Salle règle la nourriture des Frères de sa communauté; grande mortification qu'il fait paraître à vaincre la répugnance qu'il avait à observer cette règle; les Frères s'assemblent pour faire des vœux; M. de La Salle se décharge de la supériorité et est contraint de la reprendre</i>	71
Chapitre IX. — <i>Estime que plusieurs personnes ont pour M. de La Salle; contradiction qu'il souffre, lui et ses Frères, de la part du simple peuple; son prélat veut le retenir dans son diocèse, et il s'en excuse; il établit à Reims deux communautés</i>	79

Pièces annexes

Les deux premières de ces pièces renseignent surtout sur le second travail du Frère biographe : un manuscrit complet en quatre parties, terminé peu avant le 4 mai 1723. Mais les *Remarques* confirment l'existence d'un premier essai, limité à la première partie et à quelques chapitres de la seconde, élaboré en 1720-1721 (dix-huit mois avant l'autre) et soumis dès lors au visa du chanoine Louis de La Salle. De ces deux travaux biographiques, l'auteur est celui-là même qui rédige et transcrit les *Remarques* : le Frère BERNARD.

Remarques sur la Vie de Monsieur de La Salle ¹.

Dès que je sus que l'on me destinait pour mettre en ordre la Vie de M. de La Salle, je tremblai dans la crainte de m'attirer des reproches ou des mécontentements des uns et des autres.

Ma crainte n'était pas mal fondée, puisque j'ai déjà éprouvé ce que je craignais si fort, et ce qui augmentait ma crainte était de ne pouvoir bien réussir dans un tel ouvrage, tant par mon insuffisance, que par le peu de temps que je vis que j'aurais pour m'occuper à un travail qui demandait du temps; il fallut cependant que je me soumis[se] au désir et aux commandements de ceux qui étaient au-dessus de moi, lesquels me promirent leur assistance, et c'est ce qui me détermina à commencer cet ouvrage.

On me donna d'abord un grand nombre de mémoires que je lus et relus avec attention; mais ce qui me fit beaucoup de plaisir fut un manuscrit assez long, écrit de la propre main de M. de La Salle, lequel renferme le commencement et le progrès de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, d'où j'ai tiré tout ce que j'en dis dans le deuxième livre.

Après la lecture de tous ces mémoires, je vis bien qu'ils n'étaient pas suffisants pour en faire un livre tel qu'on le désirait. C'est pourquoi je pressai qu'on m'en donnât davantage, et surtout qui traitassent plus au long de son enfance et de tout ce qu'il fit jusqu'à l'établissement de son Institut.

On écrivit pour cela à Reims à M. son frère, et à M. Jean-François son cousin et ce dernier donna un mémoire qui renfermait quelques particularités de la piété qu'il avait fait paraître dès son bas âge. Mais je ne pus rien obtenir d'aucun autre, ce qui me fit résoudre de m'adresser à la communauté des Sœurs des orphelins qui ne manquèrent pas de seconder mes désirs. Mais je regardai néanmoins cela comme peu de chose. Ce qui m'obligea de prier M. Leschassier ², supérieur des séminaires de Saint-Sulpice, de vouloir bien contribuer de son côté en quelque chose; et il le fit avec affection et me donna un mémoire concernant ce qu'il avait fait tout le temps qu'il fut dans le séminaire de Saint-Sulpice. Après cela je me résolus de commencer, quoique je ne fusse pas content des mémoires que j'avais. Mais je vis bien que je n'en pourrais pas avoir davantage.

Je fis donc un projet de la première partie et de quelques chapitres de la seconde, qui fut envoyé à M. de La Salle, afin qu'il vit s'il n'y avait rien qui pût faire peine à sa famille; et comme j'attendis plus de six mois qu'il le renvoyât, j'employai ce long retarde-

¹ Simple feuillet papier, 25,5 cm × 17,5 cm, sans lieu ni date, couvert recto et verso d'une écriture menue, assez régulière, celle-là même du signataire : Frère Bernard (AMG, dossier : Bernard).

² Le Frère Bernard écrit : le Chassier.

ment à examiner mon original dans lequel je vis que pour m'être trop scrupuleusement attaché à suivre mot à mot les mémoires et l'esprit de ceux qui me les avaient donnés, je parlais d'une manière fort gênée. Ce qui me fit prendre la résolution de recommencer tout de nouveau cet ouvrage et de parler selon mon style et non plus selon celui des autres. Et comme j'attendais de jour en jour que M. de La Salle me renvoyât mon premier projet afin que je pus[se] me régler sur les observations qu'il y aurait faites, je fus bien surpris d'apprendre qu'il ne voulait point le renvoyer jusqu'à ce qu'on lui eût donné le reste. C'est ce qui me fit résoudre de travailler sans ce secours qui cependant m'aurait beaucoup servi.

J'employai près de dix-huit mois à ce second projet et j'aurais eu fait plus tôt, si j'avais eu plus de temps, car je n'avais que deux heures par jour, et coupées en plusieurs pièces. C'est ce qui est cause que j'ai quelquefois usé de redites.

A peine cet ouvrage fut-il achevé que mes supérieurs me transférèrent de Paris à Reims et m'ordonnèrent de porter mon livre avec moi et de le faire examiner à M. le chanoine de La Salle afin qu'après cela on y pût mettre la dernière main, ce que tous les Frères désirent avec empressement.

Et comme j'attendais avec patience qu'il eût le temps de le faire, on me pria de le faire voir à M. Guyart ¹, chanoine de Laon, lequel trouva que les commencements des chapitres, les réflexions et les applications des passages étaient assez justes et que le style était passable, mais qu'il y avait plusieurs mots et répétitions à corriger. Ce chanoine me fit un crime d'avoir parlé des affaires du temps et m'accusa de l'avoir affecté, et dit qu'il croyait que pour rendre le livre recevable partout, il fallait seulement dire que M. de La Salle avait été très soumis aux décisions de l'Église et plein de respect pour les souverains pontifes. A quoi je fis réponse que je ne croyais pas que cela pût suffire et que je devais dire en quoi il avait fait paraître ce respect et cette soumission. Je convins néanmoins que je devais retrancher et adoucir plusieurs choses, ce que j'ai fait exactement.

Pour ce qui est des autres fautes, elles se pourront facilement corriger après que M. de La Salle aura fait ses remarques parce qu'il aurait été inutile de le faire auparavant.

Voilà ce que j'ai cru devoir dire avant qu'on mît mon ouvrage entre les mains de M. le chanoine de La Salle et je souhaite qu'il le lise avec attention.

J'atteste que j'ai écrit ceci.

(s) frère Bernard.

Lettre du Frère Jean au chanoine Louis de La Salle ².

A Monsieur
Monsieur de La Salle
Chanoine de l'Église de Notre-Dame à Reims.

Monsieur

Je prends avec confiance la liberté de vous écrire ces lignes pour vous rendre mes très humbles respects et en même temps pour vous prier de prendre la peine de lire le manuscrit entier de la Vie de Monsieur de La Salle, notre très cher Père et Instituteur, afin que vous

¹ Le Frère Bernard écrit : Guyard.

² Simple feuillet papier, 22 cm × 16,5 cm, plié plusieurs fois; une adresse et trois pages de texte; signé : Frère Jean; daté : Paris, ce 4^e mai 1723 (AMG, dossier : Bernard). — Frère Jean, dans le siècle Jean Jacot (Jaquot, ou Jacquot), de Château-Porcien, né le 18 octobre 1672, entré

ayez la bonté de voir si tout y est en bon ordre, s'il n'y a rien de faux ou quelque chose qui se contredise et ainsi que vous m'avez fait l'honneur de me le marquer dans celle que vous avez eu la bonté de m'écrire, nous avons, Monsieur, trop d'estime et de respect pour votre personne pour nous faire une obligation indispensable de nous soumettre à ce que vous en déciderez.

Seulement, je prends la liberté de vous exposer en simplicité ce qui suit qui est que plusieurs personnes désireraient fort qu'on laissât ce qui est rapporté dans ledit manuscrit de ses véritables sentiments au sujet des affaires du temps et des divers sentiments, ajoutant pour raison qu'il y va de l'intérêt de notre Institut; les autres qui sont en beaucoup plus petit nombre disent qu'il n'en faut rien dire du tout. Au reste, Monsieur, s'il est loisible que je dise ma pensée là-dessus, je crois qu'il paraît bon et même nécessaire qu'on expose les choses telles qu'elles sont sans cependant choquer personne, ce qui nous sera avantageux.

Je suis persuadé, Monsieur, qu'étant tout dévoué comme Monsieur votre cher frère à nous rendre service, vous ne manquerez pas de faire là-dessus ce qui sera le plus convenable pour la gloire de Dieu et le salut du prochain, étant assurés que nous avons retrouvé un autre père en votre personne à la place de celui qui nous a quittés pour aller jouir de la gloire du ciel. Nous ne cesserons, Monsieur, d'offrir nos prières à Dieu pour qu'il vous comble du même bonheur éternel.

C'est le souhait véritable de celui qui a l'avantage de se dire avec un profond respect et une entière reconnaissance, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

A Paris, ce 4^e mai 1723.

(s) frère Jean.

*Témoignage rendu par le Frère Bernard à la charité de M. de La Salle*¹.

Il chérissait tendrement tous ses Frères et témoignait plus d'affection à ceux qui paraissaient les moins agréables. Il était toujours prêt à les écouter pour leur donner les avis dont ils avaient besoin, et pour les consoler dans leurs peines. Ses occupations même les plus pressantes ne l'empêchaient pas de leur donner cette satisfaction; aussi cette grande bonté produisait-elle d'excellents fruits; car il suffisait à ceux qui étaient sur le point de quitter leur vocation, d'avoir entendu ses douces et charmantes paroles pour rentrer en eux-mêmes, et avancer ensuite à grands pas dans la voie de la justice; mais la tendresse qu'il avait pour eux, n'avait rien de déréglé, ce qui est rare; car il est aisé d'excéder sur ce sujet, et de relâcher par une tendresse qui ne mérite pas ce nom, ce qu'une véritable charité n'aurait garde d'accorder, ou d'applaudir à ce qui mérite une juste censure.

dans la Société en octobre 1686, a fait vœu pour toute sa vie le jour de la Sainte Trinité 1694, élu assistant du Frère Barthélemy en mai 1717, puis assistant du Frère Timothée en août 1720, directeur de la maison de Paris.

¹ Ces lignes sont extraites de BLAIN (*Vie*, II, p. 375), qui les attribue « à celui qui le premier a mis la main à la plume pour écrire sa *Vie* (de M. de La Salle) ». Il ne semble donc pas téméraire de reconnaître en ce témoin de la charité du Saint, l'auteur de la *Conduite admirable*.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Vers une biographie critique de saint Jean-Baptiste de La Salle	III
Le manuscrit du Frère BERNARD	XIII
<i>Présentation</i>	XIII
<i>Texte</i>	1
<i>Index des noms de lieux</i>	88
<i>Index des noms de personnes</i>	90
<i>Table des chapitres</i>	101
Pièces annexes :	
<i>Remarques sur la Vie de Monsieur de La Salle</i>	102
<i>Lettre du Frère Jean au chanoine Louis de La Salle</i>	103
<i>Témoignage rendu par le Frère Bernard à la charité de M. de La Salle</i>	104

CAHIERS LASALLIENS

TEXTES, ÉTUDES, DOCUMENTS :

publiés en collection non périodique;
centrés sur la personne de saint Jean-Baptiste de La Salle, son œuvre écrite
et les origines de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes;
préparant la publication de deux ouvrages définitifs : une biographie critique
du saint et le corpus de ses œuvres.

Ont paru :

- 1 — F. FLAVIEN-MARIE (MICHEL SAUVAGE, FSC) : *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le temps de la retraite*; présentation, examen critique, introduction et notes. XLVIII — 106 pp.
- 2 — F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, FSC) : *Les vœux des Frères des Ecoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII*.
Première partie : Les faits et les textes. 140 pp.
- 3 — Id. Deuxième partie : Les documents. 96 pp.
- 4 — F. BERNARD : *Conduite admirable de la divine Providence en la personne du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de la Salle...*
Édition du manuscrit de 1721.
- 7 — J. B. BLAIN : *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes*.
Reproduction photomécanique de l'édition princeps : Rouen, 1733.
Tome I. 4 ff. — 444 pp. — tables.
- 8 — Id. Tome II. 502 pp. — tables — 124 pp. — 5 ff.
- 11 — F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, FSC) : *L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique : des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*. 414 pp.
- 12 — *Méditations pour les Dimanches et les principales fêtes de l'année*.
Reproduction anastatique de l'édition originale : Rouen, 1730 ?
236 — 274 pp. — tables.
- 13 — *Méditations pour le temps de la retraite à l'usage de toutes les personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse; et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Ecoles chrétiennes pendant les vacances. Par M. Jean-Baptiste de La Salle, instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes*.
Reproduction anastatique de l'édition princeps (vers 1730). 84-8 pp.

14 — *Explication de la méthode d'oraison par Monsieur J.-B. de La Salle, instituteur des Frères des Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1739. 130 pp.

15 — *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1711. Introduction; notes critiques; table des principales éditions. XVI-134 pp.

16 — Contribution à l'étude des sources du *Recueil des différents petits traités.*

17 — *Instructions et Prières pour la Sainte Messe, la Confession et la Communion, avec une Instruction méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1734. VI-284-IV pp.

18 — *Exercices de piété qui se font pendant le jour dans les Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1760. XII-140 pp.

19 — *Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703.

20 — *Les Devoirs d'un Chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. Tome I (exposé en discours suivi).

21 — *Id.* Tome II (par demandes et réponses).

22 — *Du Culte extérieur et public que les chrétiens sont obligés de rendre à Dieu et des moyens de le lui rendre — Troisième partie des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703.

23 — *Grand Abrégé des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.*
Petit Abrégé des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.
Reproduction anastatique de l'édition de 1727.

Hors série : F. MAURICE-AUGUSTE : *Petite contribution à l'étude des origines lasalliennes.*
Quelques articles parus dans le *Bulletin des Frères des Écoles chrétiennes*, 64 pp.

En préparation :

5 — F. MAURICE-AUGUSTE : *L'Habit des Frères des Écoles chrétiennes avant la Bulle de Benoît XIII.*

6 — F. E. MAILLEFER : *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, et Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes...*

Édition comparée des manuscrits de 1723 et de 1740.

9 et 10 — Index cumulatif des trois premières biographies du saint : BERNARD, MAILLEFER et BLAIN.